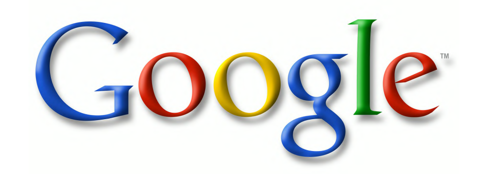
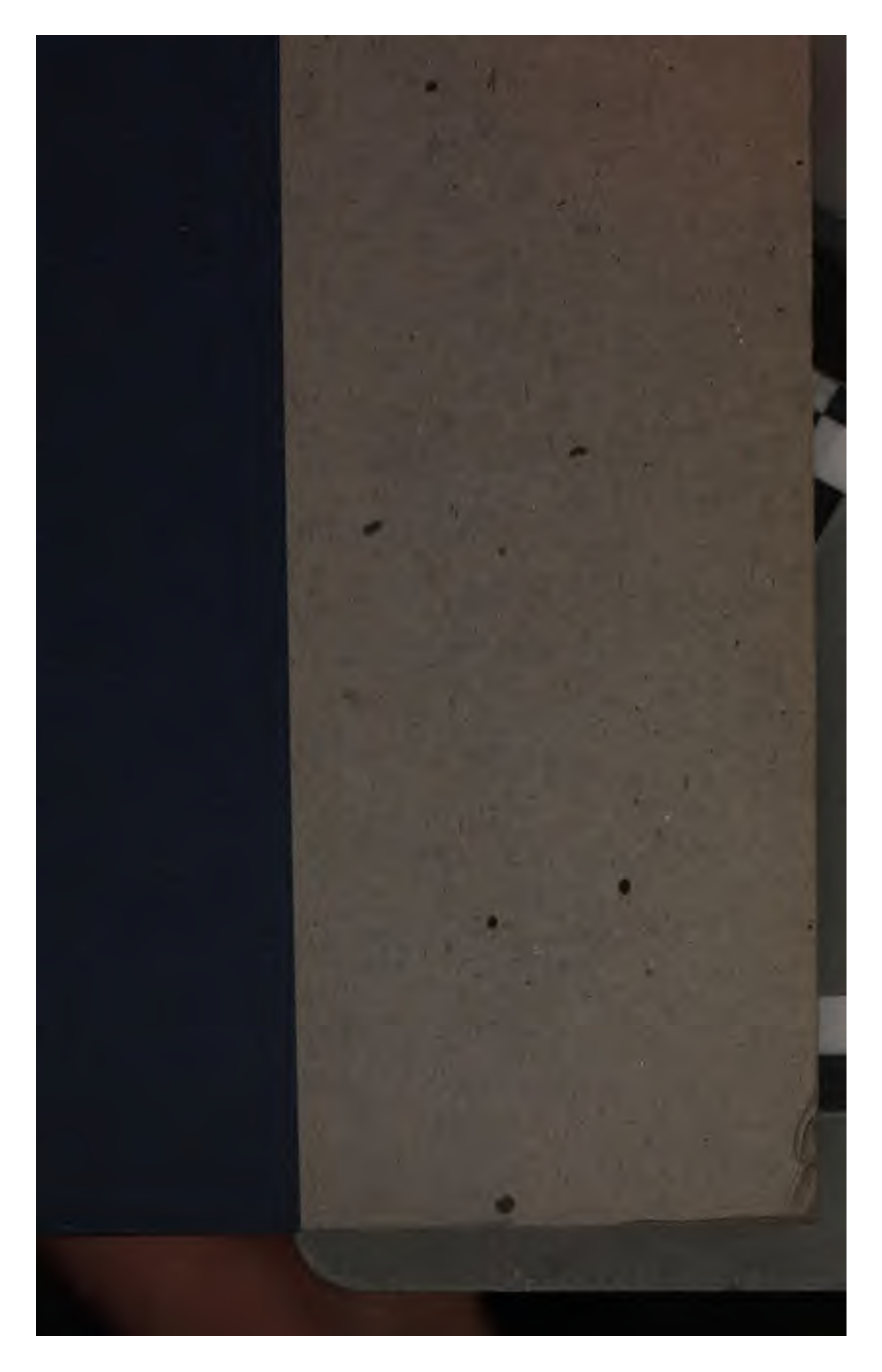








BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS DE BAYONNE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS

DE

BAYONNE

ANNÉE 1900



BAYONNE
IMPRIMERIE A. LAMAIGNÈRE, RUE JACQUES LAFFITTE, 9
—
1900

VARIÉTÉS D'HISTOIRE BAYONNAISE

ÉTUDES ET DOCUMENTS

DEUXIÈME SÉRIE

(SUITE)

IV

UNE DIRECTRICE DE THÉATRE A BAYONNE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Entreprises théâtrales au XVIIIe siècle. — La décoration et le magasin des accessoires. — Les costumes. — Adélaïde Dorbigny. — Sa direction à Bayonne. — Répertoire. — La troupe. — Les appointements. — L'orchestre. — La faillite.

Il semble que des nombreuses entreprises théâtrales qui ont eu lieu à Bayonne pendant le XVIIIe siècle, il n'en est pas une seule qui ait pu être menée à bien. A peine la campagne s'approche-t-elle de sa fin, que les créanciers s'empressent de faire saisir le malheureux directeur et lui faire vendre sa défroque à l'encan. Il n'y a guère rien de changé avec ce qui se passe de nos jours, si ce n'est qu'il n'y a plus de vente ; d'ailleurs, combien y en a-t-il qui ne pourraient même pas présenter un matériel théâtral aussi considérable que celui dont nous publions ici le détail curieux et encore inédit.

Il s'agit ici d'un sieur Pitrot et d'une dame Lefebvre, comédiens, qui avaient eu la direction de la comédie et qui, ayant fait de nombreuses dettes, furent saisis pour ce fait, et leur magasin de costumes et d'accessoires divi-

sés en deux lots et vendus. L'inventaire porte la date du 12 septembre 1777. Le tout était enfermé dans une des salles de la Comédie, située sur la place de Gramont.

Un fonds de toile peinte, représentant la prison de *Samson*. — Un fonds de place publique et quatre coulisses. — Le fonds de la chambre et huit coulisses. — Deux dessus de porte en toile peinte et deux balcons en toile de même. — La cabane d'*Annette et Lubin* en deux pièces. — Une bande de mer avec le terrain. — Le temple et le tombeau de *Zelmire*. — Deux morceaux de rocher. — Le temple de *Samson*, en bois brizé. — Le tombeau des *Deux Avares*. — Deux grands balcons cloués sur châssis. — Quatre châssis, dont deux en treillis de ruban noir. — Trente-deux plaques ou attaches de fer-blanc. — Seize petites lampes. — Un arrozeoir. — Deux petites portes avec la serrure. — Plusieurs cartons peints. — Deux marteaux de bois. — Un grand foyer qui est au parterre. — Plus une bande de mer, deux morceaux de nuage et trois morceaux de toile verte. — La pluye. — Un tableau parlant. — Six attaches de fer-blanc pour l'orquestre. — Cinq lustres de bois. — Le mausolée du *Festin de Pierre*, en papier.

Le second lot consistant :

En huit habits de janissaires complets. — Trois habits jaunes et sept culottes. — Une veste jaune. — Un habit à la longue de Sander, complet. — Un habit Daly, complet. — Cinq habits de toile bleue et cinq bonnets. — Deux habits tigrés. — Deux mantes et deux bonnets. — Six mantes rouges. — Un habit bleu de maréchaussée. — Un habit vert de Montauciel. — Plus un manteau gris. — Sept ceintures bleues. — Un chapeau blanc. — Six cuirasses et six cuisarts. — Un gilet et culotte rouge. — Un petit manteau de Crispin. — Un habit brun de maréchal. —

Deux turbans jaunes. — Un habit d'*Annette et Lubin.* — La soutane de Bazile. — Deux saros de toile grise. — Deux métiers de Tom Jones. — Deux petites clochettes et une petite montre en plomb.

L'adjudication eut lieu dans la salle de la Comédie : le premier lot fut vendu 380 livres au sieur Baron, le second lot fut encore adjugé au même personnage, qui était un acteur et directeur du théâtre, pour la somme de 133 livres, ensemble 517 livres qui furent versées entre les mains de Vanoosterom Dubec (1).

Mais nous laisserons le comédien Baron en possession de ces trophées, pour nous occuper enfin de la nouvelle directrice de 1779, qui ne paraît guère avoir fait de meilleures affaires que ses devanciers. Magdeleine-Adélaïde Dorbigny entra au théâtre, dit-elle, par nécessité. Elle fut employée à Amiens dans la troupe de la Bayonnaise Montansier, puis elle joua à Bordeaux, en 1776, *Athalie, Mérope, Phèdre,* et dans la comédie, *Mélanide* et la *Mère confidente.* Après bien des difficultés avec son directeur, qui lui reproche d'avoir « un organe éteint et usé », on retrouve en 1779 Madame Dorbigny directrice du théâtre de Bayonne. Mais au moment de commencer ses représentations, elle apprit qu'un arrêt de la Cour venait de décider la reconstruction de la salle de spectacle. Madame Dorbigny parvint à obtenir une suspension de l'arrêt et, pour une somme de 888 livres, fit faire, par les sieurs Lajournade et Négrier, les réparations nécessaires « en remplaçant « les cloisons, le parterre, l'orchestre, loges pour les « habillements, théâtre et loges publiques, premières et « secondes, avec leurs bancques rembourrés, selon la « coutume, aux premières, et les devants et piquets sou-

(1) Archives de Bayonne, FF. 555.

« tenant les dites loges passées avec une couleur gris de « perle à la colle ».

C'est en ce moment que Madame Dorbigny, s'étant associé l'acteur Poisson, ils s'occupèrent à monter leur entreprise par actions de 600 livres, et la souscription s'éleva à 12,000 livres, le sieur Bergeret ayant pris à lui seul cinq actions. La troupe devait exploiter non seulement Bayonne, mais encore Pau, Bagnères, et même Montauban.

Les anciens actionnaires, qui avaient racheté l'ancien matériel de la direction précédente, consentent à le laisser aux nouveaux directeurs, et il est curieux d'en rapprocher l'état détaillé de celui que nous avons reproduit plus haut, car il semble qu'il a été quelque peu augmenté.

DÉCORATION APPARTENANT A MESSIEURS LES ACTIONNAIRES (1)

« 1 fond de prison sans portes, 1 petit fond servant d'arrière-pavillon, 2 bandes de mer, 1 terrasse, 2 arbres isolés, 1 cabane en deux pièces, 2 morceaux de nuage, 1 de toille, 3 morceaux de toille verte peints en rochers, 1 temple de *Samson* en bois, 1 morceau de toille peinte en table, plusieurs morceaux de cartons différemments peints, 14 lampes, 2 tentes de toilles, 1 dais avec les rideaux ».

EFFETS EN MAGASIN

« 2 bonnets gris, 1 vieux chapeau de paysan, 4 bonnets de toile bleue, 1 culotte à canons, 1 petit mantau, 8 habits de janissaire de ratine, 8 culottes desdits habits, 8 turbans

(1) Cette pièce, les suivantes et les renseignements relatifs à la directrice, Madame Dorbigny, ont été extraits d'une notice publiée par le Dr Corre, bibliothécaire de Brest, sous le titre de : *Une actrice de province directrice de Théâtre, Madame Dorbigny* (1776-1791). Ce travail a paru dans l'excellente *Revue Rétrospective*, de M. P. Cottin, qui a donné aux chercheurs et aux curieux un si grand nbre de documents du plus haut intérêt (1er octobre 1893).

idem, 6 manteaux idem, 1 pourpoint de ratine, 1 culotte dudit pourpoint, 1 habit à la longue de papeline rayée, la culotte et le turban avec le doliman, 2 turbans, 1 habit de drap brun, 1 soutane de serge, 1 manteau gris et son capuchon, 2 sarreaux de toille, 5 habits de toille bleue pour des gardes, 2 habits de gardes en toille tigrée, 2 mantes desdits habits, 2 habits de chevalier, 2 culottes de serge jaune, 1 habit jaune, veste et culotte, 6 cuirasses de toille noire, 1 habit mi-cuirasse et mi-chevalière, 1 habit de Colin sans veste ni culotte, 1 habit à la longue de camelot à rayes bleues, 1 habit de dragon pour Montauciel, 1 habit d'exempt, 1 habit de grand-prêtre en serge grise, 1 chaudron de cuivre, 1 sonnette, 1 habit d'Almaviva, 1 tapis vert doublé de toille ».

DÉCORATION

« Le pavillon d'*Isabelle et Gertrude,* en six pièces, 2 dessus de porte et 2 balcons, 1 toille de cabanne pour *La Laitière,* 1 morceau de rocher pour la *Belle Arsenne,* le tombeau et le temple pour des nuages de *Sémiramis,* la toille du puits et la pyramide des *Deux Avares,* la maison de *Rose et Colas* en plusieurs morceaux, l'escalier de *Rose et Colas* et un rideau vert, l'habit de l'*Amoureux de quinze ans.*

« Arrêté le tout cy dessus, y compris 14 partitions et parties, avec les 6 symphonies, à la somme de 350 livres.

« Bayonne, le 27 mai 1779. Cédé à Madame Dorbigny et Monsieur Poisson.

« V. S. Dubec ».

« La direction nouvelle ajoutera à ce matériel quelques costumes et quelques décors (le tombeau de *Mérope,* le tombeau de *Zelmire,* le tombeau des *Illinois,* l'échafaud de *Trancrède,* etc.) ; mais surtout complètera la bibliothèque des partitions, dont la liste nous initie au répertoire de

l'époque. La plupart de ces pièces sont des comédies à ariettes ou des opéras comiques qui ont été joués, avec plus ou moins de succès, à Paris, depuis les 25 dernières années, sur diverses scènes, mais principalement aux Italiens. Les plus importantes rappellent, parmi les littérateurs, les noms de Marmontel, de Sedaine, de Favart, etc., et, parmi les musiciens, ceux de Philidor, de Monsigny, de Dussi, de Grétry, etc. ; le petit chef-d'œuvre de Jean-Jacques Rousseau continue à garder la vogue. (Le *Devin du Village* avait été joué pour la première fois devant la cour, à Fontainebleau, en 1752, et l'année suivante à l'Académie Royale de Musique).

« La musique : *Les Deux Avares, l'Isle des Fous, Les Deux Miliciens, Les Deux Jardiniers, Ninette à la Cour, Julie, L'Erreur d'un moment, La Fête du Château, L'Amoureux de quinze ans, Isabelle et Gertrude, Nanette et Lucas, Les Moissonneurs, Le Serrurier, Annette et Lubin, Le Maître de musique, La Clochette, Mazet, La Fée Urgèle, Le Milicien, La Bonne fille, Le Devin du Village, Les Troqueurs, L'Amitié à l'épreuve, Le Tableau parlant, Lucile, Rose et Colas, Le Cadi dupé, Le Roi et le Fermier, Le Déserteur, Le Maître en droit* ou *On ne s'avise pas de tout, Le Soldat Magicien, Le Diable à quatre, Le Maréchal, Les Aveux indiscrets, Le Bûcheron, La Servante maîtresse, Le Jardinier et son Seigneur, Blaise le savetier, Sancho Pança, L'Aveugle de Palmyre, Tom Jones, Sylvain, Les Sabots* (sans partie), *Le Jardinier supposé, Le Meunier de Gentilly, Le Huron, Zémire et Azor, L'Ecole de la Jeunesse* (sans partie) » (1).

Nous reproduirons encore une pièce de haute curiosité, publiée par le docteur Corre, qui nous donne la compo-

(1) On peut rapprocher ce répertoire de celui de l'année 1774, que nous avons publié dans l'*Histoire du Théâtre de Bayonne sous l'ancien régime.* — Bayonne, Lamaignère, 1886, in-8°.

sition détaillée de la troupe avec la répartition des emplois et les traitements qui y étaient affectés. On verra qu'alors, comme aujourd'hui, ceux-ci s'élevaient à une forte somme. Il est vrai que le directeur avait aussi la ressource de ne pas les payer.

ÉTAT DE LA TROUPE DE BAYONNE PAR NOMS ET EMPLOIS

« M. Beaumont, premiers rôles tragiques et comiques, 4,000 livres. — M. Duclairon, jeune premier et seconds rôles tragiques et comiques, 2,600 livres. — M. Nogent, financier, manteaux, païsans, grimes, troisièmes rôles et confidents, 2,300 livres. — Madame Saint-Treuze, première soubrette en tout genre, 3,000 livres. — M. et Madame Macdermolt, lui toutes les premières basses tailles connues sous les noms de Caillot, Nainville et Odinot, elle pour tous les jeunes premiers et seconds rolles tragiques et comiques, des premiers au besoin, 4,500 livres. — Mademoiselle Fivain, les premières amoureuses de l'opéra, excepté celles marquées au coin de la grande jeunesse, 3,600 livres. — Madame Romainville, les caractères, grandes confidentes et autres, mères nobles, secondes reines et accessoire non chantant dans l'opéra, 1,800 livres. — Mademoiselle Leduc, première duègne, première chanteuse au besoin, dans les pièces où elle n'aurait point de rôle de son employ, des rôles de convenance dans la comédie, 2,200 livres. — M. Verdier, les laruette et, dans la comédie, des grimes, paysans, manteaux, financiers, niais et seconds comiques, 2,400 livres. — M. Moslincourt, première haute-contre, 3,000 livres. — M. Lefèvre, seconde haute-contre, des premiers au besoin et des seconds amoureux, dans la comédie, 1,500 livres. — M. Douville et sa fille : lui, les rois, pères nobles, grands raisonneurs, pères grimes et les pères non chanteurs dans l'opéra ; elle, des

jeunesses premiers et seconds rôles dans l'opéra, dans les chœurs, et des ingénuités et seconds rôles dans la comédie et tragédie, 3,800 livres. — M. Pommier, deuxième basse taille et première au besoin, des confidents, les amoureux et autres rôles de convenance, 1,000 livres. — M. Guérin, deuxième comique, premier au besoin, niais, deuxième et troisième confident, deuxième laruette et la partie de taille dans les chœurs, 1,000 livres. — Mademoiselle Rouvierre, deuxième caractère, id., confidente, soubrette et duègne, 1,100 livres. — Mademoiselle ***, deuxième et troisième amoureuse d'opéra, 1,500 livres. — M. Duru, souffleur et régisseur pour la partie du théâtre, joue aussi des rôles de convenance, 1,000 livres ».

ORCHESTRE

« M. Le Roux, maître de musique et enseigne les rôles, 1,500 livres. — M. Sanière, premier violon, 1,000 livres. — M. Ferdinand, premier des seconds, 800 livres. — M. ***, deuxième des premiers, 800 livres. — M. Armingo, deuxième des segonds, 720 livres. — M. Fernando, basse, 1,025 livres. — M. Ganier, hautbois et flûte, 1,000 livres. — M. Durand, cor de chasse, 850 livres. — M. Bigot, basson, 700 livres. (Un alto est resté à Pau) ».

GAGISTES

« Lafleur, machiniste, 600 livres. — Monde, tailleur, 500 livres. — Monde, perruquier, 288 livres ».

DIRECTION

« Madame Dorbigny, 3,600 livres. — M. Poisson, 3,000 livres » (1).

Le tout s'élevant à la somme totale de 56,683 livres

(1) *Revue Rétrospective.*

pour les appointements des artistes, sans compter les autres menus frais. Aussi, malgré les excursions faites par la troupe dans les villes voisines, la direction ne tarda pas à péricliter. Poisson se retira et Madame Dorbigny resta seule pour faire face aux actionnaires, et se trouva dans l'obligation d'engager ses effets. Mais elle parvint à obtenir un sauf-conduit d'un an du roi, contresigné Amelot, défendant à ses créanciers d'exercer contre elle quelque contrainte que ce soit. C'est ainsi qu'elle se fit restituer par le sieur Bergeret une boîte en or qu'il avait gardée en nantissement de la somme qui avait permis à la comédienne de retirer des mains d'un autre de ses créanciers une malle contenant ses costumes de théâtre ; celle-ci renfermait : « Une robe de gros de tour, brochée or et argent, garnie de réseaux or et argent, et le tablier pareil, sans manchetes ni pièces ; une dito de satin ponceau, et son tablier sans pièces ni manchettes ; une dito de satin blanc, sans pièces ni manchettes et son tablier ; une dito de satin rose, sans pièce ni manchettes et son tablier ; une dito de satin rayé broché, fond blanc et le tablier ; une dito de lampas bleu et blanc et le tablier ; une dito à l'anglaise de musulmane bleu et blanc et le jupon pareil ; un déshabillé de musulmane vert pomme, brodé en soie et garni de blondes ; un habit de cour en grosse étoffe, fond blanc, broché en or, composé de la jupe, du corset et du manteau, le tout enveloppé dans un drap ».

Madame Dorbigny ne tarda pas à quitter Bayonne, qui lui avait été si peu favorable. Elle est bientôt engagée dans une troupe de Tours, puis à Dijon. Elle avait déjà fait une petite fortune lorsqu'elle arriva au Théâtre de la Marine, à Brest, en 1784, où, aprés diverses aventures amoureuses, elle mourut enfin, en 1791, probablement dans un état voisin de la misère.

V

PASSAGE A BAYONNE DE LA GENDARMERIE D'ESPAGNE

Uniforme de la gendarmerie d'Espagne. — 24 escadrons de gendarmerie. — Les postes en Espagne. — Souvenirs d'un officier. — Les Landes. — Hospitalité landaise. — Le Théâtre de Bayonne. — Une fête nautique. — Fêtes à Saint-Sébastien. — La *Missa del Gallo.* — Départ pour la France. — Les gendarmes contre Mina. — Combat de Villadiego. — Un trésor mal gardé. — Le chef d'escadron Mendiry. — Un livre rare.

A partir du 20 janvier 1810, la ville de Bayonne se remplit d'une quantité considérable de gendarmes à cheval se rendant en Espagne. Ces belles troupes, composées d'hommes d'élite, portaient l'uniforme bien connu de la gendarmerie de l'Empire, bleu à retroussis lisérés et passepoils rouges, mais dont elle se distingua cependant par l'adjonction d'un plumet. L'usage du trèfle blanc se perdit peu à peu, et lorsqu'elle rentra d'Espagne en France, en 1813, les gendarmes portaient tous l'épaulette rouge des grenadiers, le corps liséré d'argent. Les sous-officiers avaient la tournante d'argent.

La vue de ces beaux soldats fit impression sur l'esprit des Bayonnais, et il en est resté des traces dans les souvenirs du temps. Napoléon avait formé ainsi 16 escadrons de gendarmerie de 150 hommes chacun, qui passèrent tous à Bayonne dans les mois de janvier et février 1810. Ils furent de suite poussés à vingt et enfin à vingt-quatre, devant composer une force de 4,000 hommes et 1,600 chevaux. Il y eut un escadron de gendarmes lanciers, coiffés du shako, et qui imprima la terreur chez les guérillas (1). Le but de Napoléon, en réunissant cette

(1) On organisa des gendarmes lanciers. La compagnie de Maine-et-Loire reçut

force considérable, était d'assurer la liberté de la route d'Irun à Madrid, et il ajoutait, dans une lettre datée du 20 janvier 1810 et adressée à Berthier : « Mon cousin, faites connaître au général Buquet que, aussitôt que les seize premiers escadrons de gendarmerie qui sont placés depuis Bordeaux jusqu'à Saint-Benoit auront plus de 150 hommes présents sous les armes, mon intention est qu'il les répartisse de la manière suivante : le 1er à Irun, le 2e à Hernani, le 3e à Tolosa, le 4e entre Tolosa et Vittoria, le 5e à Vittoria, le 6e à Miranda, le 7e à Biviesca, le 8e à Burgos, le 9e à Lerma, le 10e à Aranda, le 11e entre Aranda et Somo-Sierra, le 12e à Somo-Sierra, le 13e à Buitrago, le 14e à Cabanillas, le 15e à Alcobendas, le 16e à Madrid.

« Les quatre autres escadrons de gendarmerie seront de réserve pour se porter partout où il serait nécessaire pour renforcer la ligne ou pour rester à Madrid, où je désire avoir six escadrons pour s'en servir au besoin. Aussitôt que les six premiers escadrons seront en état de marcher, vous ordonnerez au général Buquet de les répartir depuis Bayonne jusqu'à Miranda et de les pousser successivement jusqu'à Madrid, à mesure que les autres pourront les remplacer » (1). Il fallait qu'ils puissent ainsi correspondre avec la gendarmerie de France (2).

Au milieu de l'année 1810, toutes ces troupes étaient entrées en Espagne, passant ainsi sous les yeux des Bayonnais, qui ne croyaient pas qu'on pût voir tant de gendarmes à la fois. Les souvenirs très curieux de l'un de

des hommes sortant nouvellement de la cavalerie ; ils furent habillés et montés à la légère. (*Histoire de Médart-Bonnard, capitaine de gendarmerie.* — Epernay, Fieret, 1828, 2 vol. in-8°, planches d'uniformes).

(1) Correspondance de Napoléon, n° 16,154.

(2) Idem, n° 16,373.

leurs officiers nous donnent un aperçu de l'impression que leur fit notre pays qui, pour beaucoup d'entre eux, était comme une sorte d'antichambre de l'Espagne, engloutissant sans se lasser, et les unes après les autres, les belles troupes qu'y envoyait Napoléon.

Le lieutenant de gendarmerie dont les Mémoires sont aujourd'hui devenus fort rares, avait fait toutes les campagnes de la Révolution, non sans une grande distinction. Nommé en 1812 inspecteur général de la comptabilité de la gendarmerie d'Espagne, arrivé à Bordeaux, son hôtesse, apprenant qu'il allait passer les Pyrénées, se mit à pleurer en lui disant que depuis cinq ans « il passait continuellement des hommes qui allaient dans ce pays, et qu'elle n'en avait jamais vu revenir aucun ». La vue d'habitants des Landes, montés sur échasses, l'étonna fort, et il commença son voyage à travers ses déserts, sur lesquels il nous donne quelques détails qu'il est bon de conserver.

La route, qui était formée à l'aide de grands sapins de 30 pieds, placés les uns à côté des autres, avait ensuite été couverte de sable et recouverte de pavés. « La flexibilité de cette espèce de charpente faisait danser les voitures et fatiguait beaucoup les voyageurs.

« En quittant Roquefort, nous trouvâmes des sables sans trace de chemins. Il y avait de beaux sapins incisés d'où la résine découlait : c'est une riche branche de commerce de ce pays. On y rencontre aussi des chênes-liége, avec l'écorce desquels on fabrique des bouchons. Des chevaux fatigant beaucoup, quoique n'allant qu'au pas, se laissaient devancer par les hommes à pied.

« Le 28, vers minuit, il pleuvait très fort ; nous nous étions égarés dans les forêts. Par hasard, nous aperçûmes une baraque. Ayant frappé à la porte, un paysan vint

nous ouvrir. Il tenait pour torche un éclat de sapin enflammé. Ses grands cheveux noirs, tombant sur ses épaules, laissaient à peine remarquer sa figure. Son vêtement était une peau de chèvre, dont les pattes se croisaient sur sa poitrine. Nous nous informâmes du chemin de Mont-de-Marsan. Il nous dit que nous n'en étions pas éloignés. Lui ayant demandé s'il pouvait nous donner quelque chose à manger, il répondit qu'il avait des œufs, des châtaignes, des noix, du jambon et du pain de méteil. Il nous invita à descendre, appela sa femme qui, pour la mise, valait bien son cher mari. On nous alluma du feu, on nous servit une copieuse omelette bardée de tranches de jambon. Nous fîmes, avec quelques bouteilles d'un petit vin clairet, un repas plus agréable que nous ne l'espérions ».

Il continua son voyage, traversa Mont-de-Marsan, Tartas, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Vincent, et arriva à Bayonne à cinq heures du matin, où il mit pied à terre « en face des bains » et se rendit à l'hôtel Saint-Étienne, où il devait descendre.

« Je profitai du temps que j'avais pour voir la ville, les fortifications, les églises, le port, les Allées-Marines ou promenades publiques. Je pus observer le pont du Saint-Esprit et la citadelle.

« En parcourant le rivage, je remarquai plusieurs frégates ou bâtiments de guerre en construction. J'aperçus, sous les arceaux, fabriquer des bouchons avec l'écorce de chêne-liège dont j'ai précédemment parlé.

« Etant encore de bonne heure, je fis une pointe au château de Marrac, que l'empereur avait choisi pour son quartier général dans le commencement de la guerre d'Espagne ».

Le soir il alla au théâtre, où il vit Perrond, acteur de l'Odéon, dans les rôles de *M. de Crac* et de *L'Auberge de Calais*. « Ce comique était fort aimé à Baïonne, étant de ce pays, et y remplissant des rôles de gascon. »

Des promenades, des visites au général Lhuillier, commandant la division, qui lui apprit que la route d'Espagne était interceptée par les *guérillas*, et qu'il fallait attendre un convoi, employèrent tout le temps du lieutenant Médart-Bonnart. Ce fut pendant une de ses promenades aux Allées-Marines qu'il eut l'occasion de visiter un navire américain dont le capitaine, après lui avoir offert des rafraîchissements, lui fit promettre de revenir le lendemain pour assister à la fête anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis.

« Le 4, au lever du soleil, on tira le canon. Tous les équipages saluèrent, par des cris mille fois répétés, l'astre bienfaisant du monde. Nous déjeunâmes sur la goëlette l'*Indépendance*. Nous dinâmes sur la corvette le *Volant*, capitaine Perlet, bâtiment amiral à trois mâts, parfaitement bien pavoisé, au bruit de 100 coups de canon. Tous les chefs de la marine, des habitants au nombre de peut-être 80, étaient réunis à ce banquet. Rien n'avait été épargné pour que les décors fussent superbes. On porta beaucoup de toasts. On chanta à la louange de la liberté des peuples divers couplets français et américains. Le coucher du soleil fut annoncé par un matelot monté au plus haut du plus grand mât. On tira le canon. Alors les Indépendants entonnèrent des cantiques en actions de grâces pour clore la fête de cette journée. Ces deux repas furent pour moi un motif d'admiration et de bon appétit ».

Le colonel rendit la fête qu'il avait reçue, et malgré les excellentes relations bayonnaises que se créèrent les offi-

ciers, notre lieutenant, ne voulant pas que son temps fût tout à fait perdu, prit un professeur et se mit à apprendre la langue espagnole. Puis, il nous raconte une anecdote qui nous montre quels effroyables ravages faisait la guerre, au point de changer les régiments de fond en comble. « Le 105e régiment de ligne, dans lequel j'avais servi, vint à Baïonne. Flatté de revoir ce corps, je me présentai pour renouveler connaissance avec les Dameriats et avec mes anciens camarades que j'y avais laissé ; mais quelle fut ma surprise de ne reconnaître aucune des figures que je croyais y rencontrer. Je m'adressai donc à plusieurs militaires à qui je parlai de la garnison de Lyon, en l'an 6 (1795) ; ils ne savaient ce que je voulais leur dire.

« Le changement que je remarquai dans ce corps m'occasionna des réflexions sérieuses sur la perte des hommes qu'on avait éprouvée pendant la guerre. Il ne restait personne de 3.000 individus dont la demi-brigade était composée 14 ans auparavant, sans compter les mutations survenues postérieurement à ma sortie ».

Puis, une après-midi de dimanche, il assista à des courses de barques et à des joutes sur l'eau, et le moment étant enfin arrivé, il se mit en route pour Irun, où se réunissait le convoi.

L'escorte, commandée par les généraux Charles Lamothe et Labadie, était composée d'infanterie et de gendarmes à pied et à cheval. Les chaises de poste des chefs, placées suivant leur grade, marchaient les premières. La force du convoi était de trois à quatre mille hommes environ. Rien d'intéressant comme cette marche si lente au milieu d'un pays en feu et de derrière les rochers duquel crépitait une incessante fusillade, où l'on n'eut de repos

qu'en arrivant à Vittoria. Toujours en alerte continuelle, tous les quartiers maîtres des escadrons de gendarmerie se rendirent à Saint-Sébastien, où il leur fut plus facile de travailler en paix à leur comptabilité. Là, Médart-Bonnart continua son étude de la langue espagnole, qu'il renforça dans les soirées où il était invité par les principales familles de la ville. Le 21 novembre, le général Cafarelli, dont Thibault fait une si piteuse peinture dans ses *Mémoires,* vient inspecter Saint-Sébastien qui faisait partie de son commandement. La courte relation qui suit mérite la reproduction :

« Le 22, c'était un dimanche, il donna, à l'Hôtel de Ville, une fête superbe, où tous les officiers de la garnison furent invités. L'assemblée pouvait être de 400 personnes. Les dames, mises à la française, étaient fort élégantes ; on y dansa, avec des castagnettes, des *boléros,* sorte de danse lascive dans le genre du *fandango,* que je vis pour la première fois.

« Le jeudi 26, la municipalité, avec la Chambre de Commerce, donnèrent une fête au général en chef. On y déploya toute la pompe espagnole, c'est-à-dire que, dans le courant du jour, il y eut des courses de taureaux sur la place, décorée de draperies, par un temps magnifique, au bruit d'instruments indigènes ; ces animaux, attaqués ou tourmentés par des hommes qui leur lançaient des flèches ou des dards, furent ensuite vaincus par des chiens.

« Le soir, il y eut illumination. A 9 heures, à la clarté des flambeaux, les magistrats et les officiers conduisirent Son Excellence qui passa parmi la troupe, formant la haie, en présentant les armes, lorsque les tambours battaient aux champs. Des musiciens de la ville jouaient des

airs analogues à la circonstance et l'accompagnèrent, au milieu d'une foule immense, qui criait : « Vive le général en chef ! Vive Monseigneur le comte Cafarelli ! » Ces acclamations continuèrent depuis son hôtel jusqu'à la salle du bal, où l'avait devancé une réunion nombreuse. Les dames et les demoiselles, élégamment parées, étaient habillées, les unes à la française, les autres à l'espagnole. Le général fut reçu avec tous les honneurs dus à une première autorité. Les quadrilles étant formés, le coup d'œil était admirable, à cause de la variété des toilettes des femmes et du mélange des uniformes de toutes couleurs. On était ébloui par les décorations de diamants, d'or et d'argent qui différenciaient les corps et les grades des officiers, ainsi que par les costumes variés des employés de l'armée et la mise soignée des habitants et des jeunes gens. Ils rivalisaient tous, par une tenue recherchée et un air de gaieté qui faisaient oublier que les deux nations étaient en guerre. Les contredanses et les valses étaient exécutées alternativement par la musique du pays et celle des troupes de la garnison. On servit quantité de rafraîchissements dans cette soirée. A 2 heures on reconduisit Son Excellence jusqu'à son hôtel, avec le même cérémonial qu'à son arrivée ».

Médart-Bonnard était encore à Saint-Sébastien le 1er janvier 1813, et rend compte de la fête de minuit et de la *Misa del Gallo.* Il nous fait voir le peuple se promenant par les rues avec toutes sortes d'instruments de musique et chantant des couplets. « On prétend même, ajoute-t-il, que beaucoup de chanteurs, à qui tout est permis pendant ces soirées, profitent de l'obscurité de la nuit pour réciter des historiettes galantes. Dans les maisons opulentes on leur distribue quelques pièces de monnaie pour les récom-

penser de leurs peines. On les engage ensuite à faire entendre quelques couplets en langue basquaise, qui ne manquent, dit-on, ni de sel ni de bon sens ». Il relate ensuite les fêtes du Carnaval, puis celles du Vendredi-Saint et de la Fête-Dieu.

Mais déjà la ville se préparait pour le siège sanglant qui devait illustrer le général Rey ; tout ce qui allait être inutile à la défense fut renvoyé, et la commission, dont le lieutenant Médart-Bonnart faisait partie, s'embarqua sur une balaou, qui les débarqua au Socoa le 25 juin. De Saint-Jean-de-Luz il passa par Bidart et se transporta à Bayonne en cacolet. Puis, comme la ville était déjà encombrée, il se résolut de se transporter à Dax, emportant avec lui les seize malles contenant la comptabilité des 20 escadrons de l'armée d'Espagne. Ce fut dans une grande barque chargée de blessés et de femmes qu'il fit le trajet de Bayonne à Dax, sur l'Adour. Il y arriva le 28 juin, à 3 heures après-midi, et arriva le 11 août à Pau, où la commission dont il faisait partie devait séjourner.

Le 21 août 1813, par décret impérial, Napoléon supprima toute la gendarmerie d'Espagne, qui fut répartie entre Laval, Rennes, Niort, Montauban ; 800 gendarmes à pied et 300 à cheval furent dirigés sur Fontainebleau où ils devaient passer officiers dans la ligne. Ces vaillants soldats l'avaient bien mérité, car leurs actions d'éclat en Espagne sont innombrables. Nous nous contenterons d'en mentionner trois seulement, la première surtout, qui eut un grand retentissement à Bayonne. Nous empruntons le récit de ce fait aux *Mémoires* de M. de Gonneville, officier au 13e régiment de cuirassiers, qui obtint en Espagne une si terrible célébrité. Entré à Irun dans les derniers jours de septembre, « nous passâmes, dit-il, près d'une grange

située sur le point culminant des hauteurs qui se trouvent entre Irun et Ernani (1). Cette grange, occupée par 40 gendarmes comme poste intermédiaire, avait été attaquée deux mois auparavant par la bande de Mina, forte de trois mille hommes ; elle était simplement crénelée et n'avait que ce que l'on nomme un tambour pour en défendre la porte. La défense fut telle que les Espagnols, après avoir eu plus de deux cents hommes hors de combat pendant les deux jours que dura l'attaque, furent forcés de se retirer par suite des secours envoyés d'Irun et d'Ernani aux braves gendarmes. La toiture entière avait brûlé ; mais le feu ayant commencé par un bout, elle s'était effondrée avant que l'autre extrémité s'enflammât. Ce fut donc sur des charbons et sur des cendres brûlantes que les défenseurs de la grange se réfugièrent avec leurs munitions pour ne pas être écrasés par la chute du reste de la toiture. L'ennemi, les croyant tous brûlés, s'imagina n'avoir plus qu'à entrer dans la grange pour s'emparer des débris, mais il paya cher cette croyance ! Pas un gendarme n'avait péri, et de cette ruine partit un feu qui lui fit éprouver plus de pertes qu'il n'en avait subi avant » (2).

La gendarmerie à cheval lutta à plusieurs reprises et avec succès contre la cavalerie anglaise. Au combat de Villadiego, en avant de Burgos, en 1812, où ils avaient été réunis en légion, ils arrêtèrent complètement les dragons rouges anglais qui, ne connaissant pas leur uniforme, les avaient chargés comme en se jouant. Enfin, la

(1) Ne serait-ce pas le *fortin de la venta*, sorte de blockaus armé plus tard d'une pièce de canon. A l'époque du passage de Médart-Bonnart, il avait encore une garnison de 40 gendarmes.

(2) *Souvenirs militaires du colonel de Gonneville*. Paris, Perrin, in-12.

célèbre défense de Monzon, petite place de la Navarre, en 1813, est due à un détachement de 80 gendarmes, qui en formait toute la garnison.

Si le dicton qui courait alors dans l'armée et qui disait : guerre d'Espagne, fortune des généraux, ruine des officiers, misère des soldats, est vrai en grande partie, il y eut cependant quelques exceptions. Nous n'en rappellerons que deux traits, dont le dénouement a eu lieu à Bayonne, et qui ainsi se rattachent à notre sujet :

« C'était le jour de la funeste bataille de Vittoria, qui devait définitivement faire perdre à Joseph Napoléon le royaume d'Espagne. Une grande partie du convoi et des parcs, qui étaient immenses, avaient été échelonnés sur la route de Bayonne et, par une sorte de fatalité, lorsque le feu s'ouvrit, il attendait encore l'ordre de départ. Le trésor se trouvait là, escorté par des gendarmes, lorsque, la bataille se rapprochant, un boulet vint à briser un caisson qui laissa choir sur la grande route une pluie de pièces d'or. Les hommes d'escorte se hâtèrent d'en bourrer leurs poches, et l'un des gendarmes, grâce à son cheval, put en emporter une somme considérable. Arrivé à Bayonne avec son précieux fardeau, il y prit sa retraite à la fin de la guerre et construisit dans les environs une magnifique propriété qui existe encore de nos jours quoique cette famille ait depuis longtemps disparu » (1).

On conçoit que le pouvoir presque discrétionnaire des officiers de cette gendarmerie d'Espagne, exerçant des droits de vie et de mort sur un pays en feu, donnèrent lieu à bien des exactions qui se traduisirent par des calomnies, des libelles, et même des procès qui eurent

(1) *Souvenirs Bayonnais.*

notre ville pour théâtre. Les Espagnols, après la chute de l'Empire, eurent beau jeu pour attaquer ses plus fidèles officiers, et c'est ainsi que le basque Mendiry, chef du 20e escadron de gendarmerie, qu'il forma à Orléans, fut envoyé en Navarre, où, dit-il, « la connoissance que j'avois de l'idiome basque et de la langue espagnole me facilita le moyen de calmer et de tranquilliser les esprits irrités des principaux habitants ». Ce fut sous le gouvernement du général Reille que le chef d'escadron Mendiry eut le commandement de la police générale de la Navarre, qui devait lui valoir plus tard de si furieuses attaques.

En effet, en 1816, une publication imprimée par Duhart-Fauvet, de Bayonne, et signée J. Galaza, parut sous le titre de : *Défense du sieur Guidotti, de Pampelune,* attaquant le commandant Mendiry. Cette brochure, que nous ne connaissons que par la réponse de l'officier français, dont nous parlerons plus loin, l'accusait d'avoir fait exécuter plusieurs prêtres, et même d'avoir voulu faire fusiller un curé de Torrès « en présence du Saint-Sacrement, au moment de la procession solennelle », d'avoir été cause de la mort du curé d'Ugarte, de Rodeles, alcalde d'Olite, et même d'avoir touché des sommes considérables, et une foule d'autres gentillesses du même genre.

L'officier attaqué ne pouvait en rester là : il intenta un procès en calomnie qui n'aboutit point et se contenta de résumer sa défense dans une plaquette devenue aujourd'hui d'une si grande rareté que nous n'en connaissons qu'un seul exemplaire :

Mémoire justificatif pour le sr J.-P. Mendiry, chef d'escadron de gendarmerie, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, relatif à sa plainte en calomnie contre le sr J. Gabarra, Espagnol, réfugié à Bayonne, auteur

et distributeur d'un libelle imprimé le 18 juillet 1816, par Duhart-Fauvet, place d'Armes, n° 6, à Bayonne. — A BAYONNE, DE L'IMPRIMERIE DE M. CLUZEAU, rue Orbe, n° 9, septembre 1816, petit in-4° de 70 et 2 p.

Dans ce curieux mémoire, le chef d'escadron se disculpe de son mieux de toutes les accusations qui étaient portées contre lui ; mais ce qui paraît être le plus transparent de l'attaque et de la défense, c'est que les malheureux espagnols eurent autant à souffrir de la part des troupes françaises que de celle des *guérillas*. Ces derniers même y ajoutaient quelques petits raffinements, tels que coupe d'oreilles, ablation du nez et autres amabilités. Nous ne reproduirons ici que deux des pièces justificatives signées du général comte Reille, parce qu'elles appartiennent à l'histoire, qu'elles sont relatives à des faits ignorés, et enfin qu'elles montrent à quel degré de cruauté en étaient arrivés peu à peu les deux partis.

I

Le général gouverneur, considérant qu'il est prouvé par toutes les informations et déclarations reçues, qu'un sergent, un caporal, douze gendarmes et six hussards, faits prisonniers au Carascal, ont été tués à coups de poignard le 4 décembre dernier, dans les bois situés entre Escarot et Orons, par les bandits qui les conduisoient, que huit Français pris à Aybar, le 23 décembre, ont été tués entre Aybar et Lambrers, qu'il résulte des dépositions de dix-sept bandits pris à Asagra, que deux officiers prisonniers du régiment d'Issembourg ont été assassinés le 6 janvier dernier à la montagne d'Anorbé, par une quadrille dont ces dix-sept hommes faisaient partie, qui étoit commandée par le nommé *Domingo Jusué,* qui fit également tuer dix-huit paysans comme partisans du gouvernement, que des miquelets faits prisonniers ont été aussi fusillés ;

Voulant user de représailles, venger la mort de ces malheureux et éviter que de telles horreurs se répètent,

Ordonne que quarante bandits, les dix-sept ci-dessus compris, soient exécutés militairement;

Déclare en outre, que les bandits détenus à la citadelle, les pères et parents des bandits et plus de deux cent mille prisonniers insurgés espagnols qui se trouvent en France, répondront, à l'avenir, des militaires français et espagnols qui tomberoient au pouvoir de ces quadrilles, ainsi que de celles des alcaldes, députés des vallées ou maires des cantons, régidors ou officiers municipaux, employés du gouvernement, et toutes autres personnes qui seroient arrêtées par les bandits, sous prétexte de leur adhésion au gouvernement ou pour avoir fait exécuter ses ordres.

De ces quarante bandits, dix-sept ont été fusillés, parce qu'ils commirent vingt-deux assassinats dans les lieux qui sont indiqués; deux, parce qu'ils s'étoient sauvés de la peine de la chaîne, à laquelle ils étoient condamnés à la citadelle, pour se réunir aux bandits, et parce qu'ils furent pris les armes à la main, et les vingt-un restans, parce qu'ils furent s'enrôler dans les bandes de brigands, après l'amnistie qui fut accordée le 14 avril dernier.

Au quartier général de Pampelune, le 8 juillet 1811.

Signé : Le général comte REILLE.

Pour copie conforme :

J.-P. MENDIRY.

II

AVIS

Le gouvernement, voyant que les mesures de douceur et de bienfaisance n'ont point amené l'effet désiré, et que bien au contraire elles ont prouvé la nécessité de déployer celles d'une juste sévérité et de rigueur, prévient que son intention sera

toujours de protéger l'homme de bien. aimant la paix et la tranquilité.

En conséquence, il a ordonné que

Pampelune..	Pierre Samaniego, Bernabia Azpillaga.	Prêtres, à cause de leurs mauvais principes. et convaincus d'avoir provoqué en public. et ouvertement. la révolte contre le gouvernement par leurs propos, sans aucun ménagement :
Arellano....	François Cia,	Abbé, pour avoir hébergé ouvertement le chef de bande *Espoz-Mina*, pendant la nuit du 8 au 9 du mois précédent, à cause de sa mauvaise conduite, sur l'adhésion à la révolution et les mauvais services qu'il n'a cessé de rendre au gouvernement depuis deux ans ;
Arellano....	Raimond Alcalde,	Abbé, à cause de sa mauvaise conduite, son attachement à la révolte, et par rapport aux mauvais services qu'il n'a cessé de rendre au gouvernement depuis deux ans ;
	Vincent Recalde,	Alcalde, convaincu, par un reçu signé par lui-même, d'avoir été commissionné par le chef de bandes *Espoz-Mina*, pour le recouvrement des revenus des biens nationaux ;

Artajona...	Mathieu Belez,	Espion d'*Espoz-Mina*, vagabond et échappé des galères, à laquelle peine il fut condamné pour avoir tué un alcaïde de sa commune, il y a 8 ou 9 ans ;
	Antoine Huarte, Joseph Yoddi,	Pour avoir commis plusieurs vols sur les grandes routes le 29 juillet dernier, époque à laquelle ils désertèrent des bandes, et pour avoir voulu ensuite profiter de l'amnistie, comme convaincus de ces crimes ;
Monreal....	Sebastien Fernandes Tejada,	Vagabond, espion d'*Espoz-Mina*, qui étoit venu dans cette ville avec des lettres de l'infâme chef de bandes de la commune de Leoz, où il commit la trahison et sa félonie dans la nuit du 13 septembre dernier ;
Uxue.......	Joseph Gouy,	Reconnu par ses propres déclarations d'avoir été employé en qualité d'espion du Prieur de Uxué, et avoir ensuite exercé le même emploi au service d'*Espoz-Mina*;
Yabar......	Jn Martin Bengoelea,	Regidor, pour avoir accueilli dans sa commune le chef de bandes *Espoz-Mina*, accompagné de 20 hommes seulement, le 8 septembre dernier, pour leur avoir donné des rations de vivres et n'avoir pas rendu compte de sa présence au commandant du poste militaire d'Irurzun, au mépris des ordres du gouvernement ;

Miranda ..	Louis-Blaise Gomez,	Prêtre fugitif de sa commune, pour avoir excité par sa mauvaise conduite et son mauvais exemple la révolution, et qui fut pris à Vittoria le 13 août dernier, avec les brigands qui escortaient le colonel Laffitte, prisonnier français ;
Olaragutia..	Michel Iriarte,	Ex-religieux laïc, pris en mesme tems que le précédent, exerçant la chirurgie dans les bandes;
Los Arcos..	Pierre Perez-Isla,	Propriétaire, pour son attachement et sa passion en faveur des bandits, comme provocateur de la révolte, et, en outre, pour avoir accueilli chez lui, pendant un mois, le brigand Birassou, qui étoit blessé ;

Seroient fusillés dans cette place, conformément aux lois militaires.

Conformément au décret de M. le général gouverneur, en date du 8 juillet dernier, également, en attention à ce que *Joseph Maiza, mari de Maria Arrechon*, fut arrêté dans les environs de la commune d'Anchoriz, le 7 août de la présente année, par un parti de bandits, au moment qu'il y passait avec des dépêches du gouvernement pour le commandant de la forge d'Orbaiceta, et que depuis lors on n'en a point de nouvelles, il sera compté à ladite *Maria Arrechon* trois cents duros en indemnité des services que son mari avoit rendus et des dommages qu'elle a éprouvés.

Pampelune, le 2 octobre 1812.

J.-P. Mendiry.

VI

UNE MAISON BAYONNAISE

La Chambre de Commerce. — La maison de Brethous. — Demande de construction. — Un passage couvert. — Nouveaux propriétaires. — Pierre-Étienne Cabarrus. — Séjour de Maret, duc de Bassano. — L'ameublement. — Les locataires. — M. Labat. — Acquisition de la maison.

L'une des rares, sinon l'unique maison bayonnaise qui frappe le regard par son aspect architectural, est l'hôtel occupé par la Chambre de Commerce, et dont l'historique mérite d'être retracé, tout d'abord parce que les demeures de ce genre sont bien clairsemées dans notre ville, et ensuite parce qu'elle a appartenu à plusieurs notabilités bayonnaises dont les noms tiennent leur place dans l'histoire de la cité.

Si haut que l'on puisse remonter à l'aide des titres de propriété de cette maison, on voit qu'elle appartenait, au commencement du XVIII[e] siècle, à une veuve Dirandats, et que l'édifice portait le même nom. Elle fut acquise par Léon de Brethous, gentilhomme de la grande vénerie du roi, qui fit aussitôt abattre la vieille masure qu'il venait d'acheter et se proposa de faire élever à sa place un bel hôtel. Malheureusement, l'espace était très restreint et nuisait à la parfaite correction de l'édifice.

Ce fut pour obvier à ces inconvénients que le sieur de Brethous introduisit une instance auprès du Corps municipal, afin qu'il lui fût permis de faire quelques améliorations à la construction projetée ; il s'exprimait ainsi :

« Supplie humblement Léon de Brethous, gentilhomme de la grande vénerie de France, citoyen de ladite ville, disant qu'il a nouvellement acquis une maison appelée Dirandats.

« Cette maison, Messieurs, est située et fait face d'un côté à la rue du Pont-Majour, d'un autre au pont du même nom et à la rivière de la Nive, elle a aussi une autre façade sur le derrière, qui aboutit à ladite rivière.

« Il y a entre ledit pont, vulgairement appelé pontic, et le pont Majour, une grande cale pour l'usage du public, pour décharger les batteaux et autres voitures qui y abordent, et cette cale, dont la pente est extrêmement rapide, est bordée par ledit pont Majour par une banquette de pierre dure.

« Comme ladite maison n'est point en seureté à cause des débordemens fréquens qui frapent avec violence contre ledit pontic et les fondemens de la maison, et que le supliant désire donner à sa patrie des marques de son zèle et de son attachement en contribuant à des ouvrages qui tendent à une plus grande comodité dans un quartier le plus distingué. C'est dans cet objet qu'il a consulté, Messieurs, les ingénieurs et les architectes de cette ville, qui ont dressé un plan figuré pour être exécuté sous votre bon plaisir, et y joint aussi celuy du cours de la rivière (1).

« Vous verrés, Messieurs, par ces plans que la rivière n'aura plus dans cet endroit un détour incommode à la navigation et préiudiciable au pont, parce que le quay l'assujettira dans son cours naturel ; que le suppliant prendra un terrein de seize pieds, depuis sa maison vers ladite cale et rivière ; que ledit pontic sera suprimé, que la cale sera portée plus avant vers ledit pont Majour ; qu'il y aura des portiques ou une arcade de dix pieds de haut et de sept pieds de large, et fera cimetriser sa maison

(1) Ce plan et plusieurs autres sont joints au dossier DD. 13, des Archives de Bayonne.

avec celle de M. Picot, qui est vis à vis ladite cale ; que le dessous de cette arcade, qui sera de pierre, servira pour le passage du public, vers les quays et le marché, que pour assurer ladite arcade et la maison, il y aura de gros pilliers et arcs boutans en maçonnerie, qui seront fonduz dans le lit de la rivière, et que pour observer la droite équerre du quay de la maison du sieur Dubrocq, il le continuera et reformera l'irrégularité qui se trouve au bout pour le joindre à celluy de l'arcade proposée suivant les proportions marquées sur ledit plan.

« Par ce projet, Messieurs, la nouvelle cale sera beaucoup plus commode, plus propre et plus solide. Les eaux pluviales, qui tombent sur la rue et se jettent par ladite cale dans la rivière, auront un autre cours naturel qui n'endommagera point la cale comme elles font à présent, et on n'aura plus à craindre tant d'accidents funestes qui sont arrivez par la mauvaise situation de ladite cale et dudict pontic.

« Le quay au dessous de ladite arcade qu'il fera au lieu du pont, qui se trouve de bois, épargnera à la ville une dépense qu'elle est obligée de faire chaque année pour l'entretenir et pour le rétablir lorsqu'il est emporté par les débordemens.

« Les arceaux ou portiques serviront aussi de retraite au public et aux négocians en particulier qui fréquentent incessamment ce quartier pour se mettre à l'abry du mauvais tems et de l'ardeur du soleil, pour y respirer le bon air et pour y traiter de leurs affaires.

« Enfin la maison qui sera bâtie de pierre de taille, les arceaux et la continuité du quay formeront un embellissement très agréable et très utile au public ».

M. de Brethous terminait en demandant à la ville de

lui céder le terrain dont il avait besoin, à charge par lui d'assumer toutes les dépenses. L'offre était trop avantageuse pour être repoussée, et la ville l'accepta à la condition qu'une balustrade en fer sera faite au bord de la rivière, entre les piliers, et que le passage qui devait être pratiqué sous la maison ne pourrait jamais être fermé, et qu'il ne pourrait non plus y être établi aucune boutique, baraque ou échoppe, ni aucune table pour la vente au détail.

Lorsque le rez-de-chaussée de la maison fut bâti, le sieur de Brethous revint sur sa proposition en faisant constater au Corps de ville que le public éprouverait de grands inconvénients à fréquenter le passage couvert qu'il avait déjà proposé.

« Le premier inconvénient qui se présente à laisser le passage tel que vous l'avez établi, est qu'on ira infailliblement, au commencement de l'ouverture, donner de tête à l'arceau par le détour qu'il y faut prendre, ce passage sera obscur, et peut, la nuit, se rendre dangereux; des personnes étrangères ne sachant point la communication du dessous de la maison pour aller au quay, peuvent aussy, la nuit, être embarrassées de la trouver, parce qu'elle ne se présente point aisément ; d'ailleurs, cet endroit, qui est le plus fréquenté de la ville et qui exige le plus de propreté par sa situation, sera exposé à beaucoup d'ordures.

« Pour remédier, Messieurs, à ces inconvéniens, le suppliant a été conseillé de faire le passage par le dehors de ladite encoigneure de la maison, au lieu de le faire par le dedans ».

Les désirs de M. de Brethous furent comblés, le passage couvert fut supprimé après enquête, et il fut autorisé à le

remplacer par un passage en encorbellement. La maison fut construite sur les plans de J.-A. Meissonnier, architecte dessinateur de la Chambre et cabinet de Sa Majesté, dont les plans sont conservés à la Bibliothèque Nationale, département des estampes. Ils ont été gravés par Allouis. — A *Paris*, chez la vᵉ Thénau, rue St-Jacques, aux deux Piliers d'Or.

D'après l'armorial de 1690, N. Brethous, marchand, bourgeois de la ville de Bayonne, portait *d'argent à un arbre arraché de sinople, soutenu de deux lévriers affrontés de gueules, accolés d'or.*

Le 29 décembre 1751 la maison fut acquise par le sieur de Casaubon à la veuve de Brethous. Le 2 mai 1762, noble François de Casaubon, ancien maire de Bayonne, vendit à son tour la maison de Brethous, dans laquelle il faisait sa résidence, à haut et puissant seigneur messire Antoine-Henry-Melchior d'Aspremont, chevalier, seigneur vicomte d'Orthe, baron de Peyrehorade, Cauneille, Œyregave et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel du régiment d'Orthe. La maison, est-il dit dans l'acte : « confrontant d'un côté à la maison du sieur Caulonquę l'ainé, cy devant appellée Dubroca, de l'autre côté au passage, cale et pont du Pont-Majour, et par le derrière au quai et à ladite rivière de la Nive ».

Le 27 juillet 1774, elle revient entre les mains des Brethous : demoiselle Luce d'Aspremont, vicomtesse d'Orthe, âgée de vingt-cinq ans, la vendit pour la somme de 51,000 fr. à François-Joseph de Brethous. L'année suivante ce dernier louait le rez-de-chaussée à Jean-Baptiste Noguez pour la somme de 700 livres, à la condition « de n'y faire aucun établissement de bouche ni de marteau ». Le 15 septembre de la même année l'hôtel fut loué pour la

somme de 2,000 livres, afin d'en faire l'hôtel de l'Intendance, par M. Esmangart, intendant. Toutefois, le bail pouvait être résilié si M. Esmangart cessait d'être intendant, et si son successeur désirait un autre logement.

Enfin, le 21 frimaire an II, elle fut vendue à Pierre-Etienne Cabarrus, négociant de Bayonne, pour la somme de 70,000 fr. Si nous ne disons rien ici de cette illustre famille, c'est que cette demeure n'était pas la maison patronale de ces hommes qui ont conquis une illustration bien méritée.

Ce fut pendant le séjour de Napoléon à Bayonne que la maison Cabarrus reçut un hôte le plus illustre : Maret, duc de Bassano, et la duchesse sa femme, la belle et gracieuse Madame Maret, attachée à l'impératrice Joséphine, occupèrent cette maison pendant tout le séjour de la cour impériale. Les membres de la Junte, rassemblée à Bayonne pour le couronnement du roi Joseph et qui étaient au nombre de quatre-vingt-dix, dînaient chaque jour par fournées de trente, soit chez le prince de Neufchâtel, soit chez le préfet des Basses-Pyrénées, soit chez le duc de Bassano, l'Empereur ayant voulu ainsi éviter à ces personnages l'ennui d'avoir à s'occuper de leur alimentation (1).

Un inventaire du temps nous montre à peu près de quelle manière était meublé le premier étage de la maison Cabarrus au moment où il était occupé par le plus fidèle ministre de Napoléon, on verra qu'il n'était pas des plus fastueux.

Le vestibule, près la porte d'entrée, avait une grande armoire en bois de pin fermant à clef, une commode en

(1) *Journal de Castellane. — Souvenirs bayonnais.*

marqueterie, une lampe suspendue au plafond, et une sonnette à la porte. La salle à manger était ornée de deux fontaines en fer-blanc avec leurs bassins de plomb et douze chaises ; enfin, le salon de compagnie était meublé de dix fauteuils, deux bergères et un canapé garnis de damas rouge. Deux grandes glaces, deux quinquets, une console avec dessus en marbre, deux bras de cheminée, un grand lustre en cristal, quatre grands rideaux de soie rouge, deux bras de chandeliers attachés au trumeau, deux caisses de bois de pin pour le bois à brûler et une paire de petits chenets avec la barre de fer.

Puis la maison est louée à différentes personnes : en 1817, H. Dros, horloger, occupe pour 500 fr. par an la boutique du rez-de-chaussée. En 1820, on trouve les locataires suivants : de Lalande, 700 fr. ; Dunoyer, 500 fr. ; Thiphine, 550 fr. ; Morin, 300 fr. ; Duséré, 1,000 fr. ; Panama, 300 fr.

Le 18 septembre 1821, la maison est vendue par Jean-Victor-Théodore Cabarrus, demeurant à Toulouse, et dame Eléonore Cabarrus, comtesse de Castelbajac, à M. E. Labat, pour la somme de 48,200 fr., à la famille duquel elle a appartenu jusqu'à ces dernières années. « Cette belle maison, dit un article du journal l'*Artiste*, paru en 1842 (1), qui fait l'angle de la rue et du quai de la Nive, appartient à M. Eugène Labat, l'un des plus riches banquiers du pays ; frappez et montez sans crainte, M. Labat vous recevra en homme du monde et sera heureux de vous faire l'honneur de sa galerie de tableaux, et surtout d'une *Lucrezia*, par Guido Reni ; du *Jardin d'Amour*, par Rubens ; d'un *San Bruno*, par Juan Pereda ; de *Mercure et Hersé*, par Paul Véronèse, et de l'*Extase de Saint François*, par Mateo Cerono ».

(1) L'*Artiste*, 25 septembre, 9 et 23 octobre 1842.

Cependant, le peu de largeur du quai de la Nive en cet endroit parut à diverses reprises être un sujet de menace pour ce bel édifice. En 1843, un rapport fut adressé au Conseil municipal, relatif au projet général de construction des quais. Nous n'en reproduisons que le fragment concernant la maison Cabarrus.

« La maison Labat, dit le rapporteur du projet, est une des rares maisons de Bayonne qui présentent, du moins à l'extérieur, un caractère architectural : l'ordonnance de sa façade, ses proportions heureuses, ses balcons en saillie avec leurs riches supports, tout jusqu'à la forme de sa toiture, lui donne l'apparence, non d'une maison particulière, mais d'un édifice public ; sa position, en outre, est telle, que c'est là le premier objet qui arrête les regards d'un étranger lorsqu'il entre à Bayonne pour la première fois ; il faudrait donc les motifs les plus graves pour mutiler ce bâtiment et en détruire l'harmonie, et votre commission a pensé que ces motifs n'existaient pas. De quoy s'agit-il, en effet ? De donner au quai une largeur suffisante pour la libre circulation des voitures de commerce, obligées aujourd'huy de contourner les rues du Pont-Mayou et du Port-de-Castets, pour revenir sur les quais, car l'espace vide qui existe au pied de la maison Labat n'a pas 2 mètres de largeur ; eh bien ! cette largeur peut être portée à 4 mètres 30, sans toucher à la maison Labat ; et pour obtenir cette dimension, il ne faut que supprimer l'ancienne cale de débarquement qui existe, et construire le mur du quai perpendiculairement aux abords de cette cale, suivant la ligne indiquée sur le plan d'alignement, et de manière à former entre le pont Mayou et le passage, au pied de la maison Labat, une place d'environ 180 mètres carrés, qui servira de point immédiat au point étroit.

« Avec une longueur de 4 mètres 30, le passage des voitures sera très facile, surtout si l'on considère qu'en s'avançant de la maison Labat vers le Port-de-Castets, le quai ira en s'élargissant dans une proportion telle, qu'à une distance de 27 mètres, on retrouvera la largeur de 8 mètres, maximum de la dimension exigée pour le quai ».

Les conclusions du rapport furent adoptées ; plus tard, M. Jules Labat, officier de la Légion d'honneur, député des Basses-Pyrénées et maire de Bayonne pendant toute la durée du second Empire, fit faire un trottoir pour les piétons, en encorbellement sur la Nive, qui donna encore plus de largeur à cet étroit passage.

En 1893, et sur l'initiative de M. E. Foy, président de la Chambre de Commerce de Bayonne, cette administration acheta la maison Cabarrus à M. J. Labat, pour la somme de 165,000 fr., pour y placer ses bureaux, sa bibliothèque et ses précieuses archives. En 1896, un incendie dévora la toiture et le troisième étage de l'hôtel, qui, intelligemment restauré, montre encore à l'extrémité du pont Mayou, la triple rangée de ses fenêtres ornées et de ses balcons en saillie.

VII

LE DUC DE RICHELIEU A BAYONNE

Le maréchal de Richelieu gouverneur de Guienne. — Son premier voyage à Bayonne. — La demeure du maréchal. — Une singulière voiture. — Entrée à Bayonne. — Le présent de la ville. — Second voyage. — Une relation en prose et en vers. — Les Landes. — Les jeunes filles du pays basque. — Une aventure. — Titre de citoyen de Bayonne offert au maréchal de Richelieu.

Si nous consultons les registres de délibérations de la ville de Bayonne, nous voyons que le maréchal duc de Richelieu, gouverneur général de Guyenne, est venu deux fois à Bayonne, en 1758 et 1759. Il avait été pourvu de cet important commandement par suite de la démission de Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, qui eut lieu le 4 décembre 1755, et depuis ce moment Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu et Fronsac, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roi, premier gentilhomme de Sa Majesté, était entré en fonctions.

Nous n'avons pas à nous occuper de sa vie à Bordeaux et de la manière parfois tyrannique avec laquelle il paraît avoir gouverné la grande ville. Nous voulons seulement parler de ses voyages à Bayonne, de ses séjours, et de la manière dont il fut reçu par les habitants.

Il paraît vraisemblable que le premier voyage qu'il exécuta en 1758 fut motivé par la crainte d'une descente d'une armée anglaise sur les côtes de Gascogne, et cela était d'autant plus croyable, qu'au mois de juin 1758 une flotte avait débarqué douze ou quatorze mille hommes dans la baie de Cancale. Ce corps d'armée s'empara de Saint-Servan, tout près de Saint-Malo, brûla un vaisseau de cinquante canons, deux frégates, vingt-quatre corsaires et une soixantaine de bâtiments marchands, causant à la

France une perte de plus de douze millions. Aussi, le samedi 9 septembre, la ville de Bayonne fut-elle toute entière en rumeur par suite de l'arrivée d'une lettre du maréchal adressée au duc de Tresmes, et l'informant qu'il y avait à craindre une prochaine descente sur les côtes. On prit aussitôt toutes les précautions nécessaires pour mettre la ville en état de défense. On fit une revue générale de toute la milice bourgeoise en armes : le marquis d'Amou, lieutenant de roi, fit faire une exacte perquisition chez les particuliers et principalement chez les armateurs de corsaires, pour connaître l'existence de fusils à bayonnettes, cartouches, gargousses à canon, et fit ravitailler la citadelle en vivres et en munitions (1). Il fut formé quatre compagnies de volontaires. Enfin les postes à occuper en cas d'alarme furent désignés (2). Tous les vaisseaux marchands durent remonter l'Adour et mouiller au-dessus du pont Saint-Esprit (3).

Le jour suivant, le duc de Tresmes passa en revue, aux Allées-Marines, la garde bourgeoise rangée par compagnie. Puis : « après avoir conféré avec M. le marquis d'Amou, Messieurs les officiers du génie et de l'artillerie et M. de Laborde, capitaine de vaisseau, qui se trouve actuellement en ville, s'est transporté, suivi de plusieurs capitaines marchands, à l'embouchure de la rivière, et il a décidé que pour empêcher l'entrée du port, il seroit établi trois batteries du côté du Sud, et que pour dresser les plates-formes on couperoit dans les pignadars appar-

(1) Archives de Bayonne. — On trouva à Bayonne 2,781 fusils ou mousquets, 731 pistolets, 720 sabres, 307 bayonnettes, 25,800 gargousses à fusil, 730 livres de mèche, 178 gargoussiens. EE. 11.

(2) 14 compagnies de la milice bourgeoise furent désignées pour remplir les postes. (Voir à l'Appendice).

(3) Archives de Bayonne, EE. 11.

tenans à la ville les arbres de pins nécessaires, à quoy on y travaille actuellement » (1).

Des travailleurs furent fournis par la ville pour entourer la tour de Sault de palissades, et les prisonniers anglais, qui étaient détenus au Château-Neuf, furent transportés à Mendionde.

Lorsque tout fut bien avancé, on apprit subitement la prochaine arrivée du duc de Richelieu. Quatre députés furent délégués par le Corps de ville pour aller, avec leurs robes, le complimenter à Saint-Vincent, et tous les préparatifs furent faits pour recevoir convenablement un si illustre seigneur. C'est dans cette voiture, qu'il appelait sa dormeuse, que Richelieu fit deux fois la traversée des Landes. M. Faur (2), ancien secrétaire du duc de Fronsac, duc de Richelieu, nous a laissé, sur ce curieux carrosse, une trop intéressante description pour qu'elle ne trouve pas sa place ici. Elle montrera à quel point le maréchal poussait l'amour du bien-être :

« Ayant été nommé au gouvernement de la Guienne, Richelieu, le jour de son départ, avait soupé à Choisy avec le roi et la marquise (de Pompadour), et Sa Majesté, instruite de la manière dont il voyageait, voulut le voir monter en voiture. Effectivement, personne ne courait la poste plus commodément.

« Il avait fait faire une voiture qu'il appelait sa dormeuse. Elle était assez longue pour s'y coucher entièrement : elle contenait un bon lit, bien bassiné quand il faisait froid ; le maréchal descendait dans le costume d'un homme qui va se coucher, ôtait sa robe de chambre sur le marche-pieds, et se mettait entre deux draps jus-

(1) Archives de Bayonne, BB. 59.
(2) Faur. *Vie privée du maréchal de Richelieu*, 1791, 3 vol. in-8°.

qu'à ce que quelques besoins l'obligea sent à se lever. Il y avait des volets dans l'intérieur de la voiture, qui ôtaient ou rendaient le jour à volonté. Elle était suspendue de manière que le lit était bercé mollement, ce qui contribuait à accélérer le sommeil du duc. Il n'aimait pas à manger dans les auberges, où la cuisine était peu de son goût ; une cuisinière, faite avec art, attachée sous sa voiture, faisait cuire doucement, par le moyen de briques rouges, les viandes qu'il désirait ; et à la poste, avant le lieu désigné pour manger, un cuisinier adroit s'emparait de la machine et courait à toute bride préparer le repas de Monseigneur, de façon qu'en arrivant il n'attendait pas. Cet intervalle suffisait pour faire le lit ; il s'y mettait de nouveau, et l'on pouvait dire que le maréchal se couchait à Paris et ne se levait qu'à deux où trois cents lieues. Il voyageait souvent dans les plus grands froids et n'en éprouvait aucune atteinte. Jamais homme n'a joui avec plus de recherches des commodités de la vie et ne s'est fait obéir plus ponctuellement. Ses gens, à demi morts de froid, n'osaient encore se plaindre ».

L'arrivée du maréchal de Richelieu à Bayonne fut enfin annoncée pour le 18 septembre 1758. Quatre échevins allèrent le saluer à Saint-Vincent-de-Tyrosse, et le reste du Corps de ville se rendit, avec ses massiers et ses capitaines du guet, à l'avancée du pont de Saint-Esprit. Ils y trouvèrent le comte de Gramont et le marquis d'Amou. Le maréchal fit son entrée dans la ville dans le carrosse du duc de Tresmes, et ayant mis pied à terre, le comte de Gramont lui présenta les magistrats auxquels il répondit très gracieusement. Il se rendit au palais épiscopal où ses appartements avaient été préparés et où il reçut la visite du Corps de ville. Peu après les capitaines du guet

y escortèrent les cent bouteilles de vin d'honneur qui lui étaient offertes par la ville.

Là ne devaient pas s'arrêter les générosités de Bayonne : 50 doubles louis d'or de 48 livres furent mis dans une bourse en velours vert brodé d'or et offerte au maréchal, qui l'accepta ; 300 livres étaient données à son secrétaire, selon la coutume. D'ailleurs, le duc de Richelieu, magnifique en toutes choses, annonça à M. Poydenot, qui s'était rendu auprès de lui pour lui faire sa cour, que sensible aux attentions de la ville, il voulait faire servir ces 50 doubles louis à battre autant de jetons qui porteraient d'un côté ses armes, et de l'autre celles de Bayonne. Cependant, la visite du maréchal fut courte, car le 25 du même mois il repartit pour Bordeaux, siège de son gouvernement. Précédé et suivi de cavaliers de la maréchaussée, il alla à pied jusqu'à la place Saint-Esprit où l'attendaient ses équipages, et fut accompagné de tous les magistrats tandis que la milice bourgeoise, sous les armes, bordait la haie (1).

Il devait revenir au mois d'avril de l'année suivante, mais pour ce voyage nous sommes plus heureux que pour le précédent, car le récit en a été fait par un des gentilshommes de sa suite, C. de Rulhère, sur le compte duquel nous n'éclairerons pas davantage le lecteur. Il lui suffira de recourir à un curieux ouvrage du savant bibliothécaire de Bordeaux, R. Céleste, dans lequel les détails les plus circonstanciés sur cet auteur et sur le commandement du duc de Richelieu à Bordeaux se trouvent relatés. Nous en donnons ci-dessous le titre exact, car par plusieurs points il appartient à la bibliographie bayonnaise :

(1) Archives de Bayonne, BB. 59.

Voyage du duc de Richelieu de Bordeaux à Bayonne, 1759. Œuvre inédite de C. de Rulhère, publiée avec notes, précédée d'un essai de bibliographie sur les anciens voyageurs à Bordeaux, et des notes biographiques, suivie d'une pièce rarissime et de lettres inédites du duc de Richelieu, par R. Céleste, sous-bibliothécaire de la ville. — Bordeaux, Gounouilhou, 1882, in-8° de CL et 36 p. (1).

C'est sur la forme d'une lettre en prose et en vers que M. de Rulhère, l'un des plus jeunes militaires de l'escorte du maréchal, s'adressa à la duchesse d'Aiguillon, dans le genre qui resta longtemps à la mode du récit du voyage de Chapelle et Bachaumont. Cette pièce curieuse, restée inédite, a été publiée pour la première fois par M. Céleste, qui la fait précéder d'une intéressante introduction. M. le maréchal de Richelieu, qui se dirigeait vers Bayonne pour la seconde fois, était accompagné d'une suite nombreuse. Il partit de Bayonne le 2 avril 1759, et traversa les Landes, dont Rulhère nous fait la description :

Des sables, de vastes déserts,
Des forêts de pins toujours verts,
Sans oiseaux, même sans ombrage ;
Le dépouillement des hivers
Est moins triste que leur feuillage ;
Aucun son n'y troublerait l'air,
N'étaient les cris qu'aux cieux envoie
Quelque voyageur qui se perd,
Ou des loups qui manquent de proie.
Près de ces lieux inhabités,
Si mon héros longtemps réside,
Bientôt des bourgs et des cités
Sortiront de leurs sables arides ;

(1) *Publication de la Société des Bibliophiles de Guyenne.*

Engagés par leur propre choix,
Les peuples y viendront par bandes,
On fit vingt projets autrefois,
Mais c'est la douceur de ses lois
Qui bientôt peupleront les landes.

M. de Richelieu était accompagné du comte d'Estillac, du chevalier de la Tresne et de M. de Marsilly. Le baron de Tuillier le précédait pour faire préparer les relais.

Couché dans sa commode dormeuse, le duc franchit la distance qui le séparait de Bayonne. Le Corps de ville, qui avait été informé de son arrivée, avait voulu le recevoir solennellement, mais il avait envoyé en avant M. de Rulhère pour prévenir le comte de Gramont qu'il ne voulait aucune sorte d'entrée. Cependant, comme on ne savait pas à quelle heure il arriverait, les magistrats envoyèrent au Réduit six soldats du guet, porteur chacun d'un flambeau de cire blanche, afin de pouvoir l'éclairer jusqu'à l'évêché, où il devait descendre. Aussitôt descendu à son logement, il reçut le Corps de ville qui vint lui faire son compliment « et accompagna les magistrats cinq à six pas, quoiqu'il fût environné de MM. de Gramont, d'Amou, et des officiers principaux de la garnison » (1).

Ses occupations furent si multipliées, dit M. de Rulhère, qu'il passa plus de trois jours sans donner un moment aux belles dames du pays. Il visita les fortifications de Bayonne, ses trois châteaux, parcourut les côtes de l'Océan jusqu'à la frontière d'Espagne. Il s'informa avec soin des causes de la décadence du commerce, comment les laines de la Péninsule ne venaient plus à Bayonne, et pourquoi

(1) Archives de Bayonne. Registre des délibérations.

les mauvais succès de la pêche de la baleine avaient à peu près ruiné Saint-Jean-de-Luz. Mais on comprend que pendant ce voyage les galants gentilshommes du célèbre duc de Richelieu devaient remarquer bientôt ce qu'il y avait, selon eux, de plus beau dans le Pays Basque. En suivant M. le maréchal sur les côtes, dit encore M. de Rulhère, nous vîmes quelque chose qui nous intéressa bien davantage :

Nous vîmes, non sans plaisir,
Sur ces montagnes stériles,
La Basquaise, aux pieds agiles,
Voler, plutôt que courir :
Cette démarche si belle,
Que rêva longtemps Marcelle,
N'a pas la grâce de celle
Qu'elle a sans étudier ;
Et le plus vite coursier,
Sous qui la pierre étincelle,
N'est pas si rapide qu'elle,
Qui, toujours nous devançant,
Jetait des fleurs en dansant ;
Cheveux noirs, sous toile blanche,
Front levé, mains sur la hanche,
Fin corset, jupe d'été,
Tout sert son agilité ;
Et sûre d'être jolie,
Toute sa simplicité
Semble être coquetterie.
Mais depuis qu'en ces hameaux
Des curés, à grands chapeaux,
Ont attristé l'innocence,
Voulant ajouter la danse
Aux sept péchés capitaux ;

Cette doctrine imbécile,
Ote au Basque son air vif;
Son tambourin, inutile,
S'use à demeurer oisif (1).

Le maréchal de Richelieu, moins scrupuleux, rétablit les danses dans chaque hameau du Pays Basque, et ordonna même qu'à l'avenir un tambourin y serait attaché.

E. DUCÉRÉ.

(A continuer).

(1) Céleste. *Voyage du duc de Richelieu.*

RELEVÉ MENSUEL MÉTÉOROLOGIQUE

SEPTEMBRE 1899

Dates	Baromètre	Températures				Psychromètre	Ozone	Évaporomètre	Actinomètre	Pluviomètre	Vents	Mer	Nébulosité
		de la station	du sol	Maxima	Minima								
1	764	+21.3	+22	+30	+19	+19	7	2.5		0	S.E. 2	3	4
2	764	+21.3	+21	+27.5	+16	+20	5	3		0	S.E. 2	2	3
3	765	+19	+20.5	+28.5	+15.2	+18.1	2	1		0	S.E. 3	2	0
4	763	+22.2	+21.8	+31	+19	+21	6	2.5		0	S.E. 3	2	4
5	763	+25.2	+23.5	+37	+20	+25.1	7	4		0	S.E. 2	1	4
6	764	+24.3	+24.2	+38	+19	+23	9	5 5		0	S.E. 2	3	0
7	765	+21.1	+21.5	+33.5	+15.7	+19.3	4	3		0	S.E. 2	6	0
8	765	+19	+20.5	+28	+18	+19.[illegible]	14	2.6		2	N.O. 4	6	8
9	767	+21.1	+21	+28	+16	+19.4	15	1		2	S.E. 1	6	5
10	768	+19	+19.7	+28	+15.7	+18	12	1.5		0	O.N.O.3	4	2
11	771	+18.1	+19.8	+27.5	+13.7	+17.3	14	2		0	N.O. 3	4	9
12	769	+19.2	+20.5	+28	+14.1	+18	6	1		2	Variable 1	2	3
13	764	+14.4	+18.4	+28	+12.5	+15.3	6	1		0	S.E. 2	1	br.
14	760	+14.3	+16.7	+28.5	+11	+13	8	2		0	S.E. 3	1	2
15	763	+16.2	+17.7	+25	+12.2	+16	17	3		0	S.E. 2	1	2
16	764	+19.3	+19	+20	+13	+17.1	15	3		0	O. 4	3	3
17	764	+17.3	+18.5	+26	+14.5	+15.1	20	2.5		8.5	N. 4	4	8
18	767	+20.4	+19.5	+25.5	+17	+19	17	2		2	N.O. 4	4	3
19	766	+17.4	+19	+27	+15	+17.3	12	1		2	S.E. 2	6	2
20	765	+15.3	+16.9	+26.5	+12	+14.3	4	2		0	S.E. 2	6	8
21	765	+17	+18.5	+26	+14.2	+15.2	20	2		0	S.E. 3	4	2
22	764	+17	+16.8	+27	+10	+15.3	9	3		0	S.E. 2	4	2
23	765	+15.2	+17.5	+27	+14.4	+15	18	2		14	S.E. 2	3	6
24	767	+ 9.2	+13.5	+24	+ 6 3	+ 9.2	8	1.5		0	S.E. 3	3	0
25	767	+12.1	+12.8	+28	+ 7.7	+12	6	3		0	S.E. 3	2	0
26	765	+17	+15.2	+24	+10	+13.1	12	2.3		0	S.E. 3	2	3
27	764	+18.2	+18.8	+26	+15.4	+17.1	15	2.5		8.5	Variable 1	4	5
28	761	+13.1	+14.2	+25.5	+13	+12.4	21	2		6.5	N.O. 5	7	9
29	764	+12.4	+14.8	+24.5	+10.7	+11.2	16	16		10.5	S.E. 2	7	9
30	755	+12.2	+14.2	+24	+11.2	+12.2	18	3.5		11	N.O. 4	6	8

RELEVÉ MENSUEL MÉTÉOROLOGIQUE

OCTOBRE 1899

Dates	Baromètre	Températures de la station	Températures du sol	Maxima	Minima	Psychromètre	Ozone	Évaporomètre	Pluviomètre	Actinomètre	Vents	Mer	Nébulosité
1	752	+20.1	+17	+24.5	+12	+19.2	10	2.3	2		S. 4	4	4
2	761	+19.4	+19	+27	+14.5	+18.3	18	4	8.5		W. 4	4	4
3	767	+16.2	+17	+24.5	+16.7	+16	9	1	0		S.E. 3	6	6
4	762	+15.3	+16	+24	+12.2	+15.1	2	1	0		S.E. 3	4	3
5	761	+17 2	+17.5	+30	+13.6	+17	6	1.5	0.5		Variable 1	2	9
6	762	+18.3	+18.4	+27.5	+16.5	+18	1	1	2		S.E. 2	3	6
7	764	+18.4	+19	+26	+16.5	+18.2	12	0	3.6		N.O. 3	3	9
8	766	+14.1	+16.8	+26	+13.5	+14	17	0.7	0		E. 2	1	br.
9	766	+16.4	+16	+23.5	+10.5	+15.2	8	1	0		S.E. 3	1	0
10	767	+14	+15.5	+26	+11.2	+14	3	1	0		S.E. 2	1	0
11	763	+24	+19.2	+29	+13.8	+17.3	3	2	0		S.E. 3	1	3
12	764	+17.1	+17.5	+30	+15.2	+15	14	2	4		S. 3	3	5
13	762	+15	+17	+28	+15	+15	17	2	8		E. 3	4	9
14	759	+12.4	+14.7	+20.5	+11.5	+10.1	16	1	2		E. 4	2	2
15	755	+17.3	+17	+22.5	+12.6	+16.4	1	0.7	2		S.E. 2	2	5
16	757	+15.3	+16	+29	+14.2	+15.1	0	3	0		S.E. 3	1	1
17	757	+17.2	+17.8	+29	+15.2	+16.3	1	1.8	0		S.E. 2	1	5
18	762	+16.1	+17.5	+26	+13.5	+15.4	2	0.7	0		S.E. 3	2	br.
19	764	+16.2	+17.5	+23.5	+12.5	+16.2	4	1.5	0		S.E. 3	4	br.
20	764	+11	+13.2	+24.5	+8	+10.2	6	1	0		S.E. 3	3	0
21	767	+17	+15.5	+25	+11	+15.5	2	1.7	0		S.E. 2	3	0
22	770	+17	+15.5	+29.5	+12	+15.3	0	2.5	0		S.E. 3	2	0
23	769	+16	+15.8	+30	+12	+15.3	2	1	0		S.E. 3	1	0
24	768	+15.4	+16	+29.5	+12	+15.1	0	1	0		S.E. 3	1	2
25	768	+14.2	+15	+28	+11.5	+14.2	0	0.5	0		S.E. 2	1	0
26	766	+16.2	+15.3	+27	+13.4	+16.1	6	0.5	0		S.E. 2	1	1
27	764	+15.1	+15	+29	+12	+15.1	4	1.5	0		S.E. 3	4	0
28	764	+19	+17	+30.5	+14.5	+18	7	1	0		S.E. 2	4	3
29	767	+15.1	+16.7	+25	+14	+15.2	9	1	0		S.E. 3	4	0
30	765	+21.4	+17.5	+29.5	+15	+19	4	4	0		S.O. 3	4	0
31	766	+15.2	+16.7	+29.5	+14.7	+15.1	11	4 8	12		Variable 1	4	9

RELEVÉ MENSUEL MÉTÉOROLOGIQUE

NOVEMBRE 1899

Dates	Baromètre	Températures de la station	Températures du sol	Températures Maxima	Températures Minima	Psychromètre	Ozone	Évaporomètre	Actinomètre	Pluviomètre	Vents	Mer	Nébulosité
1	760	+ 13.3	+ 14	+ 20	+ 13	+ 13.2	16	0.7		0.7	S.E. 4	4	6
2	758	+ 22	+ 17	+ 27	+ 13.5	+ 19.3	8	9 5		0	S. 4	4	0
3	760	+ 16.2	+ 17	+ 28.5	+ 14.5	+ 16.2	9	5		2.7	Variable 1	7	5
4	763	+ 12.3	+ 14.5	+ 23.5	+ 11.5	+ 13	20	0		8	S.E. 2	7	2
5	761	+ 11.3	+ 14	+ 23.5	+ 8.7	+ 11 1	2	1		0	S.E. 2	6	0
6	759	+ 16.4	+ 16	+ 24.5	+ 11.6	+ 16.1	6	8		0	W. 3	8	9
7	766	+ 13.1	+ 15.2	+ 22.5	+ 12.3	+ 13.1	19	0.4		12	S.E. 2	7	4
8	763	+ 19.1	+ 14.7	+ 22.5	+ 8.2	+ 15	8	2		0	S.E. 3	6	5
9	766	+ 14	+ 15	+ 24.5	+ 12.6	+ 13.3	12	2		6	S.E. 2	9	9
10	765	+ 12.2	+ 13.2	+ 21.5	+ 10.5	+ 12.3	0	0		0	S.E. 2	6	2
11	771	+ 13.4	+ 14.8	+ 26	+ 12.7	+ 13	21	1		6.7	S.E. 2	6	8
12	773	+ 8.2	+ 12	+ 20.5	+ 8	+ 8	9	0.7		0	S.E. 3	6	2
13	773	+ 5.3	+ 9.5	+ 18.5	+ 4	+ 5.2	8	1.5		0	E. 4	4	0
14	768	+ 4.3	+ 9	+ 20	+ 3.2	+ 4.2	4	1.7		0	S.E. 2	4	0
15	767	+ 7.3	+ 9.5	+ 21.5	+ 4.5	+ 7.2	0	1		0	S.E. 2	4	0
16	769	+ 7	+ 9.2	+ 22.5	+ 5	+ 6.3	0	1		0	S.E. 4	4	0
17	770	+ 3.3	+ 5.5	+ 24.5	+ 2	+ 3.3	0	1.3		0	E. 3	2	br.
18	770	— 0 3	+ 5	+ 15	— 1	— 0.2	1	0.4		0	S.E. 2	2	br.
19	769	+ 0.3	+ 5.5	+ 15	— 0.5	+ 0.3	0	1.3		0	E. 2	3	br.
20	768	+ 5	+ 6.5	+ 13.5	+ 0.5	+ 5	0	0		0	S.E. 2	1	9
21	770	+ 3	+ 6.5	+ 14.5	+ 2.5	+ 2.5	4	1.4		0	E. 4	1	3
22	771	+ 4.3	+ 5.2	+ 10.5	+ 1	+ 4.1	4	1		0	E S.E.3	1	4
23	772	— 1	+ 4	+ 14.5	— 2	— 0.3	3	gelée		0	E. 2	1	br.
24	770	+ 0.2	+ 4.2	+ 12.5	— 1	— 0.1	0	gelée		0	E. 3	1	br.
25	770	+ 1.2	+ 4.5	+ 17.5	— 0.6	+ 1.3	0	1		0	S.E. 3	1	0
26	770	— 0.4	+ 3.5	+ 19	— 1.3	— 1	0	1		0	S.E. 3	1	0
27	771	— 1.2	+ 3.5	+ 16	— 2	— 1.1	0	gelée		0	E. 2	1	br.
28	773	— 1.2	+ 4	+ 14.5	— 1.7	— 1.2	0	gelée		0	E. 2	3	br.
29	771	+ 1	+ 4.5	+ 12.5	— 1	+ 1.1	0	gelée		0	S.E. 2	3	br.
30	769	— 1.3	+ 3.5	+ 15	— 2.2	— 1	0	gelée		0	S.E. 2	3	br.

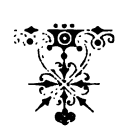
Le Sociétaire chargé de la direction du service météorologique,

E. RAGON

OBSERVATIONS

Le degré très élevé de nébulosité est dû à ce que cette observation est inscrite à 9 heures du matin. La même raison existe pour l'actinométrie ou intensité des rayons solaires, qu'il faudrait observer à midi, heure où le ciel est généralement découvert.

Ces deux observations ne doivent donc être consultées ici : la première donnant le chiffre maximum de nébulosité ; la seconde donnant le chiffre minimum d'intensité des rayons solaires.



RELEVÉ MENSUEL MÉTÉOROLOGIQUE

DÉCEMBRE 1899

Températures de la station	Températures du sol	Maxima	Minima	Psychromètre	Ozone	Évaporomètre	Actinomètre	Pluviomètre	Vents	Mer	Nébulosité
+ 2	+ 5	+ 10	- 2	+ 2	0	0		0	E. 2	3	br.
+ 3.4	+ 6	+ 9	+ 1	+ 3.3	4	0.4		0	E 3	4	6
+ 4.3	+ 6.5	+ 12	+ 2.5	+ 5.2	0	0.7		0	S.E. 2	3	4
+ 1.3	+ 52	+ 15	+ 1	+ 1.4	5	1		0	E. 3	1	br.
+ 1.2	+ 3	+ 11.5	— 2.7	— 1.2	0	0		0	E. 3	2	0
— 0.4	+ 2.5	+ 17.5	— 2.2	— 0.4	0	0		0	S.E. 3	2	0
+ 10	+ 6	+ 20	— 0.5	+ 9.2	1	2		0	O. 3	3	9
+ 11.4	+ 7.5	+ 18.5	+ 7.5	+ 10.2	20	1.8		16.5	N.N.O.4	8	9
+ 4	+ 7	+ 16.5	+ 4	+ 3.2	18	2.5		24	Variable 1	7	3
— 2.2	+ 2	+ 7.5	4.5	+ 2.3	6	0		2.5	E. 1	7	br.
+ 3	+ 3	+ 9.5	— 2.5	+ 3	3	2		0	S.E. 3	7	3
+ 8	+ 5.3	+ 11.5	+ 1.5	+ 7.1	13	2		2	O. 5	7	9
+ 8	+ 8	+ 13	+ 7.7	+ 8	21	2.5		10.5	S.O. 3	6	9
+ 9.3	+ 8.5	+ 17.5	+ 3.7	+ 8.3	21	1 7		28	O.N.O.5	8	8
- 3	+ 2.5	+ 13	— 4	— 3 2	20	0		4	S.E. 2	9	1
— 1.2	+ 2	+ 6.5	— 2.5	— 1.4	7	0		0	S.E. 3	7	0
+ 1.3	+ 4	+ 11.5	— 1	+ 1.1	2	0		0.8	S.E. 2	4	5
+ 3	+ 48	+ 11	+ 1.5	+ 2 4	0	1.5		0.6	S. 2	8	9
+ 6.3	+ 6.5	+ 12	+ 3	+ 6.1	0	0.6		0	S.E. 3	7	9
+ 7	+ 7.3	+ 16.5	+ 6.3	+ 7	0	0.5		0	S.E. 2	3	3
+ 1	+ 4.5	+ 18	+ 0	+ 7	0	0.5		0	S.E. 2	6	br.
+ 2	+ 5.2	+ 16.5	+ 1	+ 2	0	1		0	S.E. 2	4	6
+ 8.2	+ 7.5	+ 14.5	+ 2	+ 6.1	4	2.5		0	S.O. 4	2	2
+ 7.2	+ 7	+ 17.5	+ 7.2	+ 7	17	2		0	S.E. 2	3	3
+ 7.3	+ 7.2	+ 18	+ 6	+ 7.3	3	3		2	S.O. 3	3	9
+ 6.4	+ 7.5	+ 15.5	+ 5.2	+ 6.3	19	0.5		2.5	S.E. 2	5	5
+ 6.4	+ 7.3	+ 14.5	+ 5.7	+ 5.2	20	2		4	S.O. 3	4	4
+ 12.4	+ 8.5	+ 17.5	+ 7	+ 12.4	10	7		0	S.O. 5	4	6
+ 12	+ 8	+ 16.5	+ 8	+ 8.5	11	0		2	S.O. 5	8	1
+ 13.3	+ 18.5	+ 18.5	+ 8.5	+ 12.4	6	0		0	S.O. 4	7	2
+ 15	+ 18	+ 15	+ 10.5	+ 1.5	5	0		0	S. 2	4	6

RELEVÉ MENSUEL MÉTEOROLOGIQUE

JANVIER 1900

Dates	Baromètre	Températures de la station	Températures du sol	Températures Maxima	Températures Minima	Psychromètre	Ozone	Évaporomètre	Actinomètre	Pluviomètre	Vents	Mer	Nébulosité
1	758	+ 8.4	+ 9.5	+20.5	+ 9	+ 9	4			0	S.S.E.3	4	6
2	755	+12.2	+11	+23	+11.5	+12.2	8			0.5	N.O. 3	4	9
3	756	+ 6.2	+ 9	+15.5	+ 7	+ 7	18			34	S.E. 3	4	7
4	756	+ 2.3	+ 5.5	+18	+ 1	+ 2.2	15			0	S.E. 3	5	3
5	756	+ 6 4	+ 8	+17.5	+ 3	+ 6.3	21			10	N. 3	4	7
6	762	+ 3	+ 6	+14.5	+ 2.5	+ 3	19			2.5	S.E. 3	3	br.
7	761	+10	+ 8.3	+13.5	+ 5	+ 9.3	10			6	N.N.O.5	4	9
8	770	+ 5.2	+ 6.2	+16	+ 5.7	+ 5.2	21			12.5	N.E. 2	5	7
9	775	+ 9	+ 8	+15.5	+ 6.2	+ 8.3	20			2	N.O. 4	6	6
10	773	+ 5.3	+ 7.3	+17.5	+ 5.5	+ 5.1	19			4.5	S.E. 2	6	2
11	773	+ 6.3	+ 7.5	+16.5	+ 5.7	+ 5	16			10	Variable 1	6	5
12	772	+ 3.4	+ 5.5	+13.2	+ 2	+ 3.2	7			2	S.E. 2	4	9
13	769	+ 1.2	+ 4	+ 9.5	— 2	— 1	6			2.5	S.E. 3	3	br.
14	761	— 0.3	+ 2.5	+ 7.5	— 3.5	— 1	12			0	S.E. 3	3	8
15	761	— 8.2	+ 7	+14.5	+ 0	+ 7.4	15			16	W. 5	7	9
16	762	+11.2	+ 9	+15.5	+ 7.7	+10	18			6.5	S.O. 5	7	9
17	767	+13.2	+10.2	+17	+11.2	+10.1	20			2	S.O. 3	9	3
18	765	+ 6.4	+ 8.1	+20	+ 7	+ 6.4	20			10	N.N.O.6	9	7
19	774	+ 5.2	+ 7.5	+13.5	+ 6	+ 5.2	21			12	Variable 1	8	9
20	775	+ 2.1	+ 4.3	+13.5	+ 0	+ 2	8			0.4	S.E. 3	6	2
21	775	+ 1.4	+ 4.5	+16.5	+ 0	+ 1.4	0			0	S.E. 3	8	2
22	773	+ 6.2	+ 6	+18.5	+ 1.5	+ 5.3	3			0	S.E. 3	5	8
23	773	+11.1	+ 9.5	+11.5	+ 6	+11.2	20			4	O.N.O.4	5	9
24	770	+ 6.3	+ 8	+17.5	+ 5	+ 6.4	15			0.5	S.E. 2	7	8
25	777	+10	+ 9.5	+17.5	+ 6.7	+ 9	19			4	N. 4	6	8
26	777	+ 5	+ 8.5	+16.5	+ 4.5	+ 4.5	15			0	S.E. 3	8	br
27	768	+10.4	+ 8.8	+16.5	+ 4.5	+ 8.4	18			4	N. O. 5	6	9
28	752	+ 9	+10	+15	+ 7.3	+ 9	19			25	N.N.O.6	9	9
29	747	+ 2.2	+ 5.5	+14	+ 2.3	+ 2.2	20			22.5	N.E. 3	9	9
30	752	+ 7	+ 6	+10.5	+ 0.5	+ 5.2	18			18	N. 5	7	7
31	752	+ 2	+ 3.5	+13.5	+ 0.2	+ 1.2	8			8.7	S.E. 3	4	5

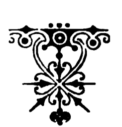
Le Sociétaire chargé de la direction du service météorologique,

E. RAGON

OBSERVATIONS

Le degré très élevé de nébulosité est dû à ce que cette observation est inscrite à 9 heures du matin. La même raison existe pour l'actinométrie ou intensité des rayons solaires, qu'il faudrait observer à midi, heure où le ciel est généralement découvert.

Ces deux observations ne doivent donc être consultées ici : la première donnant le chiffre maximum de nébulosité ; la seconde donnant le chiffre minimum d'intensité des rayons solaires.



Les Basques défendus en 1788 par un Anglais

CONTRE LES CALOMNIES D'UN ESPAGNOL ÉVÊQUE ET CARDINAL

Notre collègue, M. le lieutenant-colonel W. Hill-James, a eu l'obligeance de me prêter dernièrement deux volumes assez rares, qui se rapportent à un épisode romantique de l'histoire de l'Espagne. Il les a trouvés l'été dernier chez un bouquiniste d'Edimbourg. Ces deux tomes ont pour titre : *The History of the reign of Peter the Cruel, King of Castille and Leon.* (L'Histoire du règne de Pierre le Cruel, roi de Castille et de Léon), by John Talbot Dillon Esquire (1), (deux volumes, London Printed for W. Richardson, 1788). Il y a une préface de XXIX pages. Aux pages XXII à XXV de cette préface se trouve le passage dont je désire vous entretenir. L'auteur vient de parler des sources de son histoire, des chroniques et des autorités dont il a fait usage. Il poursuit :

« C'est tout-à-fait malgré moi que je me trouve placé dans la nécessité de faire une exception contre la crédulité de semblables écrivains. Bien plus tard, dans le siècle plus civilisé de Ferdinand et d'Isabelle, un autre exemple

(1) John Talbot Dillon, gentilhomme irlandais (1740-1805), a écrit d'autres ouvrages, *Travels through Spain* (London, 1780) et *Letters from an English Traveller in Spain in 1778*, etc. (London, 1781). Il séjourna longtemps en Espagne et fut lié avec beaucoup des littérateurs de la cour de Carlos III, avec les deux frères Don A. et Don G. Mayans et Siscar, avec Don Antonio Pons, et surtout avec son compatriote, l'Irlandais D. Guillermo Bowles, l'auteur de l'*Introduccion a la Historia Natural y a la Geografia Fisica de España*, Madrid 1775. Comme Dillon, G. Bowles fait de grands éloges des Biscayens. Voyez pp. 294, 303, 308 et 309 de son excellent livre.

Après avoir quitté l'Espagne, Dillon alla à la cour de Joseph II, à Vienne. Il fut créé baron du Saint Empire Romain en 1790, et baronnet en 1801. Il mourut à Dublin en 1805.

nous a été présenté. L'évêque de Gérone a dédié à ces monarques son *Histoire d'Espagne*. Parlant des Biscayens, ce peuple généreux et intègre, lequel sait unir la pratique de toute obligation religiense et morale avec celle des vertus sociales et civiques, l'évêque de Gérone les accuse positivement d'être encore dans la même condition où ils étaient au temps de Strabon, c'est-à-dire de n'avoir pas de Dieu ; de ce qu'ils professent la religion de leurs lèvres seules, qu'ils n'en ont pas dans leurs cœurs ; que tous leurs prêtres sans exception ont leurs concubines, sans lesquelles on prétend qu'ils ne puissent pas vivre, et qu'il était tout-à-fait nécessaire d'en avoir pour convertir leurs maris ».

« Telles sont les expressions d'un évêque catholique à la fin du quinzième siècle. Il nous a même raconté la circonstance qui lui causa un tel degré d'irritation, et qui développa en lui l'extrême sévérité ou plutôt l'intolérance de ses opinions. On ne peut avoir aucun doute sur le fait, car il en était le témoin lui-même » :

« Il paraît que les Biscayens, qui habitent un pays rude, où la plus grande parcimonie et la frugalité sont nécessaires pour cultiver leurs montagnes, avaient pris la résolution de ne pas permettre qu'aucun évêque fît sa résidence parmi eux. Ils n'étaient pas capables de lui fournir les revenus nécessaires pour qu'il puisse vivre dans le style magnifique de ces prélats selon les mœurs de Castille. Ceci avait été reconnu comme un de leurs privilèges irrécusables. Or, lorsqu'en 1477 le roi Ferdinand faisait une tournée dans la Biscaye, il avait amené avec lui l'évêque de Pamplone. Mais aussitôt que le roi fut entré dans le domaine de la seigneurie de Biscaye, on lui apprit qu'il était contraire à leurs privilèges de permettre aux évêques de venir officiellement dans leurs territoires. Sur quoi le

roi généreux, le renvoya sur-le-champ. Le peuple, pour mieux exprimer son indignation de cette violation (de leurs privilèges), arracha le sol partout où l'évêque avait passé, le brûla, le réduisit en cendres et le jeta à la mer. Si on faisait tout cela par superstition ou pour discréditer les choses divines, comme affirme l'évêque, ou seulement en défense de leurs droits civiques, je le laisse à décider à l'impartialité de mes lecteurs » (1).

(1) De Galitis vero Hispaniœ refert Strabo libro tertio de orbis situ, quod Gallecii Hispaniæ olim *nullum habebant Deum*. Quod Biscaiæ usque ad hæc tempora perdurat, quæ regio intra Galliciæ fines sita est et licet ejusdem incolæ Christianæ religionis cultores appellentur ab illis tamen nullum venerari colique Deum, *certum est*, solumque Christianam religionem labiis profitentur ! Apud illos Presbyter nullus recipitur non habens concubinam, arbitrantur, enim neminem posse a carnalibus continere, quod quum non possent, dicunt necesse esse presbyteros ad parochianorum uxores converti.

Ad Biscaiæ regionem nullus ex institutione episcopus adire potest. Quinimmo horrendam rem narrabo quam ipse vidi. Quum enim sub Caliguritano episcopo sint, ad illos tamen nec alius episcopus, etiam, pro sacramentalibus adire potest. Immo quum anno 1477 Ferdinandus Castellæ rex inclitus in Biscaiam intrasset, adducens secum Pampilonensem episcopum occurrentes provinciales dixerunt hoc esse contrarium suis legibus. Itaque ne tumultus fieret, episcopus ab rege remissus est. Tantaque ex adventu episcopi se affectos molestia ostenderunt, quod ubicunque episcopus eorum solum calcasset, prosequentes illius vestigia, ac erasa terra pulverem igne cremarunt, illiusque cineres in quandam superstitionem ac divini honoris ignominiam in mare projecerunt.

Johannis Episcopi Gerundensis *Paralipomen Hispaniæ*, libro II de Galitis, Don Juan Margarit (1421-1484), natif de Castell-Empurdan, Catalogne, évêque de Roussillon, 1453-1462, évêque de Gerone, 1462-1484, fait cardinal le 15 novembre 1483, eut une grande renommée parmi les théologiens espagnols. On l'appelle ordinairement *El Gerundense*, du nom de son évêché, Gérone. Son *Paralipomenum Hispaniæ* a eu deux éditions à Granada en 1545, et dans la collection *Hispaniæ Illustratœ*, de Andréas Scholl, 4 vol. in-folio, Francofurti, 1603-1608. L'érudit jésuite R.-P.-F. Fita a fait de *El Gerundense y la España primitiva* le sujet de son savant discours de réception devant la *Real Academia de la Historia*, 6 juillet 1879. Il y a joint, comme appendice, un ouvrage inédit du cardinal, le *Templum Dei*. Le caput XXIII a pour titre : *Quomodo imperialis, regia, seu secularis potestas dependeat a Sacerdotio*. On peut juger par cela comme la manière d'agir des Biscayens envers l'évêque de Pamplona dut paraître détestable à un prélat qui professait de telles opinions.

Il y a dans ce récit deux choses bien distinctes : l'une, le rapport de don Juan Margarit, évêque de Gérone, sur les mœurs ecclésiastiques des Basques depuis les temps primitifs ; l'autre, la narration d'un fait dont il a été lui-même témoin en 1477.

Examinons ces deux points par ordre :

I. — Il est d'abord évident que l'honorable M. Dillon a tout-à-fait mal traduit une des phrases latines de Don Juan Margarit « *Quod quam non possent, dicunt necesse esse presbyteros ad parochianorum uxores converti* » ne peut pas dire « qu'il était tout-à-fait nécessaire d'en avoir pour pouvoir convertir leurs maris » ; mais plutôt « puisqu'ils ne peuvent pas le faire (i, e, vivre sans concubines), on dit qu'il est de nécessité que les prêtres se seraient tournés vers les femmes de leurs paroissiens ».

Plusieurs auteurs, et à différentes époques, ont répété cette accusation contre les ecclésiastiques basques. On en a parlé d'une manière générale au canon VII du concile de Valladolid, 2 août 1322. Un auteur anglais récent nous en parle de cette façon : « Les actes de ce concile nous sont encore intéressants sous un autre point de vue. Ils nous présentent le premier témoignage authentique d'une coutume qui s'est répandue plus tard en d'autres endroits ; une coutume suivant laquelle les paroissiens obligeaient leur curé de prendre une compagne, afin que la vertu de leurs familles soit à l'abri de leurs poursuites (1). Le canon VII du concile dit : « Quia vero nonulli laicorum clericos compellunt in sacris præcipue ordinibus constitutos, ut aliquas mulieres in concubinas recipiant et cum eis concubinio publice vivant contra decorem ordinis cle-

(1) *An historical Sketch of Sacerdotal Celibacy in the Christian Church*, by Henry C. Lea, 2e édition, Boston, U. S. A. 1884, p. 310.

ricalis, et sacrorum canonum instituta ; nos iniquitatem hujusmodi detestantes excommunicationis sententiæ ipso facto decernimus subjacere quemlibet cujuscumque status aut conditionis existat ; necnon universitatem seu communitatem quamlibet sententia interdicti, qui seu quæ personam quamvis ecclesiasticam duxerit compellendam ad recipiendam in concubinam mulierem quamcumque sentencias vero prædictas in Synodis Episcopalibus et frequenter in Ecclesiis parochialibus volumus et præcipimus publicari » (1). Cette affaire revient souvent dans les Conciles et dans les *Cortes* espagnols jusqu'en 1429 (2). Rozmital, un voyageur de Bohême en Espagne en 1465, écrit des provinces basques : « Le clergé à la campagne a des femmes, et ils en ont appris bien du mal » (3). En 1477 nous avons l'affirmation de l'évêque de Gérone. En 1518, 16 avril, la reine Jeanne la Folle et son fils Charles-Quint, dans une lettre insérée dans les *Fueros* de Biscaye, se plaignent du clergé : « Lesditz ecclésiastiques s'adonnent et s'obstinent en péchés publiques, ayant dans leurs maisons et à leur table des servantes, etc. » (4). En 1818, J. A. de Zamacola écrit : « Les Biscayens primitifs, sans doute dès le temps qu'ils se sont convertis à la religion chrétienne, se firent une loi qui existait il y a quelques années dans

(1) Collectio Maxima Conciliorum omnium Hispaniæ. — Tomus III, p. 559-580. Romæ, 1694.

(2) Voyez Lea, 310-312. *Cortes de Leon y de Castilla, Introduccion,* por Don Manuel Colmeiro, p. 346. Madrid, 1863.

(3) « Los clerigos en el campo tienen mujeres, y han aprendido mal de ellas ». *Viages por España.* — Traducidos, anotados por D. A. Maria Fabié. Madrid, 1879.

(4) « Los dichos clerigos estan metidos e obstinados en pecados publicos, teniendo mancebas a pan e cuchillo en sus casas, etc. ». *Historia de la Legislacion de España*, por A. Marichalar y Cayetano Manrique, vol. II, p. 306, 2e édition, Madrid, 1868.

un vieux *fuero* qui se trouvait dans une bibliothèque de Valladolid, par lequel il était prescrit que, comme les ministres du culte ne pouvaient pas se marier, on permettait à chacun d'eux d'avoir une *barragana*, puisqu'ils étaient hommes comme les autres, et pour que les femmes soient à l'abri de leurs poursuites ; mais bientôt les ecclésiastiques du pays faisaient disparaître ces soupçons au moyen de la vertu, du bon exemple et de la retenue avec lesquelles ils se comportaient alors, et les Biscayens même ont supprimé, depuis, cette loi de leurs codes et *fueros* dans les exemplaires et les copies qu'ils ont transmis à la postérité » (1). A. Chaho, dans son *Voyage en Navarre,* dit : « Saint Émilien venait reprocher aux chefs des Vascons leurs péchés, et la loi qui permettait aux prêtres de la Biskaye d'entretenir une agape (baragana), une chambrière (guelhari). Et la loi enjoignait aux prêtres d'épouser une *guelari* ou chambrière, règlement sage qui eut pour effet d'entretenir la pureté des mœurs publiques » (2).

Je ne sais rien des reproches de Saint Emilien dont

(1) Los antiguos Biscaynos sin duda de los tiempos que abrazaron la religion christiana, hicieron una ley, que aun existia pocos años ha en cierto fuero viejo que se hallaba en una biblioteca de Valladolid, por la que dispusieron que respecto que los ministros de culto no podian ser casados, se permitiese a cada uno de ellos tener una *Barragana* (54) puesto que eran hombres como los demas, para que las mujeres Bizcaynas estuviesen libres de sus persuasiones : pero pronto los ecclesiasticos de la tierra desvanecieron estas sospechas, por medio de la virtud, exemplo y moderacion con que se comportaron por entonces, y los Bizcaynos mismos suprimieron despues esta ley de sus codigos y fueros en las copias y las traslados que han pasados a la posteridad ».

« 54 *Barragana*, concubina o mujer para todo uso dentro de su casa ».

Historia de las Naciones Bascas de una y otra parte del Pirineo Septentrional, por D. J. A. de Zamacola. Deprat, Auch, 1818, 3 vol., vol. II, p. 305.

(2) *Voyage en Navarre pendant l'insurrection des Basques* (1830-1835), par J. Augustin Chaho. Lespès, Bayonne, 1836, pp. 103 et 309.

parle Chaho ; mais je crois que tout ce qui provient de l'évêque de Gérone, de Zamacola et de Chaho sur cette loi, se rapporte seulement au canon VII du concile de Valladolid en 1322. La lettre de Charles-Quint nous montre l'usage subsistant jusqu'en 1516 ; mais cette mauvaise habitude avait complètement disparu entre l'année 1516 et l'année 1788, quand Dillon écrivait.

II. — Regardons maintenant l'action des Biscayens envers l'évêque de Pamplone. Est-ce superstition et mépris des choses divines, comme dit l'évêque de Gérone ; ou est-ce le patriotisme et la défense de leurs privilèges, comme dit M. Dillon, qui fut le motif de cette procédure si étrange des Biscayens ?

D'abord les Basques sont incontestablement une des populations les plus religieuses de la France et de l'Espagne. En France, ils sont comme les Bretons, mais avec moins de pratiques supersticieuses. Qui dit Basque, dit catholique. Nous trouvons ce trait dans la première description que nous avons des Basques, celle du pèlerin Picard à Compostelle au XII[e] siècle. Le voyageur fut très prévenu contre les Basques, il ne les aimait pas. Néanmoins, il rend témoignage à leur grande piété et à leurs habitudes religieuses (1). Mais si les Basques sont véritablement religieux, ils ne sont pas pour cela plus dociles au clergé dans les matières civiles ou de l'état. Feu M. G, Bascle de Lagrèze est un témoin irrécusable sur ce sujet. Il dit : « Nous remarquerons souvent que le For, empreint

(1) In decimis dandis legitimi ; in oblationibus altarium approbantur. Per ununquemque enim diem ad ecclesiam Navarrus vadit ; aut panis, aut vini, aut tritici, aut alicujus sustantie oblationem Deo facit. *Recuerdos de un viaje a Santiago de Galicia*, por el P. Fidel Fita y D. A. Fernandez Guerra, p. 58, col. 2, note 1. Madrid, 1880.

d'un caractère profondément religieux, n'accorde pas cependant un grand rôle au clergé dans les affaires de l'Etat ». « Il n'admet pas le prêtre pour la célébration du mariage, qui peut être valable sans aucune cérémonie religieuse. Il semble séparer l'Église de l'État » (1). Il ne fut pas permis à un ecclésiastique d'être choisi député aux *juntes* générales ou particulières. Le *fuero* de Guipuzcoa est très explicite sur ce chapitre (2). « Qu'aucune municipalité n'envoie comme député à la junte aucun prêtre, ni qu'un prêtre puisse être député en aucune manière ». « Il n'est pas convenable à la dignité de l'état ecclésiastique de s'introduire dans le gouvernement des matières politiques, purement séculaires, et selon le *fuero* et ordonnances établies de cette province, son clergé ni celui d'aucune autre part ne peut être député de *junta* d'aucune manière, nous ordonnons et commandons qu'aucune municipalité ni commune ne puisse envoyer aux *juntas* pour leurs députés aucun prêtre sous peine de 10,000 maravédis, et s'il les envoyait, qu'ils ne soient pas reçus ; et encore qu'aucun prêtre ne peut être député dans lesdites *juntas* pour n'importe quelles personnes,

(1) *La Navarre Française*, par M. G.-B. de Lagrèze, 2 vol. Paris, imprimerie Nationale, 1882, vol. II, chap. IV, p. 50.

(2) Titulo XXVI, cap. IV. « Que ningun Concejo embie por su Procurador a la junta a ningun Clerigo, ni el Clerigo lo pueda ser en manera alguna ».

« Respecto de no ser conforme a la calidad del estado eclesiastico el introducirse a goviernos de materias politicas, meramente seculares, y ser conforme a Fuero y Ordenanza confirmada de esta provincia, que los Clerigos de ella ni de ninguna otra parte puedan ser procuradores de Junta, ni de ningunos casos de ella. Ordenamos y mandamos que ningunos Concejos ni Universidades no puedan embiar a las juntas por sus procuradores a ningunos clerigos, so pena de diez mil maravedis, é si los embiaren, que non sean recibidos : é otrosi, que non pueda ser procurador ningun Clerigo en las dichas Juntas, por ningunas personas, en ningunos fechos, caso que sean civiles é criminales ». *Fueros de Guipuzcoa*, réimpression, 1867.

pour n'importe quelle cause, qu'elle soit civile ou criminelle ».

Notre collègue estimé, M. Charles Bernadou, dans sa charmante brochure : *Les Fêtes de la Tradition Basque à St-Jean-de-Luz, 1897*, a remarqué ce double « caractère éminemment religieux et démocratique » des Basques. « A Tolosa, on annule la voix de tout électeur qui a été vu causant avec un prêtre à l'entrée du scrutin » (1).

Le célèbre Manuel de Larramendi, S. I., auteur de *El imposible Vencido* et du *Diccionario Trilingue*, dans sa *Corografía de la provincia de Guipúzcoa*, dit : « Aucun des évêques (c'est-à-dire de Pamplona et de Calahorra) ne possèdent les dîmes ni aucune portion des dîmes en Guipuzcoa. Ils n'ont pas le patronage d'aucune église. Le patronage des églises de Guipuzcoa appartient au roi ou à des particuliers ; mais en beaucoup d'endroits il appartient au peuple même et aux habitants, et l'élection se fait par les voix de tous, *selon l'antique coutume* ». El Padre Larramendi déplore beaucoup les grandes dépenses que les pauvres ecclésiastiques sont obligés de faire pour de longs voyages à Pamplone ou à Calahorra pour leur ordination, etc. (2). On voit par ceci presque le même état de

(1) Charles Bernadou. *Les fêtes de la Tradition Basque à Saint-Jean-de-Luz. Août et septembre 1897*, pp. 44-45. Bayonne, Lamaignère, 1897.

(2) « Ninguno de los obispos tiene diezmos ni parte de ellos en Guipuzcoa El rey tiene aqui muchos patronatos de iglesias. — Hay otros patronatos divers, que tienen caballeros particulares..... y en estas los patronos son los que dan y nombran a los beneficios y curatos : y lo mismo es de los patronatos reales..... El patronato en otros muchos pueblos esta incorporado en los mismos pueblos y sus vecinos, y en ellos se conserva la disciplina antigua en la provision de beneficias y curatos que se dan por votos de todos », pp. 109-110. « De no tener Guipuzcoa obispo aparte se multiplican gastos de los pobres clerigos en las largas jornadas à Pamplona y Calahorra cuando van a ordenarse, etc. », p. 112. *Corografia de la M. V. y M. L. Provincia de Guipuzcoa*, por el R. P. Manuel de Larramendi,

choses substituant en Guipuzcoa vers 1750, l'époque où Larramendi écrivait sa *Corografia*, qu'en 1477, en Biscaye, pendant le voyage du roi Ferdinand.

Dans les *Cortes* de Navarre, en 1757, il y a un curieux exemple de cette opposition à la puissance royale et épiscopale. Selon les mandements des évêques de Salamanca, Avila, Cadiz, Granada, Valencia et autres diocèses, et à l'instance de leurs évêques, le roi avait expédié une *carta-orden* défendant la représentation des comédies dans la ville et dans le diocèse de Pampelune. Les Cortès protestent contre cet ordre comme contraire aux *fueros*, et en demandent l'annulation. L'ordre fut de suite abrogé et déclaré nul par décret. Pamplona, 7 octobre 1757 (1). Il est évident que ce n'était pas la prohibition de la représentation des comédies qui excitait l'opposition des Navar-

S. J., obra inedita. Barcelona, 1882. Nous devons ce livre à la science du R. P. J. Fita, S. J.

Dans les Archives de Zumaya (Guipuzcoa), il y a un exemple de ces élections. En la de 17 de diciembre de 1702 se procede a la eleccion del señor vicario y recayo a Don Matias Ignacio de Echave ». *Euskal-Erria*. tomo 28, p. 489. San-Sebastian, 1893.

(1) « Se da por nula la carta-orden prohibiendo el uso de comedias en esta ciudad y Obispado.

« ..... En manifesta infraccion de ellas (las leyes citadas), el año passado de 1756 se dirigio una carta-orden..... en la que se empressaba, que V. M. havia resuelto, que asi en esta dicha ciudad como en su Obispado, se prohibiesse la representacion de comedias, por comicos farsantes, segun estaba mandado para los dioceses de Salamanca, Avila, Cadiz, Granada, Valencia y otras, a instancias de sus prelados; cuyo contexto no solo es contra-fuero, por lo que vulnera la libertad, que siempre ha havido en este reyno de admitirse a su voluntad dichas representaciones, con las justas precauciones..... Suplicamos a V. M. se sirva dar por nula, y ninguna la carta-orden, como opuesta dicha nuestros Fueros y Leyes, que se no se trayga en consecuencia, etc. *Decreto.* Pamplona de Palacio, 7 de octubre de 1757. Damos por nula y ninguna la carta-orden que citais, y queremos no se trayga en consecuencia, ni pare perjuicio a vuestros Fueros y Leyes, etc. ». *Quaderno de las Leyes y Agravios reparados del año de 1757*. Ley XXVII, p. 69, Pamplona, año 1758.

rais, mais plutôt l'ingérence d'évêques étrangers et du roi dans les affaires du pays contraire à leurs privilèges et *fueros*.

Quelle est donc l'explication de cette ligne de conduite envers leurs prêtres et envers leurs évêques, parmi un peuple si religieux qu'étaient les Basques? L'explication se trouve dans la ténacité et l'opiniâtreté des Basques à conserver les mœurs et les vieilles habitudes de leurs ancêtres, lorsque tout le monde les avait abandonnées. Cette action conservatrice fut grandement aidée de l'isolement causé par leur langue et par le caractère physique de leur pays. S'ils ont contraint pendant longtemps leur clergé à une espèce de demi-mariage, ce n'était pas du tout à cause de leur relâchement moral, mais par une persistance dans une coutume de l'Eglise. Comme dit le jésuite J. F. Masdeu : « Que le diacre, ou le prêtre, ou l'évêque qui s'était marié une fois pouvait vivre avec sa première femme, mais ne pas se marier une seconde fois, celle-ci est dans cette matière *la seule loi apostolique et ancienne* » (1). C'est cette loi que les Basques ont conservée pour leur clergé. Lorsque le mariage du clergé fut absolument défendu par l'Eglise, leurs femmes sont ensuite considérées comme *barraganas*, concubines, etc. Mais le mariage du clergé se perpétuait plus longtemps en Espagne que dans quelques autres pays, et naturellement il se conservait parmi les Basques et dans les provinces basques plus longtemps que dans le reste de l'Espagne. Mais sans qu'ils fussent, ou les Basques ou leur clergé, de

(1) « Que el diacono o el presbitero, o el obispo, que se hubiese casado antes una sola vez, podia convivir con su primera muger, pero no casarse con segunda, esta es en el asunto la unica ley apostolica y antigua ». *Religion Española*. Obra escrita en Roma por D. J. Francisco de Masdeu, réimprimée dans la *Revista de Ciencias Historicas*. Barcelona, tomo II, 1881, p. 216.

mœurs plus relâchées qu'ailleurs, mais plutôt le contraire.

C'est la même chose quant à leur attitude envers leurs évêques et le clergé. Pour citer encore Masdeu : « Primitivement, le clergé et le peuple ou la ville nommaient leur propre évêque » (1). Il en était de même en France, comme vous pouvez voir dans le bel ouvrage de P. Imbart de la Tour : *Les élections épiscopales dans l'Église de France du IXe au XIIe siècle (814-1150)* (2). Quand donc les évêques et le clergé furent élus par le peuple, c'était pour remplir certains devoirs et certaines charges envers le peuple. Les électeurs avaient le droit de régler jusqu'à un certain point ce que seraient les fonctions, les droits et les devoirs du clergé élu envers le peuple et le pouvoir civil. Dans d'autres pays le peuple a perdu de bonne heure leur droit d'élection du clergé, et avec le droit d'élection s'en allaient nécessairement en grande partie le contrôle sur les fonctions du clergé dans les matières civiles. Mais, comme nous avons vu dans Larramendi, les Basques, en Guipuzcoa au moins, avaient conservé jusqu'en le dernier siècle leur droit primitif d'élection, et avec cela ils maintenaient le clergé en dehors de toute ingérence dans les affaires politiques et dans les *Juntas* (3). C'est cette action qui causait l'horreur et l'étonnement des ecclésiastiques et des évêques étrangers, comme Don Juan Margarit, qui ne pouvaient pas comprendre du tout cette réunion de la religion et de la démocratie, ou plutôt une liberté qui avait ses racines profondes dans la conservation du passé.

(1) « Primitivamente cada clero y pueblo nombrada a su propio Obispo », ibidem, p. 210.

(2) Paris, Hachette et Cie, 1891.

(3) Les avocats furent également exclus des *juntas*.

Les Basques ont conservé jusqu'à la fin du siècle dernier beaucoup d'autres pratiques de l'Église des premiers siècles, qui ont été perdues ou abandonnées ailleurs. La cérémonie de mariage de l'église de Saint-Jean-de-Luz rappelle la *confarreatio* adoptée par les premiers chrétiens comme la seule cérémonie nuptiale de Rome païenne, qui n'admettait pas le divorce. Les *Seroras* ou benoîtes des églises basques sont les anciennes diaconnesses. Les danses religieuses étaient en vogue en Guipuzcoa au temps de Larramendi, qui en a écrit une chaude défense et apologie (1) ; dans le Pays Basque elles furent pratiquées à Iholdy et les environs jusqu'en 1830 (2). La fête de Corpus Christi, la Fête-Dieu, instituée par le pape Urbain IV en 1264, est encore appelée en basque *phesta-berria*, la nouvelle fête, elle n'a pas d'autre nom en *escuara*. Il y a bien d'autres pratiques que je n'ai pas le temps d'énumérer. Personne ne contestera cette action conservatrice des Basques en matière de religion.

Il y a aussi à remarquer les étranges contradictions dans l'histoire de l'Espagne. En 1477, nous sommes à la veille de l'Inquisition. Le cardinal Ximenes (1437-1517) jette les fondements de l'absolutisme royal et théocratique en Espagne ; Ignace de Loyola (1491-1566) et François de Xavier (1506-1552), tous les deux Basques, vont préparer la contre-réformation en Europe ; et néanmoins le roi Ferdinand-le-Catholique n'ose pas amener avec lui dans sa suite l'évêque de Pamplone dans sa tournée à travers la Biscaye !

WENTWORTH-WEBSTER.

(1) *Corografia de Guipuzcoa*, pp. 199-245.
(2) *Eskualduna*. Variétés. *Le manuscrit du vieux curé*, 2 décembre 1898.

VARIÉTÉS D'HISTOIRE BAYONNAISE

ÉTUDES ET DOCUMENTS

DEUXIÈME SÉRIE

VII

LE DUC DE RICHELIEU A BAYONNE

(SUITE)

« Si les sérails s'établissent quelques jours en France, continue M. de Rulhières, le pays des Basques sera pour nous ce que la Géorgie et la Circassie sont pour les Turcs ; il y a même déjà des exemples qui font croire que l'espèce de commerce qui enrichit ces deux provinces s'établira un jour dans le nôtre, et vous pensez bien qu'une troupe, comme nous étions, tenant à honneur notre fragilité, ne passa pas dans ce lieu-là sans s'en apercevoir ; aussi, en nous arrêtant à Saint-Jean-de-Luz, où une très belle halte nous attendait, pendant qu'on descendait de cheval,

« Le capitaine des dragons,
« Ce sont les barques de Cythère,
« Ayant vu certains traits mignons,
« Les traitait fort à la légère,
« Et la friponne, dans un coin,
« Résistait....., mais ne criait point ».

Il se trouva que la belle était de la connaissance de toute la troupe dorée qui l'avait vue à Bordeaux dans la maison d'un officier général.

De retour à Bayonne, le chevalier de la Tresne y exerça son régiment, qui fut passé en revue par le maréchal. M. d'Estillac acheta beaucoup de vanille pour les dames de Bordeaux et beaucoup de toile des Indes pour les hommes, pendant que M. de Tuillier marchandait des chevaux d'Espagne.

Le maréchal voulut revenir par les petites Landes et on s'arrêta à Dax, où il logea chez l'évêque,

> Menant une très douce vie
> Entre ses oiseaux et ses fleurs.

A Bazas, où le duc de Richelieu logea chez M. de la Borie, il fut reçu avec la plus grande magnificence, et il fut d'autant plus agréablement surpris, que Mmes de La Borie et de Brassier s'y étaient rendues exprès pour l'attendre. Le lendemain, le cortège faisait son entrée à Bordeaux.

C'est en reconnaissance du gouvernement paternel du duc de Richelieu que la ville de Bayonne lui offrit un de ses titres les plus rares, celui de citoyen de la cité. Accepté par le maréchal, il lui fut envoyé dans un beau portefeuille de velours vert brodé d'or, à ses armes, et qui ne coûta pas moins de 300 livres.



Les maire, échevins et conseil de la ville de Bayonne, conseillers du roy, juges criminels et lieutenans généraux de police, seigneurs hauts justiciers de Saint-Étienne d'Arribe-Labourt :

Savoir faisons à tous ceux qu'il apartiendra que voulant témoigner à très haut et très puissant Louis-François-Armand Duplessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du roy, premier gentilhomme

de la chambre de S. M. et son lieutenant général et gouverneur de la haute et basse Guyenne, notre vive et profonde reconnoissance de toutes les bontés dont il nous a honorez jusqu'à ce jour et pourvoir en même tems aux intérêts les plus chers de la ville dont l'administration nous a été confiée, nous l'avons suplié, suivant notre délibération du 13 du mois de janvier dernier, de vouloir bien permettre que son nom, également auguste et respectable, fût inscrit au nombre de nos citoiens, et de daigner agréer pour luy et ses descendans le titre authentique qui luy en seroit expédié, comme un monument éternel de notre gratitude, de notre respect et de la gloire qui en rejailliroit sur la ville et sur les assurances qui nous ont été précédemment données par M. d'Etigny, intendant de la province, à qui nous aurions fait part de notre projet que M. le maréchal daigneroit accepter nos offres ; vu ladicte délibération, ensemble la coutume locale et les arrêts du conseil des 12 février 1671 et 20 avril 1694, confirmatif des privilèges de la ville, ouy sur ce le procureur du roy et conformément à ses conclusions ;

Nous, relativement à la délibération susdattée, ordonnons que le nom dudit seigneur maréchal duc de Richelieu sera inscrit au nombre des citoiens de la dite ville : en conséquence, nous l'avons admis et reçu comme tel, pour par luy et par ses descendans à perpétuité jouir en ladite qualité des exentions, privilèges, franchises et libertés dont jouissent tous les autres citoyens et voisins, regardant comme la preuve la plus éclatante de sa bienveillance et de sa protection l'acceptation qu'il veut bien faire du présent titre. En foy de quoy et de ce dessous nous luy avons fait expédier les présentes, signées de M. de Rol-Montpellier, maire, et du greffier secrétaire de la ville, qui y apposé le sceau des armes. Roolle fait à Bayonne, dans notre hôtel, le 12 mars 1764.

Signé : Rol-Montpellier, maire, Lesseps, greffier (1).

(1) Archives de Bayonne, AA. 23.

VIII

LES FÊTES DE 1749

Les fêtes publiques à Bayonne. — *Te Deum*. — La *Pamperruque*. — Costume des danseurs. — Illuminations et inscriptions. — Courses de taureaux espagnoles. — Fête nautique. — Feu d'artifice. — La relation officielle. — Un illustre cortège. — Publication de la paix. — Bergers vêtus de satin blanc.

Les fêtes publiques données à Bayonne en 1749, en l'honneur de la publication de la paix avec l'Angleterre, paraissent les plus complètes et les plus curieuses qui nous aient été conservées par nos Archives ; nous en possédons deux relations différentes : l'une, qui a paru dans le *Mercure de France ;* la seconde, encore inédite, se trouve insérée dans les Registres de Délibérations. Ce sont ces deux pièces que nous allons reproduire *in-extenso :*

Relation des fêtes qui se sont données à Bayonne pour la publication de la paix

Juin 1749

(*Mercure de France*, juin 1749, p. 177)

Je vous obéis, Monsieur : Voici la relation de nos fêtes pour la publication de la Paix : vous ne connaissiez notre ville que par la devise honorable qui décore ses armes. Vous étiez étonné, lorsque vous passâtes ici il y a deux ans, de voir le nombre de nos armements et celui de nos prises sur les ennemis. Nous avons donné pendant la guerre des preuves de notre courage et de notre zèle pour l'État ; aujourd'hui que la paix nous fait quitter les armes, nous nous livrons à la joye et nous n'y mettons d'autres bornes que celles de notre amour pour le roi bien-aimé dont elle est l'ouvrage. Jamais prince ne mérita plus ce titre glorieux, jamais sujets n'ont plus rempli que nous les heureuses obligations qu'il nous impose : être fidèles, c'est notre vertu distinctive ; mais être

pleins de tendresse pour le souverain qui nous gouverne, c'est le juste tribut qu'un chacun de nous sçait rendre au meilleur de tous les monarques.

Les ordres pour la publication étant arrivés, on en fixa la cérémonie au 8 de ce mois. La cavalcade alloit commencer, mais le temps devint si affreux que Messieurs nos magistrats furent forcés de la renvoyer au lundi ; cependant la paix fut publiée dans la grande place, au bruit des instrumens militaires et d'une salve de pierriers.

Le dimanche, jour pris pour le *Te Deum*, M. le marquis d'Amou, lieutenant de roi de notre place, donna un dîner splendide à nos magistrats et aux notables, à deux tables de trente couverts, servies avec une délicate profusion : il fit les honneurs du repas avec cet air d'aisance et de politesse qui lui est si naturel et qui lui attire le respect et l'estime de tous les concitoyens. Vers les trois heures on se rendit à la cathédrale, M. l'évêque officia au *Te Deum* qui fut chanté en musique, et pendant lequel les troupes bourgeoises se mirent en parade sur la place, où l'on avait dressé le feu de joye ; il fut allumé par M. le marquis d'Amou et M. Brethous, maire, qui, s'étant mis ensuite à la tête des compagnies bourgeoises, les mena sur les remparts, tandis que le régiment d'Artois s'y rendoit d'un autre côté ; on fit une triple décharge du canon de la ville, des châteaux, de la citadelle et de la mousqueterie de toutes les troupes.

Ce même jour, les comédiens représentèrent *Pourceaugnac*, gratis pour peuple. Les femmes qui, dans le rang des artisans, sont distinguées, occupoient les premières loges, M. le marquis d'Amou avoit, dès le matin, envoyé la clef de la sienne à la plus considérée d'entr'elles.

A huit heures, les illuminations commencèrent ; elles furent répétées trois jours consécutifs ; celle du gouvernement, qu'occupe M. le marquis d'Amou, était très bien entendue, ornée d'emblèmes propres au sujet.

Comme on avoit été prévenu de la publication de la paix,

plusieurs jeunes Messieurs préparèrent une ***pamperruque;*** c'est une espèce de danse particulière à notre ville. Pour la rendre tout à fait brillante, ils choisirent entr'eux quatorze cavaliers qui prirent treize demoiselles ; vous en lirez les noms avec plaisir, et je me dispense de vous dire que c'est ce que nous avons de mieux dans l'un et dans l'autre sexe :

Mesdemoiselles	Brethous.	Desbiés.
	Biaudos.	Labatut.
	Darreche.	Van Osterom Dubec.
	Duhamel.	Dufau.
	Commarieu.	Van Osterom.
	Darreche.	Dalemant.
	Casaubon.	—
Messieurs	Moracin.	De La Courtaudière.
	Darguibel.	Van Osterom Dubec.
	Labatut.	Courthiau.
	Casaubon.	Van Osterom.
	Arnaud.	Duhamel.
	Commarieu.	Brettes.
	Fossecave.	Bourdettes.

Les demoiselles étoient vêtues d'un casaquin de droguet blanc, orné de rubans couleur de rose découpés, la jupe de même avec le falbala, un tablier de gaze bordé et garni de souci d'hanneton, l'écharpe, le nœud d'épaule et celui des cheveux tout en couleur de rose. Elles étoient coiffées en cheveux avec des fleurs artificielles ; elles avaient un petit chapeau de carton couvert de rose et de blanc, avec des rubans ondés et bouillonnés qui tomboient sur un côté.

Les cavaliers étoient habillés dans le même goût d'une veste de droguet blanc garnie sur toutes les tailles de taffetas couleur de rose, l'écharpe, le nœud d'épaule et la cadenette comme les demoiselles, et deux rubans de ces couleurs mélangées servaient à se tenir par la main.

Les tambours, au nombre de six, étoient aussi des Messieurs de la ville, même des plus distingués, deux autres donnaient du cor, et un neuvième faisait les fonctions de major.

Cette troupe, leste et galante, se rendit chez M. Brethous, où elle fut reçue par Madame son épouse, avec cette politesse qui rend sa maison si gracieuse. A dix heures la *pamperruque* sortit ; elle étoit éclairée par cent flambeaux de cire blanche. Après avoir fait un *dabe-dabe* devant la porte de M. le Maire, elle fut à l'évêché et ensuite au gouvernement : Monsieur le marquis et Madame la marquise d'Amou la reçurent. Quelques instances que l'une et l'autre firent pour engager ces demoiselles à se reposer et à prendre les rafraichissemens qu'ils avaient fait préparer, l'ardeur de se laisser voir au reste de la ville fut une excuse légitime de se refuser à cette sollicitation. La *pamperruque* sortit, parcourut les principales rues, elle formoit un coup d'œil unique, qu'on admireroit à Paris par le galant de l'ajustement et la finesse des danseurs, auxquels M. de Moracin, qui étoit à la tête, donnoit l'exemple ; enfin, elle rentra chez M. le Maire, où elle trouva toute dressée une table de quarante couverts, avec un très bel ambigu.

Le lendemain lundi, Messieurs nos magistrats se rendirent à l'Hôtel de Ville pour la cavalcade. Elle commença vers les quatre heures ; la marche étoit ouverte par un détachement de cinquante hommes choisis des troupes bourgeoises, conduits par leurs officiers ; ensuite venaient trente jeunes Messieurs habillés uniformément d'un surtout rouge à boutonnières d'or, montés sur de très beaux chevaux galamment enharnachés et ornés de nœuds de différentes couleurs. Ils avoient à leur tête M. le chevalier d'Arnaud. A quelque distance suivoient Messieurs les magistrats, précédés des massiers et des capitaines du guet, aussi à cheval. La marche était fermée par un détachement égal au premier. La ville retentit d'acclamations de : *Vive le Roy!* chaque citoyen lui donnoit les noms les plus tendres ; jamais il n'a été loué aussi dignement que par la bouche d'un peuple ingénu qui, méconnoissant l'art de flatter, parle ainsi que le cœur l'inspire. La cavalcade finit devant l'Hôtel de Ville ; on fit couler de nou-

veau pour le peuple des fontaines de vin, et les cavaliers, après s'être délassés, parcoururent la ville en *pamperruque*.

A sept heures, les illuminations recommencèrent : celle de l'Hôtel de Ville étoit très belle ; nos poètes fournirent quelques ornements. Voici le fruit de leur zèle :

Principis arbitris posuit Bellona furores ;
Quid mirum ? Mactem noverat esse suam.

Au côté droit :

Intrépide guerrier et toujours invincible,
Louis est un héros digne d'être aimé.
Arbitre de la paix, juste, tendre et sensible,
Louis est un grand roi, digne d'être adoré.

Au côté gauche :

A la voix de Louis la paix descend des Cieux :
Venez, peuple, venez, prendre part à des fêtes
Plus chères à son cœur, plus belles à ses yeux
Que les mouvemens glorieux
Par lesquels vous avez célébré ses conquestes.

A dix heures, l'assemblée pour le bal de l'Hôtel de Ville se forma : elle était aussi nombreuse que choisie. Il fut ouvert par Monsieur le Maire avec Madame Damou, dont le moindre des avantages est de danser à ravir : vous sçavez qu'aux grâces d'une aimable figure elle joint un esprit infini, beaucoup de politesse et encore plus de douceur. M. le comte de Brienne. colonel du régiment d'Artois, les autres dames en place et les étrangères dansèrent à leur tour. Celles de la ville, qui étoient censées faire les honneurs de cette fête, commencèrent les contre-danses, qui ne finirent qu'à six heures du matin. Cette nombreuse assemblée n'a pu qu'être enchantée des attentions de Messieurs Brethous, Duvergier, Pastoureau, Labatut, Pinckever, Maisonneuve et Brosse, magistrats ; ils firent distribuer toute sorte de rafraîchissements. Rien n'a échappé à leur attention ni à leur politesse ; on ne peut en faire assez d'éloges.

Le mardi, il y eut une très belle course sur la place de Gramont, préparée pour ce spectacle. Plusieurs *toreadores* espagnols firent briller leur adresse. C'est par là que finirent les fêtes données au nom de la ville. Limitée dans ses revenus, elle a dû y proportionner ses dépenses; mais elle a trouvé des ressources dans le zèle de ses habitants, surtout de Messieurs les principaux capitaines de nos vaisseaux marchands qui, s'étant cotisés au nombre de quarante, ont donné une fête magnifique.

Ils firent entrer dans les chaines une frégate de 200 tonneaux, sur laquelle on construisit deux salles. La frégate étoit entièrement pavoisée, ornée de toutes sortes de pavillons et de banderoles, tous les mâts garnis de lauriers et de couronnes de fleurs. Le lundi on y dina à deux tables de vingt-cinq couverts. M. le marquis d'Amou, M. le comte de Brienne, M. le Maire, M. de Laborde, lieutenant général de l'amirauté, M. de la Courtaudière, y furent invités. Le repas étoit splendide par la variété et la beauté du poisson : on but la santé du roi au bruit d'une décharge de vingt pièces de canon montées sur une autre frégate qui étoit dans la rade et qui en donnoit le signal pour les salves en hissant une flamme bleue. Lorsque la cavalcade passa sur le pont Mayou, on serra tous les pavillons pour ne laisser paroitre que celui de France, que la seconde frégate salua d'une triple décharge, et à laquelle la première répondit par le cri de : Vive le Roy ! Les salves et les acclamations continuèrent tout le tems que la cavalcade parcourut la ville, et ne cessèrent que lorsque tous ces Messieurs furent à terre.

Le lendemain, il y eut un autre repas comme la veille. Plusieurs dames furent à bord pour voir la course que donnait la ville; elles furent reçues au bruit du canon, des tambours, violons, cors de chasse et tambourins. Messieurs les capitaines firent servir avec profusion des rafraichissements. Il y avoit trois buffets dressés où l'on trouvoit des vins et des liqueurs de différentes espèces, surtout du champagne exquis.

On dansa jusqu'à la fin du jour, et lorsque cette brillante compagnie se rendit à terre, elle fut saluée de dix-neuf coups de canon.

Il y eut le mercredi un troisième diner, qui ne cédoit en rien aux deux précédens. Madame la marquise d'Amou, Madame Brethous et les autres dames les plus distinguées, ayant été invitées de se rendre à bord de la grande frégate pour voir la course que donnoient ces Messieurs, y arrivèrent vers les trois heures. A quatre, on présenta un ambigu : les dames seules étoient à table, servies par les cavaliers; la seconde frégate fit des salves continuelles. Après l'ambigu, le bal commença. Madame la marquise d'Amou l'ouvrit avec M. Bourlastéguy, doyen des capitaines. La course finie, on se retira.

Ces trois fêtes ont été superbes : ces Messieurs en ont fait les honneurs de façon à contenter tout le monde; rien n'y a manqué; rien n'y a été épargné; le moindre goût y étoit satisfait dans l'instant, on n'avoit qu'à souhaiter. Je voudrois pouvoir vous nommer tous ces Messieurs pour leur rendre la justice qu'ils méritent, en particulier. Monsieur Dupuy fut chargé d'orner la frégate; Messieurs Lano, Duler, Dubezin, de faire servir les tables; Monsieur Piquessary, de faire la cérémonie, et, par les soins d'eux tous, jamais on n'a donné une fête plus magnifique.

Cette relation est déjà trop longue : cependant, je ne sçaurois obmettre que les pauvres n'ont point été oubliés dans cette allégresse générale; ils y ont participé par la charité de plusieurs particuliers, qui firent dresser dans les rues des tables pour les mendians, et le dimanche M. Brethous fit donner à diner, à ses dépens, à tous les prisonniers.

M. de Villese, directeur de l'artillerie du Château-Neuf, fit tirer, le mardi, un petit feu d'artifice qui réussit très bien. En un mot, il n'est point de citoyen qui, dans cette occasion, n'ait donné des preuves éclatantes de son zèle. La compagnie des Tonneliers a fait aussi une *pamperruque;* les comédiens se

sont encore signalés par un spectacle singulier : montés sur des chevaux choisis exprès, ils parcoururent la ville habillés uniformément : au lieu de chapeau, ils avoient sur leur tête une lanterne de carton aux armes de France avec des devises, et chacun jouant d'un instrument différent, ils donnoient une espèce de concert devant les principales maisons.

Tous ces détails ne vous paraîtront point ennuyeux, puisqu'ils vous prouvent que si notre ville n'a pas égalé les autres par la magnificence de ses fêtes, elle les a surpassées peut-être par son zèle et sa joye.

J'ai l'honneur d'être,

DE FORGUES.

Bayonne, le 22 mars 1749.

La relation inédite et officielle qui se trouve dans les registres des délibérations du Corps de ville est infiniment plus brève et moins détaillée que la précédente. Ce n'était pourtant pas l'habitude du greffier, mais peut-être s'attendait-il à ce que celle que nous venons de reproduire dût la remplacer auprès du public.

Réjouissances faites à Bayonne à l'occasion de la Paix

(ARCHIVES DE BAYONNE, BB. 55)

Les ordres étant venus pour faire chanter le *Te Deum* et la *Publication de la Paix*, le Corps de ville fit faire des préparatifs pour des illuminations, pour un bal et pour une fontaine de vin.

Le jour de samedy 8 mars 1749 fut indiqué pour la publication, mais la pluye abondante qu'il fit tout ce jour-là l'empêcha.

Le dimanche 9e, le *Te Deum* fut chanté pontificalement dans notre cathédrale, après avoir été annoncé la veille par le carillon de toutes les cloches ; les troupes militaires et les bourgeoises, ce jour-là sous les armes, les nôtres assemblées

autour du feu. défilèrent après qu'il fut allumé, pour aller, Monsieur le Maire colonel à leur teste, sur le rempart faire les trois salves indiquées par le canon de la citadelle.

Le lendemain lundy 10e, à dix heures, jour pris pour la publication de la paix, une troupe de jeunes gens les plus lestes de la ville firent demander au Corps d'y assister à cheval, ce qui leur fut accordé.

Ils se rendirent au nombre de 21 sur le glacis, montés sur de très beaux chevaux richement enharnachés, garnis de cocardes, les cavaliers vêtus tous d'un volant de camelot rouge. boutons et boutonnières d'or, veste de tafetas gâlonné, chapeau au point d'Espagne, des cocardes blanc et rouge ; là, ils firent un petit exercice de répétition pour l'ordre et la marche.

Le Corps de ville les fit avertir de s'approcher, ils entrèrent l'épée à la main en double haye, les détachements des portes aussi en haye pour les recevoir ; arrivez près de la maison de ville ilz se joignirent au cortège.

Voicy l'ordre de la marche :

Un détachement de 300 hommes bourgeois, leurs officiers, trois drapeaux, quatre tambours battant leur caisse.

Ensuite venoient les jeunes gens à cheval précédez des timballes, cors, trompette, hautbois et tambours, M. Arnaud le cadet à leur teste, comme leur capitaine.

Puis le Corps de ville, précédé des soldats du guet, tambours, trompette, capitaines, massiers, et enfin, pour fermer la marche, un autre détachement bourgeois avec leurs officiers, tambours, etc.

La Paix fut publiée par le greffier. le Vive le Roy fut répété par les plus vives acclamations de joye.

Les rues étoient jonchées, on fit le tour de la procession ; revenus et tous descendus de cheval, les jeunes gens de la cavalcade prirent quelques rafraichissemens à la maison de ville, après quoy ils se rejoignirent pour faire un tour par la ville avec les tambours et les instrumens et danser la *pam-*

perruque ayant encore leurs bottes moles ; ils marchoient au défilé de l'un et de l'autre côté de rue, vis-à-vis l'un de l'autre, et servoient pour le *dabe-dabe* de leurs épées avec leurs fourreaux en guise de serviette, et cela sans intervalle pour faire le rond ; ils allèrent à l'évêché, chez M. Damou, où ils furent bien receus, devant la maison navale, et finirent avant la nuit, cependant le Corps de ville faisoit couler une fontaine de vin, trois barriques du bon, si bon que l'on vit 10 ou 12 habitans pris et couchez sur la place.

Comédie pour tout le monde gratis, les femmes de Pannecau prirent plaisir et on leur céda des loges.

Les marins capitaines de navires, au nombre de 30, avoient fait entrer dans l'estacade, entre le Réduit et la place de Gramont, un grand navire, un autre dehors à peu de distance pour le canon. Ce premier navire fut dressé en forme de maison navale, tous les pavois et pavillons en évidence, l'aspect étoit charmant, grand diner à bord : M. Damou, Madame, M. le Maire, commissaire de la marine, lieutenant de l'amirauté, y ont assisté ; beaucoup de canon pour la santé du roy, vive le roy, hachés de verres et de bouteilles, c'étoit encore le lundy.

On ometoit de dire que dimanche, à 9 heures du soir, autre danse par ville en *pamperruque*, 13 jeunes bourgeois en bergers, vêtus d'un satin blanc et rouge, les dames de même en égal nombre. M. Rol-Montpellier fils, M. Geoffroy-Lafreté, M. Arnaud cadet et un officier pour tambours, richement vêtus, deux cors de chasse officiers aussi jouoient par intervales.

Le lundy encore grand et le plus beau bal qu'on ait encore vu à la maison de ville.

M. Damou, Madame, les officiers de la garnison, tout ce qu'il y avoit de plus distingué de l'un et de l'autre sexe, se sont trouvez à ce divertissement. Le même soir, il y eut à toute la façade de l'Hôtel de Ville une illumination qui auroit fait un effet ravissant, mais le vent violent qu'il fit cette nuit l'empescha.

Chacun des marins avoit sa cocarde, ils en présentèrent de fort propres à Monsieur et Madame Damou.

Après la course, chacune des servantes des marins avoit de fort jolies cocardes, et avec quelques matelots, *pamperruque* par ville.

A 7 heures du soir du mardy, un feu d'artifice au Château-Vieux, danse des jeunes escoliers et escolières devant le collège, illumination réitérée chez M. Damou.

IX

LES MAIRES DE BAYONNE

Rôle joué par les maires. — Leurs fonctions. — Leurs pouvoirs. — Ils commandent la milice communale. — Sous la domination française. — Les titres des maires. — Leurs appointements. — Liste des maires de Bayonne depuis l'origine de la commune jusqu'à nos jours.

Si l'on voulait écrire une étude complète sur les maires de Bayonne, leurs droits, leurs devoirs et leurs privilèges, il faudrait des recherches longues et précises, car on ne pourrait guère les séparer de l'administration de la commune, du Corps de ville et de ses nombreux officiers. Notre ambition n'est pas si haute. Nous nous contenterons seulement de donner la liste exacte et aussi complète que possible des maires de Bayonne depuis l'origine jusqu'à nos jours, en la faisant simplement précéder de quelques considérations sur les divers changements qui, à travers les siècles, bouleversèrent ces importantes fonctions.

Le rôle joué par le maire jusqu'en 1451, époque de la conquête française, est très curieux et quelquefois très complexe. D'après le *Livre des Établissements* de la ville de Bayonne, il devait être nommé par le roi, sur une liste composée de trois noms, par les cent pairs. Mais quoique ce fût le sénéchal à qui était dévolu véritablement le droit de nomination, ils furent à plusieurs reprises nommés directement par le roi. « En 1341 et 1362, le délégué du roi au gouvernement de Bayonne ne prit pas le titre de maire, mais seulement celui de vicaire. Plus tard encore, il est nommé directement par les cent pairs. Enfin, on en voit quelques-uns unir à la qualité de maire celle de prévôt et de châtelain ».

Les fonctions de maire, à Bayonne, n'étaient nullement gratuites pendant le moyen âge. Sa pension se montait à cent livres de Morlaàs (1), ce qui faisait, d'après M. Balasque, 3,600 fr., mais qui, dit M. Giry, équivalait à une vingtaine de mille francs, si on tient compte de la diminution du pouvoir de l'argent.

Les pouvoirs du maire de Bayonne étaient très étendus, et l'on appelle la Cour du maire le tribunal municipal où il juge, seul ou avec son lieutenant, les petites causes. « Il présidait l'échevinage et la centaine, qui jugeaient toutes les autres » (2). Là il remplissait les fonctions d'accusateur public et de juge d'instruction. Comme officier de police, il présidait aux arrestations. Enfin il devait, chaque année, faire faire un recensement de la population afin de savoir ce qu'elle pouvait produire en hommes et en armes.

Les milices communales étaient aussi sous son commandement direct. « Ce fut même, pendant le moyen âge, sa principale, sinon sa seule attribution. Dans ce cas, il se déchargeait sur un sous-maire de ses fonctions judiciaires et administratives. La plupart des maires de Bayonne furent avant tout marins et hommes de guerre. A des hommes comme le maire Guillaume qui, en 1242, commandait avec Jean Dardir les galées et les nefs de Bayonne au siège de La Rochelle, ou comme Pierre de Poyanne qui, pendant l'année de sa première mairie, poursuivit les navires français et flamands avec tant de succès que le roi lui donna une commission de maire pour la durée de la guerre, il n'était pas possible de remplir les multiples fonctions qui, d'après les documents,

(1) *Livre des Établissements.*
(2) Giry. *Les Établissements de Rouen.*

auraient dû absorber presque tous les instants d'un maire de Bayonne. D'après un établissement de 1315, le maire avait toujours été *« capitaine generau de le ciutat »* ; cette appellation figura dans ses titres après la conquête de Charles VII, et le premier magistrat de Bayonne fut toujours appelé, depuis 1451 : *« gouverneur, maire et capitaine général de la ville de Bayonne »*. C'est à ce titre qu'il eut toujours la surveillance du guet et que, malgré de nombreuses contestations, il ne cessa de maintenir son droit de garder les clefs de la ville » (1).

Aussitôt après la conquête de la Guyenne et la prise de Bayonne, Charles VII, par lettres-patentes datées de Taillebourg en septembre 1451, établit que le maire et le clerc de ville seront nommés par le roi. En même temps capitaine et gouverneur, il ne réside presque jamais à Bayonne, où il se fait représenter par un lieutenant. Ce fut en 1487 que Roger de Gramont commença la série des maires héréditaires jusqu'en 1633, tout en nommant un lieutenant de maire. Il résigna ses droits en faveur de son secrétaire Robillard, qui abdiqua moyennant une indemnité de 24,000 livres. Un arrêt du 2 juin 1633 incorpora l'office de maire à celui de premier échevin avec tous ses droits, émoluments, honneurs et prérogatives. Enfin, par un édit daté de 1692, l'office de maire fut rétabli, moyennant finances, en faveur de M. Vinatier, et, après lui, pour MM. Lalande et Dussault. Après le rachat de cet office, les élections de maire devaient être biennales ; ceux qui demeurèrent plus longtemps en fonctions furent maintenus par une lettre de cachet du roi.

Après le rachat de l'office de maire par la ville de

(1) Giry. *Les Établissements de Rouen.*

Bayonne, celui-ci prenait les titres suivants, reproduits dans un grand nombre d'affiches du siècle dernier :

« Les maire, échevins et conseil de la ville de Bayonne, conseiller du roi en ses conseils, lieutenant général de police, colonel de la milice bourgeoise, seigneur haut, moyen et bas justicier de Saint-Étienne d'Arribe-Labourt ».

Les titres et les honneurs qu'on rendait au maire, c'était à la cité qu'ils étaient rendus ; il ne pouvait agir sans l'échevinage et sans le conseil. Toutefois, lorsqu'il était au dehors, c'était lui-même qui en était chargé.

Chaque année, le maire et les échevins recevaient une certaine somme pour indemnité d'habillement et de costume. Cette tendance à se faire vêtir aux frais de la ville s'est continuée jusqu'à la Révolution. Cependant le maire, qui portait, comme les autres membres du conseil, la robe rouge avec le chaperon sur l'épaule, reçut, en 1766, un singulier accroissement. On fit acheter à Paris quatre brandebourgs d'or à bouquet avec guipure de clinquant pour la robe de justice du maire. Il avait aussi un costume plus militaire lorsqu'il exerçait en personne le commandement des milices. L'habit à la française et l'épée étaient alors obligatoires.

Les femmes des maires, qu'on appelait des mairesses, participaient à quelques-unes des prérogatives de leurs maris. Lors du décès de l'une d'entr'elles, le Corps de ville de Bayonne l'accompagnait à sa dernière demeure revêtu d'habits de deuil et escorté des soldats du guet.

En 1789, la Révolution remit toutes choses en l'état, et les maires de Bayonne furent en tout semblables à ceux du reste de la France.

Maires de Bayonne depuis l'origine de la commune jusqu'à nos jours

DOMINATION ANGLAISE

1204. — En P. Sarrezin.
1213. — P. J. dous Puis.
1242. — Guillaume.
1251. — Pierre Darroseis.
1253. — Bertrand de Podensac.
1255. — Idem.
1256. — Gui de Franc Bardin.
— En W. A. de Sen Pandalon.
1259. — Namad Duyre.
1260. — Jean Dardir.
1261. — Pierre de Gavarret.
1263. — Arn^d Raymond Dardir.
1264. — B. de Meis.
1265. — Jean Dardir.
1266. — Pierre Arnaud de Viele.
1268. — Peis de Viele.
1271. — Jean Dardir.
1273. — P. Lambert.
1275. — Hélier de Hautville.
1277. — Johan de Borc.
1279. — Peis Arnaud de Viele.
1283. — Per Arnaut de Bazatz.
1284. — Johan de Viele.
1285. — Johan Belidz.
1286. — Auger de Gavarret.
1287-1288. — Hugues de Broc, chevalier.
1289. — Pierre d'Assarit, chevalier.
1289. — Peis de France.
1292. — Bernard de Ferrade.
1293. — Idem.

1294. — Raymond Bernard de Durfort, chevalier (maire pour le roi de France).
1295-1296-1297. — Pascau de Viele.
1298. — Pelegrin de Viele.
1299. — Raymond Durand de Viele.
1300. — Arnaud Raymond Dardir.
1301. — Pascau de Viele.
1302. — Ramon Duran de Viele.
1303. — Guilhem Arnaud de Viele.
1304. — Pelegrin de Viele.
1305 — Pierre-Arnaud de Viele.
1306. — Arnaud-Raymond Dardir.
1307. — Pelegrin de Viele.
1308. — Raymond Jean de Viele.
1312. — Peis Sans de Jatsu.
1315. — Lop Bergonh de Bordeu.
1317. — Idem.
1319. — Laurent de Viele.
1320. — Bernard de Viele.
1321. — Ramon Jean de Viele.
1322. — Laurent de Viele.
1322 — Jean de Viele.
1323. — Johan Dardir.
1324. — Bernard de Viele.
1325. — Laurent de Viele.
1326. — Johan Dardir.
1328. — Laurent de Viele.
1329. — Bernard de Viele.
1330. — A[d] Sanz de Luc, seigneur de Bériots
1331. — Ramon de Bordeu.
1332. — Johan de Fargues.
1333. — Johan Dardir.
1334. — Vidau de Castet.
1335. — Barthelemy de Viele.
1336. — Guilhem Arnaud de Viele.

1337. — Peis de Puyane.
1338. — Saubat deu Vielar.
1339. — Raymond Dardir.
1340. — Pelerin Duyre.
1341-1342-1343. — Peis de Puyane.
1344. — Peis de Viele.
1345. — Peis dou Putz.
1346. — Peis de Viele.
1347. — Idem.
1348. — Arnaud deu Vielar.
1349. — Guilhem Arnaud deu Vielar.
1352. — Johan Darribeyre.
1353. — Pelegrin de Viele.
1354. — Pierre de Viele.
1355. — Peis dou Putz.
1356. — Guilhem Arnaud deu Vielar.
1357-1358-1359. — P. Raymond de Luc.
1359. — Pelegrin de Viele.
1360. — P. Raymond Dardir.
1362. — P. Raymond de Luc.
1362. — Sans Darribeire.
1363-1364. — Guilhem Arnaud deu Vielar.
1364. — Jean de Taler.
1365. — Saubat de Mente.
1366. — Vidau de Sent Johan.
1367-1368. — Guilhem Arnaud deu Vielar.
1371-1372. — Michel de Puyane.
1373. — Jacmes de Lesbay.
1375. — Sanssinon Darribeyre.
1376. — Bernard dous Cassos.
1377. — Saubat de Mente.
1378. — Jacmes de Lesbay.
1380. — Sans Darribeire.
1381. — Peis de Begoinhe.
1382. — Pes de Viele.

1427. — Thomas Burtin, chevalier.
1383. — Jacmes de Lesbay.
1384. — Barthelemy de Lesbay.
1385. — Sans Darribeire.
1387. — Pes de Viele.
1388. — Jacmes de Lesbay.
1389. — Bernard dous Cassos.
1390. — Barthelemy de Lesbay.
1391. — Pelegrin dou Vielar.
1392. — Barthelemy de Lesbay.
1393-1394. — Pierre de Viele.
1394. — Johan de Lobard.
1395. — Peis de Viele.
1396. — Sans Darribeire.
1397. — Johan de Lobard.
1398. — Pés de Cometies.
1399. — Vidau de Sen Johan.
1399. — Johan de Lobard.
1401. — Bernard de Perer.
1402. — Bernard Darribeire.
1403. — Saubat de Mente.
1404. — Bernard dous Cassos.
1406. — Per Remon de Begoinhe.
1407. — Saubat Dibos.
1409. — Vidau de Sent Johan.
1414. — Peis Darribeire.
1415. — Barthelemy de Lesbay.
1416. — Steven Dalbaitz.
1417. — Johan de Lesbay.
1418. — Vidau de Sent Johan.
1419. — Vidau de Lobart.
1420. — Peis Darribeire.
1424. — Johan Darribeire.
1425. — Pierre de Lesbay.
1426. — Boniface de Laduys.
1427. — Johan de Lesbay.

1428. — Jacmes de Lesbay.
1429. —
1430-1431-1432-1433-1434. — Thomas Burton.
1434. — Johan de Gayon.
1434. — Jehan de Lesbay.
1435. — Robert Clyfton, chevalier.
1436. — Thomas Burton.
1438. — Jacmes Dalbaytz.
1439. — Saubat de Mente.
1439. — Philippe Chetowind, chevalier.
1440. -- Idem.
1441. — Idem.
1443. — Laurens de Prat, sieur de Luc.
1444. — Idem.
1445. — Laurens deu Pin.
1446. — Jacmes Dalbaytz.
1446. — Jean Asteley, chevalier.
1447. — Johan Darribeire, sieur Danesse.
1448. — Jean Astley, chevalier.
1449. — Idem.
1450. — Laurent de Prat, sieur de Luc.

DOMINATION FRANÇAISE

1457. — Boniffaci de Verpergue, maire.
1459. — Theaude de Valpergue, gouverneur, maire et capitaine général.
1464. — Stevenot de Talauresse, idem.
1472-1483. — Guillaume de Supplainville, maire.
1487-1489. — Etienne Makanam, maire.
1495-1513. — Roger de Gramont, maire.
1513-1519. — Roger de Gramont, maire et capitaine.
1520-1523. — Jacques de Sainte-Colombe, sr de Esgoarrebacque, maire et capitaine.
1523-1529. — Johan de Gramont, maire et capitaine.
1529-1534. — Menault d'Aure, sieur d'Aste, maire, capitaine et gouverneur.

MAIRES HÉRÉDITAIRES

Antoine II de Gramont.
Antoine III de Gramont.

PREMIERS ÉCHEVINS AYANT EXERCÉ LES FONCTIONS DE MAIRI DEPUIS LE RACHAT DE LA CHARGE EN 1633

1633-1636. — Duvergier de Joannis.
1636-1638. — Laurent d'Olives.
1638-1640. — André de Lalande.
1640-1642. — Pierre Duverdier.
1642-1644. — Jean de Niert.
1644-1645. — Pierre de Lalande de la Palue.
1645-1647. — Pierre Duvergier de Hauranne.
1647-1649. — Pierre de Ségure.
1649-1651. — Antoine David de Naguille.
1651-1653. — Denis Dacarette.
1653-1655. — Jean Daymar.
1655-1657. — Jacques de Lalande.
1657-1659. — Jean Naguille.
1659-1661. — Laurent d'Olives.
1661-1663. — Michel Duvergier de Joannis.
1663-1665. — Duvergier, seigneur de Belay.
1665-1667. — De Lalande Gayon.
1667-1669. — De Sorhaindo.
1669-1671. — De Lalande.
1671-1673. — De Lalande, baron de Hinx.
1673-1675. — De Romatet.
1675-1677. — Lalande du Luc.
1677-1679. — De Bruix.
1679-1681. — Wescomb.
1681-1683. — De Rol.
1683-1685. — De Lalande.
1685-1687. — De Larrezet.
1687-1689. — De Laborde.
1689-1691. — D. Harriet.
1691-1693. — Duvergier de Belay.

RÉTABLISSEMENT DE L'OFFICE DE MAIRE

Vinatier.
Lalande.
Dussault.

MAIRES BIENNAUX ET ÉLUS

1724-1726. — Mathieu de Bruix.
1726-1728. — Moracin.
1728-1730. — De Poheyt.
1730-1732. — Léon Dubrocq.
1732-1736. — Pierre de Commarieu.
1736-1737. — Desbiey.
1737-1740. — De Rol Montpellier.
1740-1744. — Joseph Dulivier.
1744-1749. — Léon de Brethous.
1749-1750. — Joseph Dantès.
1750-1752. — De Béhic.
1752-1754. — Causaubon.
1754-1756. — Picot.
1756-1758. — Brethous.
1758-1760. — Desbiey.
1760-1762. — Dubrocq.
1762-1764. — De Rol Montpellier.
1764-1766. — A. Brethous.
1766-1768. — Pastoureau.
1768-1770. — Sorhaindo.
1770-1772. — Castera.
1772-1774. — Larue.
1774-1776. — Noguès.
1776-1778. — Laserre.
1778-1780. — Monho.
1780-1782. — Dubrocq.
1782-1784. — Lalanne.
1784-1788. — Verdier.
1788-1790. — Poydenot.
1790, 5 février. — Dominique Dubrocq.

1791, 14 juin. — Charles Lasserre.
1791, 18 novembre. — Fauric.
1792, 19 décembre. — Basterrèche.
1793, 11 octobre. — Leclerc.
1794, 25 mai. — Joanhau.
1795, mai. — Dufourcq.
1795, novembre. — Lacroix-Ravignan.
1798, 16 janvier. — B. Poydenot.
1798, 21 avril. — Sauvinet.
1800, 5 mai. — Lacroix-Ravignan.
1803, 2 mai. — Laborde-Noguez.
1806, 4 octobre. — Dechegaray.
1815. — M. Chegaray.
1815. — A. Fourcade.
1818. — A. Betbeder.
1824. — A. R. Dhiriart.
1829. — J. A. Dubrocq.
1830. — B. Lanne.
1832. — E. Basterrèche.
1833. — F. Balasque.
1852. — Labat.
1871. — Châteauneuf.
1876. — Th. Plantié.
1881. — S. Haulon.
1884. — J. Portes.
1885. — Viard.
1888. — L. Pouzac.

IX

LA MAISON DE CAMPAGNE D'UN GOUVERNEUR DE BAYONNE

Le domaine de Danglade. — Le comte de Nassau et l'empereur Charles-Quint y ont leur logement. — Le comte de La Hillière. — De Thou chez le gouverneur. — Un bon conseil. — Lettres inédites de La Hillière. — Sur un projet des Espagnols. — Prise d'un navire de Ciboure. — Démission du comte de La Hillière. — Transformation de sa maison.

Le domaine de *Danglade,* appartenant à M. A. Molinié, est situé un peu plus loin que *Lavignotte* et de l'autre côté de la voie du chemin de fer de Bayonne-Biarritz. C'est une très ancienne maison qui a appartenu pendant toute l'étendue du XVI[e] siècle aux gouverneurs de la ville et paraît même avoir été une des dépendances du Château-Vieux.

Une fausse interprétation d'un texte nous avait fait croire que la maison *Danglade,* dans laquelle fut logé Charles-Quint à son passage à Bayonne, se trouvait située dans l'ancienne rue de l'Abesque, mais un extrait des curieux livres de comptes de la ville vient tout remettre en son endroit. C'est en effet dans cette maison vaste et bien située que le puissant empereur fit sa première étape en France, et il est probable qu'elle fut soigneusement ornée par les soins de la ville. On ne pouvait pas faire moins pour lui que pour le comte de Nassau qui y logea aussi quelques années auparavant, et où on disposa des tapisseries, sans doute pour couvrir la nudité des murailles. Ce furent les jardins de *Danglade* qui fournirent les verdures nécessaires à la décoration de la ville, et une indemnité fut donnée à la gardienne pour dévastation de ses futaies (1).

(1) Archives de Bayonne, CC. 163, p. 271.

A la fin du XVI[e] siècle, *Danglade* appartenait au comte de la Hillière, gouverneur de Bayonne, et il est possible que ce soit ce personnage qui fit restaurer cette maison et lui donner un plus grand air. On trouve, en effet, vers cette époque, une demande d'exemption de droits faite par le gouverneur de La Hillière pour les laboureurs de *Danglade*, situé hors la porte Lachepaillet (1).

Jean Denis de La Hillière avait succédé, comme gouverneur de Bayonne, à M. de Treignan, successeur lui-même du trop fameux vicomte d'Orthe. Il était, dit M. de Xivrey (2), des bons amis du roi de Navarre, comme le prouve ce récit d'un fait que d'Aubigné place quelques années auparavant (3) : « Il print une gaillarde humeur au roi de Navarre d'aller lui septième dans Bayonne, à un festin qui lui fut préparé, et où tout ce peuple environna sa table de danses de différentes façons. La Hillière, leur gouverneur, menoit la première » (4).

De Thou, dans un voyage qu'il fit à Bayonne en 1582, fut reçu par le gouverneur et le dépeint de la manière suivante : « Jean Denis La Hillière, qui avait succédé au vicomte d'Orte, commandait dans la ville. C'était un vieux capitaine fort simple, et si accoutumé à la fatigue, qu'il couchait en tout temps la tête nue et buvait du vin pur sans s'en trouver incommodé, quoique le vin de Chalosse, dont il usait, soit le plus fort de la province. Il reçut nos voyageurs avec beaucoup de politesse et leur fit l'histoire de sa vie, sans en rien déguiser. Thumeri lui

(1) Archives de Bayonne, BB. 15.

(2) *Lettres missives de Henri IV*, tome 1, p. 471.

(3) *Histoire universelle*.

(4) *Revue de Gascogne. Diverses lettres relatives à l'histoire de Bayonne*, par Ph. Tamisey de Larroque, 1875, p. 193.

dit qu'il lui conseillait de se marier, et lui ayant frappé dans la main, il lui fit promettre qu'il y songerait au plus tôt, ce qu'effectivement La Hillière fit peu de temps après.

Une récente acquisition, faite par la bibliothèque de Bayonne, nous ayant fait trouver des copies de lettres de La Hillière, adressées au roi, lettres inédites et relatives à l'histoire du pays dans ces temps troublés, nous nous faisons un plaisir d'en reproduire quelques-unes des plus importantes :

Au Roy,
Sire,

Ayant eu advis que le s^r de Lansac estoit passé en Espaigne, j'en avois par ma précédente tenu Vostre Majesté advertie. Toutesfoys j'ay apprins par despuis qu'on est en doubte icy si c'est luy. Mesme tient en plus tost que ce soict quelque autre. Tant y a que puis son arrivée le Roy Catholicque a envoyé à Fontarabie cent mil escuz. Lesquelz furent yer sur la nuict chargés dans une patache audict lieu, et à mesme instant prins la route de Bronaige soubz la conduitte d'environ cinquante hommes, tant François (de ceux-là qui estoient attandant ce moien) qu'Espaignols, de quoy j'ay esté adverty tout présantement (marry que ce n'aict esté avant leur partance pour le désir que j'avois d'envoyer au devant pour leur faire tout le bien que j'eusse peu. Le principal de l'ambassade est encore en Espagne. Je tiens l'œil à son retour pour sçavoir si possible est (qui c'est) et vous en adviser, ainsy que je fais de ce que je viens d'apprendre, et feray de ce qui me surviendra de plus digne de votre service. Pour lequel toutes choses en ce gouvernement, demeurant Dieu mercy en l'estat que vous ay faict entendre et que Vostre Majesté peult désirer, vrai que nous demeurons tousjours ouvertz. A quoy je vous supplie très humblement, sire, avoir esgard.

Sire, je supplie Dieu vous augmenter de toute prospérité et vous donner parfaicte santé, très heureuse et longue vie.

A Bayonne, ce xxvi[e] jour d'avril 1585.

Vostre très humble, très obéissant, très affectionné et très fidelle serviteur et subject,

D. de Laylhère (1).

C'est, en effet, le moment le plus fort de la ligue, et La Hillière fait tous ses efforts pour empêcher les Espagnols concentrés à la frontière de pénétrer par surprise dans le pays et même dans la ville. Le 26 juillet 1585 il annonce au Roi qu'une armée navale de dix galères et de vingt-sept grands navires de guerre a été rassemblée à Santander (2). Au mois de septembre de la même année, il lui écrit encore pour lui donner un aperçu des affaires du pays.

Sire,

Il s'est aparu et découvert de deça quelques entreprinses et trahisons brassées contre le service de Vostre Majesté. Notamment sur la ville d'Acqz, en laquelle un des autheurs et négociateurs d'icelle a esté condamné et exécuté à mort par justice. Dont je crois que vostre dicte Majesté aura ja esté advertie. Depuis, le roy de Navarre s'est aproché avec toutes ses forces de ladicte ville et de ce gouvernement déliberez et résoluz de venir jusques aux portes de ladicte ville. Et s'ilz ne peuvent faire mieulx de courir et ruyner par tous actes d'hostilitez tout ce païs, de sorte que pour leur résister, j'ay appellé la noblesse de ce dit gouvernement, et partie des mil hommes que le païs du Labourt doibt fournir pour la conservation de ceste dicte ville en pareilles occasions. Et par ce moien espère qu'il n'y mesaviendra rien au préjudice de

(1) Bibliothèque Nationale, Fonds Français, n° 15,569, f° 118.
(2) Idem. Idem. n° 15,569, f° 118.

vostre service. Combien que deffault des chesnes est si grand qu'il la rend toute ouverte. Ainsy que j'escriz et faiz instance à Monsieur le mareschal de Matignon d'y pourvoir suivant ce que Vostre Majesté m'a commandé. J'ay adverty vostre dicte Majesté par mes précédentes, de certaine prinse faicte de quelques navires et marchandises appartenant à aucuns voz subjectz de Saint Johan de Luze par les Anglois qui tiennent et courent ceste coste de mer, et aiant recherché la cause de l'armement d'ung si grand nombre de vaisseaulx qu'ilz ont, j'ay trouvé que c'estoit pour courir sus aux Espagnolz, suivant les lectres de marque que la reyne d'Angleterre en a baillée, dont j'envoie coppie à Vostre Majesté. Quant aux novelles d'Espaigne, l'on y continue l'aport des armes et ne m'asseure pas plus des ungs que des autres noz voisins ennemys du service que vostre dicte Majesté et de la conservation de ceste dicte ville en vostre obéissance. Et vous envoiant le paquet du sieur de Longlée cy encloz, je ne diray davantage, suppliant le Créateur qu'il vous donne,

Sire, en très parfaicte santé, très heureuse et longue vie.

A Baïonne, le dernier jour de septembre 1785.

Vostre très humble, très obéissant, très affectionné, très fidelle serviteur et subiect,

D. de Laylhiert (1).

Sire,

Il y a trois jours que ung certain personnage nommé Masparraulte arriva en ceste ville avec un autre appellé le capitaine Marticot, et me dict venir en ce païs seullement pour achapter et recouvrer quelque grand navire dont Monsieur le duc de Maienne m'escrivoit. Mais je croy que ledict Masparraulte en abuse et que ce n'est pas la principale occasion de son voiage. Car soubz ce prétexte faignant seullement aller à St Jehan de Luz pour faire achapt dudict navire, il a passé

(1) Bibliothèque Nationale, Fonds Français, n° 15,570, f° 311.

outre et est à présent avec le gouverneur de Fontarabie, où je ne puis penser autrement sinon qu'il negotie quelque chose contre le sceu et le service de Vostre Majesté. Laquelle pourtant je n'ay voullu faillir d'advertir dudict voiage et négociant en vous suppliant très humblement, sire, me commander ce qu'il plaist que je fasse en cest endroict et mesme si tant est que ces gens repassent par icy, affin que le service de vostre dicte Majesté ne puisse estre intéressé de leurs menées et praticques et que j'y rende tout debvoir selon vostre vollenté. Il y a longtemps qu'on a porté une grande somme d'argent à Pampelune et Fontarrabie, que l'on disoit estre pour envoier en ce royaume et l'escriry aussi dès lors à Vostre Majesté. Depuis je n'ay point sceu qu'il en ayt esté transporté, et si je y ay faict prendre garde comme je continueray de faire pour sçavoir ce qu'il deviendra et en donnant advis à vostre dicte Majesté. A laquelle j'envoie le pacquet du sieur de Longlet que je viens de recevoir. Suppliant le Créateur qu'il vous donne,

Sire, en très parfaite santé, très heureuse et longue vie.

Escript à Baïonne, le xxii[e] jour d'avril 1586.

D. de Laylhert (1).

Dans la curieuse lettre suivante, M. de La Hillière rend compte au roi d'un combat nocturne soutenu par un navire de Saint-Jean-de-Luz contre des pirates anglais.

Sire,

Vostre Majesté a esté cy devant informée des indignités que reçoyvent en leurs personnes et biens voz subjectz en ceste coste et gouvernement par aucuns pirates anglois qui ont mis en ruyne et désolation beaucoup de povres gens qui sont à ceste occasion et leurs enfans à l'aumosne. De mémoire rescente, ilz ont prins ung navire venant de la Terre Neufve,

(1) Bibliothèque Nationale, Fonds Français, n° 15,572, f° 179.

chargé de molue et graisses, nommé la *Sauvadine*, de Subibonso, du port de trois cens thonneaulx ou environ, dont estoit maistre Martissans de Gasteluzar, marchant de Subibouzo audict gouvernement. Ce fust le xxiii[e] septembre derrenier, après avoir combattu tout le jour, que ledict de Gasteluzar, ayant perdu deux hommes et de blessez dix huict ou vingt, et ledict navire en danger d'aller à fondz pour les grandz effortz qu'il avoict souffert, auroit esté constrainct lhabandonner, et se sauver au hazard dans un gualion, laissant son bien et de sa compaignie en leur pouvoir. Comme aussy n'estoict il au sien de résister à trois grandz navires qui le persécutoient. De sorte que depuis en sa, il a esté adverti que les preneurs ont admené son dict navire et marchandises au port de Veijas, près Porlan, en Angleterre, où la justice a saisy le tout. Il s'est proposé d'y aller pour en demander la raison, et m'a instamment requis vous supplier, ainsi que je fais très humblement, sire, qu'il vous plaise luy faire ceste grace escripre à la reyne d'Angleterre, à ce que justice luy soict administrée, et à vostre ambassadeur près d'elle de se joindre à luy, affin que tant de pouvres gens qui attendent de ce moien leur commodité ou leur ruyne, ne tombent en pareille désolation et misère que les autres. Et espérant que Vostre Majesté aura pitié d'eulx, je ne la feray plus longue que pour supplier Dieu, sire, vous maintenir en prospérité et santé, et vous donner très heureuse et longue vie.

A Bayonne, ce xiii[e] jour de décembre 1586.

Vostre très humble, très obéissant, très affectionné, très fidelle serviteur et subiect,

D. de Laylhert (1).

M. de La Hillière ayant donné sa démission de gouverneur en 1593, le roi Henri IV nomma, pour le remplacer, le maréchal de Biron. Les Bayonnais furent peu satisfaits

(1) Bibliothèque Nationale, Fonds Français, n° 15,573, f° 293.

de ce choix, et comme le roi tenait avant tout à contenter les habitants d'une ville en butte à de si rudes entreprises, l'année suivante le comte de La Hillière était encore en fonction, ce qui lui permettait d'écrire au roi pour lui donner le compte rendu d'une conspiration qui avait failli faire tomber Bayonne entre les mains des Espagnols.

E. DUCÉRÉ.

(A continuer).

VARIÉTÉS D'HISTOIRE BAYONNAISE

ÉTUDES ET DOCUMENTS

DEUXIÈME SÉRIE

IX

LA MAISON DE CAMPAGNE D'UN GOUVERNEUR DE BAYONNE

(SUITE)

Sire,

Par mes dernières, ay donné advis à Vostre Majesté des entreprinses que nostre voisin tramoit sur ceste ville en laquelle luy servoict d'espion ung nommé Ronius, qui eust la teste tranchée et deux autres depuis, dont l'ung se nommoit Château-Martin, que Vostre Majesté peult remarquer, l'autre Trie, lesquelz trouvés complices furent exécutés puis trois jours. Pour ce bon exploit, Messieurs de vostre court souveraine à Bordeaux, sur les advis qu'ilz en avoient reçu par nous en ce subgect; considérant l'importance d'icelluy à vostre service et qu'il estoit nécessaire qu'ilz y envoiassent quelcun de leur corps pour en mieux tirer la vérité, auroient incontinant depputés Messieurs de Cadilhac, présidant, Damaluy, conseiller, et Desaignes, vostre procureur général, pour s'y transporter, faire, parfaire et juger souverainement le procès comme ilz ont faict et continuent à la recherche de plus grande découverte. A quoy j'ay apporté, apporte et apporteray l'assistance qui me sera possible, et à la conservation de ceste place jusqu'à la dernière goutte de mon sang. Le roy d'Espaigne l'envie plus qu'il n'a jamais

fait, et se résout de vous attaquer à main ouverte, se voyant en ses trahisons accoustumées descouvert. A quoy nous luy résistons de tout nostre pouvoir. Et le ferions encore mieulx, sire, avec vostre aide aux nécessitez et deffaultz que je vous ay souvent représentés, et sur lesquels je supplie très humblement Vostre Majesté faire jeter l'œil. Sire, je supplie Dieu vous ordonner en parfaite santé, très heureuse et longue vie.

A Bayonne, ce xxie juillet 1595.

Vostre très humble, très affectionné, très fidelle, très obéissant serviteur et subject.

DE LAYLHERE (1).

Ainsi que nous l'avons dit, le maréchal de Biron avait été nommé le 10 octobre 1594 en remplacement du comte de La Hillière : le 3 janvier 1595, il était remplacé par Antoine II, comte de Gramont. C'est ce seigneur qui commence la série, non interrompue jusqu'à la Révolution, des gouverneurs de cet illustre nom.

Jusqu'à ces dernières années, la maison *Danglade* avait traversé les siècles presque sans avoir rien perdu de ce qu'elle avait à l'époque du comte de La Hillière. L'édifice était terminé à chaque extrémité par une tour carrée ou plutôt par une sorte de pavillon qui indiquait son ancienneté. Enfin il existait encore, dans une des chambres, une curieuse cheminée datant du XVIe siècle, déjà bien outragée par les ravages du temps. Aujourd'hui cette antique résidence a subi de telles réparations qu'elle a perdu toute originalité, si ce n'est sa position pittoresque, enfouie à demi au milieu des grands arbres qui l'entourent de toutes parts.

(1) Bibliothèque Nationale, Fonds Français, manuscrit Dupuy, 2e vol., t. 62, f° 234.

X

LES SIÈGES DE FONTARABIE ET ST-SÉBASTIEN EN 1719

Les troupes françaises à Bayonne. — Noms des régiments. — Passage de la frontière. — Siège et prise de Fontarabie. — Retraite du roi d'Espagne et de son armée. — Le maréchal duc de Berwick. — Préparatifs de défense de Saint-Sébastien. — La garnison. — Le château de la Mota. — Investissement. — Ouverture de la tranchée. — Établissement des batteries de brèche. — Lettre d'Albéroni. — Bombardement. — Incendie. — Lettre de Philippe V. — — Reddition de Saint-Sébastien. — Siège du château de la Mota. — Un coup heureux. — Entrée de l'armée française à Saint-Sébastien. — Les Mémoires du maréchal de Berwick.

En 1719, et comme pour couronner la conspiration dite de Cellamare contre le régent, et appuyer la déclaration de guerre de la France à l'Espagne, un corps d'armée sous le commandement du prince de Conti et du maréchal de Berwick fut concentré à Bayonne afin de pouvoir prendre rapidement l'offensive. Les troupes précédèrent les généraux, et la ville vit arriver successivement les régiments d'infanterie La Gervasie, La Marine, Blaisois, Olonne, Limousin, Périgord, Conty, deux compagnies de fusiliers, Royal Artillerie, Beaujolais, Dauphiné, Bassigny, Touraine, Poitou, Languedoc, le régiment suisse de Lessy, Chartres, une compagnie de bombardiers, les arquebusiers de Lio, etc. Comme cavalerie, ce furent les régiments de Montrevel, Cayeux, Chartres, Carabiniers, Bretagne, Cravate, Marsillac, Latour, Conty et Aubusson ; parmi les régiments de dragons on comptait Lautrec, Annecy, Dauphin, Beaumont, Mestre de Camp et Epinay (1). La ville envoya une députation au devant du

(1) Archives de Bayonne, EE. 50.

prince, qui fut reçu avec tous les honneurs qui lui étaient dus (1).

Le maréchal de Berwick aurait voulu commencer les opérations par le siège de Pampelune, mais le matériel qui lui était nécessaire pour une si grande entreprise n'était pas encore prêt, et il se décida à assiéger successivement Fontarabie et Saint-Sébastien. Mais, comme il lui fallait en même temps couvrir le Béarn, la Basse-Navarre et toute la frontière, il avait lui-même reconnu, pendant l'hiver précédent, tous les passages accessibles, et venait de donner à M. de Joffreville quinze bataillons et vingt escadrons, qui, tout en interceptant les passages, surveillaient sa gauche. Ces troupes étaient habilement placées et pouvaient se soutenir les unes les autres, et résister assez pour donner au maréchal de Berwick le temps d'accourir avec des renforts suffisants.

M. de Bonas, maréchal de camp, fut chargé, avec sept bataillons, de mettre le siège et de s'emparer de Castel-Léon qui, quoique appartenant à l'Espagne, se trouvait en France et au pied des Pyrénées. Il ouvrit la tranchée le 30 mai, mit son artillerie en batterie : mais, quoique le château fût fortement battu en brèche, il ne put s'en rendre maître que le 12 juin.

En même temps l'armée française avait passé la frontière et se trouvait le 15 mai à Irun, où elle commença aussitôt l'investissement de la redoutable place de Fontarabie. Le maréchal avait été reconnaître lui-même la forteresse et déterminer le point par lequel il fallait l'attaquer. Mais, comme l'artillerie qui arrivait de Bayonne était insuffisante et que celle que l'on attendait de Bor-

(2) Archives de Bayonne, BB. 38.

deaux ne pouvait arriver que quelques jours plus tard, la tranchée ne fut définitivement ouverte que le 27 au soir. On profita d'un bas-fond très rapproché du chemin couvert, car il n'en était guère séparé que par une distance de cent cinquante toises environ ; l'attaque fut dirigée contre le polygone que présentaient les bastions des Innocents et de la Reine : on travailla aussitôt, mais elles ne commencèrent à tirer que le 5 juin ; on avait voulu attendre qu'elles fussent en état toutes à la fois, pour n'être démasquées et ne partir qu'ensemble, afin qu'elles pussent mieux se protéger entr'elles et remplir le but de l'attaque.

Aussitôt que les feux de la place furent éteints, on se mit à battre en brèche la face gauche du bastion de la Reine, la courtine entre les deux bastions et la face droite de la demi-lune ; le logement fut étendu sur le chemin couvert où l'on s'était déjà établi ; et la nuit du 15, les brèches étant praticables, la demi-lune fut attaquée et emportée sur-le-champ sans grande résistance : le logement s'y fit d'une épaule à l'autre, mais il coûta assez cher, car environ cent cinquante hommes y périrent. On se mit tout de suite à travailler à la descente du fossé et à perfectionner les débouchés pour donner l'assaut au corps de place. Les ennemis ne l'attendirent point ; ils battirent la chamade le 17 : le maréchal de Berwick n'insista pas pour faire la garnison prisonnière de guerre ; le retard de la capitulation aurait prolongé le siège, et il était important, dans la situation où l'on se trouvait, de n'être pas contraint dans ses mouvements.

Les troupes qui composaient la garnison sortirent le 18 avec les honneurs de la guerre, et furent conduites à Pampelune par St-Jean-Pied-de-Port. On fit entrer deux

bataillons dans la place, et dès le lendemain on travailla à raser les travaux et à combler les tranchées ; les décombres des brèches furent enlevés, les brèches bouchées par un fascinage et mises en état de défense.

Ainsi tomba Fontarabie qui avait fait, le siècle précédent, une si brillante résistance. En 1794, cette redoutable forteresse devait être enlevée par un simple coup de main.

Pendant qu'avait lieu le siège de Fontarabie, le roi d'Espagne, accompagné de la reine, s'était mis en mouvement de Pampelune, où il était arrivé le 11 juin, annonçant qu'il marchait dans l'intention de livrer bataille et de faire lever le siège. Don Blaise de Loya l'écrivait au gouverneur de Fontarabie, dans une lettre qui fut interceptée. L'armée espagnole marcha, en effet, sur San Esteban, et le roi se porta de sa personne, le 16, au camp de Lesaca, à deux lieues et demie d'Irun ; mais, y ayant appris, le 17, que Fontarabie capitulait, il fit reprendre, le 18, à ses équipages, le chemin de San Esteban, et s'en retourna à Pampelune.

Pendant le siège il se produisit une action qui mérite d'être rapportée, car elle montre mieux que beaucoup d'autres la valeur des troupes françaises. M. de Cadrieux avait été envoyé, avec un corps de troupes, en avant, sur le chemin de Pampelune, pour éclairer les mouvements de l'ennemi. On apprit que le même Don Blaise de Loya, qui commandait en Guipuzcoa, avait rassemblé deux mille hommes de milice, qu'il avait joint à six ou sept cents hommes de troupes réglées, et avec lesquels il s'était porté à Ernani, qui n'était qu'à deux lieues du poste de M. de Cadrieux. Le maréchal de Berwick, ne pouvant souffrir si près de lui ce petit corps d'ennemis, fit partir M. de Cilley avec un assez gros détachement pour marcher sur

Don Blaise. Son avant-garde, commandée par M. de Verceil, suffit seule pour attaquer et chasser les troupes que Don Blaise avait mises dans un poste avancé. Les Français les poursuivirent jusqu'à Ernani, y attaquèrent Don Blaise lui-même, battirent les troupes réglées et dispersèrent les milices de façon que l'on n'en entendit plus parler.

En même temps le maréchal de Berwick avait reçu quelques renforts, tandis que le roi d'Espagne avait augmenté son armée de vingt-six escadrons ; elle se trouvait ainsi composée de soixante deux escadrons et de vingt et un bataillons.

Voulant procéder aussitôt au siège de Saint-Sébastien, le maréchal de Berwick se porta en avant pour protéger les convois et les préparatifs nécessaires pour cette entreprise. Ayant appris que le prince Pio s'était avancé à Tolosette avec un gros détachement, il fit marcher sur lui M. de Cilley avec trois régiments de dragons, deux cents chevaux, vingt deux compagnies de grenadiers et autant de piquets. Ce général trouva sur son chemin trois cents dragons ennemis, qu'il poussa vivement, prit le commandant, deux capitaines et cinq ou six dragons, après en avoir tué plusieurs autres. En arrivant à Tolosette, il tomba sur un poste avancé d'infanterie qu'il fit attaquer : on tua vingt-cinq ou trente hommes et l'on fit soixante prisonniers, parmi lesquels se trouvaient trois officiers des gardes espagnoles et wallonnes. Le prince Pio s'était retiré le même jour de grand matin, prenant la route de Pampelune, où ses troupes le suivirent.

M. de Berwick vint, le 30 juin, camper devant St-Sébastien, et en faire l'investissement, appuyant sa droite à la mer et sa gauche à la rivière de l'Urumea, qui passe à Astigarraga. L'armée d'Espagne, qui était campée à une

lieue de Pampelune, sur le chemin de Tolosette, ne fit aucun mouvement ; ainsi le maréchal de Berwick n'eut plus, pour le moment, qu'à s'occuper du siège.

Depuis longtemps déjà la ville de Saint-Sébastien avait pris des précautions en voyant la concentration des troupes françaises qui se faisait à la frontière. Le 23 janvier, elle écrivait au roi pour lui faire part de son dénuement en munitions et en provisions pour supporter le siège rigoureux dont elle était menacée. Le 30 du même mois Sa Majesté répondit, par l'intermédiaire de son secrétaire Don Miguel Fernandez Duran, qu'il espérait que la ville ferait tous ses efforts pour bien recevoir l'ennemi, et que, relativement à la pénurie des grains, il leur donnait l'autorisation d'en faire venir de Navarre, Rioja, Asturies et Galice, et qu'il en donnerait les ordres nécessaires. En même temps, le tout-puissant ministre cardinal Alberoni annonçait à la ville que le roi l'avait nommé pour commander la forteresse de Fontarabie.

Mais, quoique la place de Saint-Sébastien eût la réputation d'être une des plus fortes d'Espagne, elle ne paraissait guère capable de résister bien longtemps à un ennemi entreprenant et déterminé. Les murailles de la Zurriola, construites en pierres sèches, étaient incapables de supporter les ébranlements de la grosse artillerie. La garnison ne dépassait pas la force d'un régiment, les vivres étaient rares ; en un mot, tout manquait pour pouvoir résister aux rigueurs d'un assaut. A la fin, on vit arriver le commandant par intérim de la province de Guipuzcoa, le maréchal de camp Don Blas de Loya, remplaçant le prince de Campo Florido, qui avait reçu l'ordre de se rendre à la cour. Le général de Loya amenait avec lui quelques ingénieurs pour mettre la place en état de

défense. Mais tout cela fut fait avec mollesse, et on ne paraissait guère croire que le péril fût imminent.

Le brigadier Don Alejandro de la Mota arriva à Saint-Sébastien pour commander la place. On a vu que depuis le 15 mai le maréchal de Berwick était entré en Guipuzcoa. Selon une relation espagnole, il avait avec lui le prince de Conti, généralissime de la cavalerie, cinq lieutenants généraux, beaucoup de maréchaux de camp et de brigadiers, et jusqu'à l'intendant et le prévôt général des armées du roi de France. Le maréchal avait avec lui pour secrétaire M. Echeverri, natif d'Urrugne, et père de cette célèbre Mme Echeverri, fondatrice du séminaire de Hasparren. L'armée française se composait au total de 10 lieutenants généraux, 17 maréchaux de camp, 66 bataillons d'infanterie, 60 escadrons de cavalerie, 11 régiments de dragons, un bataillon d'artilleurs, 25 officiers du génie avec quelques compagnies de mineurs, plus un train de 40 canons de siège et de 24 mortiers. Cependant toutes ces troupes n'entrèrent pas en Guipuzcoa, principalement la cavalerie, par suite du manque de fourrages. Le 16 mai, M. de Berwick en personne alla reconnaître le fort de Sainte-Isabelle et la tour de Passages; il donna ordre d'incendier six vaisseaux de ligne qui étaient en construction sur les chantiers de Simon de Celarain, avec quelques autres navires auxquels travaillait Lorenzo Arzueta; le dommage monta, paraît-il, à plus de deux millions, mais les Français s'emparèrent des armes, voiles, mâtures et agrès qui furent envoyés à Bayonne dans des pinasses.

Lorsqu'on apprit à Saint-Sébastien l'arrivée de Philippe V à Lesaca, on dépêcha à Sa Majesté Catholique une députation composée de Don Martin de Olozaga et Don Pablo Agustin de Aguisoe. Ceux-ci le rencontrèrent à

San Esteban et lui remontrèrent la triste situation dans laquelle se trouvait la ville par le manque de toutes choses.

Le 23 juin le duc de Berwick, à la tête de 16,000 hommes, s'avança sous les murs de Saint-Sébastien. Le 28 eut lieu l'expédition contre Hernani et Tolosa. Le 30, de nouvelles troupes françaises rejoignirent le duc de Berwick à Hernani, tandis que d'autres détachements s'étant avancés sur des hauteurs très rapprochées de Saint-Sébastien par la chaussée de Passages et les chemins de Alza, s'arrêtèrent enfin de l'autre côté de l'Urumea, dans les environs de San Francisco.

Le 1er juillet, le duc de Berwick quitta Hernani avec ses troupes et, entrant sur le territoire de la ville, il alla se loger dans la maison de Ayete, située sur la route d'Hernani et qui, étant sur une position dominante, lui permettait de donner plus facilement ses ordres. Le 2 et le 3, les dernières troupes attendues entrèrent en ligne et complétèrent le blocus. La ville demeura ainsi assiégée jusqu'à ce que l'artillerie de siége, que l'on attendait, fût arrivée par mer. Dans la place même, la garnison se composait seulement des trois régiments d'Afrique, Séville et Zamora, non seulement très incomplets, mais auxquels il manquait même la moitié de leurs compagnies. Ils étaient formés en grande partie de jeunes soldats ; mais, d'après des souvenirs du temps, il paraît que lorsque le château de la Mota se fut rendu et que la garnison en sortit, les soldats français qui les virent défiler s'étonnèrent fort de leur grande jeunesse qui les faisait ressembler à des enfants quoiqu'ils se fussent conduits avec beaucoup de bravoure.

Dans la ville on avait déjà coupé les ponts de Santa atalina et de Loyola, sur l'Urumea. Par cri public on

avait ordonné de faire sortir de la cité toutes les bouches inutiles, femmes et enfants, mais beaucoup restèrent, parmi lesquels il faut mentionner des ecclésiastiques et les communautés religieuses d'hommes ; seules les femmes quittèrent la ville, car leurs couvents étaient trop rapprochés des points dangereux. Toute la population mâle de Saint-Sébastien avait été armée et formée en huit compagnies qui, un peu plus tard, furent choisies pour la défense de l'ouvrage à cornes. L'exemple leur fut donné par le maire et les membres du conseil de ville, ainsi que par les habitants du rang le plus distingué, parmi lesquels on peut citer le comte de Villalcazar, gentilhomme de la chambre du roi. Une grande partie de l'artillerie, et même la défense de l'île de Santa Clara avait été réservée aux marins, et quoique un certain salaire fût offert à ses habitants, tous refusèrent avec la même abnégation.

Peu avant le blocus, la ville avait reçu avis que le prince Pio était arrivé à Oyarzun avec 1500 hommes et 500 chevaux et se disposait à faire parvenir du secours à Saint-Sébastien. Il entra en effet dans la ville où il laissa quelques troupes et se retira par la Navarre. Afin de prévoir l'incendie qui pouvait être causé par le bombardement, on avait enlevé de la ville les meubles ayant le plus de valeur : les documents de ses Archives avaient été envoyés par mer à Motrico, et de là on les avait expédiés dans les environs de Alaba, dans le sanctuaire de Aranzazu. On en avait fait de même pour les livres d'église et autres objets précieux du collège royal de Loyola. On avait blindé divers édifices contre les bombes, principalement l'église et le tabernacle de San Vicente, qui se trouvaient situés en face de l'emplacement des batteries. On prépara deux hôpitaux pour les blessés et les malades,

l'un au couvent de San Telmo pour les militaires, l'autre au couvent de Sainte Thérèse pour la population. L'hôpital de San Antonio Abadt, situé hors les murs dans le faubourg de Santa Catalina, ainsi que l'église de ce nom, avaient été démolis pour ne pas servir de logement à l'ennemi. Enfin on avait réuni autant que possible toutes les provisions nécessaires. Les villes de Lequeitio, Marquina, Motrico, Zumaya, Zarauz, Guetaria et Orio offrirent des secours qui furent introduits dans la cité. Les petites villes de Azpeitia, Azcoitia, Vergara, Cestona, Legazpia, Villaréal, Lazcano et plusieurs autres avaient envoyé des compagnies d'hommes armés à St-Sébastien, sous le commandement de Don Francisco Ignacio de Alcibar et Don Beltran de Ozaeta, lesquelles, s'étant jointes aux compagnies de la ville, se placèrent sur la montagne de Ulia pour observer les mouvements de l'armée ennemie ; cependant plus tard elles se retirèrent. D'autres compagnies de paysans, parmi lesquelles il s'en trouvait deux d'Oñate, s'étaient aussi placées entre Guétaria, Orio et la montagne de Igueldo, afin de couvrir la côte contre les hostilités des vaisseaux anglais. Le surplus des milices du pays, qui en tout montaient à environ 2,000 hommes et qui étaient commandées par les sergents-majors Don Juan Beltran de Porta, Don Manuel de Aranza, Don Domingo Basazabal, Don Pedro Atorrasagasti, Don Miguel Echezarreta et Don José Mandiola, furent renvoyées dans leurs foyers, mais avec l'ordre exprès d'être prêts au premier signal. Tels furent les préparatifs qui avaient été exécutés jusqu'au moment du blocus de la ville.

Le 4 juillet on remarqua que les assiégeants avaient fait avancer un détachement de 200 hommes d'infanterie sur la montagne de Arrobi ou Igueldo, qui domine l'ile de

Santa-Clara environ à une portée de fusil, et en même temps on vit approcher de l'île onze chaloupes de l'escadre anglaise portant quelques compagnies de grenadiers qui s'étaient embarquées la veille à Passages. L'île était défendue par trois compagnies de milice et deux d'artillerie qui, voyant qu'on voulait les surprendre, ouvrirent à la fois le feu sur les chaloupes et sur le détachement du mont Igueldo. Ceux-ci répondirent appuyés par trois vaisseaux qui se mirent à tirer, non seulement contre l'île, mais sur la place, lui donnèrent une alarme qui fit courir les habitants aux armes jusqu'à ce que l'ennemi fût repoussé. Le château de la Mota, qui avait aussi ouvert le feu contre les vaisseaux, tira un coup de canon si heureux qu'il brisa la grande vergue de l'amiral anglais. Ce même jour, les habitants, indignés de l'audace avec laquelle les soldats français pillaient le faubourg de San Martin sans tenir compte du feu violent de l'artillerie de la place et du château, sortirent au nombre de huit ou dix pour les poursuivre et revinrent avec un prisonnier.

Le 5 juillet, la ville expédia une autre lettre au roi, se plaignant que les militaires de la garnison montaient une grande quantité de provisions au château de la Mota et dépouillaient ainsi la cité de ses ressources. Elle ajoutait qu'elle réclamait l'appui et le secours de Sa Majesté catholique, non seulement pour elle, mais pour les nombreux ecclésiastiques et les communautés qui allaient subir toutes les horreurs de la guerre. Ce même jour, l'*ayuntamiento* ou corps municipal supplia le commandant en chef, Don Alexandre de la Mota, de placer 50 habitants avec leur capitaine, pour la défense de la tour du port, et 20 autres et un lieutenant à la porte de la Marine ; on envoya en même temps dans l'île de Santa Clara un renfort d'une

compagnie de troupes réglées. Toute cette journée se passa sans mouvement de la part des assiégeants, que l'on voyait distinctement préparer des fascines pour les attaques, et perfectionnant les ouvrages des ponts de Ergobia et Loyola, sur l'Urumea, par lesquels devaient passer l'artillerie et les mortiers. Ces ponts devaient servir aussi de communication pour toute l'armée, et permettaient en même temps aux maraudeurs de piller les vergers et les maisons malgré le feu continuel de la place et du château.

La journée du 6 ne fut pas plus activement employée ; il est vrai qu'il avait beaucoup plu depuis le jour précédent, et on sut seulement, par un déserteur, que les assiégeants continuaient à perfectionner les tranchées, les chemins et les ponts, quoique l'artillerie, mortiers, bombes et autres munitions de guerre fussent encore au Passages. Le 7 juillet, ayant appris que la nuit suivante il serait tenté une surprise contre l'île de Santa Clara, à l'aide des vaisseaux de la flotte, les habitants s'empressèrent de renforcer les postes du port, la tour et la porte de mer ; malgré le peu de temps qu'ils avaient devant eux, ils élevèrent des parapets et quelques batteries de canons et de pierriers ; on ne put faire davantage à cause de la négligence des ingénieurs qui avaient laissé cette partie de la ville sans moyen de défense ; cependant ces dispositions furent suffisantes pour prévenir le péril.

Le 8 on apprit par un tambour, qui arrivait du camp ennemi, qu'on continuait les fascines et gabions et la construction des ponts. Il ajoutait que, selon le bruit qui courait parmi les assiégeants, on commencerait à ouvrir la tranchée du 16 au 20. Cependant la nuit du 11 fut employée par les Français à ouvrir un chemin couvert,

se servant de fascines et de gabions qu'ils remplissaient avec les terres qu'ils sortaient de la tranchée. Celle-ci s'étendait depuis la maison de Agustin Beinza, sur la chaussée de San Bartolomé, et traversant les héritages des maisons de *Chascoaga* et *Oyaraste* jusqu'à joindre la chaussée même, à côté de la maison de *Aztina*, en face du monastère de San Bartholomé. Un autre rameau venait s'arrêter à l'Hôpital de San Martin.

La journée et la nuit du 12, les travaux des tranchées continuèrent avec la même ardeur et sur les mêmes points; toutefois, ils ne furent point tracés en ligne droite, ainsi qu'ils avaient été commencés, car on y ajouta un rameau en forme de triangle, afin que les travailleurs fussent plus à couvert du feu de la place qui les fatiguait sans cesse. Le 13, plusieurs ecclésiastiques et religieux, précédés d'un tambour, se présentèrent devant le maréchal de Berwick et le supplièrent, au nom de la religion, de ne pas bombarder les édifices du culte, et quoique le général en chef n'eût rien répondu en ce moment, il donna toutefois des ordres pour que l'artillerie de siège ne fût pas dirigée sur les églises et couvents.

La nuit du 13 au 14 fut employée au perfectionnement des tranchées et dans l'amorce d'un autre triangle de chemin couvert sur les parties supérieures et inférieures de la chaussée de San Bartholomé et construisant d'autres retranchements sur des monticules de sable à l'aide de gabions, derrière l'ermitage de San Martin. On crut que l'assiégeant, qui construisait cette sorte de boulevard, avait l'intention d'y placer une batterie, quoique cependant elle fût fort éloignée de la place. En même temps, les Français travaillaient à ouvrir des tranchées sur le mont Igueldo, espérant atteindre la garnison de l'île Santa

Clara avec des carabines rayées, car ils désiraient beaucoup s'emparer de cette île, qui commandait l'entrée du port.

Le 14, les travaux furent continués avec ardeur. Pendant ce temps, Saint-Sébastien faisait feu de toute son artillerie. Le château même réussit à envoyer des bombes dans les travaux et dans le camp ennemi, et toucha à diverses reprises une maison ou *caserio* appelée *Beloca,* dont plusieurs officiers français avaient fait leur logement.

Pendant la nuit du 14 au 15, les assiégeants ouvrirent une nouvelle tranchée sur les sables de Ulia, en face de la ferme de Arburola. Le jour suivant, 15, on observa quelque ralentissement dans les travaux, quoique les Français ne cessassent de tirer avec des carabines rayées, depuis la montagne de Igueldo, sur la garnison de l'île de Santa Clara, laquelle répondait de temps à autre par des décharges d'artillerie et de mousqueterie, appuyées par le feu incessant de la ville et du château. Cette même nuit, neuf chaloupes anglaises s'approchèrent de l'île, espérant pouvoir opérer un débarquement, mais elles furent obligées de se retirer. A l'aube du 16, les Français continuèrent à fatiguer les compagnies de milice qui défendaient l'île, et en même temps on apprit par un déserteur que les assiégeants avaient descendu du faubourg quelques pièces de siège de 24, et qu'ils en avaient d'autres rassemblées à la métairie de *Ayete,* où était logé le duc de Berwick. Cette même nuit, les assiégeants commencèrent un ouvrage plus considérable que les précédents, car ils ouvrirent une tranchée qui, commençant depuis la ferme de *Arbuloa,* au pied de l'Ulia, courait à travers les sables, touchant presque le bord de la mer, et arrivait à la ligne près du pont de Santa Catalina, où on

éleva aussi un terre-plein de sable, soutenu par des gabions, en face du couvent de San Francisco.

La ville, assez troublée par ces travaux exécutés avec ardeur par l'armée assiégeante, reçut, le 17 juillet, une lettre du cardinal Alberoni qui lui écrivait de la part du roi et s'exprimait de la manière suivante : « Le roi, qui a vu et entendu, avec sa bonté naturelle, ce que vous lui avez mandé sur la situation présente, a voulu que moi, en son nom royal, j'assure sa S. qu'il ne pourra jamais arriver de circonstances dans lesquelles vous ne puissiez vous apercevoir de l'affection de S. M. et qu'elle ne veut pas non plus vous abandonner, ainsi que la malignité du temps pourrait le faire croire. Pour affirmer à V. S. le désir que S. M. a d'appliquer toutes les mesures nécessaires et qui soient possibles en témoignage de l'attention généreuse avec laquelle elle considère les intérêts de V. S., et de mon côté je n'omettrai rien de ce qui sera nécessaire pour manifester à V. S. mon affection et les vifs désirs de toute sa satisfaction. Que Dieu vous garde beaucoup d'années. Au camp de Assiain, 11 juillet 1719 ».

Malgré l'ambiguïté de cette lettre, les défenseurs de Saint-Sébastien crurent toujours à un prompt secours du faible Philippe V. On verra plus loin le fonds qu'ils devaient faire de cette promesse.

Ce même 17 juillet, jour où l'on reçut la lettre d'Alberoni, les assiégeants travaillèrent à conduire deux pièces de canon sur le haut du mont Igueldo, et formèrent une batterie près de la métairie de *Egurrolategui* et de la tranchée qui avait été ouverte en face de l'île de Santa Clara. A 6 heures du soir ils commencèrent à tirer sur la garnison de l'île, afin de couper leurs communications avec la ville. Puis, afin de dominer l'entrée et la sortie du port,

ils placèrent une batterie de deux autres pièces de canon touchant l'Antiguo, qui firent feu sur l'île pendant toute la nuit.

La nuit suivante fut seulement employée au perfectionnement de la grande tranchée de l'Ulia et à former une esplanade à l'aide de sables, fascines et gabions, à côté de l'église de San Francisco, en face de la muraille de la Zurriola. Le 18, le feu fut continué contre l'île de Santa Clara.

La nuit et le jour suivants furent employés par les assiégeants aux travaux des tranchées malgré le feu incessant de la place, mais dans la nuit du 19 au 20 ils ouvrirent une autre tranchée plus rapprochée de la ville ; la direction de celle-ci commençait, d'un côté, depuis San Martin jusqu'à Santa Catalina, par les monticules de sable, traversant la muraille et l'aqueduc qui conduisait les eaux de la fontaine de Morlans et, de l'autre côté, se redressait en ligne droite jusqu'à la chaussée de l'Antiguo. Les feux d'artillerie et de mousqueterie de la place furent impuissants à arrêter leurs efforts, si bien que le jour suivant, c'est-à-dire le 20, on aperçut, au lever du jour, six étendards placés dans les lignes, qui, selon la croyance de quelques-uns, fit supposer la présence de deux bataillons. Cela eut pour objet de faire redoubler le feu de la place et du château, dont le tir dut produire d'heureux résultats.

Mais la constance des assiégeants fut assez grande pour que, malgré le tir continu des assiégés depuis l'estacade, le ravelin et l'ouvrage à cornes, il eut la hardiesse d'ouvrir une autre ligne encore plus rapprochée de la place. Celle-ci commençait depuis le bord de la rivière Urumea, au point immédiat des glacis où monte le flux de la mer, et

se continuait jusqu'à la plage de la Concha, de manière qu'il n'y avait, de cette tranchée à l'estacade, que la distance d'une portée de fusil, et tout ce qu'on put faire dans la journée du 22, ce fut de renverser à coups de canon beaucoup de gabions et de fascines avec lesquels cet ouvrage avait été renforcé.

Quoi qu'il en soit, depuis ce jour jusqu'au 24, les travaux avancèrent avec une rapidité merveilleuse, car les assiégeants, non contents de renforcer de fascines les tranchées les plus éloignées de la place, tirèrent en plus un rameau depuis l'angle de celle qui avait été faite depuis la passerelle des glacis, le dirigeant à la fois de la pointe du Diamant, du côté gauche de l'estacade, et la continuant jusqu'au front de celle-ci, et de l'autre demi-pointe du Diamant, du côté droit de l'ouvrage à cornes, jusqu'auprès du bord de la Concha, de sorte qu'en certains endroits il n'y avait, de ce nouveau rameau à l'estacade, qu'une portée de pistolet. Toutefois, il déviait un peu depuis un angle où changeait sa direction du côté où courait l'eau de la fontaine de Morlans.

En même temps, et à l'aide de lunettes à longue portée, ceux de la ville purent s'apercevoir que l'ennemi faisait descendre le cours de l'Urumea à une gabare chargée de bois et de madriers que l'on crut destinés à former les plate-formes des canons et des mortiers. Le 24 et toute la nuit suivante, l'assiégeant travailla à perfectionner toutes les lignes et les tranchées qui avaient été tracées entre la rivière Urumea et les sables de la Concha, et de plus à conduire l'artillerie et les mortiers par la chaussée de Passages jusque près du couvent de San Francisco. On pourrait être surpris, à la vérité, de la promptitude avec laquelle les Français menèrent à bien ces importants tra-

vaux ; mais il ne faut pas oublier que cela se faisait sur un sol sablonneux et facile à remuer, et que la nuit était suffisante pour pouvoir creuser assez la terre pour se couvrir.

Cette même nuit du 24 au 25 ils établirent deux batteries, l'une à quatre embrasures et l'autre à cinq, sur la ligne de tranchées qui était placée de l'autre côté de la Zurriola, et près du pont de Santa Catalina, faisant face à la muraille la plus faible pour y ouvrir une brèche.

L'aurore du 25 juillet parut enfin, jour heureux et cher à tout Espagnol, et consacré à un saint que l'on invoque dans les batailles. Au crépuscule, entre 3 et 4 heures du matin, l'assiégeant ouvrit le feu depuis les postes qu'il avait placés sur les bords de l'Urumea, du côté de Ulia, sur la partie faible de la muraille orientale, située entre les deux boulevards joignant les maisons de Don Juan de Amezcueta. Il lançait en même temps un grand nombre de bombes et de grenades, tant sur la muraille et les ouvrages extérieurs de la ville que sur le château. Mais, quoique quelques-unes d'entr'elles fussent tombées sur des édifices, ce jour-là on ne put mentionner aucun dommage considérable. L'assiégeant perfectionna encore ses tranchées entre San Martin et la place, et la nuit suivante il étudia les lignes les plus rapprochées de l'estacade, d'où on lui avait tiré une grande quantité de grenades qui lui avaient fait beaucoup de mal.

Dans cette même nuit, les Français établirent de l'autre côté de la rivière deux autres batteries, chacune de six canons, très rapprochées des deux précédentes, et de plus ils placèrent une nouvelle batterie de mortiers non loin de là. Ces quatre nouvelles batteries, armées de 19 canons de siège, ouvrirent leur feu au lever du jour du 26 juillet

sur cette même muraille, et firent souffrir notablement les maisons et les édifices qui se trouvaient derrière et qui n'étaient pas suffisamment abrités. Une partie de l'artillerie des deux boulevards fut démontée, ainsi que quelques canons du boulevard du Gobernador. Mais le feu de la place et du château fut si intense qu'ils eurent à leur tour deux pièces démontées. Le tir des bombes continuait en même temps sur les ouvrages extérieurs de la ville, et plusieurs soldats composant la garde de l'estacade en furent atteints. Dans la ville elle-même, beaucoup de maisons furent ruinées, quoique le duc de Berwick, toujours humain, eût donné des ordres de ne tirer que sur les murailles et non sur les édifices et les maisons. Mais cette bonne volonté fut rendue vaine par le rétrécissement de la ville dont les maisons étaient contiguës aux remparts. Aussi le corps de ville partagea les ouvriers charpentiers entre les divers quartiers afin qu'on pût aussitôt attaquer les incendies quant ils se déclareraient. Des ordres furent donnés pour enlever des maisons la paille et le fourrage qu'elles pouvaient contenir. Ce même jour on vit briller la valeur et l'intrépidité de plusieurs femmes de la ville qui, méprisant les bombes et le feu des batteries, portèrent de l'eau aux soldats qui défendaient l'estacade.

Pendant la nuit du 26 au 27 on observa de la ville que l'assiégeant avait traversé avec une autre parallèle le faubourg de Santa Catalina, du côté où se trouvait le jardin de l'hôpital et la Casa de Misericordia, qui furent démolis en cette occasion, jusqu'à arriver tout près du bord oriental de l'Urumea, et avait placé une autre batterie sur des monticules de sable du côté de Amara, au midi de la place. De même on avait travaillé à réparer et relever les

tranchées qui avaient été détruites par le feu de la place, et on avait ouvert en plus un rameau de communication entre l'ermitage de San Martin et la seconde tranchée la plus avancée vers la place avant d'arriver au glacis.

Pendant cette même nuit l'assiégeant s'occupa à réparer les embrasures des quatre batteries de l'autre côté de la rivière, quelques-unes d'entr'elles ayant été ruinées par le feu des Espagnols. Ceux-ci cependant recevaient sans bouger un feu incessant de bombes et de grenades, et des témoins oculaires affirment qu'ils en reçurent plus de 200 par nuit. Les Français firent quelques tentatives de vouloir s'approcher de l'estacade, mais ils en furent empêchés par l'intensité des feux de la défense.

Le 27, le feu des assiégeants redoubla, tirant les projectiles du plus gros calibre contre la faible muraille dans laquelle ils voulaient ouvrir une brèche, et aussi contre une autre courtine située contre les deux bastions de cette même muraille, en face de la sortie de la rue de San Juan, dans le but d'y ouvrir une seconde brèche, mais ce feu fut interrompu par quelques pièces de la ville qui démontèrent quelques-uns des canons, tandis que d'autres éclatèrent.

Cependant un bombardement effroyable faisait tomber sur la malheureuse ville une nuée de bombes et d'obus auxquels on ne pouvait résister, de manière qu'une quantité de femmes, d'enfants et autres personnes auxquelles leur pauvreté n'avait pas permis de quitter la ville, se réfugièrent dans les églises de Santa Maria et San Vicente; il leur fut distribué, aux frais de la ville, par les soins des curés Don Joseph de Eugui et Don Agustin de Egoabil, qui ne voulurent jamais abandonner leur poste, des rations journalières, ayant ainsi converti les sanctuaires

en casernes de refuge. A partir de ce jour la ville commença à distribuer aux habitants les secours nécessaires pour leur existence.

La nuit du 27 se passa pour les assiégeants à perfectionner ces ouvrages, réparer les embrasures de la nouvelle batterie qui avait été placée à côté d'Amara, bien qu'elle n'eût pas encore commencé à tirer sur la place. Cependant on remarqua en même temps que les Français faisaient des efforts pour avancer vers l'estacade sans que les assiégés pussent tenter aucune sortie à cause de leur petit nombre.

Le 28 le feu des quatre batteries de brèche continua contre les deux courtines, dont les parapets commencèrent à être ébranlés, quoique le dommage fût encore plus grand au pied des murailles. L'artillerie du boulevard du Gobernador fut démontée, et le bombardement endommagea bon nombre de maisons.

La nuit suivante la place redoubla ses feux, tant de l'estacade que du ravelin, ouvrage à cornes et courtines, tirant principalement sur l'attaque des Français la plus rapprochée de l'estacade, et malgré tout les assiégeants s'enhardirent au point d'aller par deux fois, pour leurs gabions à la même estacade, et quoique chassés la première fois de leur poste, ils réussirent à les planter au pied même de l'ouvrage dont ils s'emparèrent de la droite et de la gauche, bien qu'ils eussent perdu du monde et même quelques officiers. Cependant ils n'osèrent pas couronner le chemin couvert qui était enfilé par les feux du ravelin et de l'ouvrage à cornes. On travailla de même cette nuit à construire une autre batterie de six canons, près du faubourg de Santa Catalina, où était le jardin de l'hôpital, en face des deux brèches que les quatre batteries

avaient commencées à ouvrir, et à la courte distance d'une portée de fusil. Une autre batterie de mortiers fut placée à l'entrée du pont de Santa Catalina, du côté de San Francisco, et de plus l'ennemi traça deux rameaux de communication entre ses tranchées pour que la circulation en devînt plus facile.

Le 29 le feu des assiégeants continua avec plus d'intensité, ouvrant enfin la faible muraille qui n'était plus que ruines, pendant que la pluie de bombes ne cessait de tomber. Au milieu de ces horreurs, les assiégeants firent demander, vers neuf heures du matin, une suspension d'armes de demi-heure, afin de pouvoir relever un officier d'un grade élevé qui, ayant été atteint de deux balles au pied de la droite de l'estacade, allait rendre le dernier soupir. La trève fut acceptée, mais elle était à peine terminée que le feu recommença des deux côtés avec la même furie, causant à la ville les plus grands dommages.

Dans cette extrémité, le commandant La Mota demanda au corps de ville de désigner quelques habitants intelligents et déterminés pour aller reconnaître la situation et l'étendue des brèches. Don Pablo Agustin de Aguirre fut chargé de cette périlleuse entreprise, et vers minuit, et à l'aide d'échelles de corde, il fit descendre au pied de la muraille plusieurs charpentiers, lesquels, sans éveiller l'attention de l'ennemi, déjà si rapproché, et qui heureusement avait interrompu son feu, prirent la mesure exacte des brèches.

Le jour suivant, 30 juillet, le commandant, brigadier S. Alejandro La Mota, envoya un avis au corps de ville pour lui faire part des ordres du roi. Il y était dit que, dans le cas où les brèches seraient déclarées praticables, il eut à se retirer dans le château, laissant en ville 300

soldats de garnison qui pouvaient entrer en capitulation avec l'ennemi. Telle était, en effet, la volonté du souverain, qui avait été communiquée au commandant de la place, le 17 juillet, par le secrétaire Duran. Mais la ville, dont l'honneur était excité, renonça à l'autorisation que lui donnait Sa Majesté Catholique d'entrer en pourparlers avec l'assiégeant. En même temps, les Français continuaient le feu de leurs batteries de brèche, sans avoir à souffrir beaucoup de la défense de la place, car presque toute l'artillerie des boulevards et des courtines avait été démontée ou était hors de service ; cependant le bombardement ne cessait pas, ruinant beaucoup de maisons et causant des pertes parmi les habitants.

La nuit arrivée, l'assiégeant fit reconnaître les brèches par un de ses meilleurs bataillons, profitant de la basse mer qui laisse à sec le pied des murailles, mais il fut repoussé par la mousqueterie et les grenades qui lui furent lancées de la tenaille gauche de l'ouvrage à cornes, ainsi que l'angle gauche de l'estacade. Des troupes de la garnison y avaient pénétré à la faveur de la nuit et défendirent les brèches, aidées par un piquet qui se trouvait placé dans le boulevard du Gobernador, situé à côté d'une d'entr'elles.

Jamais le feu des assiégeants ne fut aussi terrible que le 31 juillet, consacré, dit la relation espagnole, à notre patron et concitoyen, San Ignacio de Loyola, tant par le tir en brèche que par le jet incessant des bombes. Entre 8 et 9 heures, une d'entr'elles tomba dans le magasin royal, où se trouvait un dépôt de poudre, beaucoup d'armes, des provisions d'eau-de-vie et autres liqueurs spiritueuses, huile, graisse et matières inflammables, qui prirent feu avec une telle intensité que l'on eût dit que la ville entière

était en flammes. Au milieu de cette épouvante, les habitants accoururent, principalement les compagnies de charpentiers qui, sans faire attention aux boulets qui passaient par la brèche située en face des magasins incendiés, démolirent plusieurs maisons contiguës afin de couper tout aliment aux flammes. Mais un péril plus grand jeta bientôt la consternation, car près de ce magasin, à environ 14 ou 16 pas, étaient entassés, sous une voûte creusée dans la muraille, plus de 80 barils de poudre, sans autre protection que des portes de bois et des madriers croisés pour les préserver de l'explosion des bombes. Dans cet immense péril, et s'exposant courageusement, ils réussirent enfin à extraire et à conduire la plus grande partie de ces poudres du côté du port. Si elles avaient fait explosion, il ne faut pas douter qu'elles n'eussent ouvert une troisième brèche encore plus grande que les deux précédentes, et par lesquelles les assiégeants eussent immédiatement donné l'assaut.

Les deux autres brèches étaient déjà praticables, et d'un autre côté, comme on n'avait fait aucune coupure ou contre-brèche en arrière pour soutenir l'assaut, la ville, se trouvant dans un état si lamentable, délibéra cette même après-midi sur la nécessité de capituler et de faire monter la garnison au château de la Mota, ne contenant que 300 hommes de troupes réglées. Cependant, elle ne voulut pas se rendre le même jour, et décida de faire son possible pour défendre les brèches, quoique les militaires fussent d'accord pour trouver cette résolution téméraire.

Pendant la nuit du 31 on renforça les brèches pour soutenir l'assaut de l'ennemi. La courtine, le ravelin et l'ouvrage à cornes furent réparés, les habitants se portèrent à la porte de la mer, port et tour, pour repousser

l'ennemi dans le cas où il voudrait profiter de la basse mer pour créer une diversion en faveur de ceux qui attaqueraient les brèches. Entre onze heures et minuit, au moment où commençait le reflux, et comme on craignait que ce ne fût le moment choisi par les assiégeants pour donner l'assaut, un des alcaldes et divers personnages de la ville se présentèrent au commandant la Mota pour lui offrir leurs compagnies d'habitants pour la défense des brèches. Le gouverneur admira beaucoup leur courage, mais n'accepta pas cette offre généreuse ; ne voulant pas se rendre aux raisons que leur donnait le général, ils se placèrent, avec leurs hommes les mieux choisis, aux côtés des brèches menacées à chaque instant d'un assaut. Cette action causa l'admiration de tout le monde (1) et capable à elle seule de faire tomber la note téméraire avec laquelle certain auteur moderne, absorbé par une aveugle préoccupation, n'hésita pas à soutenir que, dans cette occasion périlleuse, les Guipuzcoans furent plus jaloux de la conservation de leurs *fueros* et privilèges que de se sacrifier pour le service de la monarchie.

Le roi Philippe V lui-même lava le Guipuzcoa de cette imputation, car il reçut à l'Escurial, avec son affabilité ordinaire, les députés Don Miguel de Aramburu et Don Sancho de Otalora ; ces personnages purent entendre sortir de la bouche de Sa Majesté ces paroles honorables : *« Yo estimo á la provincia y la quiero por su fidelidad y amor ».* (J'estime la province et je l'aime pour sa fidélité et son amour). Enfin, il y a peu de temps qu'un illustre fils de cette même province termina dignement ce sujet dans une œuvre inédite intitulée : *« Guipuzcoa defendida de los insultos de una crudaz ignorancia ».*

(1) Dr Gainza. *En la relation de los sitios de San Sebastian y Fuenterrabia.*

Mais, pour en revenir au siège de Saint-Sébastien, les compagnies d'habitants étant restées à côté des brèches, les assiégeants ne tentèrent aucune attaque ; ils se contentèrent de placer quatre mortiers dans la ligne la plus rapprochée de l'estacade et aux deux côtés de sa pointe de diamant gauche ou angle saillant de l'esplanade, où ils firent pleuvoir une grêle de pierres sur les grenadiers et les fusiliers espagnols qui garnissaient le ravelin et l'ouvrage à cornes, et leur firent subir des pertes (1).

Enfin le 1er août, qui fut en même temps le dernier jour du siège, à l'aube, les batteries de l'assiégeant ouvrirent le feu sur les brèches qui, ayant été élargies considérablement, obligèrent la garnison à se retirer dans le château, laissant seulement trois cents hommes dans la place. A huit heures du matin, la garnison arbora un drapeau blanc sur la tour impériale, sans que la ville en fût prévenue, en battant la chamarde. A cet aspect, les assiégeants cessèrent le feu et, quittant leurs tranchées, parurent sur l'esplanade. Aussitôt après sortirent de la ville le lieutenant colonel D. Fernando Lebau et un capitaine d'infanterie. Le duc de Berwick refusa d'accepter la capitulation du moment qu'il ne s'agissait pas de toute la garnison, mais seulement des 300 soldats qui étaient restés dans la place ; ce général ajouta que si la ville voulait traiter, elle pouvait bien lui envoyer quelques-uns de ses députés. En voyant la réponse du duc de Berwick, les 300 soldats se retirèrent au château, et il fut décidé par l'*ayuntamiento* que deux de ses membres, Don Martin de Olozaga et Don Pablo Agustin de Aguirre, seraient envoyés auprès du maréchal. Ils se présentèrent, en effet, dans cette même journée du 1er août, dans la tente de cet illus-

(1) Marqués de San Felipe. *Comentarios del año de 1719.*

tre général, placée à la métairie de Ayete, qui les reçut avec cette aménité toute particulière à son caractère. Ils proposèrent ensuite à S. A. les articles de la capitulation, qui furent tous octroyés et qui sont les suivants :

Serenissimo Señor. — La ville de Saint-Sébastien supplie V. A. de la maintenir dans ses privilèges, libertés et son mode de gouvernement, sans aucune altération dans ses revenus et propriétés, pour qu'elle puisse continuer ses intérêts et conservation, et que la même chose soit pratiquée en tout ce qui peut toucher les communautés ecclésiastiques et religieuses. Accordé.

Que lorsqu'il faudra faire entrer une nouvelle garnison dans la ville, on place des sauvegardes dans toutes les églises et couvents, assez à temps pour que les soldats ne puissent en enlever rien de ce qui en avait été mis par les habitants, et que ceux-ci puissent rapporter dans leurs maisons tout ce qui leur appartenait, et de même pour les ecclésiastiques tout ce qui leur appartenait. Accordé.

Qu'il fût placé assez à temps dans toutes les rues des sentinelles pour empêcher les soldats de voler, ni aucun autre désordre dans les maisons de l'intérieur de la ville, et que si quelque habitant désirait des sauvegardes pour ses propriétés, elles lui fussent données à temps. Accordé.

Que depuis le jour de la signature de la capitulation jusqu'à la fin de l'année, les habitants qui seraient à l'intérieur ou à l'extérieur de la juridiction de la ville, ses voisins, et tous ceux qui ont en celle-ci ou en son territoire des intérêts ou des possessions, puissent disposer de tout ce qui leur appartient, comme cela leur conviendra le mieux, et même aller vivre où ils voudront, en étendant la même autorisation à deux années pour ceux des habitants ou intéressés qui ne seraient point dans les limites de ces royaumes ou se trouveraient dans quelque partie des Indes que ce soit. Accordé.

Au camp de Saint-Sébastien, le 1er août 1719.

BERWICK.

Les capitulations acceptées, les chargés de pouvoir quittèrent le camp pour la ville, où ils dirent que le duc voulait que le jour suivant ils se rendissent avec un des alcaldes à son logement, afin de mieux régler les conditions ; le corps de ville nomma aussitôt son alcalde Don Pedro Antonio Amitesarobo.

Entre trois et quatre heures de l'après-midi de ce jour eut lieu la remise de la place, dans laquelle entra aussitôt le prince de Mentora avec un régiment de Picardie, fort de trois bataillons, et il fut accueilli par la ville et Don Nicolas de Echereste et Don Bernardo Arocena avec d'abondants rafraîchissements.

Cette même après-midi, environ vers six heures, on établit les limites entre la ville et le château de la Mota, à côté du couvent de Santa Teresa et le chemin qui accède au château où l'on mit de garde la compagnie des grenadiers du régiment de Picardie. Le duc lui-même reconnut en personne toute la place et fut douloureusement ému en voyant les ruines entassées par le bombardement.

Le 2 août, les députés Amitesarobo, Olozaga et Aguirre se présentèrent chez le maréchal et conférèrent avec Son Altesse sur la plus ponctuelle observation de la capitulation et sur les *fueros* et privilèges de la ville, et le duc leur répondit qu'il avait déjà donné les ordres les plus rigoureux à ses troupes pour que personne ne fût molesté. Il ordonna aussi de faire réparer les canaux du grand aqueduc qui conduisaient les eaux à la fontaine de la Plaza Vieja, et qui avaient été brisés durant le siège par ses troupes, de manière que la ville en était réduite à l'eau des puits.

Ce même jour, dans l'après-midi, les Français commencèrent leurs opérations contre le château de la Mota ; ils

ouvrirent les attaques à côté du couvent de Santa Teresa et dans son jardin, et tracèrent quelques parallèles jusqu'au pied de la muraille du jardin du couvent. De là, en suivant la base de cette montagne, ils poussèrent une autre attaque jusqu'à découvrir les feux des boulevards de Sarmiento et Mirador, et se maintinrent dans cette position.

En même temps, la formidable artillerie du château commença à tonner, sa garnison tirant, sans pouvoir y remédier, contre la ville, ses maisons et quelquefois ses églises. Des bombes et des boulets tuèrent plusieurs habitants qui sortaient de leurs maisons ou passaient dans les rues. Pour éviter ces affreux résultats, il devint nécessaire d'élever plusieurs traverses à l'entrée des rues qui regardaient du côté du château, en fermant les vides et les ouvertures à l'aide de madriers et de pièces de bois qui avaient été destinés au blindage de la Plaza Nueva, et qu'on avait commencé à construire peu auparavant. Les rues elles-mêmes et les lieux publics étaient remplis de débris et de décombres exhalant une odeur fétide, et il fut indispensable de les éclairer la nuit pour éviter les désordres de la troupe.

Les 3, 4, 5 et 6 août, les Français, ne pouvant avancer à cause du feu très nourri du château et de ses boulevards, et ne pouvant se couvrir par la faute du terrain rocailleux, les officiers commencèrent à croire que cette forteresse serait imprenable, sinon par la famine.

Le 7, entre onze heures et midi, la garnison fit une sortie commandée par le lieutenant-colonel Don Nicolas de Alava, et composée des grenadiers du régiment de Séville et d'autres compagnies. Les grenadiers sortirent par la barrière du côté gauche du château, une seconde

colonne par le chemin qui descendait à la ville, et la troisième par la barrière et le boulevard de la droite de la forteresse : leur dessein paraissait être de rejeter les assiégeants des postes qu'ils occupaient. Mais les grenadiers, emportés par leur ardeur, attaquèrent trop tôt. Ils déployèrent une grande valeur et commencèrent l'attaque avec leurs grenades, sans que les Français osassent sortir de leurs retranchements ni se montrer à découvert. L'action dura plus de trois quarts d'heure ; mais, ne se voyant pas soutenus par les autres colonnes qui avaient pris une direction différente, et que, au contraire, les ouvrages des assiégeants se garnissaient de défenseurs, ainsi que la tour ou campanile du couvent de Sainte Thérèse et la galerie haute de son église, on pouvait leur faire beaucoup de mal, ils se retirèrent en bon ordre, après avoir fait subir de grandes pertes aux assiégeants. Ils eurent seulement un mort et quelques blessés.

Ce même jour le prince de Conti arriva et des capitulations furent commencées entre le duc de Berwick et toute la province de Guipuzcoa. Celle-ci ayant vu que sa forteresse principale était entre les mains des Français et qu'il n'y en avait aucune autre à même de leur résister, se vit dans l'obligation de se rendre, ce qui fut exécuté par l'intermédiaire de ses députés, Don Josef Antonio de Yarza, Don Miguel de Aramburu, Don Juan Felipe de Murgia Ydiaquez, Don Antonio de Uriarte, et le secrétaire, Don Felipe de Aguirre.

Le vainqueur n'était pas exigeant, les capitulations furent avantageuses et se réduisirent en substance à ce que les *fueros*, privilèges, lois et coutumes de la province ne seraient aucunement altérés. Que les habitants de la province auraient leur commerce libre, non seulement

avec les ports du roi Très-Chrétien, mais aussi avec ceux de ses alliés, etc.

Pendant ce temps Stanop, qui commandait la petite escadre anglaise à bord de laquelle avaient été embarqués 800 soldats français sous les ordres du chevalier Guises, était partie pour Santander, Colinden et Santoña et s'empara de cette dernière place où l'on incendia trois vaisseaux qui étaient en construction, et revint aussitôt dans la baie de Saint-Sébastien.

Depuis le 8 jusqu'au 16 août, les assiégeants ne cessèrent de tirer en brèche sur le boulevard situé sur le chemin du château, vers San Telmo, faisant feu du faubourg de Santa Catalina, et en outre ils placèrent deux batteries de mortiers, une au jeu de pelote, et l'autre à l'intérieur du boulevard neuf, d'où elles lancèrent un grand nombre de bombes, tant sur le château que sur ses batteries, ce qui causa beaucoup de dommages. Ils souffraient eux-mêmes davantage du feu terrible qu'ils recevaient du château, car il suffisait aux défenseurs d'allumer leurs bombes et leurs grenades et de les laisser rouler du haut en bas des pentes. Telle fut l'ardeur des assiégés, que les Français n'osèrent plus faire un pas en avant.

Tous les jours l'assaut du château paraissait devoir être plus dangereux, et toute la valeur du duc de Berwick venait échouer contre cette forteresse qui avait, en Europe, la réputation d'être inexpugnable. Contrarié, le maréchal résolut de lever le siège, en laissant seulement six mille hommes pour bloquer la citadelle. Cette résolution fut approuvée à Paris, mais au moment où des ordres venaient d'arriver, soit par imprudence, soit par la chute de quelque bombe, les magasins dans lesquels se trouvaient abritées les provisions de bouche prirent feu. La garnison

fut bientôt sans aucune ressource pour son alimentation et pour la guérison de ses blessés, car l'hôpital et la pharmacie avaient été dévorés par les flammes. Dans cette situation, le commandant Don Alejandro de la Mota, le 17 août, entre une et deux heures de l'après-midi, fit hisser le drapeau blanc sur le Macho ou place haute, ce à quoi les assiégeants ne pouvaient croire. La place capitula aussitôt et la garnison fut autorisée à sortir avec les honneurs de la guerre, deux chariots couverts, deux pièces de canon et les bagages nécessaires pour le transport de la troupe à Pampelune. Ce même jour, l'île de Santa Clara se rendit à son tour et la garnison eut les mêmes conditions que celles du château. La prise de cette place fit grand honneur au duc de Berwick, car Saint-Sébastien, assiégée en 1476 par A. de Labrit, en 1512 par Charles, duc de Bourbon et en 1638 par le prince de Condé, n'était jamais tombée entre les mains d'un vainqueur.

Aussitôt après le siège on se disposa à relever les ruines nombreuses faites par le canon. Les édifices qui avaient le plus souffert étaient surtout les deux églises paroissiales de Santa Maria et de Saint-Vincent, les couvents de San Telmo et de Sainte-Thérèse et le collège, qui se trouvaient tous sur la limite du château et dont la restauration coûta à la ville des sommes considérables. Le duc de Berwick demanda au corps municipal de prévoir les logements nécessaires pour une garnison de 2,000 hommes avec un don volontaire de 20,000 réaux par an. Le 22 août parvint la prétention du duc de Maine, en sa qualité de grand-maître de l'artillerie, que toutes les cloches des églises de la ville prise devaient lui appartenir, selon la coutume, et la ville se vit dans l'obligation de payer une somme de 12,000 écus pour en être exemptée.

Quelques jours après, le duc de Berwick se retira à Bayonne, et le 26 août les trois régiments de Conti, Chartres et Languedoc, formant une force de 2,000 hommes, entrèrent à Saint-Sébastien pour y tenir garnison.

Nous achevons ici l'historique de ce siège fameux. Nous en avons extrait les détails de l'*Histoire de Saint-Sébastien*, de A. Orella, publiée par l'excellente revue l'*Euskal-Erria*, et qui mériterait, du moins en France, d'être mieux connue. Nous terminerons cette étude, nourrie de faits et d'anecdotes, par la relation de ce même siège, faite par le maréchal duc de Berwick dans ses *Mémoires ;* on aura ainsi les deux récits, ceux de l'assiégeant et de l'assiégé, du vainqueur et du vaincu (1).



Le maréchal vint, le 30 juin, camper devant Saint-Sébastien et en faire l'investissement, appuyant sa droite à la mer et sa gauche à la rivière de l'Urumea, qui passe à Astigarraga. L'armée d'Espagne, qui était campée à une lieue de Pampelune, sur le chemin de Tolosette, ne fit aucun mouvement ; ainsi le maréchal de Berwick n'eut plus, pour le moment, qu'à s'occuper du siège.

Il se détermina à faire l'attaque le long de la rivière de l'Urumea, à cause de la facilité que l'on avait de faire des batteries de l'autre côté de la rivière, à environ deux cents toises du corps de place, et par leur moyen d'ouvrir la muraille qui, dans cette partie, était sans flanc et avait peu d'épaisseur. Il se trouvait entre la place et la rivière un terrain assez considérable par où l'on pouvait arriver à la brèche, en débouchant de la droite de la tranchée,

(1) *Historia civil, diplomatica, eclésiastica antigua y moderna de la ciudad de San Sebastian*, por D. Joaquin Antonio de Camino y Orella, presbitero.

que l'on comptait appuyer à la rivière. Cela n'empêchait pas qu'on ne fût toujours obligé, par la gauche, d'attaquer de front l'ouvrage à cornes qui flanquait toute cette partie, mais seulement pour en éteindre les feux et en détruire les défenses. Ce plan d'attaque méritait d'autant plus la préférence sur tout autre et en particulier sur l'attaque par l'ouvrage à cornes, que cet ouvrage se trouvant fort enterré, ainsi que le corps de place de ce côté-là, l'on ne pouvait faire de brèche en aucun endroit qu'avec des batteries établies sur le chemin couvert. Il aurait donc fallu le prendre avant de pouvoir songer à la construction des batteries pour battre en brèche et avoir les ouvrages attaqués : on eut été assujetti à ce cérémonial pour le corps de place comme pour l'ouvrage à cornes.

Les grandes pluies avaient retardé les convois d'artillerie pour le siège, et par conséquent l'ouverture de la tranchée. Le beau temps étant revenu et ayant facilité l'arrivée des munitions nécessaires, la tranchée fut ouverte la nuit du 19 au 20 juillet, à deux cent toises du chemin couvert : la perte d'hommes fut considérable. On avait déjà travaillé, de l'autre côté de la rivière, aux batteries de canons et de mortiers : on devait, dès le lendemain, en établir d'autres dans les nouvelles parallèles pour battre l'ouvrage à cornes. Le tout fut exécuté et les batteries commencèrent à tirer le 25. On se logea, la nuit du 26 au 27, sur l'angle saillant du chemin couvert de la droite : c'était le point principal qu'il fallait occuper pour pouvoir gagner et attaquer la brèche que l'on faisait au corps de place, par le moyen des batteries dressées de l'autre côté de la rivière. Comme elles tiraient au moins à cent quatre-vingts toises de distance, la brèche fut long-

temps à faire : elle ne se trouva praticable que le premier août. Le gouverneur, alors, craignant d'être emporté d'assaut, fit battre la chamade le même jour. Le maréchal de Berwick obligea la garnison d'entrer tout entière dans le château, en vue de la mettre plus à l'étroit, d'augmenter la consommation des subsistances et d'accélérer par là la reddition du château. On commença d'abord, pour parvenir à s'en rendre maître, par ouvrir quelques tranchées vis-à-vis de la place ; mais, quand il fut question de les pousser en avant, on sentit bientôt toutes les difficultés de l'attaque. Le château était si élevé au-dessus de la ville et de tout le terrain qui l'environnait, qu'il était presque impossible d'arriver par tranchées aux ouvrages, dont cependant on n'était éloigné que d'environ trente toises ; outre cela, on ne trouvait pas d'emplacement convenable pour les batteries de canon ; le terrain était si bas qu'elles n'auraient pu faire aucun effet. On se trouvait donc réduit aux batteries de bombes, qui ne sont pas d'une grande ressource pour détruire les défenses, et qui ne le sont d'aucune pour faire brèche : ce fut pourtant par elles qu'on se rendit maître du château. On fut obligé de faire des blindages pour se maintenir dans les tranchées, parce que les ennemis y écrasaient les assiégeants de bombes, de grenades et de pierres, qu'ils ne faisaient que rouler sur eux.

Pour réduire la place de vive force, il n'y avait guère d'autre moyen que de se servir du mineur et de le pousser jusque sous le château ; mais pour peu qu'on vînt à rencontrer le rocher, c'eût été une affaire d'une longueur infinie. La seule ressource qui paraissait rester était celle du blocus, et c'est celle à quoi on fut contraint de se borner.

Cependant on continua toujours le bombardement pour tâcher de détruire toutes les habitations et ce que l'on pouvait des magasins. Ce moyen eut un succès qu'il n'était guère permis d'espérer : les bombes gâtèrent les vivres et désolèrent la garnison, au point qu'elle capitula le 19 août. Le maréchal de Berwick ne fit pas de difficultés pour lui accorder les honneurs de la guerre, bien content d'en être débarrassé.

IX

L'AMEUBLEMENT A BAYONNE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Pénurie de documents pendant le moyen âge. — Les coffrets. — Les bahuts. — La huche ou arche. — Les tapis. — Tables, chaises, chaufferettes. — Objets divers. — Le mobilier au XVI[e] siècle. — La chambre à coucher. — Le cabinet de toilette. — L'appartement bayonnais au XVIII[e] siècle. — Meubles en bois précieux. — Les cheminées et les pendules. — Sous l'Empire.

Nous ne comprendrons point, dans cette étude, les tentures, tapisseries et objets de literie qui font, il est vrai, partie du mobilier, mais qui occupent une trop grande place dans nos anciens ameublements bayonnais pour ne point leur réserver un chapitre tout spécial. Nous ne voulons décrire ici que les meubles meublants, tels que : chaises, armoires, coffres, tables, fort rares au moyen âge, plus répandus à l'époque de la renaissance, et qui ont fini par déborder tellement qu'ils encombrent nos étroits appartements modernes.

La cuisine contient un grand nombre d'objets mobiliers que nous signalerons ailleurs. On verra, à l'article que nous réservons au lit, les défenses sévères du corps de ville relatives à l'ornementation trop luxueuse de cet important objet mobilier.

A part quelques citations de ce genre, nous ne trouvons rien pendant le moyen âge qui soit particulier à notre ville. Cependant la grande richesse des bourgeois bayonnais fit remplir les maisons de ces beaux meubles gothiques que nous retrouverons en quantité dans les inventaires des siècles suivants.

« Le luxe, dès le XIV[e] siècle, dit Viollet le Duc, s'était introduit dans la bourgeoisie, et les demeures des riches

marchands ne le cédaient guère, comme richesse de mobilier, à celles des nobles. Chez les bourgeois comme chez les seigneurs, les femmes sont accusées, par les romanciers et les poètes, de provoquer toutes ces dépenses hors de proportion avec le bien de leurs époux :

« Pancez-vous qu'elles preignent garde
« Comment l'argent se dépent ! Non.

« Il faut dire que le luxe de bon aloi n'est que plus ruineux. Les étoffes étaient fort chères ; l'industrie n'en était pas arrivée à fabriquer à bon marché et à donner l'apparence pour la réalité. La sculpture, répandue à profusion sur les meubles, attachait à chacun d'eux la valeur d'un objet d'art. Mais ce qui caractérise le mobilier du moyen âge, ce n'est pas tant sa richesse que le goût et la raison dans l'adoption des formes, la destination franchement accusée, la variété infinie et l'apparence de la solidité, l'emploi vrai de la matière en raison de la qualité. Le bois, le cuivre, le fer, conservent les formes qui leur conviennent ; la structure reste toujours apparente, quelle que soit l'abondance de l'ornementation. Par le fait, les meubles de bois ont toujours l'apparence primitive de la charpente ; ce n'est que pendant le XVe siècle que cette construction est masquée par une décoration confuse. Jusqu'alors les étoffes sont particulièrement destinées à revêtir d'une enveloppe la forme simple des meubles ; aussi étaient-elles chez les riches nobles employées avec une grande profusion ; on en peut juger en fouillant les inventaires, en examinant les vignettes des manuscrits ».

De nombreux inventaires après décès, rédigés en langue gasconne et qui sont conservés dans les Archives de

Bayonne (1), nous permettent de passer une inspection très détaillée des meubles les plus usités parmi les maisons bourgeoises de notre ville au commencement du XVIe siècle.

Après le lit, dont nous parlerons ailleurs, le meuble le plus précieux et le plus nécessaire paraît avoir été le coffret, qui se présente à nous sous différentes formes. On trouve du reste encore dans nos campagnes d'antiques spécimens de ces coffres ou bahuts. Ils étaient diversement travaillés, mais la forme en était généralement la même. Les plus anciens étaient pour la plupart ferrés, et quelquefois enchâssés dans des garnitures de fer ou de cuivre découpé. Plus tard ils furent couverts de sculptures représentant soit des feuillages, soit des arcatures et même des armoiries ou des personnages. Enfin on termina par les recouvrir de cuir ou de basane : généralement de formes basses, ils étaient supportés par quatre pieds très courts ; ils contenaient des compartiments intérieurs dans lesquels on serrait les objets les plus précieux ; ils se fermaient à l'aide d'un couvercle retenu par des charnières et muni de plusieurs serrures ; garnis de coussins, ils servaient de sièges et même de lits de repos. Les coffres des Flandres paraissent avoir été très estimés dans les ménages bayonnais, car on les trouve mentionnés à chaque instant dans nos inventaires. Quelques-uns sont surchargés de sculptures et d'armoiries : ils sont tous peints et dorés.

Le coffret, qui est plus rare, est aussi en bois précieux et même quelquefois en métal : il renferme les titres, les

(1) Ces inventaires ont été publiés dans les *Registres Gascons. Archives municipales de Bayonne*, 2 vol. in-4°. Il y en a encore quelques-uns d'inédits dans le registre coté FF. 528.

bijoux ou les espèces monnayées; sa place se trouve toujours dans un des compartiments du grand coffre aménagé à cet effet. On trouve encore un autre genre de coffre appelé huche, plus commun, et aussi d'une fabrication plus grossière, qui est encore aujourd'hui en usage dans les campagnes, et qui servait à enfermer la farine, le pain et autres provisions. L'inventaire de Johanitz de Ségure, habitant la rue des Faures, en 1522, ne nous laisse aucun doute à cet égard. On trouve aussi très souvent ce même meuble désigné sous le nom de *arque* ou *arche,* par lequel il est connu dans le pays basque.

Le tapis, quoique n'étant pas usité d'une manière générale, se rencontre cependant assez souvent ; cet objet mobilier, introduit en France à l'époque des croisades et emprunté aux Orientaux, doit remonter à Bayonne à une époque assez reculée, car nous trouvons des tapis mentionnés dans nos inventaires d'une manière assez fréquente pour indiquer qu'il ne s'agit pas là d'une récente innovation.

Dans l'un des angles de la salle, et quelquefois au centre, se trouve la table *(taule)* ronde ou carrée, à pieds droits ou tors, les unes fixes, les autres pliantes *(pléguedisses),* elles sont quelquefois recouvertes d'un tapis, selon l'exemple suivant, emprunté à l'inventaire de Saubat de Haramboro, le riche orfèvre de la place publique : « une table ronde, avec un drap dessus » ; quelquefois aussi ces draps de table ou tapis sont brodés d'armoiries ou de fleurs de lis d'or. Auprès de ces tables ou le long des murailles se trouvent des sièges de toutes les formes, parmi lesquels nous citerons en passant l'escabeau *(escabelle),* souvent de forme triangulaire, et beaucoup plus bas que les chaises et les bancs : il servait aussi de table

et on y déposait de menus objets. Chez les riches bourgeois ils étaient quelquefois recouverts de coussins.

Nous trouvons ensuite des bancs, les uns fixés à la muraille, les autres mobiles, quelques-uns pliants comme les tables dont il a été déjà parlé. Les chaises ou *cadiris* ne sont pas inconnues des Bayonnais de cette époque, et elles ont remplacé les anciennes et vastes chaises du moyen âge au lourd dossier sculpté. Avec le commencement du XVIe siècle, ces meubles massifs disparaissent peu à peu et sont remplacés par une chaise plus légère et beaucoup plus portative. Enfin des dressoirs à deux corps, fermés de bonnes serrures, servent à étaler les pièces d'argenterie et la vaisselle plate.

Nous avons, pour ainsi dire, épuisé la série des objets composant l'ameublement bayonnais : non pas que ces divers ustensiles s'éloignent sensiblement des formes en usage dans le reste de la France, mais leur nom gascon a pour nous le plus grand intérêt.

Avant de passer à une époque postérieure, nous énumérerons rapidement des objets autres que les meubles et que l'on retrouve cependant très fréquemment dans les maisons bayonnaises de cette époque.

Saubat de Haramboro possédait une petite chaufferette en laiton. Cet ustensile, que l'on retrouve aussi dans plusieurs autres maisons, est d'un usage général, et prend en vieux français le nom de *chaufete* ou *escaufaile ;* il y en avait pour les mains et pour les pieds, paraît-il, car Villart de Honnecourt en décrit une ayant la forme d'une pomme de cuivre ; pour les pieds on se servait plus communément de chaufferettes de terre, que l'on plaçait sur des tabourets de bois : cependant, quand le chauffe-pieds était en métal, on le chauffait aussi avec de l'eau bouillante.

Nous trouvons : des paniers à couvercles ; des *pichepots* de métal ou d'airain dont l'usage est bien connu ; des mortiers avec leur pilon ; des *cochetes* ou lits de repos ; des bancs de soie ou recouverts de soie ; des *bodygetes* ou très petits coffres en bois sculpté ; des époussettes de crin blanc *(escobilh de peu blanc)* : des pincettes pour le feu *(tenailhes de foec de fer)* ; des lanternes en corne et en bois ; de petites cassettes de métal *(cassettes)* ; des bancs avec trois petits coffrets ou armoires appelées en gascon *(pare-banc de salle)* ; des tonneaux à lessive *(bugader)* ; le foyer est garni de chenets *(caminaus)* ; le manteau de la cheminée est recouvert d'un drap.

Voilà, à très peu de chose près, les meubles les plus importants qui ornaient l'appartement des bourgeois bayonnais.

Vers la fin du XVIe siècle, et grâce à d'autres inventaires, nous trouvons le mobilier augmenté d'un certain nombre d'objets nouveaux : ainsi, la maison d'un chanoine nommé de Mondaco possède une salle à manger contenant une table carrée de menuiserie avec trois chaises, deux escabelles, un petit banc, un dressoir avec deux armoires à serrures et « ung instrument pour tenir les yssuie-mains ». Comme toujours, la huche à pain et la cuve à lessive. Enfin, pour la première fois, nous voyons cité « deux potz à pisser » (1).

Le XVIIe siècle suit, d'un peu loin, il est vrai, la mode de la capitale. C'est ainsi que chez les bourgeois de notre ville nous voyons paraître, dans certains inventaires, quelques-uns de ces cabinets italiens dont nos musées et nos collections particulières conservent encore de nom-

(1) Archives de Bayonne, FF. 2.

breux exemplaires. Quelquefois, ornés de bronzes dorés, ils présentaient, à l'intérieur, des palais en miniature garnis d'une quantité de colonnes décorées de pierres fausses et contenant un grand nombre de petits tiroirs secrets.

Au siècle suivant on peut signaler une plus grande recherche dans le choix du mobilier bayonnais. Il arrive aussi que, lorsque la ville reçoit un grand personnage, elle fait meubler à ses frais l'appartement qui lui est destiné. Ainsi, si l'on veut savoir comment fut composé le logement qu'occupa le duc de Fresnes pendant son séjour à Bayonne, on verra, d'après le curieux mémoire auquel nous empruntons ces détails, que le luxe en est totalement exclu et qu'il se trouve réduit au strict nécessaire.

La chambre à coucher du duc est garnie d'un lit complet avec tous ses accessoires, une tenture de tapisserie en verdure et les rideaux des fenêtres, une table à piquet couverte de moquette, une table de nuit, et enfin, complément indispensable de tous les mobiliers de cette époque, une chaise percée recouverte de satin brodé. A côté se trouvait un cabinet de toilette tendu de tapisserie et muni d'une table recouverte d'un drap vert. Deux chambres destinées au premier laquais et au valet de chambre étaient pareillement meublées, mais la dernière possédait, en plus, un miroir. On distingue encore la salle à manger, une chambre pour le secrétaire, enfin d'autres pièces pour le chef d'office, l'aide de camp. Tous ces meubles, bien entendu, étaient pris en location (1).

Au XVIIIe siècle l'ameublement prend un aspect plus général, et les appartements de nos riches bourgeois n'ont

(1) Archives de Bayonne, CC. 332.

plus qu'un écart peu sensible avec ceux de la capitale. Ainsi, un inventaire de 1752 nous désigne les meubles suivants qui ornent le salon et que nous énumérerons rapidement : une petite table à écrire, en bois de rapport, un tric-trac de bois d'ébène, garni de ses dames, cornets et dés, et de ses deux bobèches de cuivre argenté. Entre deux fenêtres, une autre table à écrire de bois des Indes, garnie de ses tiroirs ; à côté de la fenêtre, une autre table plus grande, en marquetterie, avec ses sabots, et couverte de maroquin, sorte de bureau financier déjà à la mode à cette époque. Nous trouvons aussi un buffet en bois de chêne sculpté, avec le dessus de marbre blanc, un joli paravent, garni de découpures d'un côté et de papier de Hollande de l'autre ; une table de nuit en noyer avec son dessus en marbre blanc. Un écran à coulisse de bois de frêne, garni de satin peint et de son chandelier à branches de cuivre argenté. Une boîte à cadrille, avec ses autres boîtes, garnie de ses fiches ; deux bras de cheminée en cuivre, qui remplaçaient déjà depuis assez longtemps ces bras en faïence polychrome devenus si communs dans notre pays.

Parmi les meubles des autres chambres nous trouvons une armoire à coins de violette avec deux guichets ornés de bronze et le dessus de marbre rouge : cette armoire possédait un gradin fait en même bois et également garni de bronze. Une autre table à usage de cadrille, recouverte de drap vert, deux bras de cheminée à une seule branche en cuivre doré.

Deux fauteuils sont signalés comme étant remplis de crin et couverts de tapisserie représentant des pavots et imitant les Gobelins. Ces fauteuils étaient pourvus de manchettes. Un autre fauteuil, demi bergère, de bois de

frêne, le fonds en paille fine et garni de deux carreaux piqués à fleurs et dessin courant. On signale encore un autre fauteuil en bois de frêne à manchettes, couvert d'une tapisserie à gros point, le fonds bleu à pavots.

Nous citerons un carafon à faire rafraîchir l'eau ; un petit miroir à toilette de quinze pouces de haut ; une grande armoire de bois de noyer, à deux battants, fermant à clé, semblable sans doute à ces vastes armoires qui se trouvent encore dans un bon nombre de maisons bourgeoises ; un grand canapé à trois places et deux fauteuils de bois sculpté vernis en rouge, rembourrés de crin, garnis de damas rouge, avec les housses ; deux trumeaux de tapisserie en satin ; une tête à perruque avec son fonds ; un bureau de travail en bois noir, garni de ses bronzes en couleur et recouvert de maroquin ; un de ces petits secrétaires de bois de violette garni de ses tiroirs et à la panse arrondie ; une belle et grande commode en bois de palissandre, avec ses bronzes et entrées de serrure de cuivre de couleur, garnie d'une toilette de marbre blanc ; une console de marbre « égriard » *(griotte)*, sur un pied de bois doré et sculpté, et une foule d'autres meubles que nous sommes obligés de passer sous silence.

« Au moment de la Révolution, dit M. Babeau, le salon bourgeois a un aspect déjà moderne. Chez Mme Bonaffé, à Bordeaux, il est noblement décoré de lambris sculptés avec art et recouvert d'un vernis argenté. Les bustes des grands hommes du siècle décorent les panneaux. La cheminée de marbre est ornée d'une riche pendule et de vases de bronze. Chez l'avocat Danton, à Paris, les fauteuils couverts de taffetas vert et blanc sont accompagnés d'une bergère en damas gris à fleurs et de sept chaises à lyre, de paille satinée. La table en console, de bois d'acajou, est

entourée d'une galerie d'ornements en cuivre doré. Une assez grande glace garnit le dessus de la cheminée, tandis que la pièce est tendue de papier arabesque collé sur toile. C'est déjà le salon froid et guindé qu'on rencontrera chez plus d'un bourgeois de l'Empire et de la Restauration.

Nous nous souvenons avoir vu, il y a trente ans environ, dans une maison située rue Bourg-Neuf, un ameublement complet du temps du premier Empire. Le canapé immense, en velours d'Utrecht frappé, les bois et les garnitures sculptées, avec des têtes de lions, les consoles ornées de casques grecs et de faisceaux de licteur, des trumeaux encadrés de baguettes dorées, et sur la vaste cheminée une belle pendule en bronze, représentant un temple ouvert, au pied duquel un homme agenouillé faisait ses prières. Ce beau mobilier, si curieux en son genre, parce qu'il représentait une époque disparue et sur laquelle nous reviendrons, s'est dissipé au vent des enchères. Aujourd'hui la mode a suivi de près celle de la capitale, qui a pris pour objet principal les meubles anciens, aussi divers de formes que de provenances. Ce n'est pas nous qui nous plaindrons de cette belle passion pour le bibelot, car elle a permis de sauver quelques pièces précieuses qui, sans son aide, auraient depuis longtemps disparu.

E. DUCÉRÉ.

(A continuer).

ÉTUDE DE MŒURS JUIVES

'OURIM ET LA FÊTE D'ESTHER

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des méchants arrêter les complots.
Athalie — RACINE.

Autrefois, il y avait, au mois de mars, grande animation ans Israël, à Saint-Esprit et Bayonne. La communauté ui, par son importance, l'intelligence de ses membres, sa iété et sa situation dans le monde, avait mérité le titre de *'etite Jérusalem*, formait alors pour ainsi dire une grande ımille dont les rameaux s'étendaient à l'envi comme ceux 'un vieil arbre vigoureux, se divisant et se subdivisant our se soutenir et se protéger, et il y avait entre tous ne solidarité dont les liens se faisaient sentir même dans ɜs plaisirs.

C'est que la fête de Pourim était proche, et Pourim était ı fête de l'affranchissement et de la délivrance, en comıémoration de laquelle on avait fait un carnaval pour se éjouir et s'amuser. Et les Juifs de la communauté porıgaise de Saint-Esprit et Bayonne comprenaient d'autant lus ce bienfait de la liberté recouvrée, qu'ils se rappeıient qu'eux aussi, dans la personne de leurs aïeux, il y vait alors près de quatre siècles, avaient été accusés de ɔus les crimes, persécutés, proscrits, et que, chassés d'Espagne, après avoir vu leurs ancêtres livrés à toutes

les tortures et brûlés sur les bûchers par l'Inquisition, ils étaient venus se réfugier dans ce petit coin d'au delà des Pyrénées, sur les bords de l'Adour, dans une ville que son nom désignait comme sainte, où ils avaient été reçus, recueillis, tolérés et où, leur conscience pouvant s'étaler au grand jour, ils avaient trouvé leur délivrance et usé des pratiques de la liberté.

Leurs réjouissances n'avaient donc rien que de légitime, et c'était pour eux un devoir de s'y livrer, sans compter les avantages du plaisir si utile à l'homme pour régénérer son esprit et son âme à travers les soucis de l'existence et les préoccupations des affaires. Et l'on sait que pour eux l'activité était une des conditions essentielles de leur vie qui se résumait alors, pourrait-on dire, en ces trois mots: *Dieu, Famille* et *Travail.*

Il est vrai qu'à cette époque on savait s'amuser et on le faisait naturellement et sans ostentation : la simplicité de la vie, toutefois, n'excluait pas la recherche du bien-être et du confort, et dans la façon de se mettre, dans la tenue de sa personne, dans la direction de sa maison, dans les diverses circonstances de son existence, on y déployait toutes les conditions du savoir-vivre.

Donc, dès que l'hiver avançait vers sa fin, laissant aux jours qui s'allongeaient d'annoncer le terme des intempéries par des effluves printanières, on regardait le calendrier pour savoir quand était Pourim. On parlait partout de ce jour proche ; les femmes de ménage disposaient leurs fourneaux, les mères de famille revoyaient les toilettes de leurs enfants, les jeunes filles pensaient à la danse, les jeunes gens rêvaient de mascarades et de déguisements.

Pourim était aussi le jour des étrennes, et de même que

l'on se préparait aux festins, aux réjouissances et aux amusements, on ne négligeait point la préoccupation des cadeaux. Longtemps à l'avance, entre frères et sœurs, entre parents, entre amis, on se disait : « Que me donnerez-vous pour Pourim ? » Et c'était, à côté des présents sérieux, des choses utiles, de petits ouvrages que les femmes et les jeunes filles faisaient aux veillées du soir pour ceux qu'elles honoraient de leur respect, de leur sympathie ou de leur amour.

La fête, comme dans toutes les réjouissances bibliques, commençait la veille ; mais déjà l'on s'y était préparé dès le samedi qui précède, et au temple l'on chantait des psaumes particuliers que les fidèles réunis répétaient en chœur. C'était le sabbat de *Mi Chamocha* (1). Et comme il n'est pas de samedi qui n'ait son repas de famille, celui-là était plus recherché. Pour le caractériser dans Saint-Esprit, on avait inventé une chanson, car les Juifs, s'ils étaient intelligents en affaires, ne manquaient pas d'esprit, d'à-propos, et on la chantait avec ce refrain :

Sabbat de micamoche	Sabbat de Mi Chamocha
Entrade de Pourim	Prélude de Pourim,
Lou papoun à le broche.	Le poulet à la broche
Le mamou aou toupin.	Et la poule dans le pot.

Dans ce repas, comme dans tous ceux qui suivaient, on avait réservé les plats traditionnels que la gourmandise avait conservés, malgré les transformations du siècle dans l'art culinaire, comme en toutes choses, et l'on y servait avec recueillement le riz à l'amande, la tarte réale, les frites, les beignets en serpents, les petits pâtés à la confiture et les masses jaunes et blanches.

(1) « Qui est semblable à toi ! » Invocation par laquelle on commençait certains passages de la prière.

Ces plats, qui découlaient de la pâtisserie, n'étaient point laissés aux soins ordinaires de la cuisinière ; c'était la femme de ménage, la demoiselle de la maison qui les faisait ; le riz à l'amande surtout, dont on pressait le jus après l'avoir pilé pour en sortir le lait, nécessitait des mains d'une irréprochable netteté et une précaution toute particulière pour le faire crémeux et lui conserver sa blancheur.

Il y avait un tour de main particulier pour pétrir et étendre la pâte des petits pâtés, les faire feuilletés et, après les avoir garnis de confitures, les dresser dans leur forme avec un coup de pousse.

C'est ainsi que de génération en génération on avait vu se succéder une cuisine succulente et qui n'avait pas d'égale dans les familles de Saint-Esprit, où l'on aimait à bien manger et où l'on savait manger. Dans ces repas aussi, on célébrait avec enthousiasme les faveurs du Très-Haut qui avait créé le fruit de la vigne et inventé la façon de faire le pain, et l'on y chantait, en des bénédictions multiples, la reconnaissance de ses créatures qui, ayant recu la vie, avaient été pourvues généreusement dans leur existence.

Après ces préparatifs d'un carnaval qui durait depuis le Sabbat jusqu'au jour désigné par la lune pour le jour de Pourim, la veille de ce jour on allait au Temple comme en grande fête. Avec les prières ordinaires, ce soir et le lendemain on y lisait ce qu'on appelait la *Meguila* ou l'histoire d'Esther.

On sait que cette époque avait été l'époque d'une grande persécution pour Israël.

Nabuchodonosor, roi de Babylone, ayant défait Jéchonias, roi de Juda, l'avait amené prisonnier. Vers le même

temps, un juif nommé Mardochée, personnage recommandable par ses hautes qualités, fut transféré de Jérusalem à Suze, capitale des États d'Assuérus, lequel régnait alors sur la Perse.

Mardochée avait pour nièce Esther, fille de son frère, qui, dès son bas-âge, étant restée orpheline, devint sa pupille ou plutôt sa fille adoptive. Cet homme respectable dévoua tous ses soins à l'éducation de sa nièce et les progrès qu'elle fit dépassèrent bientôt toutes ses espérances.

Aux talents d'un esprit cultivé, à un jugement sain, à une piété constante et solide, Esther joignait encore une beauté rare et des grâces enchanteresses. Bientôt Assuérus, rebuté des hauteurs de la reine Vasthi, sa femme, la répudia et voulut se choisir une épouse parmi les plus belles femmes de son vaste empire.

L'aimable Esther fut du nombre de celles que l'on amena au palais pour lui être présentées ; mais, dédaignant l'art et la pompe empruntés de ses rivales, elle parut devant le monarque ornée de ses seuls attraits, de ses grâces et de sa modestie.

Esther fut celle qu'Assuérus préféra et fut couronnée reine ; elle vint s'asseoir sur le trône y portant, avec tout l'éclat de sa bonté, le charme de sa vertu.

C'est ainsi qu'elle put, un jour, alors que le favori d'Assuérus, le farouche Aman, avait obtenu du roi la mort de Mardochée et le massacre des Juifs, déjouer les sinistres projets et venger ses coreligionnaires outragés.

L'histoire d'Esther, en dehors du livre de la Bible, a été souvent entreprise par différents auteurs qui tous l'ont racontée simplement, mais avec l'enthousiasme que comportait un semblable sujet. Elle a surtout inspiré le grand poète du XVII[e] siècle, Racine, qui en a fait le texte d'une

de ses immortelles œuvres, la tragédie d'Esther, devenue classique.

Par le dévouement de Mardochée et par l'influence d'Esther, les Juifs furent sauvés de la persécution qui les menaçait, des massacres qui les attendaient, et de nouveaux édits dus à leur sollicitation et à la générosité d'Assuérus, ordonnant aux gouverneurs des provinces de leur prêter main-forte, vinrent successivement leur permettre de résister à ceux qui les attaqueraient.

En mémoire de cet événement, qui eut lieu le 14 et le 15 du mois d'Adar, deux ans environ avant le rétablissement du deuxième Temple de Jérusalem, Mardochée et Esther engagèrent les Juifs à célébrer tous les ans, en la faisant précéder d'un jeûne, une fête que l'on appela *Pourim*, parce que le mot *Pour* signifie *sort* et que le jour des massacres projetés des Israélites avait été fixé par le sort.

Telle est l'origine de cette fête, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours et qui se célèbre tous les ans dans les temples et encore dans quelques familles.

Le jeûne d'Esther n'est pas tout à fait tombé en désuétude, et pour rappeler la reconnaissance que l'on doit à Dieu de la délivrance qu'il avait accordée à Israël, les fervents et les pieux le font encore la veille de Pourim, à côté de la célébration joyeuse de la fête en souvenir de laquelle on s'amusait et l'on se réjouissait.

Si l'on considère les fêtes des Israélites, ce sont presque toutes des fêtes patriotiques et d'affranchissement, où l'on signale la main de Dieu comme les sauvant et les protégeant, les dirigeant au milieu de l'univers et à travers les siècles. Après Pourim viennent donc les fêtes de :

Pessah. — *Pâques* (Passage) en souvenir de l'affranchissement d'Israël, de l'esclavage égyptien et du passage de la mer rouge.

Chebouot. — *Pentecôte* ou fête des semaines, en commémoration de la loi que Moïse leur transmit au nom de Dieu ; cette loi formée de dix commandements, si simple et si remarquable qu'elle est devenue la loi morale de tous les hommes, le *Credo* de toutes les religions civilisées, sur laquelle s'appuient encore le christianisme et la philosophie.

Rosch-Haschana ou des *Trompettes.* — Date anniversaire de la création du monde.

Soukoth ou *fêtes des Cabanes.* — En souvenir de l'habitation des Juifs dans le désert, où ils campèrent pendant quarante jours et en reconnaissance de la manne que Dieu leur envoya pour nourriture.

Hanouka ou des *Illuminations.* — En souvenir des victoires remportées sous la conduite des Asmonéens dits Machabées, de la famille sacerdotale d'Aaron, sur Antiochus Epiphanes, roi de Syrie, qui avait envahi la Palestine et souillé le Temple de Jérusalem.

Pour Pourim, à la prière du matin comme à celle de la veille, on répétait au Temple, d'après la Bible, l'histoire d'Esther, et dans le cours du récit, le peuple se laissait aller, à l'égard d'Aman, à des imprécations qu'il renouvelait par trois fois avec les mêmes cris et les mêmes trépignements ; quelques-uns même apportaient avec eux des marteaux dont ils frappaient leurs bancs, comme s'ils allaient eux-mêmes encore procéder à l'élévation de la potence qui devait punir le calomniateur d'Israël.

En ce jour, comme du reste à l'occasion de toutes fêtes, on n'oubliait pas les pauvres, et les aumônes, spécialement recommandées, tombaient largement de la bourse de ceux qui, favorisés de la fortune, avaient pour devoir de les secourir. On voulait, ce jour-là surtout, qu'ils puissent

participer aux jouissances des repas et on les excusait de consacrer à la gourmandise les générosités qui, dans une autre occasion, eussent pu les aider à pourvoir à la nourriture de leur famille. Il fallait que tout le monde jouisse, il fallait que tout le monde s'amuse.

Mardochée n'avait-il pas dit : « Mangez, mes amis, « buvez et réjouissez vous, célébrez les jours de Pourim « avec allégresse, n'oubliez point les pauvres dans vos « réjouissances et envoyez des présents à ceux qui ne « possèdent rien. » Et comme les gens en deuil s'abstenaient de préparatifs contraires aux sentiments tristes de leur cœur, de chez leurs amis, de chez leurs voisins, on leur envoyait beignets, frites et riz d'amande, car on désirait que les affligés ne fussent même pas sans manifestation de fête.

Pour célébrer ce jour encore en dehors des réunions au Temple et à la maison, on se groupait dans la cour de la Synagogue ou sur la place publique et l'on dansait des rondes, en chantant des complaintes qu'un spirituel chansonnier de la communauté avait écrites en patois (1).

(1) Esther le bère hille	Esther la belle fille
Fort aïmade dou Rey	Fort aimée du Roi
D'un sac qu'a heit mantille (*)	D'un sac a fait une mantille
Per venja lous parens de Jouda	Pour venger les parents de Juda
E Vécimento lous parens de Nachor !	Béni soient les parents de Nachor !
Aman, que you te plañi	Aman, que je te plains
Lou toun sort malerous	Dans ton sort malheureux
D'habeche heit le hourque	D'avoir fait la potence
Per te bere pendut	Et de t'y voir pendu
E Vécimento lous parens de Nachor !	Béni soient les parents de Nachor !

(Becimen-tob, d'un bon présage).

(*) Allusion au sac que Mardochée portait sur ses épaules en signe de deuil les jours qui suivirent le décret du Roi et le manteau de cour dont il fut revêtu quand il sortit du palais après la condamnation d'Aman.

Puis, c'étaient des mascarades et des déguisements faits par la jeunesse, allant et venant de chez les uns chez les autres, et le soir, dans le monde plus relevé, des bals et soirées où jeunes filles et jeunes garçons se livraient à leurs ébats. Quelquefois même on organisait par souscription un grand bal où la société de la ville ne dédaignait pas de se rendre.

Aujourd'hui, il semble que rien ne soit resté de toutes ces pratiques religieuses et de tous ces usages mondains. Les familles nombreuses sont devenues plus rares, il est vrai, et ces mœurs patriarcales que motivait le groupement des générations à côté les unes des autres n'existent plus. Les anciens vont en disparaissant peu à peu et les enfants appelés par l'exercice de leur vie civile à prendre d'autres carrières que celles du commerce dévolu à leurs pères et auxquels ils succédaient, s'éloignent du foyer paternel, se dispersant, recevant une instruction qui les oblige à se mêler dans le mouvement du monde où ils sont appelés, dans l'industrie, dans les professions libérales, dans les fonctions publiques, dans l'armée ou dans les arts. Loin de la famille, dont ils se détachent de bonne heure, ils perdent ainsi peu à peu la pratique des traditions dont ils ne sont plus les témoins, et ils oublient jusqu'à leur histoire que l'on a souvent négligé de leur apprendre et dont un jour ils ne se douteront même pas.

Cette histoire, cependant, ne serait pas indifférente à connaître et à rappeler, car elle est, avec la Bible, qui l'a conservée à travers des siècles comptant déjà, réunis les uns aux autres, plus de cinq mille ans ; l'histoire où l'on peut, aux diverses époques de la vie d'Israël, si éprouvée et si tourmentée dans ses évolutions diverses, puiser des enseignements de toutes sortes, des avertissements utiles et des consolations fortifiantes, parce qu'on y voit partout

l'origine de toutes choses créées et dirigées par la main de Dieu qui, encore, mène les hommes dans leurs agitations successives à travers le monde à la poursuite de leur vie physique, en vue de la satisfaction de leurs aspirations morales.

Il est encore cependant de rares exceptions où, malgré le revirement des mœurs qui a imposé son nivèau social, il reste quelques souvenirs épars des anciennes traditions. C'est que là, la famille ne s'est pas complètement disloquée. Il y existe encore des vieillards qui portent haut leur drapeau familial et y appellent, pour s'y grouper autour, les générations auxquelles ils ont donné naissance. Si l'on n'y retrouve pas, dans leur originalité antique, les usages mondains de plaisirs, de danses et de mascarades, on y a conservé les pratiques des présents, de la charité et de la religion. Comme ces vieillards ne peuvent aller au Temple se mêler, comme autrefois, au culte public qui remémore, avec la cérémonie particulière de Pourim, l'histoire d'Esther et de l'affranchissement des Juifs au temps de Xerxès, c'est à leur maison qu'on vient le matin de ce jour leur faire entendre la *Meguila*. Cette année, comme déjà depuis bien des années, il nous a été donné d'assister chez eux (1) à cette lecture et, comme toujours, la réunion qui en a été l'objet, formée de tous les membres de la famille, a éveillé en nous des émotions diverses avec les souvenirs de ceux qui nous ont précédés dans l'éternité et qui manquaient à l'appel, des impressions de satisfaction en retrouvant encore ce que nous avions vu au temps de notre enfance, les générations à côté les unes des autres pour écouter les louanges du Seigneur et for-

(1) Chez Mme Eugène Léon, grand'mère de 83 ans, nièce de M. Auguste Furtado, cousine-germaine de Mme Furtado-Heine et belle-mère du docteur C. Delvaille.

mant cette chaîne d'amour et de solidarité dont les anneaux semblaient rivés les uns aux autres pour s'aimer et s'entr'aider.

C'est au salon que l'on avait préparé la table de lecture: autour se tenaient les plus jeunes, les enfants prêts à écouter ; plus loin étaient assis les raisonnables disséminés avec leurs ascendants ; dans les coins, entourés, les doyens formaient groupes. Le *Hazan* (1) arrivé se met à la place qui lui avait été préparée, et déployant sa *Méguila* (2) deux des moins âgés des enfants vinrent l'assister tenant le rouleau où était écrit sur parchemin et en hébreux l'antique et solennelle histoire, l'un pour le dérouler, l'autre pour l'enrouler à mesure que la lecture se poursuivait. De sa puntille d'argent (3) il marqua le début et, peu à peu, de sa voix récitative, il suivit les lignes, de paragraphe en paragraphe, soulignant les passages qui, par l'importance du sujet, nécessitent une attention plus spéciale. Et quand, arrivé à ce point du récit où Aman, dévoilé dans ses sinistres projets, va être condamné à la potence qu'il avait lui-même fait préparer pour son ennemi, le mot de Aman, Aman, Aman est renouvelé par trois fois : ce sont des cris joyeux et indignés des enfants qui viennent le répéter à l'envi au milieu de leurs trépignements.

Mais la lecture est finie, le parchemin est roulé, le recueillement n'est plus imposé, chacun se lève et les enfants sont rendus à leur liberté. Alors commence une cérémonie d'où le souvenir religieux est exclu, celle des cadeaux échangés. On va dans la pièce voisine et l'on en rapporte des paniers, des paquets, des boîtes, des enve-

(1) Officiant.
(2) Rouleau.
(3) Petite baguette d'argent terminée par une main avec son doigt indicateur.

loppes que l'on distribue et que l'on échange. Ce sont de toutes parts des cris, des exclamations, des mercis, et, quand chacun a reçu, qui un objet de toilette, qui un bijou, qui un cadeau utile, les petits enfants prennent des mains de leurs vieilles grand'mères des boîtes petites dissimulant un souvenir qu'on aurait appelé autrefois doré et trébuchant, car on pesait les monnaies pour savoir si elles étaient courantes et de bon aloi. Personne n'était oublié, et dans l'échelle de la famille on avait déjà compté les institutrices et les domestiques.

Mais l'heure avancée ne permettait pas qu'on s'attarde, il fallait regagner son chez soi et l'on partait les bras chargés et les poches pleines, disant à ceux qui, de la maison et les auteurs de cette matinée si bien remplie, restaient heureux et satisfaits en embrassant leurs arrière-enfants : « Adieu et à l'année prochaine. »

Et cette année prochaine, que Dieu mesurait depuis déjà bien longtemps, reviendrait-elle pour tous ! Déjà beaucoup étaient partis ; les aînés qui restaient encore sur le chemin étaient bien âgés ! En observant, on pouvait compter, portant la tête haute, l'œil vif, l'esprit sans défaillance et le cœur bien placé, cinq vieilles douairières de 89, 85, 83, 79 et 78 ans, un chef de famille de 80 ans, droit et fier comme un jeune homme. Ils formaient l'avant-garde de la première génération. A leur suite marchait la deuxième génération, en couple ou isolée, marquant de 63 à 70 ans ; puis venait la troisième, se plaçant déjà dans la catégorie des couples sérieux et allant de 35 à 50 ans. Enfin arrivaient les jeunes et les enfants avec leurs sourires, et ceux-ci grandissaient, se développant, s'épanouissant, car ils avaient déjà 13, 15, 17 et 18 ans. Les garçons suivaient intelligemment leurs études au lycée et mar-

chaient vaillamment dans la carrière comme leurs devanciers ; les filles, enfants hier, demoiselles aujourd'hui, portaient déjà coquettement la toilette et se marieraient bientôt pour devenir à leur tour mères de famille.

Tout ce monde se souviendrait-il toujours de la matinée dans laquelle il avait été acteur ? Le grain toutefois avait été jeté dans l'esprit des jeunes, et il s'y conservera comme un point lumineux auquel peut-être quelques-uns, en se rappelant les joies qu'ils ont éprouvées dans la famille et au souvenir des traditions de la religion, viendront un jour se raccrocher, pour se sentir encore vivre, y cherchant l'espérance d'une consolation à toutes les amertumes que l'on trouve dans le vallon de larmes qu'on appelle la vie.

On peut dire que les fêtes des Israélites, avec leurs réunions patriarcales, sont les forteresses du sentiment religieux.

Ces usages conservés encore dans une famille qui, par la force inévitable de la nature et des choses, se disloquera un jour, sont comme l'image des *dernières cartouches* qui défendent encore le boulevard de la religion, mais hélas ! sans espoir de le voir se maintenir intact dans l'avenir, car le temps, avec son imperturbable régularité, marche, marche toujours, transformant et détruisant tout ce qui est, tout ce qui sera, exécutant en bien comme en mal les impénétrables décrets de la divinité.

Henry LÉON.

Biarritz, 20 Mars 1900.

VARIÉTÉS D'HISTOIRE BAYONNAISE

ÉTUDES ET DOCUMENTS

DEUXIÈME SÉRIE

XII

DE BAYONNE A BIARRITZ

(SUITE)

Rien de plus enchanteur que la contrée qui s'étend de Bayonne à Biarritz. Tout le pays est sillonné de nombreuses voies de communications, mais la grande route est encore aujourd'hui celle qui a conservé l'affection des promeneurs. C'est en même temps la plus directe et la plus ancienne, car elle conduit en Espagne, et un embranchement assez récent, pratiqué à Saint-Jean, l'un des quartiers d'Anglet, la dirige ensuite sur Biarritz. C'est cette route que nous allons décrire en rapportant les faits historiques qui se rattachent à tant de constructions qui sont encore debout.

En partant de Bayonne, on laisse à droite l'entrée des Allées-Marines, la villa *Lavignotte*, enfouie au milieu des grands arbres et la gare du chemin de fer d'Anglet-Biarritz. On suit cette belle avenue des Allées de Paulmy, ayant à gauche les Glacis, les remparts au-dessus desquels on aperçoit les vieilles tours du Château-Vieux, les vastes bâtiments de l'Evêché et une ligne de maisons du vieux

Bayonne, qui cachée derrière de grands arbres, donnent bien l'aspect d'une place forte de l'ancien régime. Au-dessus des toitures des maisons se dressent les flèches ajourées de la cathédrale, encore dominées par leurs croix dorées.

A droite, on trouve d'abord la corderie Lanne, dont la première installation remonte au siècle dernier, les chemins qui conduisent aux Arènes Bayonnaises, au couvent des Capucins et aux Pontots, puis c'est la Ville en Bois ou Lachepaillet. Enfin, on arrive au carrefour de la Croix, planté de plusieurs belles rangées de grands arbres, au delà desquels on voit se dérouler le vaste tapis vert du champ de manœuvre.

Nous avons déjà parlé à diverses reprises de ce terrain sur lequel s'élevait autrefois l'un dss plus populeux faubourg de Bayonne. Là se sont déroulées des fêtes de toute espèce et sur lesquelles nous aurons à revenir. Une d'entr'elles, dont nous avons retrouvé tout dernièrement la relation, mérite cependant d'être reproduite ici :

C'était le 30 octobre 1792, il s'agissait de fêter « une occasion aussi mémorable que l'est celle de la liberté rendue aux Savoisiens ».

« Cette fête s'est exécutée sur le Glacis, hors la porte d'Espagne. Un monument simple, mais imposant par ses emblèmes, s'élevait au milieu du champ de Mars. Des trophées d'armes ornaient et environnaient cet autel martial autour duquel se sont rendus les citoyens Lamarque, Garrau et Carnot, membres et commissaires de la Convention Nationale. Tous les corps civils et militaires de la place et grand nombre de citoyens formaient le cortège.

« Toutes les troupes de la place, ainsi que la garde nationale et les élèves de la patrie, étaient en grande

tenue et sous les armes, rangés en bataille autour du monument.

« Un amphithéâtre élevé autour du monument servait aux amateurs de chant et de musique, qui ont chanté à grand orchestre l'hymne marseillais, dont les refrains étaient répétés par tous les citoyens. Ce chant civique a été terminé par les cris réitérés de : « Vive la République ! »

« Après quoi il a été battu un ban. Le citoyen maire a monté sur l'autel et a fait lecture de la loi du 3 septembre dernier relative aux mesures à prendre pour que la sûreté des personnes et des propriétés soit respectée, et de suite il a annoncé qu'il allait prononcer le serment prescrit par cette loi et que tous les fonctionnaires publics et autres citoyens présents devaient en adhésion répéter : « Je le jure ! »

« En conséquence, le citoyen maire a prononcé à haute et intelligible voix le serment : « de maintenir de tout son pouvoir la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés, et de mourir, s'il le faut, pour l'exécution de la loi ».

« Tous les fonctionnaires civils et militaires, ainsi que les citoyens et les citoyennes présents, ont répondu par acclamation : « Je le jure ! »

« Le citoyen maire, avec les Commissaires de la Convention Nationale, se sont ensuite portés à la tête de chacun des corps armés qui se trouvaient à cette fête ; le serment leur a été prononcé à haute voix, et ils ont tous répondu : « Je le jure ! »

« Après quoi tous les corps administratifs, judiciaires et militaires, se sont transportés prés de l'Arbre de la Liberté, et ont vu défiler toute la troupe. Le cortège, accompagné de la musique, est rentré à la maison commune où,

après s'être reposé, le maire a annoncé aux citoyens qu'il y aura bal public pendant la nuit, à la suite du spectacle, ainsi qu'à la salle de la Bourse, et que la commune fera les frais de cet amusement.

« Ainsi s'est terminée cette fête civique, dans laquelle les citoyens ont donné des preuves éclatantes de leur amour pour la liberté.

« Faurie, *maire ;* Lacoste, *officier municipal ;* Joumard, *officier municipal ;* Damborgez, *officier municipal ;* Commamalle, *officier municipal* ; J.-B. Subervielle ; H. Cabarrus ; A. Lousteau, aîné ; J.-B. Lehimas ; J. Pinatel ; Julien Castaing ; Daguerre-Dospital ; P. Pascal Dubroca ; Duhalde, *substitut du procureur de la République* » (1).

La seconde maison que l'on trouve à droite en suivant la route de Biarritz, la plus ancienne et aussi la plus modeste, placée à côté d'une petite agglomération connue sous le nom de *Bal Janin*, a appartenu à un brave officier de Napoléon, le capitaine Mainvielle, qui fit partie de l'état-major d'Augereau. M. de Marbot, dans ses mémoires, a mentionné son camarade à diverses reprises.

Puis viennent les villas de Marqfoy et Gommès, entourées de jardins magnifiques, la vieille maison Miñano, placée sur un monticule au bas duquel s'étend le vaste marais de l'Estunard ; la terrasse de la propriété Roby, limitée par deux pavillons en pierre ; la villa *Pia*, enfouie sous d'épais ombrages et qui était autrefois le siège de la seigneurie de Beyris.

Beyris est souvent mentionnée dans les Archives de Bayonne comme siège d'une seigneurie. En 1436, Laduch (Boniface) était co-seigneur de Beyris, et figure, à ce titre, dans un arrêt porté par le Parlement de Bordeaux, le 25

(1) Archives de Bayonne.

août 1436, au sujet de contestations que ce seigneur avait avec la commune d'Anglet. En 1622, Pierre de Sorhainde était seigneur de Beyris (1). Un bois fort épais et assez mal famé s'étendait non loin de là et portait aussi le nom de la seigneurie (2) et en 1557, des meurtres fréquents y sont signalés. Au XVIIIe siècle, le chemin de ce bois est entretenu aux frais de la ville, ainsi que le pont de Beyris (3), dont une partie est à la charge de Bayonne. En 1808, Beyris reçut un hôte illustre. Le malheureux Godoy, prince de la Paix, y prit un logement en avril, pendant le séjour de Napoléon. Il n'y resta que peu de temps, car aussitôt après l'arrivée des vieux souverains, Charles IV et Marie-Louise, il allait les rejoindre dans l'Hôtel du Gouvernement, où ils étaient descendus (4).

On voit bientôt se dérouler une série de hauteurs dont l'une d'entr'elles, qui s'avance en forme de promontoire, joua un certain rôle pendant le blocus de 1814. Il y fut construit un ouvrage qui prit le nom de fort de Beyris, et qui servait à couvrir le front du camp retranché.

La route suit toujours, bordée des habitations les plus élégantes, puis viennent des pépinières, des cultures, des champs, au delà desquels se développent les anciens marais des Pontots, et plus loin les dunes de Blanc-Pignon, le Boucau et le cours de l'Adour voisin de son embouchure. A gauche s'étendent les campagnes de Bassussarry et des collines couronnées par les villas d'Arcangues.

(1) Haristoy, *Recherches sur le Pays Basque.*

(2) *Archives de Bayonne* F. F. 3.

(3) *Archives de Bayonne* C. C. 193.

(4) C. C. 686. — Nous trouvons, en 1745, mention d'une dépense pour une route ouverte, à l'occasion du passage de la Dauphine, depuis le glacis de la porte d'Espagne jusqu'à la limite de la paroisse d'Anglet, y compris une plantation de chênes le long de la route, C. C. 647.

La route, toute droite, autrefois bordée de deux lignes de hauts peupliers, garnie de trottoirs, traverse la commune d'Anglet, où l'on signale de nombreuses habitations et des maisons des champs.

Un peu avant d'arriver à Saint-Jean, on trouve, sur la gauche, une route signalée par un poteau indicateur, où est tracée la désignation du chemin de Montori, et qui conduit à un quartier sur lequel nous croyons devoir dire quelques mots.

Montori fut le premier lieu d'établissement des Bénédictines, ou Sœurs de Saint-Bernard. On assure qu'elles s'établirent dans le principe sur la rive gauche de l'Adour, dans le quartier de la Mufale ou de Balichon. Ce fut à la suite de quelques démêlés qu'elles transportèrent leur couvent sur la rive droite du fleuve, changeant de diocèse, et passant sous l'obédience de l'évêque de Dax.

« C'est une tradition assez connue, dit Veillet, que les religieuses ont autrefois demeuré au lieu appelé Montori, qui, encore à présent, est une de leurs métairies, située delà la rivière l'Adour, vis-à-vis de leur abbaye, au diocèse partant de Bayonne. Je n'ai pu en découvrir rien de sûr. Peut-être y ont-elles logé du temps de certaines guerres qui les obligèrent d'enfouir un vieux coffre où il y avait de très belles reliques et des reliquaires, qu'on trouva, en creusant, de nos jours, les fondements de leur pavillon ou tour nouvelle.

« Il y a encore à Montori une tour fort ancienne, qu'on dit avoir été leur chapelle. Et dans le gros volume des titres que Mme Madeleine d'Epinay, d'une famille considérable de Paris, et à présent digne d'être Altesse, m'a fait la grâce de me communiquer par son honnêteté ordinaire, j'en ai trouvé un de 1264, où elles étaient nommées « les Dames

de Montori », et un autre, de l'année 1341, qui est daté à Montori, en la paroisse d'Anglet » (1).

Montori est encore cité dans un titre daté du 15 juin 1440, où sœur Joanne Dasciatz, abbesse, et les autres religieuses du couvent de Saint-Bernard de Betbeder (au territoire d'Esteyron, diocèse de Dax), donnent à Sansot de Mimiague, habitant d'Anglet, tout le domaine et grange de Montori, sous la redevance de la cinquième partie du froment, seigle, mill, fèves, pois et graines de lin qui y seraient récoltés. Le couvent se réserve la *tour et bois* de Montori (2). On trouve Montori encore cité dans une résolution des habitants d'Anglet, réunis capitulairement devant la maison de Montori, le 8 décembre 1662, pour le partage des terres vagues de la paroisse (3).

Derrière Montori et sur une hauteur qui domine toute la contrée, on aperçoit la *Tour de Lannes*, qui a servi de tour de télégraphe. On dit qu'elle fut construite pour un moulin à vent, mais on ne sait rien de précis là-dessus. Elle est entourée d'un jardin anglais avec fontaine et parc. A l'entrée de la tour on lit cette adresse aux voyageurs :

SI QUIEUS URBANUSQUE
STA VIATOR ET INTRA
SI PLAGITIUM SOCIETATIS
VASLATOR INIMICUS ESSES
CITO PROCUL ESTO
SED CAVE
VIDET OMNIA DEUS
ET SECRETISSIMA DELICTA
SŒPISSIME APERIUNT LEGES
B. C. L.

(1) Manuscrit de Veillet. Bibliothèque de Bayonne.
(2) Archives de Bayonne. Cartul. de Saint-Bernard, nº 66.
(3) Archives de Bayonne. F. F. 461.

« Si tu es tranquille et aimable, — Arrête-toi, voyageur, et entre. — Si tu as été un fléau de la société, — son ennemi et son dévastateur, — Vite va-t'en loin. — Mais souviens-toi : — Dieu voit tout. — Et très souvent les lois découvrent les crimes les plus secrets. — B. C. L. »

Il y a, dit M. Webster, deux autres inscriptions dans la tour, une sur l'escalier, l'autre sur le sommet, mais je ne les ai pas copiées.

A la fontaine, il y a deux inscriptions ; la première dit

Amica virtutis aqua
Vinense et ebrietas
Sæpissime vitionum criminisque comites
Non Clitum servatorum suum
Alevander magnus occiderit
Si tamtum aquam bibisset.

« L'eau est l'amie de la vertu. — Le vin et l'ivrognerie sont très souvent les compagnons du vice et du crime. — Le grand Alexandre n'aurait pas tué — son serviteur Clitus — s'il n'avait bu que de l'eau.

« La dernière devise est plus sincère :

Aquâ, et fide in doctrina Christi
Homines Christiani facti sunt.

« Par l'eau et par la foi en la doctrine du Christ — les hommes ont été faits chrétiens. »

Il y a encore d'autres vers dont j'ai négligé de prendre copie, croyant pouvoir y revenir ; mais, comme il nous arrive souvent, l'occasion ne s'est jamais reproduite. Je ne sais rien de l'auteur de ces morceaux ; je n'ai rien pu apprendre là-dessus des métayers (1).

(1) *Société des Sciences et Arts de Bayonne.* 1892. Sur quelques inscriptions du Pays Basque et des alentours, par le R. Webster Wenshworth.

En continuant cette belle promenade que forme la route qui s'étend de Bayonne à Biarritz, on traverse le quartier de St-Jean, faisant partie de la commune d'Anglet, dont nous ferons plus tard l'historique ; nous nous occuperons seulement de l'église que l'on aperçoit à quelques pas de la voûte et qui mérite que nous lui accordions quelques pages de ces rapides études.

Autrefois, située aux portes de la ville de Bayonne, l'église de Saint-Léon était un lieu de pèlerinage qui attirait de toutes parts les malades, les âmes affligées, tous ceux qui voulaient obtenir du ciel quelque faveur extraordinaire. C'est là, au pied des reliques du bienheureux patron, que s'opéraient, en effet, dit un auteur contemporain (1) « de très nombreux miracles, en faveur des femmes exposées au péril de l'enfantement, des marins en butte aux dangers de la mer ou à la cruauté des ennemis, et même en faveur des animaux que l'on venait recommander à la garde du saint contre la dent des loups et diverses maladies » C'est non loin de là qu'on croyait trouver une vertu favorable dans l'eau de la fontaine qui avait jailli au contact de la tête du vénéré martyr et qu'on appelle encore la *fontaine de St-Léon*.

« Aussitôt on vit se former, dans ce béni sanctuaire, une confrérie nombreuse dont le curé ou vicaire perpétuel de la chapelle était le *prieur*, e' que nous verrons plus tard devenir l'objet des Bénédictions du Saint-Siège » (2).

(1) Haristoy. *Recherches*. Livre d'Or.

(2) Menjoulet, *Vie de Saint-Léon*. — M. l'abbé Haristoy nous donne la description du sceau de Bernard de Bardos, recteur de l'église St-Léon de Bayonne, conservé aux archives départementales (137.-H., 57). C'est un sceau original, 40 mil. sur 24, cire verte, appendu sur cordelette de soie rouge à une charte relative aux discussions du chapitre de Bayonne avec les Fréres-Prêcheurs, sur la chapelle St-André, daté de Bayonne le lundi avant St-Laurent (8 août) 1317. *S, B. de Bardo, reclo ecce sci Leois D. Baione.* Lisez : Sigillum Bernardi de Bar-

L'église de Saint-Léon fut préservée lors des sièges de Bayonne en 1451 et en 1523 ; mais en 1553, comme on prévoyait des troubles dans le pays et que le clergé de Bayonne ne trouvait pas les reliques de Saint-Léon en suffisante sécurité dans une église située hors les murs, elles furent transférées à la cathédrale. Puis, comme l'église elle-même gênait la défense, elle dut disparaître et se transporter ailleurs. On la démolit, et de ses matériaux recueillis avec soin on en construisit une nouvelle, plus au centre de la paroisse de St Léon. C'est l'église actuelle d'Anglet, qui ne fut achevée, d'après Veillet, qu'en 1583 ; le roi de France, Henri II, aurait fourni, suivant le même auteur, une certaine somme d'argent. En 1761, Anglet est encore cité sous le vocable de Sanctus Léo d'Anglet (1).

L'église d'Anglet, que l'on aperçoit non loin de la route de Biarritz, a été complètement restaurée à l'intérieur, quoique sa façade témoigne encore de son antiquité, car les pierres qui la composent ont dû appartenir à l'église Saint-Léon de Bayonne. L'intérieur présente l'aspect des églises du pays basque, avec deux rangées de tribunes en bois découpé. Le cimetière qui entoure l'église contient des sépultures bayonnaises, parmi lesquelles nous citerons celle de Chégaray, maire de Bordeaux (1773-1863), de Chégaray, député (1802-1852), et dont le château s'élève non loin de là. Puis celle de MM. Salvador et autres personnages, dont les riches propriétés sont disséminées sur l'é endue de la commune.

dos, rectoris ecclesiæ sancti Léonis de Baione. Un évêque de profil à droite et crossé, tient dans ses mains une tête mitrée, séparée d'un corps couché sur la table d'un tombeau, supporté par trois arcades, reposant sur une terrasse au dessous de laquelle est une tige à trois feuilles : derrière l'évêque, debout, une petite croix. — *Etudes Religieuses*, 1894, p. 17[illegible].

(1) Collation du diocèse de Bayonne.

La façade de l'église est ombragée de beaux et grands arbres dont les branches touffues forment un enlacement agréable à l'œil. Une petite place précède l'entrée du cimetière et du porche, et ce lieu, presque toujours désert, respire le calme et le charme de la solitude.

M. l'abbé Haristoy a fait un historique assez complet des ecclésiastiques qui se sont succédé à la cure d'Anglet. Voici ce qu'il dit de l'un d'eux, Bidart, ex-curé d'Anglet, comme ayant pris le chemin de l'exil au mois d'octobre 1793 : « Nous ne connaissions d'autre ecclésiastique de ce nom à cette époque, que Pierre Bidart, né à Ossès, de Pierre Bidart et de Jeanne d'Iraçabal, et ordonné à Dax en 1781. Quoi qu'il en soit, il fut remplacé par Charles Helbron, capucin assermenté, qui arriva à la cure de cette paroisse grâce à son apostasie. L'auteur de la vie de M. Daguerre dit qu'il était simplement vicaire. Reynou l'appelle vénérable curé d'Anglet. « Son crime, dit-il, fut, le jour qu'il reçut l'ordre de Monestier, Pinet et Cavaignac, de fermer l'église, de parler d'amour des lois et de Dieu. Les habitants lui témoignèrent de la manière la plus affectueuse les regrets de son départ. Ses adieux furent brefs et finissent par ces paroles : « L'obéissance est le premier devoir des citoyens ; soyez soumis aux lois ; aujourd'hui, c'est le premier jour de la République et le dernier de l'Evangile. » Ces paroles le firent conduire le lendemain à l'échafaud. « Le même auteur lui consacre les vers suivants :

« Un vieillard respectable et septuagénaire
Parla d'amour des lois et de Dieu, de la chaire.
A peine eut-il fini son très sage sermon,
Qu'il fut pris et conduit au fond d'une prison.
Et pour avoir parlé de morale divine,
Il fut décapité dessus la guillotine »,

« Son exécution eut lieu à Bayonne, au mois de novembre 1793 » (1).

Après le quartier de Saint-Jean, on laisse à gauche la route d'Espagne, où l'on aperçoit le château de *Belay,* les villas *Retortillo, Lasa* et, sur le sommet des hauteurs, la maison *Poydenot.* La villa *Quesnel,* qui portait autrefois le nom de château *Chégaray,* est au bord de la route, entourée d'un parc superbe, avec bois, ombrages, parterres, ruisseaux et pièces d'eau. Il a été pendant longtemps la propriété d'une branche des Duvergier de Hauranne et a aussi appartenu aux Chégaray, illustrations bayonnaises.

A droite de la bifurcation des deux routes on suit la voie qui conduit à Biarritz, jolie route ombragée de platanes, bordée de haies vives et en fleurs, derrière lesquelles s'abritent des jardins, des parterres et de magnifiques propriétés. Parmi ces dernières, nous signalerons : la villa *Sancho* ; le château d'architecture Louis XIII, à M. Santo Suarez ; la charmante villa *Sofia,* entourée d'un mur crénelé et construite par M. Demange, architecte de Bayonne. Puis, c'est le chalet *Carmen,* à M. de Bellechasse ; la villa des *Deux-Sœurs* ; les chalets *Almenara* et *Constantin.* Dans l'un de ces derniers logea, dit la tradition, pendant une ou deux années, une maîtresse de Napoléon III, à l'époque du séjour à Biarritz de la cour impériale. A gauche sont les villas *Chassaing, Arguelow, Berthe* et *Darribat.*

Dès qu'on a dépassé cette ligne de magnifiques demeures, on jouit presque aussitôt d'une belle vue sur la mer, car la route, après s'être élevée, descend assez rapidement pour passer sous le viaduc du chemin de fer de Bayonne-Anglet-Biarritz. De ce point culminant, le regard s'étend

(1) Haristoy. Etudes Religieuses, 1894. p. 177.

sur tout le panorama de Biarritz, depuis le phare du cap St-Martin, à droite, jusqu'aux rochers qui dominent à gauche la côte des Basques.

Tout près du phare on aperçoit la villa *Espoir*, ayant appartenu au marquis de Noailles, et la villa *Cessy*. Puis, toute une ligne d'habitations neuves, élégantes, confortables, admirablement installées, et de grands hôtels, construits sur les terrains de l'ancien domaine impérial et autour de la villa de *Larochefoucauld*. En arrière, au bord de la mer, sur une esplanade, s'élève maintenant le bel hôtel de *Palais-Biarritz,* ancienne *villa Eugénie.*

TROISIÈME SÉRIE

I

FRANÇOIS Ier A BAYONNE

Départ de François Ier pour Fontarabie. — Echange avec les Enfants de France. — Les bords de la Bidassoa. — Précautions prises. — Arrivée du roi à Hendaye. — Entrée à Bayonne. — Comptes des dépenses pour la bouche du Roi.

Celui que les chroniques ont appelé le roi gentilhomme, passa à Bayonne au retour de sa captivité. On a trop écrit sur ce sujet pour que nous revenions là-dessus ; nous voulons seulement, à l'aide des documents imprimés ou inédits, mettre en lumière le passage dans notre pays et le séjour dans notre ville du captif de Charles-Quint, ainsi que l'échange qui fut fait du roi François et de ses enfants envoyés en Espagne comme otages. Dans une autre étude nous nous occuperons du retour du Dauphin et de son frère et des fêtes magnifiques qui leur furent offertes.

Lorsque le roi François eut signé le fameux traité de Madrid, si dur pour son honneur et pour celui de la France, il se disposa à regagner son royaume. Le vendredi 16 février 1526, il quitta Madrid en compagnie de Charles-Quint, et ils allèrent coucher à Gétafe, et de là au château-fort de Torregeon. François prit congé de l'empereur et revint à Madrid, d'où définitivement il partit pour Fontarabie, le 21 février, toujours sous la garde du vice-roi de Naples et du capitaine Alarcon qui le surveillaient étroitement. A Saint-Sébastien, ils le contraignirent même à entendre la messe et à ne point bouger de son logis, ce qui a sans doute donné lieu à cette tradition qu'il fut logé dans un cachot situé dans l'épaisseur d'un boulevard,

Mais tout était prêt pour l'échange, car les enfants de France avaient fait leur entrée à Bayonne en compagnie de la reine-régente. La ville avait fait des frais inusités pour recevoir ces illustres hôtes, au point d'avoir emprunté à Pès du Vert une grosse pièce de tapisserie pour orner l'appartement de la reine à Mont-de-Marsan et à Hagetmau, où le luxe ne devait pas être trop grand. Un navire dé oré d'un pavillon en damas jaune, surmonté de quatre fleurs de lis ornées des armes royales et de la la ville, fut envoyé dans le haut de l'Adour, pour transporter à Bayonne la régente et les enfants du roi, destinés à lui servir d'otages. Ceux-ci descendirent au Château-Vieux, tandis que les gens de la cour étaient logés dans les maisons environnantes. Les courriers, entr'autres, furent descendus à l'auberge des Trois-Bonets (1).

Cependant, tout le monde était arrivé sur les bords de la Bidassoa, où les préparatifs avaient été faits pour qu'il n'y eût aucune surprise, et le cérémonial complètement arrêté pour la délivrance du roi. Quoique cette pièce ne soit pas inédite, elle est intéressante à reproduire pour l'histoire de notre contrée. Datée d'Arande, 26 février 1526, elle montre exactement l'esprit soupçonneux de Charles-Quint et le fonds qu'il faisait de la parole de gentilhomme de son brillant adversaire:

Premièrement, que tous les hommes d'armes, d'ordonnances et autres gens de guerre, à cheval, de quelque sorte qu'ils soient, tant d'un costé que d'autres, auront à se retirer à vingt lieues du lieu où se fera la dicte délivrance, sans qu'ils en puissent approcher dix jours avant ny dix jours après que icelle délivrance sera faicte, en aucune manière ; mais si jà ils en estoient plus avant approchez, ils seront contraincts d'eux en incontinant retirer.

(1) Archives de Bayonne. CC. 162.

Item, que nul des gentilshommes de la maison du Roy, ni d'autres, ne passeront ny viendront au deçà de la ville de Bayonne, plus tost et jusques à ce que le Roy puisse estre arrivé au lieu de Saint-Jean-de-Luz.

Item. qu'il ne se fera aucune assemblée, en la frontière, de gens de pied ny d'autres, qui surpasse le nombre de mille hommes, gens de pied à soulde; et que dez incontinant que Madame aura déclaré lesquelz des otages auront à venir, soit monsieur le Dauphin et monsieur d'Orléans seuls, ou monsieur le Dauphin et avec luy les douze otages qui sont nommez par le traicté, alors se nommera quel nombre au-dessous desdicts mille hommes de pied, qui aura à venir et s'approcher du lieu où se fera ladicte délivrance ; le lieu où ils auront pendant icelle à demeurer, et semblablement se déclarera tout ce qui reste de la forme d'icelle.

Item, le jour de ladicte délivrance, et à trois lieux prez du lieu où elle se fera, ne se pourra faire aucune assemblée des gens du pays, soit hommes ou femmes, en aucune manière que ce soit.

Item, que six jours avant que se face ladicte délivrance, seront envoyez, de la part de l'empereur, douze personnages delà la rivière, du costé de France, auxquels Madame fera bailler quatre personnes d'austorité, à ce qu'ils puissent être obeys en ce qui touche la dicte délivrance, comme il est contenu audict traicté ; et le semblable sera tenu mondict sieur le vice-roy de faire par deçà aux douze personnages que Madame audict temps envoyera pour le même faict.

Item, que d'un costé ny d'autre, dans la rivière, ny hors de la rivière, passant près Fontarabie, en quelque lieu que ce soit ne demeureront, ny ne pourront demeurer aucunes barques, pinasses, ny autres vaisseaux de quelque sorte ou manière qu'ils soyent, réservé deux bateaux d'une même grandeur, pour le passer et le repasser d'un costé et d'autre de ceux qui seront deputez et envoyez pour le faict de la délivrance. Et pourront les dessusdicts douze personnages de-

putez, comme dict est, chacun en son endroict, y avoir l'œil et prendre garde, de reste que tous les vaisseaux qui dez ceste heure se pourront trouver soyent retirez et en envoyez.

Item, qu'il ne se fera, ne pourra faire, sur mer, à cinq lieues prez du lieu où se fera ladicte délivrance, encore assemblée de navires, galions, pinasses, ny autres vaisseaux armez ny désarmez, en aucune manière que ce soit.

Fait à Arrande, le vingt sixièsme jour de février, l'an mille cinq cent vingt-cinq (1).

Le 15 mars 1526, c'est-à-dire un an et 22 jours après la bataille de Pavie, le roi François Ier arriva sur la rive gauche de la Bidassoa, pour rentrer dans son royaume. Tout avait été préparé selon les conventions écrites. Au moment de la marée, le Dauphin et le duc d'Orléans entrèrent dans une grande gabare, à Hendaye, vis-à-vis de Fontarabie Le roi en faisait autant, et les barques garnies de leurs rameurs arrivèrent en même temps au milieu de la rivière, où François fut ému à la vue de ses enfants qui allaient si jeunes en captivité à sa place. Il leur conseilla de ne point se désoler et qu'il les enverrait bientôt prendre.

En ce faisant « les larmes luy tombèrent des yeux ; ce fait, leur feist le signe de la croix en leur donnant la bénédiction de père ». Le Dauphin avait dix ans et le duc d'Orléans, huit ans seulement.

Aussitôt que le roi fut arrivé à Hendaye, il y trouva sa cour qui l'attendait : c'étaient les principaux princes du royaume et ses gentilshommes, ses deux cents gardes nobles, les 480 archers de la garde, tous habillés de neuf, bien montés et bien armés, les cent suisses de sa garde, pourpoints et chausses aux couleurs de leur maître, bonnets rouges, chargés de plumes, la hallebarde sur l'épaule,

(1) Documents inédits. Captivité de François Ier.

tous, des officiers de sa maison. Lorsqu'il aperçut une telle assemblée, il en fut tellement heureux que, montant à cheval, « il piqua rudement » jusqu'à St-Jean-de-Luz, où il fut reçu aussi bien que possible par les habitants. Mais il n'y séjourna guère, et repartit bientôt pour Bayonne, où le Château-Vieux avait été apprêté pour le recevoir.

La ville ne fit point d'entrée solennelle au roi, car ce n'était pas la première fois qu'il y était venu. « Il ne faut pas demander si le bon seigneur estoit bien aise de se veoir dedans sa bonne ville et cité de Bayonne, porte de France, du cousté d'Espaigne, et de s'estre veu en telle calamité et pouvreté, et lors hors des prisons et des mains de ses ennemis. Il est bien à présupposer que la félicité et joie luy estoit bien grande, et semblablement aux bons Bayonnois, bons François qui se 'eroient cruxifier pour la querelle de France, de voir leur bon seigneur et maistre de re our à joye et santé de la grant pouvreté où il avoit demouré si longtemps ».

Quoique le roi ne demeura que peu de jours à Bayonne, il y fit fort grande chère, ainsi que l'on pourra s'en assurer par les comptes suivants. Peut-être voulait-il se rattraper d'une année de cuisine espagnole ! Enfin, il prit le chemin de Bordeaux, par Saint-Vincent et Dax, où il fut reçu par les habitants, puis à Mont-de-Marsan, où son beau-frère, le roi de Navarre, le reçut à bras ouverts et arriva enfin à Bordeaux où il trouva sa mère, la reine régente, qui l'attendait.

Séjour du Roi à St-Jean-de-Luz et à Bayonne après sa sortie de captivité.

C'est le compte des dépenses de l'hostel du Roy nostre sire, pour ung mois et quinze jours entiers, commençans

le dix-septieme jour de mars et finissant le dernier jour d'avril mil cinq cens vingt et six (1).

(17-20 mars 1526)

Du sabmedi dix-septieme jour dudit mois de mars :

Panneterie. — Pour seize douzaines de pain bouche, au cours de iii soltz tournois la douzaine, vallent la somme de xlviii s. — Onze douzaines eschaudez, vallant la somme de xxxiii s. — Vingt-six douzaines pain de commun, vallant la somme de lxxviii s. — Trente douzaines de pain commun, vallant la somme de iiii livres x s. — Pour moutarde et sallade, vii solz vi deniers. — Somme de panneterie de xii livres xvi solz vi deniers.

Eschauçonnerie. — Pour du vin blanc de M. de Lautrec, blanc et clairet iiii sextiers, néant. — Pour viii sextiers vin blanc de pays, despense xliiii sols.

Commun. — A l'hostel de la cuysine, commun, pour xxii sextiers vin blanc, vii. — xliiii sextiers de vin blanc, xii liv. — xxii sextiers de vin blanc, vi livres. — Quatre sextiers vin clairet, xxii sols. Somme de l'eschauçonnerie, xxviii livres vi sols.

Cuysine. — Pour poisson blanc, iiii livres xiii solz iiii deniers obole. — iiii^{xx}iii livres de beurre, vi livres iii solz vi deniers. — xxxv livres de chandelle, lii s. vi deniers. — Un brochet, iiii deniers. — Deux allozes, xvi s. viii d. — Une draine et saulmon, vi s, iii d. — Une raye, vi s. — Six mullets xviii s. Quatre dorades xiiii s. — Sardines, ii s. vi d. — Trois goumaulx v s. — Deux merluz, vi s. viii d. Demi quarteron de haran, iii s un denier obole. Pour le commun : quatre brochets du poix de iiii livres, iiii s. — Un grand saulmon et demi, cviii s. ix d. — Huit allozes, lxvi s. viii d. — Neuf lamproyes,

(1) Ces dépenses furent faites par Sebastien de Marcou, M. de Montchenu, premier maître d'hôtel, M. de Bonnez, etc. Nous les publions d'après l'original, manuscrit de la bibliothèque royale, n° 1474 du supplément français. (Collection des Documents inédits. — Captivité de François Ier.

vi livres iii s. iv. — Marsouyes, ix livres viii s. — Deux grans bars, xl s. — Quarante cinq mullez, vi livres xv s. — Un moyen turbot, xv s. — Deux sardines, xxx s. — six rayes, xxxvi s. — Dix-huit petites tubynes, iiii livres x s. — Deux cents huitres en écaille, cent s. — xviii rougets, xxvii s. — Douze gournaulx, xl sols. — *Au paticier.* — Façon d'un pâté d'esturjon, ii s. — Une flammeche, v s. — Une tartre de pommes, v s. — Pour le commun : façon de neuf parties de mulletz, ii s. vi d. — *Au saultier.* — Verjust et vinaigre, xvii s. vi d. — *Au verdurier.* — Pour verdures xl s. — *Fruiterie.* — Fruict, lx s. — Sucre gros, vii s. — Sucre fin, vi s. — Cire jaulne, cent viii s. ix deniers.

Fourriere. — A l'hostel du Roy, à Sainct-Jehan-de-Luz, où il a dîné, pour boys, fagots et denoy d'ostel, li s. — A l'ostel de la cuysine, bouche, pour dinoy d'ostel, vi s. vi deniers. — Pour denoy où les gentilshommes et maistres d'ostel ont disné, x s. — A l'ostel de la fruiterie, pour pareil, ii. — Chambre aux deniers ; pourboys qu'il a payé à Bayonne, xxxv s. — Pour boys à la souppée, à l'ostel de la cuysine, à Bayonne, xxxv s. — A deux hommes qui ont couppé le bois, iiii s. — Ung chandelier faict en la salle du Roy, iiii s. — Pour nectoyer le garde-manger, v s. — Espices et une torche, xl s. — Oranges, iiii s. — Saffran, iiii s. — Sel, v s. — Querir de l'eau, iii s. — Pour la despense faict pour les officiers, qui allèrent devant, à Sainct-Jean-de-Luz, le jour précédant, xx s. — A François Bulgency, qui est allé de Bayonne à Sainct-Sébastien mener du vin au Roy, xl s.

Du dimanche xviie jour de mars le Roy venant d'Espaigne gist à Bayonne.

Panneterie. — Pain de bouche, xlviii s. — Eschaudez, xxx. s. — Pain commun, vii livres vii s. — Moutarde et sallade, vii s. vi d.

Eschauçonnerie de bouche. — Vin blanc et clairet de M. de Lautrec, iiii sextiers, néant. — viii septiers de vin blanc ; despense vallant la somme de xliiii sols.

Comun. — Quatre vingt-huict sextiers vinc blancs, xxiii livres.

Cuysine. — Au boucher, pour bouche à poisson blanc, lxxi s. ob. tour., et pour le commun iiii^{xx} vi livres; beurre, vi livres ix s. ; trente-huit livres chandelles, lvii s. — *Aux poissonniers*, pour bouche, un brochet, x s.; deux rayes, xii s. ; vi mullets, xviii s. ; deux goumaux, vi s. viii deniers; alouze, viii s. iiii den. ; un cent de sardines, vii s. vi deniers ; deux merluz, vi s. viii deniers; un quarteron de hareng, iii solz un denier obole; neuf petites lubines, xlv s. ; vingt et un mulletz, iiii livres iiii s. ; vingt-quatre rougets, xxxvi s. ; huit hommars, iiii livres; trois grands bacs, lx s. etc. — *Au paticier* pour bouche, une flameche, vi s.; une tarte de crême, v s. ; et pour le commun, façon de sept pastés de marcouyns, iii s. vi den.; quatorze pièces de four, lxx s. tournois. — *A l'appothicaire*, pour bouche, poyvre, gyngimbre, clou et muscade, saffran, sucre fin, trois quarterons, xxiiii s. vi den. ; memmes espèces, muscade, saffran, total ix livres vi s. vii den. ob. toun. — Pour deux mullets, qui ont amené, de Saint-Sébastien à Bayonne la vaisselle d'argent et estain, cartes à mettre cave en eschauçonnerie, 1 s. tournois. — Pour trois autres mullets qui ont amenez la table du Roy de Fontarabie à Bayonne. lx s. — Quatre mulletz qui ont amené la batterie de la cuisine ; deux autres, la vesselle d'argent de la cuisine; deux autres la vesselle d'estain, de Sainct-Sebastien à Bayonne.

II

LE MAIRE DE BAYONNE, SERGENT-MAJOR DE LA GARNISON

Droits et privilèges du maire de Bayonne. — Il exerce la charge de sergent-major. — Absence du gouverneur. — Le régiment de Berry. — Le Maire de Bayonne donne le mot. — Relation sur le commandement de la ville de Bayonne.

On sait que les maires de Bayonne avaient le grade de colonel-général de la milice bourgeoise, mais il existait au nombre de leurs privilèges un droit dont ils étaient encore plus fiers, et qu'ils surent faire respecter jusqu'à la chute de l'ancien régime.

En l'absence du gouverneur et du lieutenant de Roi, les maires de Bayonne exerçaient la charge de sergent-major, c'est-à-dire que le commandement de la place leur était dévolu. Ils devaient donner le mot d'ordre, avoir la garde des clés de la ville et prendre dans les cérémonies publiques la place que devait occuper le gouverneur ou son lieutenant s'ils eussent été présents. On comprendra que pendant tout le XVII[e] siècle ce droit ne s'établissait pas sans résistance de la part des majors de place et des colonels des régiments en garnison, qui ne pouvaient supporter l'idée de voir le Maire de Bayonne leur donner des ordres. Vers 1630, la comtesse de Gramont elle-même essaya de faire pièce au Corps de Ville en donnant le mot d'ordre, malgré le règlement qui l'attribuait au lieutenant de Maire en l'absence du gouverneur et de son lieutenant (1). Afin d'être plus fort de son droit, le Corps de Ville de Bayonne demande, en 1670, des renseignements sur ce qui est pratiqué dans diverses villes de France, parmi lesquel-

(1) Archives de Bayonne, BB. 21.

les nous devons citer Calais et Péronne, dont les habitants gardaient aussi eux-mêmes leur ville. Les registres des délibérations sont remplis de violentes querelles relatives à ce droit entre les Maires de Bayonne et les officiers de place. Enfin, à partir du commencement du XVIIIe siècle, le Maire exerça en paix sa charge de sergent-major, et afin, sans doute, qu'il n'y eût plus de contestations possibles, une sorte de journal de ses faits et gestes pendant toute la période de son commandement militaire est soigneusement transcrit dans le registre des délibérations. Déjà, à diverses reprises, le Maire avait exercé le commandement, mais en 1768, le comte de L'Hospital, lieute nant de Roi, étant parti pour Bordeaux le 27 septembre au matin, l'aide-major de la place se rendit aussitôt chez le Maire avec un caporal d'ordonnance qui portait les clés de la ville ainsi qu'un paquet envoyé pour lui être remis par le comte de l'Hospital, et qui portait le mot de ralliement pour toute la semaine, avec quelques instructions relatives au commandement. Il était loisible au Maire de changer le mot, cela se pratiquait souvent ainsi, mais il ne le jugea pas à propos.

Une guérite avait été placée à la porte du Maire, et l'aide-major y fit mettre une sentinelle de la garde bourgeoise détachée du poste de la place Gramont, car le régiment de Berry, qui était en garnison dans la ville et qui arrivait de Rochefort où il avait laissé beaucoup de malades ainsi que dans l'hôpital de Bayonne, avait un effectif si restreint qu'il ne montait la garde que dans les forts, et à peine s'il pouvait fournir un piquet de six grenadiers par jour pour la porte de M. de l'Hospital. Ce qui détermina le Maire à ne pas exiger à sa porte un soldat de Berry.

A l'heure ordinaire, le mot d'ordre fut donné par le Maire à M. Valon, qui lui rendit un compte très détaillé de tout ce qui avait rapport au commandement de la ville. Vers 11 heures, le lieutenant-colonel du régiment de Berry lui fit sa visite officielle, accompagné d'un très grand nombre d'officiers. Le Maire lui rendit sa visite dans l'après-midi et fit ouvrir les portes après 9 heures sonnées, pour permettre à M. le comte d'Osuna, fils du marquis d'Osuna, ambassadeur de France à Madrid, d'entrer en ville, où il put loger à l'hôtel Saint-Etienne. Le Maire lui offrit, au théâtre, la loge du comte de L'Hospital, à la porte de laquelle on avait posé un grenadier, car il se proposait d'y aller lui-même et d'en disposer tout le temps qu'il aurait le commandement.

Le lendemain, un officier de la garde bourgeoise s'étant plaint qu'un particulier lui avait tenu quelques propos indécents au corps de garde, M. le Maire le fit aussitôt emprisonner au Château-Vieux.

Le samedi, l'aide-major de la place vint demander au Maire l'autorisation de faire prendre les armes au régiment de Berry pour une revue de propreté.

Le dimanche, M. le Maire envoya le mot pour toute la semaine au commandant de la citadelle qui le lui fit demander par un officier invalide ; il fut le même jour à la parade au pied du Château-Neuf où il fut reçu par M. le lieutenant-colonel à la tête de son corps et vit défiler les différentes gardes pour les portes des forts. Il fit dire au Cercle des sergents, que sur des plaintes qui lui furent portées la veille, sous le prétexte d'aller se promener sur les grandes routes comme ils en avoient l'agrément, ils alloient dans les terres labourées et s'y frayoient des sentiers qui exposoient souvent les propriétaires ; il croyoit devoir le leur défendre à peine d'être dénoncés au corps.

« S'étant aperçu le dimanche, au spectacle, qu'on n'avoit point placé une sentinelle à la loge de M. de l'Hospital, où il fut ainsi que les jours précédents, il en fit des reproches, le lundi, à M. Valen, qui s'excusa fort mal. M. le Maire lui fit entendre qu'il étoit de bon ordre qu'il y eût une sentinelle, il l'ordonna ainsi ; tout autant que M. de l'Hospital serait absent, la sentinelle y fut placée le lundi, et y a toujours été jusqu'au retour de M. le Comte.

« Luy ayant été raporté le lundi, par l'officier de visite, qu'à l'hospital le nombre de leurs malades augmentoit tous les jours, et qu'ils avoient quelque sujet de se plaindre contre les valets infirmiers, M. le Maire en parla au commissaire des guerres et fut lui-même visiter l'hospital. Il porta toute son attention à recommander la propreté et le service dans ce moment critique où le régiment de Berry avoit plus de 100 hommes sur le grabat. Les différents postes du Réduit et du Saint-Esprit se mirent en haye sur le passage de M. le Maire.

« Le vendredi, trois grenadiers ayant insulté vivement une cabaretière et ayant causé du désordre, M. le Maire les renvoya à la discipline de leur corps.

« Le samedy huit octobre, ayant appris que M. de l'Hospital venait d'arriver de Bordeaux, M. le Maire envoya un capitaine du guet savoir si M. le Comte était arrivé en bonne santé et s'il pouvoit luy aller rendre ses devoirs ; il fit répondre qu'il estoit sensible à l'attention de M. le Maire, mais qu'il étoit fatigué et qu'il ne seroit visible que le lendemain. M. le Maire s'y rendit et en reçut l'accueil le plus gracieux. M[rs] les Maire et échevins furent le lundy luy rendre visite selon l'usage (1) ».

(1) Archives de Bayonne. BB. 61.

Nous avons tenu à donner avec détails une partie de la relation de ce commandement, et nous en reproduisons une autre, datée de 1740, afin de montrer à quel point les Maires de Bayonne étaient jaloux de leurs privilèges. Cette vacance dans le commandement militaire se reproduisit très souvent et nous voyons le Maire l'exercer chaque fois jusqu'en 1789.

Relation sur le commandement de la ville de Bayonne de l'exercice de M. Rol-Montpelleir Maire, et depuis le 16 octobre par M. Dulivier qui lui a succédé.

(ARCHIVES DE BAYONNE. EE. 9)

1740

Monsieur Dadoncourt mourut le 14 septembre 1740, à huit heures du matin. Un demy quart d'heure après, M. de Gorsse, aide-major, fit porter les clefs de la ville à M. de Rol-Montpellier, maire de la ville, et les luy présenta ; il laissa en se retirant une sentinelle à sa porte, où il fit placer tout de suite une guérite, et cette sentinelle fut relevée à l'heure ordinaire, et y a toujours été tant que le commandement a demeuré entre les mains de la ville, en vertu des privilèges dans lesquels S. M. les a conservés et qui sont insérés dans le supplément au code militaire par M. de Briquet, imprimé en 1735. M. le Maire a donné le mot et l'ordre tous les jours.

« Le 15 septembre 1740, M. Dadoncourt fut enterré et M. le Maire commanda pour les honneurs militaires six piquets avec six capitaines, six lieutenants, six tambours, et quatre capitaines de la teste du régiment d'Eu portoient le drap mortuaire, douze sergens portoient le corps alternativement, six à six. M. le Maire passa le deuil, ayant à sa gauche M. de Gaubour, major et commandant le régiment d'Eu en l'absence du colonel-lieutenant et du lieutenant-colonel ; l'état-major, les officiers de la garnison et la bourgeoisie suivoient M. le Maire qui occupa au chœur la place du lieutenant de Roy.

Le 17, M. le Maire se rendit à la parade, fit défiler la garde et donna des consignes pour le bon ordre et la sûreté de la place ; le même jour, il renvoya à M. de Breteuil la croix de St-Louis, de feu M. Dadoncour.

Le 18 et le 19, M. le Maire reçut des paquets d'Espagne et de la cour de France avec des ordres qu'il exécuta, et écrivit ce qui convenait.

Le 18, M. du Barbier, commissaire ordonnateur, demanda la permission de faire la revue de la garnison le lendemain, et M. le Maire en arrêta et signa l'extrait comme commandant de la place.

La veille, M. de Caubons, commandant le régiment d'Eu, demanda à M. le Maire la permission pour faire prendre les armes et pour faire l'exercice, et M. de Longpré, ayde major, vint chez M. le Maire pour luy demander la même permission.

Le 19, M. le Maire visa les congés des soldats, soit à tems, soit absolus.

Les courriers qui ont passé ont été menés chez M. le Maire, et il n'a été fourni de chevaux de poste que sur son permis, tant pour lesdits courriers que pour tout autre ; les étrangers y ont aussi été conduits.

M. le Maire a donné des passeports dont les modèles imprimés se trouveront à l'Hôtel de Ville.

MM. les officiers de l'état-major et de la garnison ont rendu visite à M. le Maire, ainsy que les officiers absents dès leur arrivée.

M. le Maire a donné des ordres au païs de Labourt.

Les corps de garde se sont mis en haye quand M. le Maire s'est présenté ou a passé à portée.

Le 16, à la réquisition de M. Caubours, M. le Maire a permis de placer six grenadiers aux Capucins, pour empêcher le désordre à l'occasion de la béatification de deux bienheureux de l'ordre.

Le 17, il a donné un permis au capitaine Laparade, pour

faire passer le pont du St-Esprit à son navire *Le Cheval Marin.*

Le mercredy 21 septembre arriva un courrier, à deux heures après midy, expédié le 18 à 3 1/2 du matin, par M. le prince de Campo-Florido, ambassadeur d'Espagne auprès du Roy, qui fut mené chez M. le Maire et continua sa route pour Madrid.

Le même jour, M. Desbrosses, ayde-major du régiment d'Eu, est venu chez M. le Maire demander la permission de faire prendre les armes le lendemain à douze compagnies pour faire l'exercice et tirer.

Le 25, M. de Courbuisson, capitaine de grenadiers du régiment d'Eu, vint demander à M. le Maire son agrément pour aller passer quelques jours à la campagne.

Le 26 septembre, M. le Maire a reçu le serment de M. Pierre de La Rue pour la charge d'homme d'armes.

Le même jour, 26 septembre, M. le Maire a fait monter la parade et défiler la garde.

Le 28, à six heures, il a passé un courrier de Madrid pour le prince de Campo-Florido, à Paris.

Le 29, MM. de la Fautrière et Singlande, capitaines au régiment d'Eu, ont demandé permission à M. le Maire commandant pour aller passer quelques jours à la campagne.

Le 30, il est arrivé un courrier de M. le comte de Lamarck, portant des paquets pour la cour de France.

Lettre de M. Amelot au sujet du commandement du 23 septembre.

Lettre essentielle sur le même sujet de M. le marquis de Breteuil, ministre de la guerre, du 25.

Lettre du 26 de M. de Lamberval.

Le 6 octobre, permission de prendre les armes et de faire l'exercice.

Enterrement de M. le chevalier d'Esquille, capitaine de vaisseau et commandant de la marine. M. le Maire a commandé 100 hommes de la garnison, etc.

Lettre de M. le marquis de Breteuil, qui approuve les honneurs militaires rendus à M. Dadoncour.

Arrivée d'un courrier à M. le comte de Lamarck.

Permission donnée de prendre les armes.

Le 10 octobre, permission de faire passer une fille débauchée par les verges.

Permission à plusieurs officiers de partir par congé.

Reçu deux hommes d'armes.

III

CE QUE COUTAIT A UNE VILLE LA VISITE D'UN GOUVERNEUR DE PROVINCE

Les dépenses imprévues. — Préparatifs pour l'entrée du duc d'Epernon. — Députés. — Milice sous les armes. — Réception. — Théâtre à la porte de Saint-Esprit. — Logement au Château-Vieux. — Départ de Bayonne. — Un document inédit.

Il est difficile de se faire une idée des dépenses imprévues d'une ville de quelque importance, sous l'ancien régime, si on les compare à l'état de choses actuel. Les grandes entrées royales conduisirent plusieurs fois la ville de Bayonne à deux pas de sa ruine. La visite et l'entrée d'un simple gouverneur de province entraînaient des frais considérables. Quelques années avant l'entrée du duc d'Epernon, dont nous publions la relation, celle du prince de Condé monta à la somme d'environ 12.000 livres. Si nous avons choisi, malgré le chiffre plus modeste de l'addition, l'entrée de M. d'Epernon, c'est parce que le document inédit qu'elle nous offre l'occasion de donner en appendice, est un témoin fidèle de l'esprit de nos pères et abonde en détai's très circonstanciés sur la valeur de quelques denrées à cette époque déjà ancienne.

Le Corps de Ville, assemblé en Conseil, sous la présidence de M. de Lespès, lieutenant de Maire (1) fut averti par une lettre du sieur de Fayet, premier secrétaire de « Monseigneur le duc d'Epernon, gouverneur et lieutenant général pour le roi en Guienne », que Son Excellence s'était

(1) Le conseil était composé de : M. de Lesseps, lieutenant de maire ; les échevins : de Haïtzeclerq, Duvergier de Berrendy, de Lasserre, Duverger, Detcheverry ; les jurats : de Fossecave, de Ségure, de Lane, Duverger, scindicq.

enfin décidée à faire son entrée à Bayonne et visiter en même temps St-Jean-de Luz, en s'assurant de l'état de la frontière : le duc devait arriver à Bayonne le 4 du mois de septembre 1623 ; après avoir délibéré à ce sujet, il fut résolu que cette cérémonie aurait le même éclat que la réception faite quelque temps auparavant au duc de Mayenne.

Le Corps de Ville prit aussitôt ses mesures pour être prêt ; le sieur de Berrendy fut nommé capitaine et chargé de conduire la compagnie de milice bourgeoise qui devait faire la haie sur le passage de M. d'Epernon ; on lui adjoignit pour lieutenant et enseigne les sieurs Laurans Dolius et David de Naguile, fils du bourgeois de ce nom. Mais, comme généralement les dépenses d'habillement et d'équipement militaire étaient assez fortes, on les fit appeler afin de savoir s'ils acceptaient cet honneur ; sur leur réponse affirmative, le Corps de Ville nomma quatre députés pour aller saluer M. le duc à son arrivée à St-Vincent (1). Cette députation était d'usage en pareil cas ; mais, selon la dignité des personnages, elle se transportait à une distance plus ou moins grande ; pour Louis XIV, elle alla jusqu'à Mont-de-Marsan.

Le 6 septembre, à la nouvelle que M. d'Epernon était parti de Bordeaux, le sieur de Berrendy reçut l'ordre de passer une revue de tout son monde ; elle eut lieu le lendemain 5 ; les arsenaux de la ville avaient été par ordre libéralement ouverts et des instructions données afin que rien ne fût négligé pour l'armement et l'équipement de troupes. Ces magasins contenaient une énorme quantité d'armes de toute espèce et étaient surtout riches en artil-

(1) Ces députés étaient : le lieutenant de maire et Detcheverry auxquels on joignit deux bourgeois, Jean de Naguile et Pierre de Lalande.

lerie et en engins de siège. Quoique la garde bourgeoise ne fût pas toute entière sur pied, elle présenta, à cette « monstre » ou revue, le chiffre respectable de quatorze cents combattants, environ mille mousquetaires et quatre cents piquiers (1).

Le neuf du même mois, les députés partirent pour saluer le duc qui venait d'arriver à Saint-Vincent, où il devait passer la nuit ; après une entrevue, ils revinrent le lendemain matin et annoncèrent que leur illustre visiteur ferait son entrée le jour même ; les détails de la réception étaient arrêtés depuis longtemps ; la garde bourgeoise fut déployée en haie sur le pont Saint-Esprit, rue Majour et jusqu'au Château-Vieux, où était préparé son logement.

Il arriva enfin, au bruit du canon et des salves de mousqueterie, à cheval, entouré de ses principaux officiers et suivi de sa compagnie de gardes, commandée par le sire des Roches. C'est cette même compagnie qui devait, plus tard, en 1636, se couvrir de gloire dans la défense du Labourd envahi par une armée espagnole.

La ville avait fait élever, à côté de la porte de Saint-Esprit, aujourd'hui porte de France, une sorte de théâtre où se trouvait une chaire doublée de satin blanc et destinée au noble duc : après avoir mis pied à terre, il refusa d'y monter et fut harangué successivement par le lieutenant-

(1) L'effectif complet de la milice de Bayonne s'élevait à 27 compagnies de 80 à 90 hommes chacune ; chaque compagnie avait son drapeau aux couleurs de la ville, c'est-à-dire rouge et vert, et se composait, à peu de choses près, de 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 enseigne, deux tambours et 2 fifres, 38 à 40 mousquetaires et 50 piquiers. Les mousquetaires portaient le morion ou salade d'acier, l'épée, l'arquebuse, plus tard remplacée par des mousquets achetés en Hollande et une bandoulière de cuir dite à la wallonne et contenant les charges de poudre préparées dans de petits étuis de cuir. Les piquiers portaient le casque, le corselet à l'épreuve de la balle, l'épée et la pique de 18 pieds.

général entouré de son état-major, par le lieutenant de maire et par le Corps de Ville en robe rouge et chaperon. M. d'Epernon monta à cheval et il lui fut présenté un poële de satin blanc, chamarré de passementerie et de franges d'or, décoré de ses armes et de celles de la ville ; il ne voulut pas y entrer et continua son chemin en suivant la rue du pont Majour, dont les maisons étaient tendues de tapisseries de haute lice et le pavé jonché de verdure ; à l'extrémité de la rue avait été élevé un arc de triomphe où se trouvaient, en l'honneur de ce haut personnage, des inscriptions en vers que nos archives ne nous ont malheureusement pas conservés. Il arriva ainsi à l'église cathédrale, à la porte de laquelle il fut accueilli par M. le grand-vicaire, accompagné de tout le clergé ; il fut de nouveau harangué et entra alors dans l'église où fut chanté un *Te Deum* ; après avoir prié quelque temps, il fut conduit au Château-Vieux et passa sous un arc de triomphe dressé « au devant du logis de M. de Sorhaindo, lieutenant-général jadis (1) ; arrivé à la porte du Château-Vieux, il mit pied à terre et fut reçu par M. le comte de Gramont qui lui avait fait préparer des appartements. Il lui fut alors demandé s'il désirait voir défiler la garde bourgeoise devant ses fenêtres ; y ayant consenti, il fut émerveillé de sa tournure martiale, de l'ordre et de la discipline qui y régnaient. Avant de se retirer, les magistrats supplièrent leur visiteur de vouloir honorer de sa présence le logement qu'ils avaient fait préparer à grands frais dans la maison du sieur de Montaut. Il leur promit qu'à son retour de Saint-Jean-de-Luz il y passerait tout le temps qu'il pourrait de nouveau consacrer à Bayonne.

(1) Rue Orbe, maison de *Marignan*.

Le 13 du même mois, il partit pour la frontière accompagné de M. de Gramont, du lieutenant de Maire et de Detcheverry ; il revint le 16 pour repartir le 18 ; il lui fut alors offert un magnifique cheval d'Espagne, acheté à beaux deniers aux frais de la ville, ainsi que vingt-quatre piques aux fers dorés, souvenir encore vivant de l'escorte féodale ; ces beaux présents furent reçus avec gratitude, et M. d'Epernon se souvint plus tard et d'une manière toute spéciale de l'aimable et délicate hospitalité bayonnaise.

E. DUCÉRÉ.

(A continuer).

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES & ARTS

DE

BAYONNE

Séance du 6 Février 1900

Présidence de M. L. LE BEUF, vice-président

Présents : MM. Salzedo, Le Beuf, Corrèges, Salane, Dours, Le Barillier, Hiriart, Ragon, Ducéré.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le vice-président fait en quelques mots l'éloge de M. F. Bergeret, président de la Société, et décédé dans le courant de l'année dernière. Il explique ensuite que la Société est appelée aujourd'hui à le remplacer et que le bureau tout entier doit être l'objet d'une réélection.

Après diverses vues échangées entre les membres présents, il est décidé que le vote se fera désormais par correspondance, afin que tous les membres de la Société puissent y prendre part. La prochaine élection est fixée au 13 mars prochain.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 13 Mars 1900

Présidence de M. L. Le BEUF, vice-président

Présents : MM. Le Beuf, Dours, Ragon, Salzedo, Hiriart, Ducéré, d'Ithurbide, Corrège.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du scrutin pour la réélection du bureau. 42 membres de la Société ont pris part au vote par un bulletin enfermé dans une enveloppe cachetée.

M. de Serres est élu président par 19 voix.

M. Cuzacq, vice-président, par 19 voix.

M. Ducéré, secrétaire, par 33 voix.

M. Salane, trésorier, par 27 voix.

Membres du comité de rédaction : Bernadou, 33 voix ; Yturbide, 28 voix.

Le bureau est constitué pour une période de trois années.

Sont reçus après vote, comme membres titulaires :

M. Monod, pasteur de l'église réformée à Bayonne, présenté par MM. Ragon et Ducéré ;

M. Massot, horloger à Bayonne, présenté par MM. Ragon et Ducéré.

Il est décidé par la Société que M. Ragon sera chargé de trouver un nouvel emplacement à l'observatoire de météorologie, afin d'éviter les vols et les dégâts qui y ont été commis à plusieurs reprises.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 30 Mars 1900

Présidence de M. de SERRES

Présents : MM. de Serres, Dr Delvaille, Salane, Cuzacq, Sautet, Hiriart, Le Beuf, Détroyat, Ducéré, Salzedo, Ragon, De Chasteignier.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Sont reçus après vote, comme membres titulaires :

M. Ader, négociant à Bayonne;

M. Mialet, négociant à Bayonne, présenté par MM. de Serres et Ducéré.

M. le Président remercie la Société et lui dit combien il a été touché de la présidence qui lui a été offerte. Il l'accepte et promet de faire tous ses efforts pour faire prospérer la Société et lui amener les membres qui sont indispensables pour lui donner une plus grande vitalité.

Il entretient ensuite la Société d'un projet d'exposition d'art rétrospectif pour 1901. Après une échange de vues entre divers membres de la Société sur le choix d'un emplacement, une commission d'étude a été nommée pour s'occuper des premiers travaux. Cette commission se compose du bureau de la Société et de MM. Le Barillier, Le Beuf, Détroyat, Sautet, Foy, de Ribeaux, Etcheverry.

M. Détroyat lit une curieuse étude sur un ouvrage rarissime appartenant à la bibliothèque et relatif aux ballets donnés sous Louis XIV et composés particulièrement pour le roi et sa cour.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 5 Juin 1900

Présidence de M. CUZACQ

Présents : MM. Larralde, Salane, Cuzacq, de Chasteignier, Hiriart, Ducéré et Yturbide.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont reçus après vote, comme membres titulaires :

M. J. Garat, avocat à Bayonne, présenté par MM. E. Ragon et Ducéré ;

M. le docteur Fonlladosa, à Biarritz, présenté par MM le vicomte de Chasteignier et H. Léon.

M. Cuzacq lit à la Société la première partie de ses études, sur les « Mœurs et coutumes, usages anciens, croyances et superstitions dans le Sud-Ouest de la France.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 3 Juillet 1900

Présidence de M. de CHASTEIGNIER

Présents : MM. de Chasteignier, H. Léon, Salane, Hiriart, Ducéré, Larralde.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. de Serres, président de la Société, fait excuser son absence.

M. Ducéré lit à la Société une étude ayant pour titre : *Bayonne sous l'Empire. — Napoléon et la Chambre de commerce.*

Ainsi que pour les années précédentes, il est décidé qu'il n'y aura pas de séance de la Société pendant les mois d'août et septembre.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 3 Octobre 1900

Présidence de M. CUZACQ

Présents : MM. Cuzacq, de Chasteignier, Salane, Manecy, Hiriart, Ducéré.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Cuzacq lit une courte biographie de M. de Serres, président de la Société, récemment décédé, et s'exprime dans les termes suivants :

Messieurs,

Nous avons à nommer un président pour remplacer le regretté Auguste Wieczffenski de Serres, notre compatriote, que nous avons accompagné à sa dernière demeure le 25 août dernier.

Au cimetière de St-Etienne et sur le bord de la tombe, un membre de notre Société, M. le docteur Delvaille, a fait l'éloge et dit son dernier adieu à M. de Serres.

De Serres est né en 1812 à St-Esprit, qui appartenait alors au département des Landes. A dix-huit ans, il obtint à Paris un prix au grand concours dans la section des sciences, et il sortit ingénieur de l'Ecole des ponts et chaussées avec le numéro un. Il entra ensuite comme ingénieur-inspecteur dans les chemins de fer autrichiens.

Le 12 octobre 1870, il se présenta à Tours comme soldat volontaire à la délégation du Gouvernement de la Défense. Gambetta était alors ministre de la guerre et il avait pour délégué M. de Freycinet. En raison de ses connaissances spéciales, de Serres fut d'abord chargé du service des cartes et envoyé ensuite auprès du général Bourbaki, où il joua un rôle très actif. D'après les uns, ses fonctions avaient été mal définies. « On prétend, dit M. de Freycinet, dans son ouvrage « *La Guerre en province*, 1871, p. 269, on prétend qu'il impo- « sait ses directions stratégiques à l'armée de l'Est et que le « général en chef eut fort à souffrir de son intervention. Rien « n'est moins exact. Non seulement M. de Serres n'avait point « à s'immiscer dans le commandement, mais nous lui signi- « fiâmes d'en éviter avec grand soin jusqu'à l'apparence... »

Après la brillante victoire que le général Bourbaki remporta à Villersexel, le 9 janvier 1871, M. de Freycinet lui adressa les félicitations suivantes ;

« M. de Serres, par une dépêche de ce jour (10 janvier), me fait connaître la splendide attitude que vous avez eue dans la journée d'hier. Elle ne m'étonne pas, mais j'en suis glorieux pour la France. Elle est pour moi la garantie de nouveaux succès ».

« Hélas ! ces espérances ne devaient point se réaliser. Il était écrit dans les décrets de la Providence que la France devait succomber avec honneur sous le coup de ses revers !...

« Coïncidence frappante ! Maintenant, le brave général Bourbaki et M. de Serres reposent dans le même cimetière de St-Etienne de Bayonne. Le premier est décédé le 22 septembre 1897, à St-Etienne, où il a passé dix-sept ans de sa vie. Près de trois ans après, le second, qui s'était retiré dans les environs de Bayonne, sa ville natale, a terminé sa laborieuse carrière. Les deux aimaient avec passion Bayonne ; ils étaient depuis longtemps membres de notre Société des Sciences et Arts. Nous devons garder leur souvenir ».

M. de Chasteignier demande à la Société que M. le vice-président adresse à Mme de Serres, veuve de M. de Serres, président, depuis décédé, une lettre de condoléances.

M. de Chasteignier lit, au nom de M. H. Léon, une intéressante étude ayant pour titre *Pourim et la Fête d'Esther*.

La nomination d'un nouveau président ayant été délibérée, la Société décide que le vote se fera comme auparavant par pli cacheté ou par correspondance, pour les membres n'habitant pas Bayonne.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 6 Novembre 1900

Présidence de M. CUZACQ

Présents : MM. Salane, Monod, de Chasteignier, Sautet, Lafore, Hiriart, Cuzacq, Ducéré,

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Il est décidé que le vote pour la nomination d'un nouveau président aura lieu dans la séance du mardi 4 décembre 1900.

Afin de donner plus d'importance au bureau, un second vice-président sera nommé dans la même séance, afin de pouvoir suppléer le président, le cas échéant.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 4 Décembre 1900

Présidence de M. CUZACQ

Présents : MM. A. Salzedo, Salane, Sautet, Le Beuf, Yturbide, Cuzacq, Ducéré, docteur Fonlladosa, Ragon.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Est reçu après vote, comme membre titulaire : M. le baron de Gunbourg, présenté par M. le docteur Fonlladosa et M. E. Ragon.

Il est procédé au dépouillement du scrutin pour la nomination d'un président et d'un second vice-président.

Sur 27 votants, M. J. Legrand, député des Basses-Pyrénées, a obtenu 21 voix. Il est élu président de la Société pour une période de trois années.

M. Serval a obtenu 18 voix sur 27 ; il est nommé vice-président pour le même laps de temps.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 28 Janvier 1900

Présidence de M. Jules LEGRAND, député des Basses-Pyrénées

Présents : MM. Legrand, Sautet, Joliet, Corrèges, Le Beuf, Serval, Salane, Salzedo, Cuzacq, Larralde, Lafore, Hiriart, Yturbide, Miallet, docteur Delvaille, Dours, Ragon, Ducéré.

M. Legrand, prenant la parole, remercie chaleureusement la Société de l'honneur qu'elle lui a fait en lui confiant les fonctions de président. Il dit qu'il fera tout ce qui sera en son pouvoir pour faire prospérer la Société et prie les membres d'assister fréquemment aux séances, ce qui produit, plus que toute autre chose, la vitalité de la compagnie.

Il fait l'éloge de M. de Serres, qui le précédait dans la présidence et dit de quelles bonnes intentions ce grand patriote, qui avait fait ses preuves, était animé en faveur de la petite patrie et de la Société qui s'était confiée à son intelligence et à son savoir.

M. Serval, vice-président, remercie la Société de sa nomination, en prononçant les paroles suivantes :

Messieurs et chers collègues,

Ne possédant nullement le don d'improvisation et ma mémoire me faisant parfois défaut, je me bornerai simplement à vous lire quelques lignes écrites au courant de la plume sans aucune prétention.

Permettez-moi, tout d'abord, d'être votre interprète auprès de notre nouveau et sympathique président, M. le député Jules Legrand, en lui souhaitant la bienvenue et le priant de vouloir bien agréer nos plus sincères remerciements ainsi que nos chaleureuses félicitations pour l'honneur qu'il daigne nous faire en acceptant le titre de président de la *Société des Scien-*

ces et Arts de Bayonne, que nos suffrages viennent de lui conférer.

Je m'empresse également, Messieurs, de vous exprimer toute ma reconnaissance et de vous remercier sincèrement d'avoir bien voulu songer à moi en m'appelant à la vice-présidence de notre Société.

Vous savez, mes chers collègues, que j'étais loin de briguer cet honneur, car des deuils successifs survenus dans ma famille ne m'ont pas permis d'assister depuis longtemps aux séances de la Société. J'étais donc, pour la plupart d'entre vous, un inconnu. Je n'avais qu'un désir, celui de rester dans l'ombre où je me trouvais si bien et d'où vous avez voulu me tirer. Ma première impression était de décliner la vice-présidence que vous venez de m'offrir ; mais, craignant de manquer de courtoisie vis-à-vis de ceux de mes collègues qui m'ont honoré de leur suffrage, j'ai cru devoir l'accepter.

Vous connaissez, Messieurs, ce proverbe : « Noblesse oblige » En acceptant l'honneur de la fonction, j'en prends également la responsabilité et la charge. Je serai donc heureux d'apporter à la Société tout le concours qui sera en mon pouvoir. En continuant les bonnes traditions de nos distingués et très regrettés présidents et vice-présidents qui se sont succédé à la tête de notre Société depuis sa fondation, m'appuyant sur l'expérience et le savoir de notre nouvel élu à la présidence, sur les profondes connaissances de mon digne collègue, M. Cuzacq, et de notre dévoué secrétaire, M. Ducéré, et enfin sur les judicieux conseils de vous tous, Messieurs, ma tâche deviendra douce et facile.

A l'œuvre maintenant : que nos réunions mensuelles soient suivies le plus régulièrement possible ; que ceux d'entre vous qui cultivent les sciences et les arts avec succès, nous offrent quelquefois la primeur de leur talent, nous aurons ainsi des séances intéressantes et variées et notre Société, si appréciée déjà, prendra un plus grand essor et fera honneur à la ville de Bayonne.

M. le Président croit qu'il serait bon de reprendre l'œuvre des conférences, autrefois tentée par la Société, et pourrait lui faire avoir un grand nombre de membres nouveaux. Une sous-commission, composée de MM. le docteur Delvaille, Sautet et Ducéré, est nommée à cet effet, afin de présenter un rapport pour la prochaine séance.

Il est également nommé une sous-commission composée de M. Serval, vice-président, MM. Le Beuf et Ragon, pour étudier le nouvel emplacement à choisir pour l'observatoire de météréologie.

M. le docteur Delvaille propose à la Société l'envoi d'une lettre de félicitations à M. L. Bonnat, pour le grand cordon de la Légion d'honneur que le gouvernement vient de lui envoyer. La proposition est adoptée.

Il est décidé que la prochaine séance aura lieu le mardi 15 janvier 1901.

La séance est levée à 6 heures.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES & ARTS DE BAYONNE

FONDÉE EN 1873

LISTE DES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 1900

BUREAU

Président................	MM. J. LEGRAND, député.
Vice-Présidents...........	CUZACQ. SERVAL.
Secrétaire...............	DUCÉRÉ.
Trésorier................	H. SALANE.

MEMBRES TITULAIRES

MM. AMYOT, avoué-licencié, à Bayonne.
BERNADOU (Charles), négociant, à Bayonne.
BOCHER, au château *Caradoc*, à St-Étienne, Bayonne.
BONNAT (L.), membre de l'Institut, à Paris.
BONNECARRÈRE (J.), propre, à St-Étienne, Bayonne.
BRANDÉIS (le Dr), à Bayonne.
CAMPAN, pharmacien, à Bayonne.
CANTÉRO, à Bayonne.
CANTIN, à Sordes.
CARO-DELVAILLE (Mme), à Bayonne.
CASTENCAU (A.), négociant, à Bayonne.
CENOZ (F.), à Bayonne.
CHAGÉ (l'abbé), curé à St-Étienne.
CHAMBRE DE COMMERCE DE BAYONNE.
CHASTEIGNIER (DE), à Biarritz.
CORRÈGES (Ferdinand), à Bayonne.
CROSTE (Th.), à Bayonne.
CUZACQ, géomètre, à Tarnos.
DAGUERRE-DOSPITAL (A.), à Séville.

MM. Dagrant (G.-P.), à Bordeaux.
Daguenet, notaire, à Bayonne.
Delvaille (le docteur C.), à Bayonne
Demolon, pharmacien, à Bayonne.
Détroyat (Arnaud), à Bayonne.
Diriart (P.), propriét[re], château de *Saubès,* à Tarnos.
Dolhats, à Bayonne.
Dours (L.), à Bayonne.
Dubarat (l'abbé), aumônier du Lycée, à Pau.
Du Sérech de Saint-Avit, directeur des douanes, à Bayonne.
Durruty (le docteur), à Bayonne.
Ducazau, ingénieur de la ville de Bayonne.
Ducéré (Edouard), bibliothécaire archiviste adjoint, à Bayonne.
Dumontel, maire, à Boucau.
Duverdier, notaire, au Havre.
Duverdier, receveur des finances, à Bayonne.
Etcheverry (L.), propriétaire, à St-Jean-le-Vieux.
Fonlladosa (le docteur), à Biarritz.
Foy (Edmond), Président de la Chambre de Commerce, à Bayonne.
Gabarra (l'abbé), curé de Capbreton.
Garat, avocat, à Bayonne.
Gentinne (Jules), à Bayonne.
Gommès (Armand), banquier, à Bayonne.
Guichenné (L.), avocat, à Bayonne.
Gunbourg (baron David de), à St-Pétersbourg.
Haulon (S.), sénateur des Basses-Pyrénées, à Bayonne.
Hervé (le général), à Bayonne.
Hill James (lieutenant-colonel), à Londres.
Hiriart (Léon), bibliothécaire archiviste de la ville de Bayonne,

MM. Hourquet (E.), libraire, à Bayonne.
Inchauspé (E.), à Bayonne.
Iribarnégaray (B.), à Bayonne.
Ithurbide (Charles d'), négociant, à Bayonne.
Jaurgain (J. de), à Mauléon.
Jolyet, directeur de l'École de Peinture, à Bayonne.
Labat (L.), à Bayonne.
Labille, avocat, à Saint-Jean-de-Luz.
Laborde-Noguez (Amédée de), à Ustaritz.
Lacoin, négociant, à Bayonne.
Lafont (le docteur P.), à St-Martin-de-Seignanx.
Lafore, receveur de l'enregistrement, à Bayonne.
Lailhacar (de), à Paris.
Lamaignère (Alfred), rédacteur en chef du *Courrier de Bayonne*.
Larralde-Diustéguy (de), à Urrugne.
Larralde (M.), à Bayonne.
Larréguy, pharmacien à Bayonne.
Larribière (N.), à Bayonne.
Lascoutx, à Bayonne.
Lasserre (le docteur), à Bayonne.
Laudumiey, pharmacien, à Bayonne.
Lazard (Mme), à Paris.
Le Barillier, maire, à Anglet.
Le Beuf (Lucien), pharmacien, à Bayonne.
Legrand (J.), député des Basses-Pyrénées, à Bayonne.
Léon (Henry), à Biarritz.
Lévy (E.), grand-rabbin, à Bayonne.
Lœwy d'Abartiague, à Ossès.
Louis (Pierre), architecte, à Biarritz.
Manecy, contrôleur des douanes, à Bayonne.
Malapert, à Bayonne.

MM. Marmissolle, à Bayonne.
Marassé (A.), agent général d'assurances, à Biarritz.
Massot, horloger, à Bayonne.
Miallet, à Bayonne.
Monod, pasteur de l'Eglise réformée, à Bayonne.
Moureu, pharmacien, à Bayonne.
Nogués, vétérinaire, à Bayonne.
Olhagaray, propriétaire, à Ustaritz.
Pellot (Ch.), propriétaire à Biarritz.
Piche, ancien conseiller de préfecture, à Pau.
Pourquié, rue Lormand, à Bayonne.
Ragon (Émile), à Bayonne.
Ribeton (le Dr), à Bayonne.
Salane (H.), relieur, à Bayonne.
Salzédo (A.), à Bayonne.
Salzédo (A.), banquier, à Bayonne.
Sautet, professeur au Lycée, à Bayonne.
Serval, ancien inspecteur divisionnaire des douanes, à Bayonne.
Silva (G.), propriétaire, à Bayonne.
Sodes (E.), à Bayonne.
Soulice, bibliothécaire de la ville de Pau.
Viguerie, sous-préfet, à Bayonne.
Weiller, avoué, à Bayonne.
Wentworth Webster, à Sare.
Yturbide (P.), à Bayonne.

TABLE DES MATIÈRES

Imp. et Litho. A. Lamaignère. — Bayonne—Biarritz

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS DE BAYONNE

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES ET ARTS

DE

BAYONNE

ANNÉE 1901



BAYONNE
IMPRIMERIE A. LAMAIGNÈRE, RUE JACQUES LAFFITTE, 9
—
1901

VARIÉTÉS D'HISTOIRE BAYONNAISE

ÉTUDES ET DOCUMENTS

TROISIÈME SÉRIE

(SUITE)

APPENDICE

Despence faicte pour la venue, entrée et demeure en la ville de Bayonne et ez environs, de Monseigneur le duc d'Espernon, pair, colonel de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en la province de Guienne, qui fist son entrée en ceste ville le IV septembre mil six cens vingt-trois, et en partist le dixième d'octobre audict an.

(ARCHIVES DE BAYONNE, CC. 308)

POISLE BAILLÉ AUDIT SEIGNEUR

Pour cinq aunes et demye satin blanc pour le corps du poisle à 6 l. 10 sols, 35 l. 15 s., cy...	35 l. 15 s.
Pour cinq aunes et demye carmoisin à 3 l. 5 s., 17 l. 17 s. 6 deniers, cy....................	17 l. 17 s. 6 d.
Pour quarante-deux onces et demye clincans d'or faict à Bordeaux et qui a faict trente aulnes à 4 l 10 s., cy..................................	191 l. 5 s.
Trois aulnes et demye tasfetas de touret blang pour le ciel dudic poisle, 18 l., cy.......	18 l.
Pour deux armoyries dudit seigneur en broderie d'or et d'argent sur satin blancq coustant à Bordeaux 76 l. 12 s...........................	76 l. 12 s.

Pour le satin desdictes armoyries, desseing dudict poisle et port desdictes armoyries près Bourdeaux, 15 l. 12 s., cy.................... 15 l. 12 s.

Pour 50 onces 1/4, fil d'or de Milan pour les franges, achapté à Castres, à 4 l. once, 201 l. 2 d., cy.................................... 201 l. 2 d.

Plus pour 6 onces de Bevronne (?) blanche et verte pour le panache dudit poisle............ 8 l. 6 s. 6 d.

Pour trois mains de papier servant audict poisle, cy.................................... 9 s.

Pour 12 onces canetille...................... 9 l. 12 s.

Pour 4 broches de fer à monter les panasches 8 s. 2 d., cy................................. 8 s. 2 d.

Pour des clous dorés 1 l. 8 s., cy............ 1 l. 8 s.

Plus deux aulnes deux tiers labal à doubler les pantes à 24 s., 3 l. 34 s., cy................ 3 l. 4 s.

Plus demye once filet blancg................ 1 s.

En fil d'aurechault dix solz, cy.............. 10 s.

Pour le bois dudict poisle payé à Boissolle, menuzier et au faure qui fera les cuivres 6 l., cy. 6 l.

Pour la façon dudict poisle, panasches et boutonnières quatre-vingt-quinze livres, cy.... 95 l.

CHEVAL BAILLÉ AU MESME SEIGNEUR

Pour l'achat d'un cheval d'Espagne, que la Ville a baillé audict seigneur duc, paya au Sr Abel de Lalande, qui en a faict fournir l'argent à Arnault de Pibusquy, six cens cincq livres, comprises le proffict et eschange de l'argent, cy. 605 l.

Au mesme de Pibusquy, tant pour la recherche dudict cheval, ce qu'il a baillé à divers escuyers, droictz de la table d'Espaigne pour icelluy que pour les gardes aux limittes despance, tant de luy que de deux hommes, durant plusieurs jours et jusques à ce qu'il a mesné le dit cheval au lieu d'Espelette en Labourt et pour

ses peyne et industrie à le recouvrer, pour le tout 309 l. 4 s.. 309 l. 4 s.

A deux hommes qui ont mesné ledit cheval près ledict lieu d'Espelette jusque à Mispisebacoitz et y avoir demeuré deux jours, quatre livres seize solz.. 4 l. 16 s.

Pour la couverture, escussons des armoiries de la ville mises sur icelle : bridon doré, testière et quantité de houppes de filozelle pour le tout a payé Monsieur de Lalande, jurat, 66 l. 12 s., cy 66 l. 12 s.

Pour les frais d'entretenement et toutes despances dudit cheval, durant le temps qu'il y demeura à Bayonne, comprins quatre livres baillées à celle qui la pancé et desduict vingt-trois sols pour la valeur.. 17 l. 14 s.

PIQUES BAILLÉES AUDICT SEIGNEUR

Pour l'achat du bois de vingt-quatre piques par ledict sieur de Lalande, à raison de 5 l. la pièce, 120, cy.. 120 l.

A Lancholle pour les fers de la pointe desdictes piques 20 l. 2 s., cy.. 20 l. 2 s.

Pour le cul de lampe, doreure et iceux et de tous lesdicts fers de la poincte d'or moulue ensemble pour monter lesdictes piques, à payer à Domesaing, à raison de 12 fr. pièces et vingt-quatre sols à son garçon, en tout 289 l. 4 s., cy.. 289 l. 4 s.

Pour les quesses ambalages desdictes piques aux fins destre envoyées au Chasteau Trompette à Bourdeaux comme a esté faict aultre le port d'icelles paié d'ailleurs 16 l., cy.. 16 l.

A Thomas Louis, Portugois, 286 l. 13 s. en 39 pistoles pour 39 paires de gants d'Espaigne, desparties, savoir : douze paires à mon dit seigneur, six à Monsieur Daultrey, intendant en la justi-

ce près de luy, quatre à monsieur Fayet, premier secrétaire dudit seigneur, deux au second secrétaire, quatre au mestre d'hostel, quatre à l'escuyer, trois au lieutenant des gardes, deux au secrétaire dudit sieur Daultuy et deux pains à Vizaud, cy.................................. 286 l. 13 s.

Pour une pièce ambre gris de quatre onces baillée audict sieur Dautrey, cy (1)............ 200 l.

Au sieur de la Roche, lieutenant des gardes, pour le rachapt de la chere et théâtre tapissé, 30 pistolles ; aux gardes dudict seigneur, douze pistolles; audict Fayet, premier secrétaire, vingt pistolles ; au fourrier, huit pistolles ; aux trompettes, comprises leur voiage au Boucault, cinq pistolles, aux baletz de pied pour le rachat du poille (2) aux fins de demeurer à la ville, vingt cinq pistolles, en tout cent pistolles à sept livres sept sols, cy................................ 755 l.

Aux balletz de pied 32 s. pour la quesete où estoict ledict poisle, cy........................ 1 l. 12 s.

Aux deux Suisses pour leur vin et avoir tapissé la salle et chambre dudict seigneur 6 l. 8 s., cy.................................. 6 l. 8 s.

Pour six barriques vin blancq et une barrique cleret (3) de Graves pour la table dudict seigneur n'en ayant voulu recevoir pour le train 386 l., cy. 386 l.

Pour une galuppe (4) et dix charrettées bois et trois charrettes gros fagots le tout à chauffage

(1) On trouvait fréquemment des morceaux d'ambre gris sur la côte du golfe de Gascogne.

(2) Le poële offert aux grands personnages appartenait toujours à leurs pages ou valets de pied.

(3) Les vins blancs des crus bordelais sont toujours appelés *claret* dans les registres bayonnais.

(4) Bateau plat en usage sur l'Adour et pourvu d'un gouvernail à contre-poids.

avec le port pour mectre à la cuisine dudict seigneur, 25 l. 14 s., cy........................ 25 l. 14 s.

Pour pain et vivres achaptés à donner audict seigneur une collation au Boucault 8 l. 5 s., cy.. 8 l. 5 s.

Pour 44 l. rosquilles (1) de diverses sortes payé à un Portugois à 13 s. la livre monte 28 l. 12 s., cy.................................. 28 l. 12 s.

A Arnaud Duclos, brossier, pour cent dix livres de diverses sortes de confitures, 190 l., cy. 190 l.

Pour dix-huict douzaines de bouteilles achaptées employées tant en ladicte collation que durant le temps du sesjour dudict seigneur, a payé le seigneur Duvergier, eschevin, 23 l. 4 s. 23 l. 4 s.

A Berthomieu de Bonnecaze, peintre, vingt-quatre livres pour pyndre quatre chalouppes aux fins d'accompagner le bateau dudict seigneur vers ledict Boucault, cy................ 24 l.

A Menson de Harriague 36 l. pour avoir garny le batteau où estoict ledict seigneur et quatre autres grands batteaux à porter sa suite vers ledict Boucault, esquippés de trente hommes oultre ledict de Harriague, comprins les clous et jonchée, cy................................ 36 l.

A Jean Toullet, pour trois autres chefs desdictes quatre challuppes esquippées de chacune unze hommes, 49 l. 14 s. ; comprins quarante solz baillés aux boubiers pour mestre lesdictes quatre challoupes à secq aux fins de les peindre. Cinq livres à David du Prat, pour les dommages des rames et coursies et trois livres dix solz pour avoir attendu de nuictz au Saint-Esprit les depputtes de la ville venant de voir ledict seigneur à St-Vincent, en tout 49 l. 14 s., cy... 49 l. 14 s.

(1) Gâteau spécial à Bayonne et au pays basque.

Aux fins d'estre pourveus de fourrage pour les chevaux dudict seigneur et sa suite fut payé à Joannes Dermendirall de Villefranque, cent quatre-vingt-deux livres seize solz pour foing achapté de luy, sauf de faire estat de ce qui en aura procédé, cy.............................. 182 l. 16 s.

A Joannes Deschegaray, dix-sept livres quatorze solz six deniers pour de la paille reçue à cet effet sauf comme au précédent, cy.......... 17 l. 14 s. 6 d.

Au sr de Seignanx jurat, trente livres douze solz, savoir 25 l. pour le louage de la tour où ledict fourrage fut mis, que audict sieur, menus frais par luy faicts pour envoyer des messagers sur le faict du cheval et des piques, cy......... 30 l. 12 s.

A Simon Laurent Dolives et David de Naguille, à chacun 300 l. pour partie de la despence qu'il leur a convenu faire ez charges de lieutenant et enseigne de la compagnie dédiée pour l'entrée dudict seigneur soubz le sr Pierre de Berveudy, comme cappitaine du jour du Sacre, avant lesquelles charges ledict Dolives et de Naguille ont esté esleus par le Corps de ville, cy.. 600 l.

A Pierre du Broca, garde du guet, huict livres douze solz, pour sa despense et louage de cheval, d'estre allé avec le sr Robillard, secrétaire de M. de Gramont, au rencontre de mondict seigneur le ducq vers Tartas et le Mont-de-Marsan aux fins d'estre certain du jour de son entrée à Bayonne, cy............................ 8 l. 12 s.

Plus, 16 l. 17 s. pour la despence des depputés que la ville envoya à Saint-Vincent saluer ledict seigneur, cy............................... 16 l. 17.

Davantage seize solz au cappitaine Dardoy, pour le louage d'un cheval aux fins d'aller à

Ondres en compagnie de Monseigneur de Gramont, a esté résoleu sy ledict seigneur entrevoit ledict jour ou le lendemain à cause de la pluye, cy.. 16 s.

En oultre, 59 l. 4 s. pour la despence faicte par les sieurs Detcheverry de Sorhaindo, eschevin et jurat, durant dix à douze jours qu'ils ont demeuré, avecq ledict seigneur à St-Jean-de-Luz et à la frontière, cy.......................... 59 l. 4 s.

A Izacq Darmans, barbier, 6 l. pour avoir alongé son escurie aux fins d'y mettre les chevaux dudict seigneur, cy..................... 6 l.

A huict sergeans, comprins les quatre des quatre quartiers de la ville, 160 l. pour se mectre en bon état aux fins de ranger la compagnie dédiée à l'entrée dudict seigneur, cy............ 160 l.

Plus 251 l. 12 s. à dix-neuf tambours et unze fifres, tant pour ladicte entrée que pour le lendemain que ladicte compagnie fut remise par seconde fois en estat à cause de la pluye et l'heure tarde du jour de l'entrée, en ce comprins la despence et logement diceux durant cinq ou six jours, cy................................ 251 l. 12 s.

A Olivié Louche, messager, 4 l. 16 s. pour avoir esté à la recherche desdicts tambours et fifres, cy.................................. 4 l. 16 s.

A Chicoy, aide du messager, 4 l. 19 s. pour ses peynes, despance, louage du cheval à servir de guyde aux gardes dudict seigneur vers St-Jean-de-Luz, cy.... .... 4 l. 19 s.

A Monsieur Sanclau, jurat, vingt livres cinq solz qu'il a payé pour le linge qui s'est perdu de celluy qu'il avoict empruncté pour le service dudict seigneur durant sa demeure à Bayonne, comprins le blanchissage et service de la bourguignone qu'il avoit en garde, cy............. 26 l, 5 s.

Au sieur du Vergier du Canton, 21 l. pour quelque domage advenu en deux tableaux du Roy et de la Royne qu'il avait presté pour mectre à la porte du Sainct-Esprit, cy............ 21 l.

A Jean Daris, peintre, 209 l. pour 17 armoiries à neuf du Roy, de mondit seigneur le duc et de la ville, six avoir refaictes, peinctz les 7 tableaux de l'an 1615 qui sont à la porte du St-Esprit, garny lesdictes armoyries de chappeaux de triomphe avecq un quanon d'or en batterie, faict toutes les pomes et garny de lierre et de lorié les téâtres, quatre arceaux et autres ouvrages, cy.................................... 209 l.

A Tendron, apothicaire, pour six flambeaux de cire, 13 l. 10 s., cy.......................... 13 l. 10 s.

A Jean de Millet, charpentier de maisons, 141 l. 3 d. pour tous ouvrages, clous et autres choses employées à faire le téâtre arcades à la porte St-Esprit, Cinq-Cantons, hault de l'Argenterie, près le chasteau, comprins l'achapt du bois, clous et ce qui estoit nécessaire, ensemble les charois, et pour desfaire et remettre le tout ez lieux dont une partie avoit esté tiré, cy......... 141 l. 3 d.

Audict Chicoy, messagier, 4 l. pouravecq un cheval servir de guide auxdicts gardes jusqu'à St-Vincent, cy........................ ...... 4 l.

Plus cinq livres trois solz pour la despence de Monsieur de Lespes, lieutenant, et Du Broca, garde, accompagnant ledict seigneur par un commandement jusques à St-Vincent, le louage dudict garde durant deux jours................ 5 l. 3 s.

Veriffié par nous, eschevin, jurat et commissaire soubzsignés, montant à la somme de cinq mil neuf cens quatre-vingt quatorze livres dix sols sept deniers. Faict à Baione, le sixiesme d'april mil six cens vingt-sept.

DU VERGIER, jurat.

IV

LES CORPORATIONS D'ARTS ET MÉTIERS AU MOYEN AGE

Liste des Corporations en 1398. — Les Marayam. — La charte de Richard. — Les taverniers. — Les cabarets. — Leur personnel. — Les changeurs. — Les orfèvres. — Medges et apothicaires. — Les meuniers. — Les boulangers. — Le prix du pain. — Les charpentiers. — Les Faures.

Les corporations d'arts et métiers d'une ville aussi essentiellement commerçante que la cité de Bayonne, tiennent une si grande place dans ses annales ; leur physionomie est si particulièrement intéressante, que nous avons cru bien faire en leur accordant une place spéciale dans ces études, quitte à revenir en détail sur chacune d'entr'elles. Ces corporations, déjà si nombreuses au moyen âge et qui devaient aller s'augmentant encore sous l'ancien régime, s'expliquent en ce que chaque ville de quelque importance se trouvait dans l'obligation de fabriquer elle-même les objets de première nécessité. Les communications étaient alors si difficiles, que les objets de luxe seuls pouvaient tenter la voie de terre. Déjà, en 1398, on en comptait 35, qui devaient se doubler peu d'années après, et dont voici la liste très complète :

1. — Les hachers..........	Les portefaix (en espagnol, *has*, fardeaux).
2. — Les Asters...........	Les faiseurs de bois de lance (*hasta*), et aussi avironniers.
3. — Les Pintiers..........	Les potiers (pinta, *vasculum)*.
4. — Los Drapers..........	Les tisserands (faiseurs de toile, ou drap, linge).
5. — Los dauredors.......	Les doreurs.
6. — Los teberners........	Les taverniers.

7. — Los bote tonets.......	Les arrimeurs de cave (qui y rangent les tonneaux).
8. — Les boers............	Les bouviers.
9. — Les duranguiers......	Les faiseurs de mandil, manteaux de laine commune, persistants, *durables*.
10. — Los forners..........	Les fourniers.
11. — Los moliers..........	Les meuniers.
12. — Los barbers..........	Les barbiers.
13. — Los tailhes vinhes....	Les vignerons.
14. — Los torners..........	Les tourneurs.
15. — Los galupers	Les galupiers.
16. — Los passatgers.......	Les passagers (depuis tilloliers)
17. — Los perissers........	Les peaussiers (pelissiers, fourreurs.
18. — Los sabaters.........	Les savetiers.
19. — Los coralers de Sordo	Les bateliers de Sordes (couralins).
20. — Los coralers deu Mont	Les bateliers de Mont-de-Marsan.
21. — Los peyrers........ .	Les maçons.
22. — Los pesquedors de mar salade............	Les pêcheurs d'eau salée.
23. — Los pesquedors de mar douce	Les pêcheurs d'eau douce.
24. — Los charpenters d'ostau	Les charpentiers de maisons.
25. — Los peissoners du port	Les marchands de poisson du port (port deu peich).
26. — Los bossiquers.......	Les apothicaires (*boticarios*).
27. — Los mercers	Les merciers.
28. — Los doalers..........	Les tonneliers (*doele*, douve).
29. — Los cordalers........	Les cordiers.
30. — Los faurs	Les forgerons (fabri).
31. — Los carnessers.......	Les bouchers (carniceros).
32. — Los tenders..........	Les boutiquiers (tenderos).

33. — Los codrassers.......	Les faiseurs de cercles (codre).
34. — Los charpenters de naus	Les charpentiers de navires.
35. — Los marayans........	Les marins (1).

De tous ces corps de métier, celui qui était sans aucun doute le plus intéressant, tout comme il était le plus nombreux, est celui des *mareyans*, et en français des marins. On sait que c'est par leur aide que se faisait non seulement le plus riche commerce de la ville et du pays, mais encore avec quelle facilité ils se changeaient en homme de guerre et combattaient vaillamment pour porter secours à leur suzerain et aussi pour défendre les marchandises qui leur avaient été confiées.

La première pièce de grande importance que nous trouvions relative à la marine est la fameuse charte sur le wreck ou épaves des navires naufragés, et qui fut donnée par Richard Ier, roi d'Angleterre, le 16 octobre 1190. « En vertu d'un prétendu droit d'épaves, les seigneurs côtiers s'appropriaient tout navire qui échouait sur leur territoire, et cela dans toutes les circonstances, alors même que l'équipage parvenait à se sauver. Richard proclama que, tant pour le navire échoué que pour les marchandises contenues dans le navire, le droit des propriétaires et de leurs héritiers serait réservé. « Cette précieuse charte, rapportée de Sicile par l'évêque Bernard de Lacarre, a été publiée dans le « Livre des Etablissements ».

Le second document relatif aux corporations maritimes, si importantes dans le pays, et qui précède les fameuses ordonnances de Johan Dardir, donne la constitution des navires bayonnais en société et a été admirable-

(1) *Livre des Etablissements. — Etudes historiques sur la ville de Bayonne.*

ment analysé par le savant M. Balasque, à qui nous devons l'histoire de notre ville au moyen âge.

« La célèbre bibliothèque de Wolfenbuttel, si riche en collections de tout genre, possède un manuscrit du plus haut intérêt pour la Gascogne : MM. Martial et Michel Delpit l'ont décrit avec soin (1) et ont publié en même temps les principaux documents qu'il renferme, moins un toutefois, le plus important de tous, qui avait déjà pris place dans la collection des lois maritimes de Pardessus. Cette pièce est intitulée : « Constitution de la Société des marins bayonnais. » La date de cet acte précieux, qui peut être fixée environ à 1213, n'est autre chose que la mise en commun de certains frets en certaines occasions ; le but essentiel, c'était, pour les membres sociétaires, de s'entr'aider, en paix comme en guerre, de maintenir l'honneur du roi et de Bayonne, et d'obtenir, dans le golfe, la préférence des transports par l'équité des prix et la bonne foi dans les transactions.

Pour les détails relatifs à ces ordonnances et à celles de Jean Dardir, nous passerons outre, car nous en avons déjà parlé dans un ouvrage spécial (2).

Des établissements datant du XIVe siècle nous offrent quelques curieux renseignements sur l'honorable corporation des taverniers ou hôteliers (hostaliers) qui fut plus particulièrement surveillée par les magistrats. C'était principalement pour la vente du vin en détail que s'adressaient la plupart des ordonnances de police. Tantôt on supprimait la profession des taverniers, tantôt on la rétablissait avec de nouvelles restrictions : limite du nombre, choix des personnes, serments professionnels. Mais alors,

(1) M. et M. Delpit. *Notice du manuscrit de Wolfenbuttel.*

(2) *Histoire de la Marine militaire de Bayonne au moyen age,* in 8°.

comme aujourd'hui, c'était une école de démoralisation ; et plusieurs fois nos édiles cherchèrent à réagir contre les tristes habitudes d'ivrognerie de la classe ouvrière, avec une bonne volonté de sévérité dont il faut leur tenir compte.

Une taverne bayonnaise comportait le service de quatre personnes : le tavernier en chef, qui devait être voisin ; un mesureur de vin, un preneur d'argent, un garde-tasse ou gardien de la vaisselle. Le « seigneur » de l'établissement leur allouait les gages suivants : au tavernier chef, pour ses appareils, 2 bons morlans par jour et pour chaque pipe vendue, 4 bons morlans ; à chacun des trois autres employés, 3 bons morlans par jour. Ces quatre « fonctionnaires » recevaient, en outre, 6 morlans pour la dépense commune ; cependant le seigneur pouvait leur envoyer de sa table, et cela par pure générosité, de la viande et du poisson. Ils étaient tenus de prêter chacun un serment spécial. Le tavernier « de bien et loyalement venir en aide au seigneur de la taverne, de ne pas gaspiller son vin, de n'en donner que pour la dégustation avant la vente, sauf le droit d'en prendre pour sa propre alimentation et celle de ses trois agents, enfin de ne tenir aucune autre taverne ; le « mesureur » de bien et loyalement mesurer, de faire à l'acheteur pleine mesure ; « le preneur d'argent » de bien et loyalement prendre les deniers, de ne pas les détourner, et d'en rendre compte exact et fidèle ; le garde-tasses « de bien et loyalement garder la vaisselle, de la servir aux chalands et de la restituer ensuite au seigneur » ; tous « de sauvegarder les intérêts du seigneur et de lui éviter un dommage quelconque, à leur loyal pouvoir, comme de bons salariés doivent agir vis-à-vis de ceux dont ils reçoivent un salaire ». Dans chaque

taverne, il devait y avoir trois mesures réglementaires : de trois deniers, à médaille ou demi-denier. L'acheteur disait sans doute en entrant : « Donnez-moi une médaille, un denier, trois deniers de vin. » L'autorité était très sévère pour le mesureur de mauvaise foi ; celui qui faisait fausse mesure était condamné à perdre le pouce de la main droite et à payer 100 sols à la ville. En 1304, il suffisait, comme preuve de la plainte, du serment de la partie lésée ; mais plus tard, en 1333, ce redoutable mode de conviction fut humainement modifié ; il fallait au plaignant l'appui de deux témoins, auquel cas la sanglante peine était appliquée ; sinon, si le plaignant en était réduit à son propre témoignage, le mesureur n'était condamné qu'à une amende de 20 sols de Morlaas. Autour des cabarets grouillait, naturellement, la truanderie bayonnaise, les proxénètes, les voleurs, les malfaiteurs de toute espèce, gens reconnaissables à l'absence de leurs oreilles, à leurs membres mutilés de la main du bourreau : celui-ci criait le vin de l'établissement, en vantait l'excellence ; celui-là arrêtait le passant, l'excédait d'offres, l'entraînait dans la taverne. C'est contre eux qu'essayèrent toujours de sévir les magistrats ; défense était faite au chef tavernier d'employer ces ignobles intermédiaires, de leur donner à boire ou à manger ; et pour réduire, autant que possible, le stationnement des honnêtes gens eux-mêmes dans ces tristes lieux, il fut constamment interdit d'y donner à manger. De nos jours, l'enseigne de l'aubergiste dissimule, innocente, le cabaret ; au moyen âge c'était le contraire ; l'honnête ouvrier mangeait chez lui ; il n'allait au cabaret que pour acheter son vin ou son cidre, et certes la santé et la moralité publique n'y perdaient rien (1).

(1) *Livre des Etablissements.* — Balasque. *Etudes historiques.*

Les changeurs et généralement tous ceux qui faisaient profession de manier l'argent et les métaux précieux, agents de change, courtiers de marchandises, orfèvres et bijoutiers, furent réglementés sous la mairie de Pés Arnaud de Vielle. Nul ne pouvait tenir comptoir de change qu'il ne fournît au préalable des sûretés ou cautions pour la somme de 1.000 livres de Morlaas. Aucune opération de change ne pouvait avoir lieu, entre étrangers, de la porte de la rue du Castet jusqu'au dernier escalier du Pont-Mayou, ni dans le rayon de dix maisons autour d'un comptoir de change, que par le ministère d'un changeur, sous peine de 100 sols de Morlaas au profit de la ville. L'étranger avait néanmoins la faculté de traiter sans intermédiaire avec un voisin de la cité. Il était interdit aux orfèvres et bijoutiers (*dauredors*) d'acheter de grosses pièces d'or ou d'argent, telles que couverts, tasses, coupes, plats, etc., des anneaux ou des pierres fines, si ce n'est en présence de témoins ; leurs ouvrages devaient être poinçonnés à leur marque et à celle du « seigneur », à moins que la pièce ornée ne fût de trop petite dimension : défense leur était faite pareillement de travailler de nuit ; et la fonte des lingots ne leur était permise que de la Saint-Michel à carême prenant. Ce dernier établissement fut juré par tous les « argentiers ou doreurs » qui promirent de l'observer, sous peine, pour le contrevenant, d'une amende de cent sols de Morlaas et de son expulsion de l'office.

En 1426, les ouvrages d'argent fabriqués à Bayonne ayant excité de nombreuses plaintes, il fut décidé, le 25 août, que les ouvrages seraient fabriqués au titre de onze deniers et médailles pour tasses, coupes et jattes ; qu'on appellerait le maire pour essayer l'ouvrage ; que chaque

argentier apporterait son poinçon, pour qu'on le reconnût. Les ceintures, cuillères et autres menus ouvrages devaient être faits à six deniers de fin ; les cuillères, les franges de ceintures et les boucles devaient être poinçonnées. Une rouelle à onze deniers et médaille de fin, pour étalon, laquelle serait poinçonnée par tous les argentiers, resterait déposée dans la coupe de l'office, dont les deux délégués actuels, Vidau Cortes et Bertalon de Begone, tiendraient l'un la coupe et l'autre la clef. Chacun des argentiers devait fournir caution de 50 livres Morlanes.

Les prescriptions imposées aux courtiers sont encore en vigueur dans notre code de commerce : ils ne devaient point faire d'opération pour leur compte au-dessus de 20 sols, ni prendre un intérêt de société dans le commerce d'un négociant : il était formellement défendu à un courtier d'aller sur les brisées d'un confrère : il fallait que celui qui avait entamé le marché eût déclaré qu'il l'abandonnait, pour qu'un autre pût continuer les agissements ; le droit de courtage fut fixé à une médaille par livre, environ un quart pour cent. Les courtiers étaient également assujettis à fournir un cautionnement en biens fonds ou à faire agréer des répondants solvables.

Tout medge ou apothicaire doit jurer devant le maire qu'il sera bon et loyal dans un office, diligent et favorable aux habitants ; qu'il conseillera honnêtement ceux qui le consulteront selon Dieu et son propre entendement ; qu'il prendra salaire suffisamment, en conscience, selon son travail, sans nulle fraude ni tromperie ; qu'il n'administrera que des choses bonnes et fraîches, autant qu'elles peuvent l'être sur cette terre, et condamnera les choses corrompues par vieillesse : qu'il taxera et arbitrera loyalement, quand il en sera requis, entre les épiciers et leurs

clients, à raison des fournitures médicinales, et qu'il ne prendra denier ni médaille, ni l'équivalent, d'aucun épicier, pour que le client paie les choses plus qu'elles ne valent. Tout épicier jurera également devant le maire qu'il sera bon et loyal dans son office; qu'il n'emploiera chose pour autre, ni plus ni moins, de sa propre autorité, mais exactement selon la formule ; qu'il pèsera les médecines laxatives au plus fin, comme de l'argent ; qu'il n'emploiera aucune chose vieille ou économique ; qu'il ne donnera ni promettra à aucun medge, ni denier ni médaille pour pouvoir vendre ses choses plus cher qu'elles ne valent communément ; que si quelque medge étranger ou privé lui promet de le faire gagner à la condition d'avoir sa part au profit, il le dénoncera le même jour, sous serment, au maire ; qu'enfin il ne vendra ni ne donnera chose laxative violente, ni chose vénéneuse, si ce n'est par ordonnance du medge physicien (1).

Plus tard, vers 1377, un autre établissement porta défense à tout épicier ou *bothiquer* (apothicaire), mercier ou tout autre mercadier ou non mercadier de vendre, peser ou acheter épicerie cuite ou à cuire, ni mercerie, comme piment, safran, cumin, soie ou fil, « ni nulle autre empleyte ou mercaderie » qui se vende au poids, si ce n'est à la livre, laquelle sera de 14 onces et demie ; de même que le quintal est de 96 livres ; et qu'on n'emploie aucun poids de demi-livre, ni quarteron, ni demi-quarteron, ni au-dessus, sous les peines des précédents établissements.

Au delà de sa muraille fortifiée et dans un rayon qui n'était pas très étendu, la ville possédait une ceinture de moulins ; nous citerons entr'autres ceux de Muhale ou de

(1) Archives de Bayonne. — *Livre des Etablissements*. — Balasque, *Etudes historiques*.

Balichon, Donzac, etc., sur la rive gauche de l'Adour ; et ceux de Lamothe, Molinnau et d'Esboucq, sur la rive droite. Chaque particulier faisait moudre son grain ; la farine était mise en pâte et préparée pour la cuisson par des femmes appelées « pestrineires », lesquelles la livraient aux fourniers. Le droit de four, d'origine royale, n'était accordé que sous la redevance féodale d'un autour ou autre oiseau de chasse aux bourgeois les plus qualifiés de la ville. Le salaire du meunier était fixé à la « punheire » soit à la dix-huitième partie de la conque de froment ; et celui du fournier à une médaille. Le froment du pays se vendait au sac, à la conque, à la quarte, au quarteyron ; le sac pesait en moyenne net, sans enveloppe, 108 livres (la livre de 12 onces) ; la conque, 54 livres ; la quarte, 27 livres ; le quarteyron, 13 livres et demie ; le sac se divisait donc en 2 conques, 4 quartes, 8 quarteyrons, et la punheire de la conque équivalait à 3 livres. Si nous ramenons ces poids anciens aux poids modernes, en ne nous occupant que de la conque, on trouve que la livre de 12 onces équivalait à environ 867 grammes, la conque de 54 livres pesai environ 20 kilogrammes. Or, la moyenne du poids de l'hectolitre de froment dans ces dernières années ayant donné 80 kilogrammes, on peut poser, en fait, que 4 conques, au moyen âge, représentaient l'hectolitre moderne.

Naturellemen', les rapports des particuliers avec les seigneurs de moulins et de fours furent l'objet d'une minutieuse réglementation, laquelle, hâtons-nous de le dire, applique avec justice les vrais principes de la responsabilité ; le meunier n'a droit, pour tout salaire, qu'à sa punheire, prescription qui n'était pas inutile ; chacun devait être servi à son tour, et certains clients n'auraient pas

manqué de gagner un tour de préférence par un salaire un peu plus élevé, ou un présent de « courtoisie » s'ils n'en eussent été empêchés par la crainte d'une forte amende. Un établissement de 1340, rendu sous l'administration de Pelegrin Duyre, résume, sur ce point, les principales dispositions ; si le garde du magasin de dépôt, établi en ville comme succursale du moulin, a reçu un sac de blé à moudre et le confesse, le seigneur du moulin, en cas de perte, demeure responsable et pourra être contraint par le maire d'en payer le prix. Que si le garde nie le fait, le perdant sera tenu de le prouver par deux témoins, ou de déférer le serment dérisoire au garde, lequel jurera sur l'autel St Pierre que le froment perdu n'a pas été porté dans son magasin et mis en son pouvoir ; s'il ose jurer, il sera quitte ; sinon, il paiera. Arrive-t-il que le froment, une fois reçu par le garde, s'égare, dans le trajet du magasin au moulin, entre les mains des muletiers, des galupiers et des meuniers, le maire, nonobstant le débat qui pourra exister entre ces agents et le seigneur, condamnera ce dernier à indemniser sans délai le perdant, sauf son recours vis-à-vis de l'agent en faute (1).

Le pain exposé en vente était assujetti à la taxe. Ici encore, une bizarrerie à noter. Aujourd'hui, nous taxons « le prix » du pain ; il s'élève ou s'abaisse selon que hausse ou baisse le prix du froment ; mais quant à sa forme et à ses poids, le pain ne doit subir aucune modification, afin que l'acheteur puisse reconnaître à la forme du pain le poids qu'il doit peser. A Bayonne, au moyen âge, et, croyons nous, dans le reste de la Gascogne (2), le prix du pain restait invariable ; la taxe avait pour but unique de

(1) Archives de Bayonne, A A I. Balasque. — *Etudes historiques.*

(2) *Archives Historiques de la Gironde*, t. II. *Coutumes de la Réole*, p. 285.

déterminer « la quantité » de pain que le boulanger était tenu de délivrer pour le prix fixe d'un denier. Cette taxe curieuse nous a été conservée (1) ; nous n'en relevons que les quatre premiers articles et le dernier :

Le pain d'un denier sera de :

42 onces	» »	quand la conque vaudra		13 deniers
38 —	1/2	—		13 —
36 —	» »	—		14 —
15 —	1/2	—	2 sols	8 —
8 —	1/2	—	5 —	» —

Le prix de la conque variait donc de 12 deniers ou 1 sol de Morlaas à 5 sols. Voici quelles étaient les bases du calcul pour la formation de la taxe.

On sait que la conque de froment pesait 54 livres : 3 livres étaient abandonnées au meunier pour punheire. Passée au gros bluttoir, la farine provenant de ces 51 livres donnait environ 42 livres de pain cuit, soit 504 onces ; on divisait ces 504 onces par le nombre de deniers que coûtait la conque de froment, et le quotient indiquait le nombre d'onces de pain que le boulanger devait donner pour un denier. L'application de ce calcul fournit, en effet, le résultat que nous avons établi plus haut, à savoir que le pain d'un denier contenait 42 onces, quand la conque de froment valait 1 sol ou 12 deniers, et 8 onces 1/3 quand la conque valait 5 sols (2).

En 1377, il fut établi qu'il y aurait au magasin public ou *cohue* de Bayonne, trois poids réglementaires : un poids de 54 livres pour la *conque* de froment sans le sac ; un poids de 27 livres pour la *coarte* ; un poids de 13 livres et demi pour le *coarteyron*. Le seigneur du moulin prendra

(1) Archives de Bayonne. — *Livre des Etablissements.*
(2) Balasque. *Etudes Historiques.*

pour sa *punhoire* le dix-huitième de ces poids, c'est-à-dire 3 livres sur la conque, une livre et demie sur la coarte et trois quarts sur le coarteyron. Personne ne pourra moudre d'autre façon, sous peine de 3 sols de Guyenne nègres (1).

Les peaussiers, fourreurs ou *péricers* sont astreints, en 1342, à rentrer et à demeurer dans la rue de la Péricerie ; ils y ont la jouissance du puits de Saint-Lazer et des places voisines pour l'étalage de leurs peaux, et le privilège exclusif de vendre au détail les fourrures de prix, sauf le vair, l'écureuil, le lapin, dont la vente restait permise au commerce en général (2).

Citons, en passant, quelques autres corporations sur lesquelles nous aurons à revenir plus tard. Au XIVe siècle, nous l'avons dit, le monopole était considéré partout comme un bouclier tutélaire : Laurent de Vicle interdit absolument aux étrangers le commerce de détail ; pour exercer l'état de drapier, boucher, faure, cordonnier, corroyeur et mercier, ouvrir boutique ou tenir table, il fallut désormais jouir du droit de voisinage. Défense fut faite aux bouchers de vendre de la chair de brebis ou de truie, si ce n'est sur des étaux spéciaux où cette viande devait seule être exposée. Aux cordiers, de filer ou d'étendre des cordes en temps de pluie, de rosée, de brume, ou la nuit ; les chanvres, avant d'être mis en œuvre, devaient être examinés par quatre experts jurés ; s'ils étaient déclarés de mauvaise qualité, le cordier était tenu de les renvoyer en Navarre, d'où on les tirait, et non pas ailleurs ; les cordages fabriqués devaient être soumis au même examen, avant d'être étendus, afin de bien voir le brin et d'empêcher les mélanges.

(1) *Livre des Etablissements.*
(2) id id.

Les charpentiers de navires, calfats et manœuvres devaient se trouver au chantier dès que la cloche de la première messe aura sonné ; qu'ils se mettent immédiatement au travail et que l'un n'attende pas l'autre ; qu'ils ne s'éloignent pas du navire sous prétexte d'aller goûter ou boire un coup. Tout ouvrier chassé d'un chantier pour cause de paresse ne pourra être reçu par un autre maître, sous peine de 20 sols de Morlaas. Les braymans ou rouleurs de vins furent soumis à un tarif : 6 deniers pour une pipe, 12 deniers pour un tonneau, dans les lieux situés entre les deux murs de la ville, du port du Verger à Pannecau ; au delà, 7 deniers par pipe et 14 par tonneau. (1)

Nous ne saurions terminer cette étude sans dire quelques mots des corporations d'arts et métiers qui se sont plus particulièrement livrées à la fabrication et à l'entretien des armes de guerre. Loin d'avoir des règlements particuliers, comme dans un grand nombre de villes françaises, elles paraissent, à l'exception toutefois des *Aslers* ou fabricants de bois de lance, s'être toutes résumées en la corporation des Faures, qui a eu pendant le moyen âge une puissance incontestée.

C'est en prévision du siège du roi de Castille que le Corps de ville, qui désirait s'assurer le concours et la fidélité des Faures, leur concéda, en 1205, un très important privilège : « Pour les maisons, boutiques et places, situées dans la rue des Faures, qui s'étendait depuis le portail de l'Evêché jusqu'à la porte de la Pusterle, le faure, qu'il s'agit de vente, bail à engagement ou louage, devait être préféré à tout autre habitant ; mais aussi il ne pouvait ouvrir d'atelier que dans cette rue.

Cette corporation des faures comprenait, autant que l'on

(1) *Livre des Etablissements.*

en peut juger d'après les statuts et privilèges plus modernes qui nous ont été conservés, les faures ou forgerons proprement dits, les fourbisseurs ou fabricants d'épées et de boucliers, les maîtres arbalétriers, et enfin les maîtres cuirassiers, s'occupant plus spécialement de la fabrication des casques et des armures. Quoique nos archives ne nous aient en quelque sorte conservé que des fragments sur cette corporation, et que les statuts les plus anciens qui sont parvenus jusqu'à nous ne remontent que vers 1602, une curieuse pièce, insérée dans le *Livre des Etablissements*, et qui porte la date du 13 mars 1449, nous offre la confirmation du vieux privilège des faures, de 1295, qu'ils firent proclamer en ville, trois jours de suite, par le crieur public. Ils occupaient la rue encore aujourd'hui appelée rue des Faures et dont la topographie ancienne est facile à rétablir. Elle s'étend de l'ancienne porte de Lachepaillet ou de « l'Abesque » à la tour de la Vieille Boucherie ; c'est une rue assez étroite, mais longue et droite, et où, au commencement de ce siècle, étaient encore rassemblés presque tous les forgerons et ouvriers en fer de la ville ; la ligne des maisons qui touchent aujourd'hui à l'ancien mur anglais était séparée de celui-ci par une étroite ruelle qui devait servir de chemin de ronde, permettant de circuler entre la muraille et les maisons.

V

LE BALLET A BAYONNE

Le Ballet sous l'ancien régime. — Un quadrille espagnol. — Les *Manchegas*, la *Cachucha*, la *Jota Aragonesa*. — Description des danses espagnoles. — Les danses nationales. — Le Préfet des Basses-Pyrénées au théâtre. — Un Espagnol enthousiaste. — Les troupes de passage.

Sous l'ancien régime, il n'était presque pas de troupes de comédiens et surtout d'opéra, en représentation à Bayonne, qui n'eussent avec elles un petit corps de ballet. Avec la Révolution, ce genre disparut des petites troupes de province, et il n'est plus guère que les théâtres des grandes villes qui en disposent encore. On se rappelle que sous la Restauration les ballets furent battus en brèche par M. S. de La Rochefoucault, qui avait déclaré la guerre aux jupes courtes. Cependant, les danseuses ne tardèrent pas à reprendre le dessus et à exécuter leurs pas aussi court vêtues que possible.

Aux mois de mars et avril 1839, un quadrille de danseurs espagnols, appartenant au théâtre royal de Madrid et composé de quatre hommes et quatre femmes, fut engagé par M. Ferchaud, directeur du théâtre de Bayonne, pour donner quelques intermèdes qui furent accueillis par le public avec une vive satisfaction. Les danseurs étaient MM. Piatoli, Camprubi, Garcia et Ibañez ; les danseuses, Mmes Goze, Garcia, Monzo et Lopez. Ce petit corps de ballet dansa entr'autres : *Las Balbras del Caballo,* à trois ; les *Manchegas,* à six ; le *Fandango,* à quatre ; la *Cachucha* et la *Jota Aragonesa.* Ces deux dernières devaient clore la saison théâtrale ; mais comme il se passa dans cette dernière représentation un assez curieux incident, on nous permettra de reproduire un fragment d'un très intéressant feuil-

leton publié dans un journal de l'époque et que nous avons très heureusement retrouvé.

« Que vous dirais-je ? Il y a dans ces danses, auxquelles nous avons assisté, une bizarrerie, un caractère distinct et original qui ne ressemble en rien à ce que nous voyons tous les jours parmi nous. C'est bien là l'Espagne, telle qu'on nous la racontait et que nous nous l'étions figurée, avec sa vivacité et sa grâce, sa mollesse et son énergie ; c'est bien là l'image fidèle de ses goûts, de ses passions, l'histoire de sa vie. Ce ciel est trop brûlant, ce climat trop lourd, pour que les pieds ne restent pas fixés au sol et qu'ils puissent, en s'élevant, atteindre la hardiesse et les tours de force de nos sylphides. Il faut que la nature de l'homme cède à l'autre nature, qu'elle s'abandonne, qu'elle se livre à je ne sais quoi de mou et d'énervant, qu'on y respire avec l'air, avec le parfum des fleurs, avec la brise des montagnes. Aussi, voyez quel laisser-aller, quel abandon, quelle volupté dans ces poses ! N'est-ce pas l'idéal de la femme, telle qu'on la rêve, alors que le sang bouillonne et que la tête est brûlante de désirs ? Comme ces bras s'arrondissent avec grâce, comme ce corps fléchit sous l'impulsion qui lui est donnée, comme cette tête se penche en nous regardant ! N'est-ce pas que vous vous sentez attiré malgré vous-même, que vous voudriez être transporté plus près de ces yeux noirs, de ce sourire qui vous a séduit et que plus d'une fois vous vous êtes surpris à regretter qu'à l'exemple de nos Taglioni, ces robes d'argent et de soie ne fassent pas étinceler plus haut l'éclat dont elles brillent ? Oui, toutes ces impressions vous viennent à la fois, lorsque vous vous laissez aller à ce mystérieux prestige des danses espagnoles : car, je le répète, leur valeur et leur mérite ne sont que là.

« Il y a cependant ailleurs un mérite particulier, dont toute la gloire revient aux artistes eux-mêmes, c'est la vérité, la fidélité avec laquelle ils ont exécuté certaines danses nationales et par dessus tout la *Jota Aragonesa*. Rien de plus vrai, de plus expressif. Qui n'a reconnu là ce costume étrange et sans façon que nous voyons passer si souvent dans nos rues, ces larges ceintures, si bien garnies d'ordinaire, ces coiffures bizarres, qui tiennent plutôt de l'autre sexe que du nôtre. Et cette désinvolture grave, méditative, cette nonchalance et en même temps cette fierté? Voilà des tableaux tracés avec intelligence et avec talent, et nous n'avons pu nous défendre de nous rappeler, en les voyant, quelques-unes des fières esquisses de Callot et de Téniers. Nous aimons qu'on nous représente de temps en temps de pareils spectacles, parce que nous y découvrons le peuple, avec la naïveté, le calme, la joie pure qu'il sait mêler à ses fêtes, et qui le consolent de bien des misères. Nous remercions M. Piatoli de n'avoir pas dédaigné les danses populaires et les seules nationales, au milieu des plaisirs élégants et aristocratiques qu'il nous a si richement et si dignement représentés. Pour dessiner un tableau aussi juste, aussi naturel du peuple, il fallait l'avoir compris, et nous l'en félicitons. Nous sommes heureux d'ajouter ce témoignage de notre sympathie à celui des applaudissements qu'il a rencontrés dans notre ville et qui ne sont que le prélude de ceux qui l'attendent ailleurs.

« Croiriez-vous qu'une innocente danse espagnole, qui n'en pouvait mais, a donné lieu, samedi dernier, à une petite scène comique, fort égayante au fond, et qui n'a pas manqué d'assombrir certains visages. On venait de danser la *Cachucha* et le public attendait avec impatience que la toile se levât pour le deuxième acte de *Lestocq*, lors-

que M. Napoléon Duchatel, le préfet sous l'administration duquel nous avons la faveur de vivre, et que ni vous ni moi ne connaissions sans doute jusqu'alors, vint prendre place dans la loge municipale. Quelques instants s'étaient déjà écoulés depuis son arrivée, et le public commençait à s'irriter, quand un commissaire de police se leva et avertit qu'on allait danser une seconde fois la *Cachucha* pour quelques pe sonnes qui n'étaient pas venues assez à temps. Et le public, si facile en d'autres circonstances, de répondre au commissaire que ceux qui redemandaient la *Cachucha* voulussent bien se montrer. Mais nos préfets sont de petits pachas qui ne descendent pas jusqu'au peuple. Force fut donc de continuer la pièce, et l'ordre du spectacle ne fut pas interrompu. La leçon était rude, et elle devait l'être. Etrange prétention, en effet, que celle qui se cachait sous un voile aisé à écarter et auquel nul n'avait eu la bonhomie de se laisser prendre.... (1).

Si les danses espagnoles produisirent un si vif enthousiasme parmi les Bayonnais, ce fut du délire pour les nombreux Espagnols habitant la ville. L'un d'eux éprouva même le besoin d'écrire un petit article publié en langue castillane dans le *Phare des Pyrénées* de cette époque et que nous reproduisons pour la rareté du fait :

« El publico frances y español, que desde largos dias constituye, bien á pesar mio, como asquiere las reuniones de Bayona, estuvo en la noche del domingo 18 de marzo agradablemente entretenido.

« Los señores Piatoli, Campruli y compañeros ejecutaron al teatro los bailes caracteristicamente españoles, presentando por la primera vez á muy pocos de los con-

(1) *Sentinelle des Pyrénées*, 1838.

currentes, una idea de la ligereza y esbelteza española, reproduciendo en algunos la que pudieron adquirir en mansiones y viages por España, y recordando à los mas aquellos dias gratos y serenos, en que, despues de las ordinarias tareas, estan agradablemente distraidos con espectaculos sencillos donde á despecho del turbulente romanticismo alternaban los mismos bailes con las produciones de Inarco y demas ingenios españoles.

« Ya me parecen indicadas las diversas sensaciones que mas ó menos pudieron afectar à todos y cada uno de los espectatores, por lo que me abstengo de pesados comentarios, inutiles à mi parecer en el objecto.

« Llegados estos artistas à Bayona, suspendieron à ruego de algunos compatriotas, su viage à Burdeos y Paris. Con este motivo ha visto el publico bayones, con mas formalidad y lujo que otras veces, la gracia inimitable, el encantador hechizo, el inesplicable *no se qué*, que las formas, la ligereza, y aun el mismo ser, particularmente privilegiado por el autor de la naturaleza, presentan à la consideracion del observador justo y imparcial. Ha aplaudido, ha admirado, y parecido corte el tiempo en que la linda Goze y sus graciosas compañeras le presentaban airosa y modestamente una certa prueba de aquella particular prerogativa, llamada por escelentia *Sandunga*, tan generalmente aplaudido como dificil de expresar.

« Suponiendo no sea la ultima funcion, esperamos verlos colmados de aplausos sucesivos en la sinfonia de los *Figaros* de Mercadante, con junto de bailes nacionales y demas nobles ejercicios de la soltara y agilidad española, algun tanto adulterado con la cortesia puramente francesa con que la señora Mariquita saludo al publico, en ostentacion de su finura, que deberia tener lugar y tiempo mas oportuno.

« Aunque no creémos que estos artistas ni el violonista que los acompaña hayan salido nunca de compas, vemos por otra parte que el estado de España no deja quietos á musicos ni á danzantes ».

Depuis cette époque, les *divertissements* sont rares au théâtre de Bayonne. A peine si l'on peut mentionner de temps à autre quelques couples de danseuses qu'un directeur à l'année juge à propos d'ajouter à sa troupe.

Ce n'est guère qu'avec des troupes de passage que l'on voit reparaître ce qui peut véritablement prendre le nom de ballet. La première pièce de ce genre fut le *Tour du Monde* en 80 jours ; la seconde fut *Michel Strogoff*, chacune d'entr'elles ayant une troupe de danseuses bien composée. Il faut mentionner aussi les représentations de gala données par la *Société chorale* qui, dans les deux dernières années de son exercice, engagea des danseuses parmi lesquelles il faut citer la *Parmigiani*, premier sujet du théâtre de Bordeaux. Les bonnes danseuses sont rares sur les petites scènes de province, et si nous avons vu défiler sur notre théâtre les célébrités lyriques ou tragiques, il n'en est pas de même des princesses de la danse que nous ne connaissons guère que par ouï dire.

VI

LES BASQUES ET LES BAYONNAIS A L'ILE DE RÉ

Richelieu demande des pinasses à Bayonne. — Le capitaine Balin. — Les pinasses aux Sables-d'Olonne. — Le régiment de Champagne. — Arrivée à St-Martin de Ré. — Nouvelle expédition. — Le capitaine d'Andouins. — Il est nommé chef de la flottille. — Combat sur mer. — Ravitaillement de la citadelle.

Nous n'avons pas l'intention de faire l'histoire du siège de la Rochelle, ni du ravitaillement de l'île de Ré qui le précéda, le sujet a été traité si souvent qu'il y aurait mauvaise grâce à y revenir. Nous-même, dans un ouvrage précédent, avons fait ressortir la part considérable qu'y prirent les Basques et les Bayonnais, et les hautes récompenses qu'ils reçurent de Louis XIII et de Richelieu. Nous nous contenterons de reproduire la relation fort détaillée qui en fut publiée par le *Mercure de France*, recueil devenu aujourd'hui aussi rare que recherché. Cela fera une contribution de plus à l'histoire de notre pays.

SIÈGE DE LA ROCHELLE. — NÉCESSITE DE SECOURIR L'ILE DE RÉ

(*Mercure de France* — tome XIV, 1627).

EXPÉDITION DU CAPITAINE BALIN

Advis du cardinal de Richelieu pour avoir des pinasses. — Les Anglais s'estans rendus maistres de l'isle de Ré et faisans leurs efforts de s'emparer de la citadelle Sainct-Martin par le bloquement des passages, on se trouva en présence de toutes sortes de difficultés, n'y ayant sorte de bateaux qui fussent propres pour faire un trajet de si longue haleine, soit à la voile ou à la rame. Le cardinal de Richelieu se ressouvint alors qu'un gentilhomme lui avoit dit que, passant en Espagne, il avoit vu à Bayonne et à St-Jean-de-Luz une forme de

vaisseaux, appelez pinasses, fort adroits tant à la voile qu'à la rame, et qui soustiennent les grandes tempestes de la mer, lesquelles on employe à la pescherie et au trafic d'Espagne et qu'il avoit opinion que ces pinasses seroient fort propres pour entreprendre le passage en Ré ; joint aussi que les matelots de Bayonne et les Basques sont fort dressez à la rame.

Le sieur de Saubé envoyé à Bayone pour faire équipper 15 pinasses. — Ledit sieur Cardinal, ayant un soin très grand que le fort Sainct-Martin fût secouru, se résolut à faire venir de ces pinasses, et, à cet effet, le 29e juillet, il envoya en poste à Bayone, le sieur de Saubé, commissaire de la marine, avec une lettre adressante au comte de Gramont (1), gouverneur d'icelle, le priant de faire diligence d'armer et d'équipper, avec de bons matelots, quinze pinasses, et qu'au premier temps il les fist partir pour se rendre aux Sables d'Olonne au plus tost qu'il soit possible ; et que si le sieur de Chalard, commissaire des guerres et capitaine d'un navire que le Roy envoyoit en Espagne, n'estoit assez tost de retour pour la conduite des pisnasses, il commist pour les commander tel que bon luy sembleroit.

Diligence du comte de Gramont. — Le dit sieur comte ayant reçu cet ordre, comme très affectionné au service du Roy, fit équipper ces quinze pinasses, bien armées de mousquets et de picques, mit en chacune vingt matelots, et fit fournir sur un crédit tout ce qu'il convenoit acheter.

(1) *A M. de Gramont, 2 août 1627.*

Lettre à M. de Gramont qu'il seaura par le sr du Chalard, le sujet de son voyage, que je le prie de faire en sorte que le commissaire Saué, qui est allé pour acheter des pinasses, qu'il en amène jusqu'à 30 s'il peut. Que si le sieur du Chalard peut être revenu à temps, pour les amener dans le 20 à Olonne, au plus tard, il en prendra le commandement et la conduite ; sinon je le prie trouver quelqu'un entendu en la mer en ces quartiers, qui soit capable d'en faire la conduite. De faire armer lesdites pinasses des meilleures gens de ces quartiers là ; que le roi se promet qu'il fera avancer sur son crédit cette dépense. Que l'affaire est si importante et pressée que je luy supplie et luy promet de luy faire rembourser incontinent. (*Lettre du cardinal de Richelieu*, fonds Baluzo).

Courriers envoyés sur les costes de la mer. — Sur la fin de juillet et durant le mois d'août, on ne voyoit que courriers par la campagne et diverses personnes, envoyées par ledit sieur Cardinal, sur les costes de la mer et autres lieux, d'où on pouvoit avoir des secours pour l'isle de Ré.

Départ des pinasses. — Le dit sieur Saubé arriva le 14e aoust à Bayonne, et ledit sieur de Chalard n'estant de retour, le dit comte de Gramont commanda au capitaine Balin (1) de la conduire, lequel fit partir quinze pinasses de Sainct-Jean-de Luz le 28e août, et trouvant le vent contraire, furent obligez de relâcher trois jours à Fontarabie, frontière d'Espagne, d'où elles partirent quatre jours après.

Leur arrivée aux Sables. — Le dit Balin arriva enfin aux Sables d'Olonne le 27e de septembre (2), ayant rencontré six vaisseaux anglais au pertuis d'Antioche et quatre aux Baleines et ayant pris le dessus du vent en rencontra de rechef six autres au verger du Jar qui avoient le dessus du vent sur luy et le poursuivirent jusqu'à la veue des Sables-d'Olonne ; mais ni les uns ny les autres ne se firent autre mal que tirer quelques coups de canon.

L'abbé de Marsillac (3), que le cardinal de Richelieu avoit ordonné pour pourvoir à tout ce qui seroit nécessaire pour le ravitaillement de ces deux places, accueillit ausdits Sables les dites pinasses avec grande joye. Balin luy ayant fait entendre le sujet de son voyage, luy dit qu'il estoit venu là pour passer en Ré, suivant le commandement que luy en avoit fait le comte de Gramont. Le dit sieur de Marsillac fit diligence pour lui donner l'entière charge des vivres et munitions de

(1) On le trouve indistinctement nommé Balin, Valin et Vaslin.

(2) Les pinasses commandées par Valin arrivèrent le 27 août aux Sables-d'Olonne.

(3) L'abbé de Marsillac était attaché au Cardinal en qualité de maître de chambre. Très intelligent, très actif, tout dévoué à Richelieu, il fut employé très activement dans l'entreprise de la Rochelle. Il fut nommé évêque de Mende le 26 mars 1628, à la place de Daniel de la Mothe du Plessis Houdancour, qui était mort vingt jours auparavant.

guerre (1) et enfin le rendit prest à faire voile le cinquiesme de septembre (2).

Les Basques se desbauchent. — Le dit capitaine Balin eut une grande peine de ce que les Huguenots, qui estoient en Olone, desbauchèrent ses matelots, qui estoient aussi huguenots, et dirent tous qu'ils ne se rembarqueroient point. Ils voyoient aussi plusieurs corps jettez par la mer à la coste, ayant un bras lié avec une jambe, qui estoient de nos matelots pris par les Anglois et jettez en la mer en cette manière pour ne se pouvoir sauver : et ce spectacle les espouvantoit, en sorte que, avec les subornations des huguenots des Sables, ils ne vouloient en façon quelconque s'embarquer. Balin fut contraint de faire mettre prisonniers quinze maistres et sept matelots (3) qui estoit ce qu'il peut trouver de deux cent quarante qu'il avoit annoncez, les tint six jours au pain et à l'eau, et ne les retira que pour les faire embarquer.

Seigneurs qui s'embarquèrent dans les pinasses pour aller en Ré. — Dans les dites pinasses entrèrent les fils du baron de Saugeon, les sieurs de Taraubo, Carsol, Cautelon, Salières, Perroutel, Besatte, Compy et du Luc, à tous lesquels le capitaine Balin bailla, à leur instance, chacun une chaloupe à commander, et quant à luy il prit la teste.

Six vingts hommes du régiment de Champagne. — Entrèrent aussi dans les dites pinasses six vingts hommes du régiment de Champagne qui furent tirez de l'embarquement de Richardière, (4) qui n'avoit pas peu passer.

(1) On embarquera dans chaque pinasse 50 tonneaux de farine, pois, fèves, biscuit et morue, avec quantité de mèches et plomb et quantité de médicaments.

(2) Ce récit est en tout point conforme à celui du cardinal de Richelieu dans ses Mémoires.

(3) 13 maîtres et 78 matelots. (*Mém. de Richelieu*).

(4) Ce La Richardière avait été chargé le mois précédent, par l'abbé de Marsillac, de conduire 13 bateaux chargés de vivres et de munitions aux assiégés de St-Martin ; mais les Anglais ayant été avertis par un protestant d'Olonne, envoyèrent 12 grands vaisseaux à l'embouchure de la rivière, et ce secours ne put être expédié.

Ordre du passage. — Sur les six heures du soir, ils se disposèrent pour le partement. L'ordre fut arresté que Saugeon iroit à la découverte quatre cents pas devant ; Balin tiendroit la teste, mesme au milieu de l'armée ennemie ; que s'il estoit attaqué, les autres passeroient outre, afin que le secours arrivast en quelque sorte.

Difficulté de passer à cause des Anglois. — A la nuit obscure, Balin se recogneut près de l'armée, n'ayant que quatre pinasses avec luy. Il se mit à chercher les autres prez d'une heure et se résolut de monstrer le fanal par trois fois, qui estoit le signal donné entr'eux pour se rallier s'ils estoient escartez ; mais personne ne revenant, il fut contraint de retourner vers la grande terre, à la Tranche, où il rencontra sept de ses pinasses, qu'il joignit aux cinq qu'il avoit : car Saugeon avoit relâché à la rivière de S. Benoist et Cursol et Salières à Cou de Vache ; et quelques jours après, le dit Saugeon, essayant de repasser, fut pris par les Anglais.

Avec ces douze pinasses, il alla recognoistre l'isle du costé des Baleines, vers la mer Sauvage, et approchant de l'armée ennemie, ils déployèrent les grandes voiles et furent incontinent descouverts, n'estans pas à dix pas l'un de l'autre. Il n'y eut autre chose que force coups de canon et mousquetades tirées sur eux, qui ne blessèrent personne, mais seulement coupèrent quelques mâts, rompirent quelques voiles et percèrent une pinasse. Quittans les grands vaisseaux, ils tombèrent au milieu des pataches, chaloupes et galiotes des ennemis, qui estoient en grand nombre ; mais ils ne purent aborder les pinasses qui alloient trop vite et ne firent que tirer quelques coups.

Providence de Dieu qui se fit voir en ce passage. — Après cela ils rencontrèrent l'estacade que les ennemis avoient faite pour empescher le passage. Elle estoit de gros matz, attachez ensemble avec des chaines de fer et par les extrémitez liez de gros câbles à de grosses ancres. Plusieurs pinasses passèrent par dessus à cause de leur vitesse, et que la mer estoit fort

haute ; les autres se rencontrèrent aux endroits ausquels la tempeste de la nuict précédente avoit rompu les masts et fait ouverture, qui fut un trait singulier de la Providence divine d'avoir laissé cette barrière en son entier, et ceste confiance aux ennemis que les nostres ne pourroient entrer. Et sur le poinct du passage et en temps qu'ils ne pourroient avoir loisir de la réparer, la main puissante de Dieu envoya l'orage et la tempeste et ouvrit une porte à ses serviteurs pour passer et aller secourir ces pauvres assiégez. Cette estacade estoit à mille pas de la citadelle, laquelle, avec les pataches et câbles meslez ensemble, faisoit un demy cercle, dont un des bouts estoit attaché du costé de la force de Loye et l'autre du costé de la flotte.

Arrivée des pinasses au fort St-Martin. — Ils abordèrent à l'isle à deux heures de nuict, et n'estans qu'à deux cens pas près, ils furent aperçus du fort, où incontinent on commença à crier : *Vive le Roy* ! Ils allèrent eschouer à l'un des bastions de la citadelle et si avant que les ennemis ne pouvoient les endommager.

Leur déchargement. — Le matin, au jour levé, les matelots deschargèrent les pinasses dans le fort, sur lesquelles les ennemis tirèrent force canonnades sans blesser personne.

Manquemens qui estoient audit fort. — Le fort estoit en grande extrémité, le sieur de Toiras fort malade, les vivres manquant, les moulins presque rompus ; on y avoit desià mangé vingt chevaux : l'ordinaire des soldats augmenta dez lors de quatre onces de pain par jour et d'une esculée de fèves.

Retour du capitaine Balin. — Deux jours après, le capitaine Balin partit à la marée de minuict, avec toutes les pinasses chargez des malades et blessez et des femmes catholiques, que les ennemis avoient envoyées à la citadelle, estans quatre-vingts ou cent personnes, avec les capitaines des vaisseaux et les matelots.

Le sieur d'Ambleville, envoyé par le sieur de Toiras vers Monsieur le duc d'Orléans, y passa aussi ; ils rencontrèrent

plusieurs chaloupes des ennemis qui s'opposèrent à eux, mais ils les repoussèrent. Ils arrivèrent à Cou de Vache le vendredy matin 8e septembre, jour de la nativité Nostre Dame.

Ce secours estoit grand, et pour la réputation et pour l'assistance, et vint si à propos qu'il fit reprendre cœur aux assiégez pour tenir plus longtemps, leur donnant espérance de la continuation à autres secours à l'advenir.

Un particulier escrivit de la citadelle à un sien amy dans l'armée du Roy, le 10e septembre, trois jours après le secours : « Bukyngham nous veut prendre comme les moines pour « le paradis, par jeusnes et par prières. L'abbé de Marsillac « n'est pas de cest advis, puisqu'il nous fit passer la nuict « d'entre le lundy et mardi dernier plus de septante tonneaux « de toute sorte de munitions de guerre, de bouche et de « médicaments, sur des pinasses que le cardinal de Richelieu, « son maistre, a fait acheter ».

Et en un autre endroit de la mesme lettre, il dit : « Le ravi- « taillement des pinasses est la décision de l'affaire ». Et à la fin, parlant de l'effect de ce secours en l'esprit du sieur de Toiras, il dit : « Monsieur de Toiras est ravy de joye de voir « les soins et perpétuelles diligences qu'aportent pour nostre « secours ceux qui gouvernent » (1).

(1) Le Roi envoya une chaîne d'or de 1,000 écus audit Valin, et 1,300 écus pour les matelots des pinasses, et promit encore à Valin 4.000 écus ou une compagnie du régiment de Navarre (*Mémoires de Richelieu)*.

Deux capitaines basques, qui avaient bien fait, reçurent chacun une chaîne d'or et les matelots tous récompensés.

En outre, le Cardinal écrivit la lettre suivante au capitaine bayonnais :

15 septembre 1627.

« Je ne puis que je ne vous témoigne le contentement que le Roy a receu, ayant appris le secours que vous avez conduit en Ré. Il faut advouer que vous ne pouviez rendre aucun service à S. M. qui luy fût plus agréable que celuy qu'elle a receu de vous en ceste occasion, ainsy que vous cognoistrez par la récompense qu'elle vous a ordonnée. Cependant, comme ce n'est rien d'avoir bien commancé qui ne continue, je me promets qu'ayant esté heureux au premier convoy de vivres que vous avez mené en Ré, cela vous conviera sans doute à en tenter un

Nouvelle Expédition des Pinasses conduites par le Sr d'Andouin

Le 28e jour d'aoust, Monsieur, frère du Roi, fut fait lieutenant-général de Sa Majesté en l'armée devant La Rochelle. Le mesme jour, Monsieur partit de Paris, et prenant la poste, n'ayant avec luy que quinze gentilshommes, ses domestiques et deux de ses valets de chambre, et ayant ordre de faire tout ce qu'il pourroit imaginer pour le ravitaillement de la citadelle, en attendant que Sa Majesté elle-mesme arrive au camp. Ce prince, qui n'avait rien au monde tant en recommandation que de bien servir Sa Majesté en une affaire si importante, ainsi qu'il fut à Surgises, il jugea que comme les pinasses conduites par Balin avoient été heureuses et avoient très bien fait pour le ravitaillement de l'isle, il seroict expédient d'en avoir encore dix autres pour y faire un second passage. Et s'estant résolu à cela, il dépescha à l'instant un gentilhomme des siens, nommé Sainct-Floran, en poste et en toute diligence, vers le sieur comte de Gramont, à Bayonne, avec une lettre du 14e septembre 1627, par laquelle il le prioit de vouloir encore envoyer dix pinasses bien armées et équipées de bons mariniers, et surtout qu'elles fussent conduites et commandées par quelques personnes en qui il eust grande fiance, et que ce fut le plus diligemment qu'il se pourroit, d'autant que c'estoit affaires grandement importantes au service de Sa Majesté (1).

second qui, avec l'ayde de Dieu, ne vous sera pas moins favorable, vous asseurant qu'outre l'utilité que vous en recevrez, vous en acquerrez une réputation plus grande que je ne puis vous exprimer par ceste lettre ».

(*Lettre du cardinal de Richelieu.* — Fonds Besthune).

Balin semble avoir continué de servir au siège de la Rochelle, car le 22 octobre 1627, le cardinal, écrivant à M. de Marsillac de faire armer de nouvelles barques et de faire préparer des pinasses pour tenter un nouveau ravitaillement, ajoute : « tout cela est remis à ce que M. de Mende, vous et M. Valin, jugerez pouvoir estre fait ».

(1) St-Floran, messager de Monsieur, était donc parti, lorsque le Cardinal adressa la lettre suivante à M. de Gramont :

« Le Roy désire que M. de Gramont luy envoye cent ou six vingts matelots

Le 17e du dit mois, Sainct Floran arriva à Bayonne, et ayant seu que le sieur de Gramont estoit en sa maison de Bidache, distant de Bayonne de cinq lieues, s'y en alla le trouver, et luy ayant dit de bouche ce que Monsieur luy avoit commandé et rendu la lettre qu'il luy escrivoit, le dit sieur comte l'ayant leue, dit à l'instant au dict St-Floran, qu'il tenoit à beaucoup d'honneur de servir Sa Majesté en toutes occasions et d'obeyr aux commandements que Monsieur luy faisoit qu'il alloit quitter toutes autres affaires et alloit à Bayonne pour ordonner celle-là.

Le comte de Gramont donne la conduite des dix pinasses au sieur d'Andouin, gentilhomme de Bayonne. — Ainsy ledit sieur comte s'y ens alla et St-Floran avec luy, où il arriva, le 19e dudit mois. Et à l'instant qu'il fut dans le chasteau, il manda le sieur d'Andouin, gentilhomme de la dite ville, auquel il fit part de la lettre que Monsieur lui avoit escrite, et luy dit comme il l'avoit choisi pour le chef général des dites dix pinasses, estimant qu'il n'y avoit homme qui, à son opinion, s'acquitast plus dignement de cette charge que luy, qu'il le prioit de l'accepter et faire paroistre sa valeur en ceste occasion, comme il avoit desià fait en d'autres assez importantes. Ce que le dit d'Andouin accepta, tesmoignant que ce luy estoit un grand contentement ; qu'il voyoit bien que c'estoit pour ravitailler, avec les dites dix pinasses, la citadelle Sainct Martin de Ré, et qu'il se pouvoit asseurer qu'il estoit résolu d'y bien et dignement servir le Roy et d'aborder la dite citadelle malgré les Anglais, avec les dites dix pinasses, ou de perdre la vie. Ainsi il dit au sieur comte qu'il luy pleust faire

basques, pour trois ou quatre mois, avec douze ou quinzes pinasses. Sy on peut en avoir jusqu'à vingt et deux cens matelots, ce seroit un grand coup. Ceux des matelots qui voudront demeurer pour tousjours auront les entretenemens que M. de Gramont arrestera.

« La despence qui sera faicte pour envoier les pinasses et les susdits matelots sera remboursée à l'instant que M. de Gramont escrira ce à quoy elle montera. Sy ce secours est envoyé avec diligence, Sa Majesté en aura un grand contentement.

« Fait ce 20e septembre 1627 ».

diligence de faire préparer tout ce qui estoit de cet armement ; que, quant à luy, il alloit aussi se mettre en bon estat pour s'embarquer dès qu'il seroit temps. Et à l'instant, ledit sieur comte fit une telle diligence pour l'armement et équipage des dites pinasses, qu'en ayant fait mettre cinq en estat et pris partie des meilleurs mariniers de Bayonne, il leur commanda de se rendre à St-Jean-de-Luz, où il devoit faire le reste des dites pinasses et équipages et où luy même se rendroit à mesme temps pour les faire partir au premier beau temps, pour se rendre aux Sables d'Olonne, qui estoit le lieu qui luy avoit été prescrit par la dite lettre que Monsieur luy escrivoit.

Les pinasses prestes à partir, à St-Jean-de-Luz. — Le 22 dudit mois, les susdites dix pinasses furent toutes prestes, équipées de 150 bons mariniers, avec leurs mousquets et piques, à St-Jean-de-Luz, où le dit sieur comte estoit. Andouin s'y rendit aussi le mesme jour pour s'embarquer, et comme l'on n'attendoit que le temps propre pour partir, le sieur de Gramont renvoya St-Floran vers Monsieur, pour luy faire sçavoir comme il avoict satisfait au commandement qu'il luy avoit fait ; que les dites pinasses estoient toutes prestes pour partir vers les Sables d'Olonne au premier beau temps, conduites par le dit sieur d'Andouin, et qu'il ne manqueroit pas de luy faire sçavoir le jour et l'heure du partement par un de ses gentilshommes qu'il envoiroit en toute diligence exprès vers luy.

Le 27 septembre d'Andouin part de St-Jean-de-Luz. — D'Andouin se mit à la voile, avec lesdites pinasses, le 17 septembre, sur les dix à onze heures du matin, et quoiqu'il trouvast encore le vent sera grandement fort et rude et la mer fort agitée, il luy estoit néanmoins fort favorable, il se résolut de mettre au large le plus qu'il pouvoit pour arriver aux Sables d'Olonne, où estoit le lieu de son rendez-vous, sans descouvrir aucune terre pour n'estre pas obligé à relâcher, sachant bien que la diligence de son voyage estoit fort requise. Ainsi il arriva heureusement, avec les dix pinasses, à Olonne,

le 29 septembre, qui fut un passage bien extraordinaire, d'autant qu'il y a 60 lieues de trajet, et la mer la plus rude et la plus agitée de toute l'Océane.

Le sieur abbé de Marsillac accueillit d'Andouin avec toute la joye qu'il peut, qui luy dit qu'il estoit venu de la part du sieur de Gramont avec les dites pinasses, pour les offrir à Monsieur, frère de Sa Majesté, et les faire charger de vivres et de munitions de guerre pour ravitailler la citadelle de St-Martin ; que luy-mesme s'en alloict en toute diligence au camp de Métré, devant la Rochelle, où le dit seigneur estoit pour lui offrir de la part du vieux comte de Gramont.

Offre les pinasses à Monsieur. — D'Andouin arriva le 2e octobre, et trouva Robillart, l'un des secrétaires dudit comte, arrivé à la mesme heure, par la terre, en poste, et qui desià avoir porté les nouvelles à Monsieur comme d'Andouin estoit parly de St-Jean-de-Luz avec les dix pinasses pour les luy offrir de la part du dit sieur comte. Andouin offrant les pinasses y offre aussi sa vie, résolu d'exécuter tout ce qu'il luy commanderoit. De quoy Monsieur fut fort content et prit tant de plaisir à sa résolution, qu'il luy dit le sujet pour lequel il l'avoit envoyé quérir avec les dites pinasses, et que c'estoit pour secourir la citadelle de St-Martin de Ré, nonobstant l'armée navale des Anglois qui estoit devant; et ayant longtemps parlé à luy sur ce sujet, dans son cabinet, en présence de Messieurs les ducs d'Angoulesme et Bellegarde, comte de La Rochefoucault et de Vignolles, ledit d'Andouin proposa que le vray moyen de ravitailler la dite citadelle ne consistoit pas à faire un essay d'y passer en espérance de n'estre pas apperceu des ennemis ; que c'estoit un bonheur qui s'estoit rencontré au passage de Balin par un miracle ; avec ce que les ennemis estoient advertis et qu'ils avoient disposé leurs gardes, en sorte que cette mode d'entrer ne luy sembloit plus bonne ; au contraire, qu'il croyoit que tous ceux qui s'y présenteroient désormais de cette sorte y seroient battus et défaits ; mais qu'il falloit tenter une autre

voye, qui estoit d'y passer l'espée à la main en despit des ennemis; et pour parvenir à cela, le dit d'Andouin proposa ce qui suit :

Proposition qu'il fit à Monsieur. — « Monseigneur, il est « certain que l'armée navale des Anglois est forte et puis- « sante, tant en grands navires et ramberges que petits ba- « teaux qui environnent toute l'isle de Ré, depuis le Pertuis « Breton jusques en Antioche. Mais c'est aussi une maxime de « marine que les grands vaisseaux, lorsqu'ils sont ancrez « entre les terres, comme tous ceux-là, ne peuvent se désa- « marer la nuict mesme, lorsqu'il fait du vent, à cause du dan- « ger qu'ils auroient de s'échouer. Or, Monseigneur, le pas- « sage que vous me commandez que je fasse en Ré, avec les « dix pinasses, se doit faire la nuict et en temps que le vent « soit assez fort pour le pouvoir faire en diligence. Mon opi- « nion est donc, Monseigneur, qu'avec les dix pinasses que « j'ay, quatorze traversiers, dix barques et un flibot, qui sont « aux Sables d'Olonne, où Monsieur l'Evesque de Mande et le « sieur abbé de Marsillac sont, qui les font charger de vivres « pour le même dessein, vous commandiez que de tout cela, « qui font 35 voiles, soit faicte une flotte chargée de toutes sor- « tes de munitions de guerre et de vivres, et nombre de bons « soldats en chacun des dits bateaux et pinasses et que du « premier temps que Dieu nous donnera, on s'en aille en bon « ordre de bataille passer jusques au devant la citadelle, mal- « gré l'armée anglaise et en despit d'eux. Les grands navires, « comme j'ay desià dit, Monseigneur, n'ont garde de s'en « désembarquer pour nous combattre, ains demeureront tou- « jours à l'ancre. Nous pourrons passer, par les intervalles, « entre leurs dits navires. Leurs canonnades et mousquete- « ries, nous ne les pouvons pas esviter ; il faut passer à leur « miséricorde, puisqu'il est question de faire un service « signalé à Sa Majesté ; et comme cette action sera de nuict, « ils auront bien de la peine à braquer leurs canons et sera « de coup d'heur s'ils rencontrent quelqu'un de nos bateaux,

« Le plus grand danger qu'il y aura, Monseigneur, consistera « au nombre de six vingts petits bateaux qu'ils ont tousjours « armez et équipez en guerre. Ceux-là, lors de notre passage, « ne seront pas à poinct nommé à l'endroict où nous nous « présenterons, d'autant qu'ils sont dédiez pour faire la garde « tout le long de l'ile, et que, comme les vents qui sont bons « aux uns sont contraires aux autres, ils auront de la peine à « se rassembler ; néansmoins, je veux estimer que nous en « remontrerons la moitié. Or, à ceux-là, Monseigneur, comme « les François ont tousjours vaincu les Anglois, il les faut « forcer et passer sur le ventre, en traversant leurs flottes et « les combattans jusqu'à ce que nous ayons abordé la dite « citadelle. Et croy, Monseigneur, que moyennant l'ayde de « Dieu, nous en viendrons à bout et que c'est le vray moyen « de secourir cette place ».

D'Andouin est renvoyé aux Sables d'Olonne avec ordre d'obéir à M. de la Rochefoucaut. — Ayant d'Andouin fait cette proposition, Monsieur la trouva fort bonne, ensemble tous les dits seigneurs de son conseil ; mesme le duc de Bellegarde, qui dit que cet expédient estoit bien meilleur que non pas de diviser cette petite flotte de 35 voiles en plusieurs parcelles, pour les faire essayer de passer en divers lieux sur l'espérance que les uns ou les autres se sauveroient sans que les ennemis les descouvrissent, comme l'on avoit desià allégué. Ainsi, tout à l'instant, Monsieur, avec son dit conseil, délibéra de suivre cette opinion, il commanda à d'Andouin de s'en retourner en diligence aux Sables d'Olonne avec lestres et mémoires qu'il luy donna pour le sieur évesque de Mande, portant ordre de pourvoir à tout ce qui seroit nécessaire pour charger des munitions de vivres de guerre toute cette petite flotte et qu'il trouveroit là le comte de la Rochefoucaut, qui y alloit en toute diligence, pour donner ordre avec les gens de guerre qu'on avoit besoin pour cet effet, et qu'en tout et partout le dit d'Andouin suivit le commandement que le dit sieur de la Rochefoucaut luy feroit.

Le 4e du dit mois d'octobre, d'Andouin fut de retour aux Sables d'Olonne, où le dict sieur comte de La Rochefoucaut estoit aussi desià arrivé, lequel en toute diligence faisoit avancer les dites compagnies qui se devoient embarquer, et rendit au sieur évesque de Mande les lettres et mémoires que Monsïeur, frère du Roy, luy avoit donnez.

Partement de la flotte. Sa composition. — Le 6e octobre, la marée s'estant trouvée propre et la nuict, partit cette flotte du havre des Sables, sur les quatre heures du soir et mirent à la rade. Elle estoit composée de 35 voiles, tant barques que flibots, traversiers, pinasses, avec 400 matelots, 300 soldats et 60 gentilshommes choisis, dont il y en avoit aucun de la maison du Roy, et qui estoient ordinairement proches de sa personne.

La barque de Beaulieu et Rasilly porte l'estendart au grand mast. — Le sieur Desplan, marquis de Brimauld (1), sans avoir rien fait cognoistre de son dessein, se jette dans une chaloupe, suit cette flotte et entre dans la barque du capitaine Maupas (2) qui seul savoit son dessein ; il y trouva le chevalier de Montenac et le sieur de Villiers, avec cinquante soldats bien résolus ; s'embarquèrent aussi les sieurs de Beaulieu, Persac (3), Launay, Basilly, Cusac et autres. Ledit sieur Desplan va aussitost, de barque en barque, pour encourager les soldats, prend le mot desdits sieurs de Beaulieu, Persac, Launay, Basilly, lesquels, dans une mesme barque, portoient l'estandart au grand mast et faisoient conjointement la charge d'amiral, reçoit l'ordre de la bataille et la disposition en laquelle cette petite flotte devoit passer.

D'Andouin, chef de la flotte. – Le capitaine d'Andouin et de Cusac, avec les dix pinasses, estoient les chefs principaux,

(1) Capitaine de marine, dont le cardinal fait mention plusieurs fois dans ses mémoires. Le sieur Desplan fut blessé au débarquement de ce secours.

(2) Fils du capitaine La Richardière, déjà cité.

(3) Capitaine de marine, originaire de Normandie, Beaulieu Persac joue un certain rôle dans cette expédition. Dès le début du siège, il avoit proposé au cardinal d'incendier la flotte anglaise. Il ne fut pas donné suite à ce projet.

ausquels estoit donnée la conduite de la flotte qui tous tesmoignèrent le zèle et l'affection qu'ils avoient de servir Sa Majesté en cette occasion, et ayans communiqué ensemble sur le fait de leur partement, demeurèrent d'accord de sortir ledit jour 6 octobre au soir toute leur flotte en la rade, pour se prévaloir d'un peu de vent de north, qui sembloit vouloir leur estre favorable, lequel vent changea sur les sept heures du soir et sauta au sud-sud-oest avec grande pluye, qui dura toute la nuict et grande tourmente à la mer. Le capitaine d'Andouin, avec les pinasses qu'il commandoit, entra dans le port des Sables ; mais les barques, flibots et traversiers se tinrent à la rade et n'en partirent point, souffrant cette tourmente toute la nuict et tout le jour, qui estoit le jeudy 7 dudit mois, dont les vents changèrent sur le midy et ravalèrent et vindrent au nord-oest assez frais, lequel sembloit leur estre envoyé de Dieu, pour leur donner le moyen de conduire le secours.

E. DUCÉRÉ.

(A continuer).

ENTRÉES SOLENNELLES, PASSAGES ET SÉJOURS

DES

ROIS, REINES ET GRANDS PERSONNAGES

DANS LA VILLE DE BAYONNE

(1130-1899)

AVANT-PROPOS

L'histoire des grandes entrées, des passages et des séjours des rois, reines et grands personnages est sans contredit la partie la plus brillante des chroniques d'une ville de province, et sur ce sujet la richesse de Bayonne est extrême. Sa situation topographique à l'extrême frontière et sur la route la plus directe de Madrid, lui a permis non-seulement de voir défiler dans ses murailles les personnages les plus illustres, mais encore d'avoir été le théâtre d'actes historiques de la plus haute importance. Nous pouvons citer dans ce sens la fameuse entrevue de 1565, où Charles IX et sa cour se réunirent pendant un mois à la cour d'Espagne, à la reine Élisabeth de Valois, femme du sombre Philippe II, et au duc d'Albe, de laquelle sortit, dit-on, la St-Barthélemy ; puis vient le mariage de Louis XIV, dont le brillant reflet éclaire encore le pays d'une poussière dorée, et enfin le séjour de Napoléon Ier et des rois d'Espagne, séjour qui dura plus de trois mois, et qui fut le point de départ du déclin du grand empereur. Mais ces trois séjours de rois ou

d'empereurs exigeaient pour chacun d'eux une monographie spéciale, et c'est ce que nous avons tenté en des publications diverses, déjà parues ou prêtes à l'être (1).

Mais en exceptant ces époques fameuses, combien d'autres prendront place dans les pages qui vont suivre, et non des moins curieuses et des moins mouvementées. Depuis le roi de Navarre, Don Alonso le Batailleur, jusqu'au président Carnot, ils sont légion les empereurs, rois, reines, princes, princesses, gouverneurs de provinces, ambassadeurs, grands personnages, etc., qui sont passés ou ont fait un séjour plus ou moins long dans la ville de Bayonne. Nous détaillerons les réceptions officielles, les cérémonies, les repas, les fêtes de tout genre qui leur sont offertes, les dépenses qu'elles ont occasionnées, les présents qui leur ont été donnés et qui varient avec chaque siècle. C'est un étincelant panorama d'arcs de triomphe, de rues enguirlandées, de bateaux pavoisés, de danseurs galamment habillés,

(1) Nous avons déjà publié sous le titre de : *Charles IX à Bayonne, Recherches historiques sur les fêtes de l'entrevue*, Bayonne, Lamaignère, in-8°, une relation très détaillée de ces somptueuses réjouissances, et nous nous proposons de donner dans l'*Appendice* du présent ouvrage la reproduction intégrale d'un livre rarissime sur les fêtes de l'entrevue. Le mariage de Louis XIV (1660) sera bientôt mis sous presse, mais nous donnerons aussi dans notre *Appendice* les curieuses lettres de Montreuil et quelques autres pièces qui n'auront pu y prendre place. Nous avons achevé le manuscrit du séjour à Bayonne de la reine Marie-Anne de Neubourg (1706-1738). Quant au séjour de Napoléon, il a déjà été l'objet d'un ouvrage spécial, si rapidement épuisé, que nous nous proposons de le publier de nouveau, complètement refondu et singulièrement augmenté, mais nous donnerons, toujours dans le même *Appendice*, une relation jour par jour du séjour à Bayonne du Grand Empereur. Elle sera suffisante pour indiquer de quelle manière ce géant du travail employait ses journées si prodigieusement remplies.

de festins homériques que nous nous proposons de faire défiler devant le lecteur ; en un mot, c'est une partie de l'histoire vécue et si originale de Bayonne, et dans laquelle on retrouvera, à chaque instant, un trait de mœurs perdues, une coutume oubliée ou un usage enseveli dans la poussière du passé.

Nous avons préféré diviser le présent ouvrage en diverses parties spéciales à la dignité de chacun des personnages illustres que nous mettrons successivement en scène ; un chapitre sera réservé pour les empereurs, un pour les rois, un pour les reines, et ainsi de suite jusqu'aux généraux en chef et aux armées qu'ils commandaient et qui traversèrent Bayonne pour porter la guerre de l'autre côté des Pyrénées. Cela nous a paru valoir mieux que le simple ordre chronologique, qui cependant sera strictement observé dans chacune de ses parties, mais non dans l'ensemble général.

« Les passages des rois, dit M. Babeau, laissaient dans les villes de longs souvenirs ; ils étaient des événements dans leur vie paisible. Ils fournissaient au peuple l'occasion de manifester à ses princes l'attachement profond, le culte même qu'il avait pour eux. Les cris de : Vive le Roi ! étaient quelquefois si chaleureux que le roi n'y pouvait répondre qu'en criant, comme Louis XIII à Saumur et Louis XV au Havre : Vive mon peuple ! » (1).

(1) Voir sur les entrées des souverains : D. Godefroy. *Le Cérémonial François*, I, 634-1004 — et les nombreuses relations d'entrées dans les villes énumérées dans le *Catalogue de la Bibliothèque Ruggieri*, nos 327 à 618.

Les fêtes officielles les plus brillantes du XVIe siècle furent données lors des premières entrées des souverains dans la ville de Bayonne. Cette entrée était regardée comme une prise de possession, et il semblait qu'on leur rendît comme un hommage de fidélité dans l'accueil empressé et dans les dons magnifiques qui lui étaient faits. « Les rois de la maison de Valois étaient moins sédentaires que ceux de la maison de Bourbon : ils étaient quelque peu nomades et séjournaient volontiers dans les grandes villes, où leur présence était souvent bienfaisante, ne fût-ce que par les mesures que l'on prenait avant leur arrivée pour réparer les chemins, élargir les rues et nettoyer les chaussées » (1).

Bayonne, il est vrai, est si loin, séparé de la Guyenne par l'aride désert des Landes, qu'il faut des raisons politiques pour engager les souverains à le traverser. Cependant elles sont assez nombreuses pour les y attirer fréquemment, en ne citant que Louis XI, qui y vint pour son arbitrage avec le roi de Castille, François Ier de retour de captivité, Charles IX pour l'entrevue de 1565, Louis XIV pour son mariage. Ce sont aussi les événements politiques qui amènent ces nombreux passages et séjours des princes et princesses de sang royal, auxquels la ville offre des fêtes aussi brillantes que coûteuses.

Le séjour des rois était une occasion pour Bayonne de lui faire connaître ses besoins et d'obtenir des

(1) Babeau. *La ville sous l'ancien régime.*

privilèges. C'est ainsi que le voyage de Charles IX détermina ce prince à faire travailler à la nouvelle embouchure de l'Adour ; il était aussi un prétexte à fêtes qui se renouvelaient pendant tout le séjour, comme pour le passage du roi Philippe V se rendant en Espagne pour y recueillir la succession de Charles-Quint. Des vins d'honneur sont offerts, des courses de taureaux lui sont présentées comme un avant-goût des divertissements les plus réputés de la péninsule.

Les entrées des princes et des princesses du sang, des gouverneurs, des évêques et de quelques autres personnages donnaient lieu à des cérémonies semblables, mais toutefois proportionnées à leur élévation et à leur rang. Tentures de tapisseries, guirlandes de verdure, milice sous les armes, quelquefois remise des clés, dais, arcs de triomphe, repas, étaient offerts à ces hôtes qu'on voulait honorer. Des honneurs exceptionnels étaient accordés, sur l'ordre du roi, aux légats du Pape qui, comme le cardinal Alexandrin, traversaient la France et la ville de Bayonne.

Ces passages entraînaient de grandes dépenses, et celles qui paraissaient encore les plus disproportionnées sont celles des gouverneurs de province. Là, le vin des meilleurs crus coule à flots, les tables gémissent sous le poids de mets savamment préparés ; en un mot, la ville entière est en liesse, la carte du lendemain sera dure à payer et ne le sera pas sans récriminations ; mais qu'importe, la ville se

sera amusée pendant vingt-quatre heures, et il n'en faut pas davantage aux masses.

Tel est le tableau varié que nous nous proposons de faire passer sous les yeux du lecteur. Cela fera encore un échelon de franchi dans la tâche historique que nous nous sommes tracé, et nous serons amplement payé de toutes nos peines si ceux à qui nous adressons ces études consciencieuses y trouvent autant de plaisir que nous avons mis de désintéressement à les concevoir et à les exécuter.

CHAPITRE Ier

LES EMPEREURS

CHARLES-QUINT

Passage d'empereurs à Bayonne. — Charles-Quint. — Préparatifs de réception. — Le *Voyage de Charles-Quint en France*. — Un essai de bibliographie. — Le Corps de ville de Bayonne. — La maison Danglade. — Écussons aux armes de l'empereur. — Entrée de Charles-Quint. — Le duc d'Orléans. — Arrivée à Bordeaux. — Réception de l'Empereur.

Quatre empereurs sont passés successivement à Bayonne ou y ont fait des séjours plus ou moins prolongés : Charles-Quint, Joseph II d'Autriche, Napoléon Ier et Napoléon III.

On sait quel fut le mobile qui porta le grand empereur à traverser la France, en se mettant, pour ainsi dire, désarmé entre les mains de son irréconciliable rival. Voulant châtier les Gantois révoltés et n'osant pas passer par l'Italie et l'Allemagne, à cause des protestants, il demanda la permission de passer par la France, promettant de donner le Milanais au duc d'Orléans, second fils de François Ier. Le roi s'empressa de donner des ordres pour qu'il fût reçu partout avec les honneurs dus à son rang ; il envoya même au devant de lui, à Bayonne, le dauphin, le duc d'Orléans et le connétable de Montmorency, et au cas que l'empereur eût l'air de douter de la loyauté du roi de France, les jeunes princes eurent ordre d'offrir de rester comme otages en Espagne jusqu'à ce que Sa Majesté impériale fût arrivée dans les Pays-Bas. Charles-Quint refusa cette offre généreuse et répondit que, pour lui, la meilleure garantie possible était la parole du roi de France.

Tout fut bientôt en mouvement pour la réception de Charles-Quint, et la ville de Bayonne se hâta de faire les plus grands préparatifs. Mais, malheureusement, il n'est resté aucune relation, soit imprimée, soit manuscrite, de l'entrée de l'empereur dans la ville, et seulement quelques mentions dans les livres de comptes si bien tenus de nos Archives la signalent à notre attention.

Il a été publié par M. Raynaud un petit ouvrage fort bien fait sur le voyage de Charles-Quint en France et reproduisant un poème de Macé (1), édité pour la première fois. L'auteur a fait précéder ce poème d'une bibliographie très étudiée, et il dit dans son introduction : « Le passage de Charles-Quint frappa d'une façon toute particulière les gens du XVIe siècle ; à cette occasion, les *Entrées, Relations, Chansons, Lettres*, etc., ne manquèrent point de se produire ». L'auteur donne sa bibliographie restreinte seulement au XVIe siècle, et qu'il a divisée en trois parties. La première se rapporte seulement aux *Entrées* de Charles-Quint dans les villes de France, et celles ci sont au nombre de quatorze (2).

(1) *Voyage de Charles-Quint par la France, poème historique de René Macé*, avec introduction, notes et variantes. Paris, Picard, 1879, in-12 de XXXVI, 94 p. — Dans ce poème, qui comprend 1699 vers, Bayonne est nommé plusieurs fois, mais sans aucun détail :

Pour deviser quelque entrée gentille,
Il prise la Paris fort pleinement,
D'avoir tout fait très magnifiquement,
Et Orléans et Poitiers et Bayonne.

(1) On voit bien que Bayonne y est oublié, car le numéro 1 de ces entrées est relatif à Bordeaux, puis viennent les villes de Poitiers, Orléans, Paris, Cambrai, Valenciennes. Voici quelques-uns des titres de ces entrées qui ont le plus marqué dans l'histoire de ce voyage célèbre :

— Cérémonies faites à l'entrée de Charles d'Autriche, empereur, dans la ville de Bourdeaulx, au mois de novembre 1539 (Bibl. Nationale, Mss fr., collection Dupuys, 325, f° 53).

— Sensuivent les triumphantes et honorables entrées faites par le commandant

La seconde partie de la bibliographie contient un certain nombre de pièces historiques, la troisième s'applique aux chansons et à toutes les productions littéraires que l'empereur d'Allemagne fit naître sur son passage.

En prévision de sa prochaine arrivée, le Corps de ville fit réparer la route d'Espagne, à partir de la propriété du *Busquet,* arranger la toiture et disposer des tapisseries dans la maison *Danglade,* située en dehors des murailles, où il devait loger avec sa suite ; on fit mettre en état les

du roy très chrestien Françoys premier de ce nô a la sacrée maiesté imperiale Charles V de ce nom... ez villes Poictiers et Orléans. Avecque la harengue faicte par le baillif Dorléans à sa dicte M. J. et la response. . Item le honorable recueil que luy feit ledict Roy tres chrestié à son entrée du chasteau de Fontaine Bleau lan M D XXXIX. Ité la complaïnte de Mars Dieu des bataylles sur la venue de l'empereur en France par Claude Chappuys... le tout imprimé sur la copie de celles lesquelles ont esté imprimées à Paris... Item un épigrame de Clément Marot, sur la venue de Lempereur en France. *On le vend à Lille par Guillaume Hamelin, librayre, demourant sur le marche au blé* (à la fin) : *Imprimé à Gand*, *près lhostel de ville, par Iosse Lambert*, lan 1530, pet. in-8 de 32 ff. en lettres rondes.

— Triumphes d'honneur faiz p. le commandant du roy à Lempereur en la ville de Poictiers où il passa vena Despaigne e Frace le ixe jour de decembre lan mil cinq cens xxxix. Ensemble de lentrée et triumphes faiz audict Empereur le premier iour de lan ensuivant, par les université, cité et ville de Paris en France. *Imprimé à Gand... par moy Pierre Cæsar,* lan m cccc xxxix, le xix ianvier, pet. in-8 de 10 ff., lettres rondes.

— La magnifique et triomphante entrée du très illustre et sacré Empereur Charles César toujours Auguste, faicte en la excellente ville et cité de Paris, le iour de lañe en bône estreine. 1539 (*sans lieu d'impression*) in-4° goth. de 15 ff. sig. A. D. 1, à 31 lig. par page.

— Lordre tenu et gardé a Lentrée du tres hault et tres puissant prince Charles Empereur..... en la ville de Paris..... Lordre du banquet faict au Palais ; l'ordonnance des joustes et tournoys faictz au château du Louvre ; La description des arcs triomphans, magnificences..... faictz en icelle ville..... M. D. XXXIX. *On les vend.... ez boutiques de Gilles Corrozet et Jehan du Pré* (à Paris), in-8° goth. de 19 ff. non chiffrés.

— Déclaration des Triomphantz honneur et recueil faitez a la Maiesté Imperialle a sa joyeuse et premiere entree ensemble aux illustres princes de France messieurs le Dauphin et duc Dorléans en la cité et duché de Cambray en lan de grace mil cinq citz c. XXXIX du moys de Januier le xxe jour du dict moys. *Impri-*

degrés de la porte Lachepaillet et nettoyer le chemin de ce faubourg, qu'il devait traverser pour se rendre à la maison *Danglade*. Une couche de sable fut étendue sur les voies irrégulières des rues Mayour, des Tendes, aujourd'hui rue d'Espagne, sur la place publique et sur le chemin jusqu'à son logis.

La maison *Danglade*, située hors les murs, était un grand corps de bâtiment qui existe encore de nos jours, quoique

mez à Cambray par Bonaventure Brassart, libraire, demourant en la rue Taman, in-4. goth.

(Cette pièce, en prose, où se trouvent quelques vers latins et français, se compose de 16 ff. non chiffrés, qui renferment le titre et le texte. Il y a de plus un motet de Courtois, avec la musique notée, occupant 4 ff. plus larges que le texte et qui sont repliés. Les paroles de ce motet sont en latin et commencent par les mots *Venite, populi terre*).

— La solenne et triomphante entrata de la Cesaræ majesta nelle Franza, con li superbi apparati et archi triomphali, contutte le historie, pitturo, motti lattini, che in essi crano : con li ordine de tutte le feste che sons fate per toute le terre de la Franza. *Stampato in Ferrara per Maestro Giovanni francese in la contrada di Faroli.* 1539, in-4 de 4 ff. car. demi goth.

(Cette pièce porte au titre les armes de Charles-Quint et celles de France. Elle a trait aux fêtes données à Poitiers).

— La sontuosa intrata di Carlos V semprese augusto in la citta di Parigi con gli apparati, triomphi, feste, archi triomphali livree, presenti, cirimonie ecclesiast., pompe royale, fatte a sua M. in Francia. *Stampato in Ferrara per Maestro Giovanni francese in la contrada di Faroli (seriz anno)*, in-4. de 4 ff. demi goth.

— La triomphante et excellente entrée de Lempereur faicte en la ville d'Orléans par le commandement du Roy, où est contenu lordre garde et observé en icelle ; auec la harangue faite par le baillif Dorléans à Lempereur et la response de Lempereur audit baillif. *On les vend à Paris, en la boutique de Charles Langelier* (privilège daté du 19 janvier 1539), pet. in-8, de 15 ff. non chiffrés.

(Le texte de cette relation est en caract. goth., mais il est suivi d'une pièce de vers latins de Jean Binet (de Beauvais, en caractères romains).

— La double et copie d'une lettre envoyée Dorléans a ung abbé de Picardie contenant à la verite le Triumphe faict au dit lieu Dorléans a lentree et reception de Lempereur contre ce qui auparauant en a este imprimé qui est faulx. — *Ilz se vendent à Paris es boutiques de Gilles Cossonet et Iehan du Pre* (privilège du 21 janvier 1539), pet. in 8° de 20 ff. non chiffrés.

— Declaration du Triomphantz honneurs et recoeul faictz a la Maiesté Impe-

sensiblement remanié. Il appartenait à cette époque à une famille bayonnaise portant ce nom, et a passé depuis longtemps en la possession de M. A. Molinié. Nous ne savons quelles furent les raisons pour lesquelles le Corps de ville décida d'y loger l'empereur ainsi que le duc d'Albe, et, plus tard, le comte de Nassau ; peut-être faut-il en accuser les épidémies de peste qui se succédèrent si fréquemment à cette époque dans notre ville, car il y avait plusieurs grands édifices susceptibles de recevoir Charles-Quint. Quoiqu'il en soit, le Corps de ville fit transporter des meubles dans la maison *Danglade*, en fit réparer la toiture et tendit les murailles de tapisseries de haute lisse. En même temps on préparait un poêle de soie rouge avec des franges, et un pavillon fut élevé à l'entrée de la porte Saint-Léon. Ce dernier fut peint et enrichi de quatre écussons aux armes de l'empereur, par le « m^e^ painetier »

rialle a sa ioyeuse et premiere entrée. Ensemble aux illustres princes de France, Messieurs le Daulphin et duc Dorléans en la cite et duche de Cambray en lan de grace mil cinq cents et xxxix, ou moys de Janvyer, le xxe iour dudict Moys. (Aun privilegio reverendissimi Domini nostri Cameraceri). *Imprimez à Cambray, par Bonaventure Brassard, libraire, demeurant à la rue Tanneau,* in-4° de 20 ff. goth. non chiffrés ; les ff. 15, 16, 17 et 18, en musique imprimée, contiennent un motet de Courtois à 4 parties sur les paroles *Venite, populi terræ.*

— La Triomphante et Magnifique Entree de Lempereur Charles toujours Auguste, cinquième de ce nom, accompaigné de messeigneurs le Dauphin de France et du duc Dorléans, en sa ville de Valenciennes (avec privilège, MDXXXIX. *On la vend au Palais, es boutique de Gilles Corrozet et Jehan du Pré, libraires.* A la fin : En Valenciennes, de Janus vingt et ung souppèret Charles et Daulphin en comun, S. I. (*Paris*) 1536, pet. in 4° goth. de 11 ff. non chiffrés.

Enfin nous ajouterons à cette petite bibliographie de voyage de Charles-Quint en France, les relations publiées par Godefroy dans le *Cérémonial François.*

L'Entrée faite par le commandement du Roy François 1er à l'Empereur Charles V, en la ville de Poitiers, où il passa venant d'Espagne en France pour aller au Pays-Bas, le 9e jour de décembre l'an 1539.

L'Entrée en la Ville d'Orléans du mesme Charles V, Empereur, en continuant son voyage par la France avec la permission du Roy François 1er son beau-frère, pour aller aux Pays-Bas, au mois de décembre de la susdite année 1539.

Mathieu de la Garde, le tout était rehaussé d'or et de diverses couleurs (1).

Il est certain qu'il y eut entrée solennelle, les ordres du roi François Ier étaient formels, et d'ailleurs l'existence du poêle et du pavillon impérial sont suffisants pour le démontrer. Charles-Quint arriva en poste, accompagné du duc d'Urbin ; ses bagages le suivaient, transportés par les mulets de M. de Saint-Pé, qui avaient été réquisitionnés à cet effet (2). Charles-Quint arriva à Bayonne, le 26 novembre 1539, accompagné du duc d'Orléans et du connétable de Montmorency qui, après l'avoir attendu à Bayonne, étaient allés au devant de lui. Mais, comme l'empereur arriva de nuit, ils s'étaient fait accompagner d'une escorte portant vingt-quatre torches (3).

Il repartit le lendemain même, et la première ville dans laquelle il devait faire une entrée qui nous fut conservée, est la ville de Bordeaux.

Bordeaux, plus heureuse que Bayonne, a gardé des souvenirs très vivants de cette entrée célèbre. « Le 1er décembre, dit l'historien O'Reilly, l'empereur fit son entrée à Bordeaux, ayant à ses côtés les enfants de France, le connétable, le duc d'Albe et plusieurs seigneurs français et espagnols. La députation du Parlement alla au devant de lui jusqu'à la porte du Chapeau Rouge : les présidents avaient leurs manteaux et mortiers ; les conseillers et gens du roi avaient leurs chaperons courts et leurs robes d'écarlate ; le greffier portait aussi sa robe d'écarlate et son épitoge, et le premier huissier sa toque. Il pleuvait à verse ; de sorte que le premier président fut obligé d'atten-

(1) Archives de Bayonne, CC. 163.
(2) Archives de Bayonne, CC. 163.
(3) Archives de Bayonne, CC. 163.

dre, pour haranguer l'empereur, qu'il fût entré dans son hôtel. Les jurats lui offrirent un dais et lui présentèrent les clefs de la ville, faites d'argent. Charles-Quint, pendant le peu de temps qu'il resta à Bordeaux, tint le chapitre de la Toison-d'Or à Saint-André ; il délivra tous les prisonniers qui étaient à la Conciergerie et accorda plusieurs autres grâces aux Bordelais. Cet exercice de la souveraineté, de la part d'un prince étranger, a de quoi nous étonner ; il est présumable que ce fut seulement une politesse de François Ier envers un allié ; autrement le Parlement, toujours si jaloux de ses droits, s'y serait opposé » (1).

Nous arrêtons ici le récit du voyage de Charles-Quint et des splendides réceptions qui lui furent faites par les villes de France et par le roi François Ier ; mais ces démonstrations laissèrent l'empereur insensible, car, après avoir passé la frontière des Flandres, il prétendit n'avoir rien promis au duc d'Orléans et excita le roi d'Angleterre, Henri VIII, à faire la guerre à la France.

---

(1) O'Reilly, *Histoire de Bordeaux*, tome II. — Dupleix, *Histoire de France*.

JOSEPH II D'AUTRICHE

L'empereur Joseph II d'Autriche. — Il voyage incognito sous le nom de comte de Falkeinstein. — Il descend à l'hôtel Saint-Etienne. — L'empereur ne reçoit aucune visite. — Le Maire de Bayonne n'est pas reçu.

Le 24 juin 1777, l'empereur Joseph II d'Autriche, frère de la reine Marie-Antoinette, gardant l'incognito sous le nom de comte de Falkenstein, accompagné des comtes de Colloredo et de Cobentzel, arriva à Bayonne. Il occupa un fort modeste logement à l'hôtel Saint-Étienne. Nos registres des délibérations du Corps de ville ont gardé une relation de ce passage : « M. le Maire a dit qu'ainsi que le Corps le sait, l'empereur Joseph d'Autriche II, frère de la reine, était arrivé en cette ville le 24 de ce mois, vers les cinq heures du soir, sous le nom de comte de Falkenstein, accompagné des comtes de Colloredo et de Cobentzel, et qu'il était allé loger à l'auberge de Saint-Étienne, à la Place d'Armes, tenue par le sieur Mézin ; qu'en conséquence de la délibération prise le 23 de ce mois, le dit sieur maire avait parlé à M. le marquis d'Amou, lequel lui avait dit que, suivant les instructions que lui a adressées M. le maréchal de Mouchy, l'empereur ne recevait aucune visite de corps, non plus qu'aucune des démonstrations de la joie publique usitées en pareil cas ; que par ces raisons ledit sieur maire s'était dispensé de convoquer le Corps ; que néanmoins il avait essayé, par le conseil de M. le marquis d'Amou, de se présenter au prince comme Maire seulement ; qu'ayant été annoncé, l'empereur avait eu la bonté de lui faire répondre qu'il était sensible à son attention, mais que, trop fatigué, il ne pouvait voir personne et ne pensait qu'à se coucher ; que pareille réponse

avait été faite aux chefs des corps militaires et autres, qui s'étaient présentés dans le même objet » (1).

Ces deux empereurs seulement honorèrent Bayonne de leur passage, pendant toute la longue durée de l'ancien régime, et on a pu voir, par les lignes précédentes, combien grande est l'obscurité qui règne encore sur leur séjour. Les souverains desquels nous avons à parler dans les chapitres suivants nous donneront, toutefois, des faits plus saillants et plus nombreux. Il est vrai que l'un y demeura trois mois et demi, et l'autre y fit des séjours qui s'étendirent presque sans interruption de 1354 à 1369, c'est-à-dire environ quinze années.

---

(1) Archives de Bayonne, BB. 63.

NAPOLÉON III

Napoléon Ier. — Abondance des documents. — Napoléon III. — 1854. — Arrivée de l'empereur et de l'impératrice. — Les danseurs basques. — Entrée solennelle. — Visite à la Citadelle. — Les courses de taureaux. — La fête de l'empereur. — Bal à l'Hôtel de Ville. — Promenades et excursions. — Sur l'Adour. — Mousserolles en fête.

Le long séjour de Napoléon Ier à Marrac, en 1808, ne doit pas nous retenir un seul instant, car, ainsi que nous l'avons dit plus haut, une monographie spéciale lui sera consacrée. En effet, les événements historiques qui se succédèrent à cette époque si rapprochée et déjà effacée dans les ombres du passé, sont d'une telle importance qu'ils méritent d'être é udiés dans leurs plus minutieux détails. Lui-même, dans son exil, ne se souvenait pas sans amertume de son séjour à Bayonne, et faisait dater de ce moment fatal le commencement de sa chute.

Mais si la politique seule avait attiré à Bayonne Napoléon Ier, il n'en était pas de même de Napoléon III, que la douceur de la température, la beauté des paysages et peut-être plus encore la proximité de l'Espagne, patrie de l'impératrice, avait engagé à construire une résidence impériale à Biarritz, sur le bord de la mer, dans un site pittoresque et enchanteur.

Nous n'avons certainement pas l'intention de raconter en détail les nombreux séjours de la famille impériale à Biarritz ; cela formerait un gros livre, et il ne pourrait prendre sa place ici. Nous nous contenterons seulement de noter les excursions de l'empereur et de l'impératrice à Bayonne, les fêtes qu'ils ont présidées ou qui leur ont été offertes, et encore plutôt comme une série de dates amenant chacune leur fait, que sous la forme d'une relation circonstanciée qui nous mènerait beaucoup trop loin.

Il paraîtra singulier peut-être que ce travail soit présenté d'une manière aussi brève ; mais, nous le répétons, nous n'avons voulu qu'y fixer les faits principaux qui se sont produits pendant le séjour à Biarritz de Napoléon III et de l'impératrice. Cela formera ainsi une espèce de cadre dans lequel chacun pourra placer ses propres souvenirs, et ils sont encore nombreux ceux qui ont survécu à cette époque brillante et se sont trouvés au premier rang pour recueillir les souvenirs les plus précieux et les anecdotes inédites. Nous souhaitons que quelques-uns d'entr'eux aient songé à fixer les événements dont ils ont été les témoins oculaires, car lorsque nous songeons aux difficultés que nous avons rencontrées pour arriver à établir le journal du séjour de Napoléon Ier à Bayonne, et cela malgré un travail incessant et, nous pouvons le dire, les découvertes les plus heureuses, nous nous disons qu'il sera peut-être bien difficile, dans une centaine d'années, de raconter des faits qui paraissent aujourd'hui indifférents, mais qui n'en sont pas moins de l'histoire et ont dans tous les cas le plus grand intérêt pour notre région.

Ce fut le samedi 22 juillet 1854 que l'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie arrivèrent à Bayonne, et quoique les souverains eussent refusé l'entrée solennelle, la ville n'en avait pas moins fait des frais pour leur réception. A quatre heures de l'après-midi, la voiture impériale arrivait à Saint-Esprit, où stationnait une foule immense ; toutes les maisons avaient été pavoisées aux couleurs de France et d'Espagne, et un simple ouvrier serrurier avait élevé à ses frais un élégant arc-de-triomphe. Les rues avaient été sablées, et à Saint-Esprit une couche de verdure avait été placée sur le sable.

La voiture de l'empereur, précédée d'un escadron de

chasseurs, d'un piquet de gendarmerie, le général Bisson en grande tenue à la portière, traversa au pas la ville, au milieu des cris d'enthousiasme. Arrivée devant l'Hôtel de Ville de Bayonne, ruisselant de lumière, la voiture s'arrêta pour relayer. L'empereur fut reçu par le général de division Poinsignon, le Sous Préfet et le Maire.

Une troupe de danseurs basques, revêtus de leur pittoresque costume, exécutèrent leurs danses nationales autour de la voiture, depuis la porte de France jusqu'à la porte d'Espagne. Après avoir changé de chevaux, la voiture impériale repartit au pas escortée par le général de division et l'escadron de chasseurs. Puis le cortège se dirigea rapidement sur Biarritz et sur le château de Gramont, que l'empereur devait habiter

Le mardi 25 juillet, l'avis suivant fut affiché dans toutes les rues :

MAIRIE DE BAYONNE

Le Maire prévient les habitants que S. M. l'empereur fera demain, 26 juillet, son entrée dans la ville de Bayonne, à une heure après-midi.

S. M. entrera par la rue d'Espagne et se rendra par la place et la rue du Gouvernement à l'Hôtel de Ville, où seront reçus les autorités et les corps constitués.

Immédiatement après, l'empereur passera la revue des troupes sur la Place d'Armes.

Le Maire invite les habitants à décorer leurs maisons du drapeau national.

A l'Hôtel de Ville de Bayonne, le 25 juillet 1854.

Le Maire de Bayonne,
J. Labat.

Le 26, à une heure, le canon annonça l'arrivée de l'empereur. Une foule considérable garnissait les rues, les

maisons étaient pavoisées, et le 35e de ligne et un détachement du 10e formaient la haie depuis la porte d'Espagne jusqu'à la Mairie.

Un piquet de guides, avec leur étincelant uniforme, ouvrait la marche ; l'empereur, en costume de général de division, était dans une voiture découverte à quatre chevaux, ayant à côté de lui le préfet et en face le colonel Fleury et le commandant de Toulongeon ; à la portière de droite chevauchait le général de division, à celle de gauche, le général de brigade ; derrière, l'état-major de la division. Puis venaient un peloton de guides et l'escadron de chasseurs.

L'empereur arriva au pas jusqu'à la Mairie, où toutes les autorités avaient été réunies dans le foyer du théâtre. Il se plaça dans le grand salon et reçut successivement tous les corps. Lorsque ce fut le tour du Consistoire israélite, l'empereur lui adressa la question suivante :

« Pensez-vous, Messieurs, que les israélites verraient avec plaisir la réunion de St-Esprit à Bayonne ? ».

Le Consistoire répondit affirmativement, et assura que ce serait une mesure utile aux deux localités. Après avoir décoré le sauveteur Moracin, en récompense de son courage, l'empereur descendit de l'Hôtel de Ville et se rendit sur la place d'Armes où l'infanterie formait le carré. Il passa la revue du 35e, tandis que quelques cent-gardes avaient peine à maintenir la foule, et remontant en voiture, il reprit le même itinéraire pour revenir à Biarritz.

Le mardi 1er août, à 10 heures du matin, l'empereur, en voiture découverte, faisait une promenade aux Allées-Marines ; puis, entrant à Bayonne, il traversa les places d'Armes et de Gramont, le Réduit et se rendit à St-Esprit. Il entra à la Citadelle par la porte de secours, monta suc-

cessivement sur les deux bastions, du haut desquels on découvre une si belle vue sur Bayonne et sur le cours de l'Adour ; puis, il redescendit à pied par la rampe de la Citadelle, regagna sa voiture et, arrivé au milieu du pont Saint-Esprit, qui portait à cette époque le nom de pont de Nemours. il s'arrêta et se fit expliquer par M. Pereyre les projets d'établissement des quais, du port à gradins et du viaduc sur lequel devait passer le chemin de fer d'Espagne. Bientôt, il reprenait la route de Biarritz par la porte des Allées-Marines et par les Glacis.

Le 3, ce fut une promenade à Saint-Jean-de-Luz, dont les écrits du temps ont conservé les détails. Le dimanche 6 août, LL. MM. assistaient à une course de taureaux à Saint Esprit. Dans la loge impériale se trouvaient la duchesse d'Albe, sœur de l'impératrice ; la comtesse de Montijo, sa mère ; la duchesse de Bassano, la baronne de Pierres, le général de division, le duc d'Albe, le préfet, le colonel Fleury, M. de Toulongeon, M. Mocquart, secrétaire de l'empereur et son officier d'ordonnance, le comte Tascher de la Pagerie. Un détachement de cent-gardes en grand uniforme assurait le service. Le mardi 8, nouvelle course de taureaux, ayant attiré la même affluence de monde et le 10, c'est-à-dire deux jours après, la cuadrilla recevait de la part de LL. MM. une somme de 1,000 francs comme gratification et 5,000 francs de bijoux. Le 11, la cour impériale fait une excursion à Cambo, dont l'historique est intéressant ; le 12, promenade en mer à bord de l'*Australie*, et le 13, nouvelle présence de LL. MM. aux courses de taureaux à l'espagnole données à Saint Esprit.

Le 15 août 1854 devait être une date célèbre dans l'histoire de Bayonne, car Napoléon III voulait y célébrer sa fête annuelle, solennité qui ne devait plus se reproduire

pendant ses nombreux séjours dans le pays; aussi nous permettra-t-on d'en parler un peu plus longuement.

A 10 heures du matin, l'empereur et l'impératrice arrivèrent à Bayonne au bruit du canon. Le cortège se composait de quatre voitures découvertes dans lesquelles se trouvaient toutes les personnes de la cour en grande tenue. On s'arrêta devant le portail de la cathédrale, où Leurs Majestés furent reçues par l'évêque et conduites par lui sous le dais vers l'estrade qui avait été préparée. L'empereur était en grand uniforme d'officier général et portait le cordon de la Légion d'honneur.

D'après des souvenirs du temps, « l'impératrice avait une toilette de la plus ravissante nouveauté. Elle portait un chapeau d'une forme exquise et légère, d'une couleur tendre, nommée « rose fleuri ». La robe, en taffetas glacé de la même nuance, était à corsage ajusté et montant. La jupe, très ample, était garnie de plusieurs rangs de volants d'étoffe, recouverts chacun d'un beau volant en point d'Angleterre, et sur les épaules de Sa Majesté se drapait élégamment une magnifique écharpe en dentelle blanche qui rappelait heureusement la gracieuse mantille espagnole ».

La suite de Napoléon III se composait du duc de Bassano, grand chambellan; du colonel Fleury, revêtu de son splendide uniforme des guides de la garde; du marquis de Toulongeon, chef d'escadron; du comte Tascher de la Pagerie; de M. Mocquart, secrétaire de l'empereur; M. de Damas-Hinart et le docteur Corvisart. La duchesse de Bassano et la baronne de Pierres accompagnaient l'impératrice.

Toutes les autorités civiles et militaires étaient réunies à la cathédrale, ainsi que tous les maires de l'arrondis-

sement. Le service divin fut célébré, puis Leurs Majestés, remontant en voiture, se rendirent à l'Hôtel de Ville, dans ce que l'on appelait alors le salon bleu, et où se trouvaient par invitation toutes les dames qui, par leur nom ou par la position de leurs maris, tenaient le premier rang dans le pays.

L'empereur, laissant l'impératrice au milieu de ces dames, descendit l'escalier de l'Hôtel de Ville, et montant, suivi des généraux commandant la division et la brigade, du général de division baron Janin et d'un brillant état-major, passa en revue les troupes rangées en bataille : l'infanterie sur la Place d'Armes, les guides et les hussards dans la rue du Gouvernement. L'impératrice, placée au balcon, pouvait apercevoir le magnifique coup d'œil que présentait cet imposant spectacle.

Après avoir parcouru le front des troupes, l'empereur se plaça au centre de la Place d'Armes, et remit lui-même les croix et les médailles. Chaque militaire, en recevant de l'empereur la distinction dont il était l'objet, avait l'honneur de lui serrer la main. Après cette distribution, l'empereur se rendit sur la Place Gramont. Rencontrant sur son passage quelques maires qui lui étaient connus, il leur adressa diverses questions. Puis, apercevant le comte Garat, maire d'Ustaritz, qui, à l'arrivée de l'empereur à Biarritz, avait organisé une garde d'honneur basque, qu'un ordre supérieur empêcha de réunir, il le remercia en termes affectueux.

Pendant ce temps, l'impératrice, qui avait quitté le balcon du salon bleu, était venue se placer à un des balcons du grand salon rouge donnant sur la Place Gramont, où elle assista au défilé des troupes, qui se fit aux cris de : « Vive l'Empereur ! » Ce dernier était placé à vingt pas en avant de son état-major.

Aussitôt après, Leurs Majestés remontèrent en voiture escortés par tout l'état-major jusqu'aux portes de la ville et rentrèrent à Biarritz.

Le 16 août, nouvelle fête dont le souvenir est encore vivant dans la mémoire d'un grand nombre de Bayonnais. Il s'agissait, cette fois, d'un bal offert par la ville à Leurs Majestés Impériales, et pour lequel M. Godillot, l'habile entrepreneur des fêtes parisiennes, avait fait des merveilles. La décoration de la salle de spectacle, qui lui avait été confiée, fut transformée en salle de bal avec une admirable entente de ce genre d'ornementation.

La scène et la salle, formant une ellipse garnie de banquettes en amphithéâtre sur lesquelles étaient placées les dames, étaient tendues en velours cramoisi rehaussé par des crépines d'or. A l'extrémité du grand arc de cette ellipse était placée la loge impériale, dont l'intérieur était tout en glaces, et qui était surmontée d'une élégante coupole en velours et or, soutenue par un aigle. Le centre de l'ellipse avait été laissé libre. En entrant dans la salle Leurs Majestés purent jouir d'un ravissant coup d'œil : devant elles se développait, sur une courbe gracieuse, une élégante corbeille de femmes, remarquables par leur toilette ou par leur beauté ; de vastes couloirs, réservés derrière les gradins où étaient assises les dames, contenaient les hommes qui ne pénétrèrent plus avant qu'au moment où les contredanses commencèrent. Une coupole de feux, formée par 12 lustres, éclairait splendidement la salle.

Leurs Majestés, escortées par un peloton de guides, suivies de quatre voitures, arrivèrent un peu avant dix heures, descendirent sous une somptueuse marquise disposée à la porte de l'Hôtel de Ville et pénétrèrent dans la salle de bal par les salons et le foyer. Quand elles parurent

dans leur loge, tout le monde se leva et la salle entière retentit des cris les plus enthousiastes, pendant que l'orchestre, placé sous la direction de M. Wadteufel et venu de Paris, exécutait une marche triomphale.

L'empereur était en uniforme de général de division; l'impératrice en blanc, couverte de diamants; une élégante couronne de pierreries ceignait sa tête. Le bal fut ouvert par Leurs Majestés, l'empereur avec Mme Jules Labat, l'impératrice avec le général de division.

A minuit, les souverains se rendirent dans le grand foyer où était dressé le buffet, et voulurent bien accepter le souper qui leur avait été préparé, mais dont nous regrettons de ne pas pouvoir donner le menu. L'empereur fit le tour de la salle, causant avec tout le monde et adressant à tous de nombreuses questions. A une heure, Leurs Majestés se retirèrent, tandis que le bal continuait jusqu'à cinq heures du matin.

Mais bientôt devaient commencer les promenades et les excursions qui leur firent parcourir tout le pays. Le 17, visite au Refuge; le 18, excursion à Béhobie; le 19, Napoléon III vient à Bayonne à cheval et seulement accompagné par le colonel Fleury; après avoir parcouru le chemin de la Barre et des Allées-Marines, il visita l'hôpital militaire et promit à l'aumônier des tableaux et des statues pour décorer la chapelle de ce vaste établissement. Puis il examina les Allées-Boufflers, qui se trouvaient comprises dans le fameux décret de 1808, rendu par son oncle en faveur de Bayonne, et après en avoir examiné les plans à la direction du génie, alors située au Réduit, il remonta à cheval pour se rendre à Biarritz.

Le lundi 21, l'empereur traversait Bayonne pour aller à Pau; il revenait le 23 du même mois en passant par

Hasparren. Deux arcs de triomphe avaient été dressés du côté de Mousserolles, les troupes en armes formaient la haie, et la ville entière était illuminée. Le 24 au soir, Leurs Majestés assistaient à une représentation donnée par le cirque Bourgeois, où elles restèrent jusqu'à la fin du spectacle, et le 26, à cinq heures de l'après-midi, Napoléon, toujours accompagné du colonel Fleury, se rendit à Bayonne, où il visita longuement l'arsenal d'artillerie.

Enfin le 27, à dix heures du matin, l'empereur, accompagné de l'impératrice, quitta Bayonne, tandis que la souveraine revenait à Biarritz, où elle devait encore passer quelques jours. Toutefois, le départ de Napoléon ne devait pas interrompre les excursions de la cour impériale, car le 4 septembre, à 10 heures du soir, le bateau à vapeur la *Ville de Dax* franchit le pont de Nemours et vint aux Allées-Marines ranger l'*Australie*. Toutes les dispositions furent prises pour recevoir l'impératrice. Le pont du bâtiment fut entièrement couvert, de l'avant à l'arrière, d'un élégant tendelet, et vingt hommes de l'équipage de l'*Australie* vinrent, avec leur commandant, s'y établir.

Le 5, à deux heures, la musique du 35e s'embarqua ; puis arrivèrent, dans de riches équipages, une foule élégante de dames invitées par Sa Majesté à l'accompagner dans sa promenade. A trois heures et demie, l'impératrice arriva dans une calèche à quatre chevaux, accompagnée de sa mère, la comtesse de Montijo, et de sa sœur, la duchesse d'Albe. Des voitures de la cour amenaient la duchesse de Bassano, la baronne de Pierres, le duc de Bassano, grand chambellan, le baron de Pierres, le comte Tascher de la Pagerie, chambellan de l'impératrice, et le comte de Baciochi, premier chambellan de l'empereur.

La *Ville de Dax* leva promptement l'ancre et s'élança

avec une grande rapidité aux sons de la musique du 35e, placée à l'avant, et des salves d'artillerie de l'*Australie*. Le bateau à vapeur remonta l'Adour et, s'engageant dans le Gave, ne tarda pas à arriver à la hauteur de Peyrehorade. L'impératrice avait un vif désir de mettre pied à terre, mais l'heure tardive ne le permit pas, et le bateau vira de bord. Arrivé sur le territoire de la commune d'Orthevielle, vers sept heures du soir, le bâtiment accosta sur le bord d'une prairie, l'impératrice et ceux qui l'accompagnaient descendirent à terre, des tables furent dressées et une collation servie. Après le repas, un bal fut organisé, et jusqu'à neuf heures on dansa à la lueur des torches, aux sons de l'excellente musique du 35e. Sa Majesté daigna prendre part à ces danses, heureuse, légère et souriante. A neuf heures on se rembarqua et on continua jusqu'à Mousserolles, sur le pont du navire, ces danses joyeusement commencées sur la pelouse.

Les habitants du quartier ayant appris que le débarquement allait avoir lieu à la cale habituelle de la *Ville de Dax*, se réunirent, tressèrent des guirlandes, des couronnes de feuillage, ornèrent avec goût le débarcadère et l'allée qui y conduit, préparèrent une illumination en lanternes vénitiennes. A la nuit toutes les maisons étaient illuminées. Le débarquement se fit avec autant de promptitude que de facilité. L'impératrice fut reçue par le sous-préfet et par les deux adjoints en l'absence du maire. Précédée de valets portant des torches, elle se dirigea vers sa voiture au milieu d'une haie de curieux. Mlles Baudry et Bouin, jeunes enfants de douze ans, offrirent à Sa Majesté deux charmants bouquets qu'elle accepta avec sa grâce accoutumée. Puis le cortège se mit en marche précédé de valets portant des torches. L'Hôtel de Ville « éclairé au gaz » resplendissait de la base à son sommet.

Le 19 septembre, l'impératrice quitta Bayonne un peu avant neuf heures du matin. Ainsi se termina cette première année de séjour, où le pays tout entier vécut d'une fièvre toute spéciale. Les années qui devaient suivre devaient répéter à peu de chose près les mêmes solennités, en en exceptant toutefois la journée du 15 août et le bal, qui faisaient pour ainsi dire partie de l'entrée solennelle des souverains. Aussi nous nous contenterons d'indiquer par une date les faits principaux, les promenades et les excursions qui suivirent et qui durèrent presque sans interruption jusqu'en 1869.

NAPOLÉON III

1855. — Un court séjour. — 1856. — A bord du *Pélican*. — En cacolet. — Le prince Adalbert de Bavière. — Une représentation de gala au théâtre de Bayonne. — 1857. — Visite de la Chambre de Commerce à la villa *Eugénie*. — Un incident aux courses de taureaux. — Les marins du *Coligny*. — 1858. — Entrée aux flambeaux. — Sur la Nive. — 1859. — Le vainqueur de Solférino. — Excursion.

Le séjour de l'empereur et de l'impératrice, en 1855, est le plus court de ceux qu'ils firent dans le pays. Napoléon arrivait à Bayonne le 26 juillet, où, par son ordre, aucune réception n'avait été préparée. Le train impérial entrait en gare à onze heures et demie. Le même jour, l'impératrice Eugénie traversait Bayonne, venant des Eaux-Bonnes par Oloron et Bidache. Les souverains repartaient le dimanche 29 juillet. A la gare, le général Poinsignon, en habit de ville, présentait à l'empereur un soldat du 10e de ligne, blessé grièvement devant Sébastopol, et arrivé depuis peu à son dépôt. L'empereur le décora, tandis que l'impératrice lui remettait une somme de cinq cents francs.

En 1856, le séjour devait être plus long. L'empereur et l'impératrice arrivèrent à Bayonne le jeudi 21 août, à 10 heures 25, accompagnés du prince impérial. Le 26, Leurs Majestés faisaient une promenade en mer sur l'aviso le *Pélican*. Le mercredi 27, visite au Refuge, et le 30 août, vers quatre heures de l'après-midi, Leurs Majestés arrivèrent à Bayonne, dans une calèche découverte, à quatre chevaux, suivies d'une autre voiture. Elles traversèrent la ville et les ponts et, arrivées à l'extrémité de la rue Maubec, elles gravirent la côte de Saint-Étienne et se dirigèrent vers le Boucau par le chemin de Biscardi. L'empereur examina longtemps la Barre.

Le 31 août, Leurs Majestés montèrent à bord du *Pélican*

en face de Biarritz, firent une promenade en mer et rentrèrent à Bayonne par la Barre. La musique du 35e était à bord. Le 1er septembre visite au Phare, le vendredi 5, promenade à Cambo et au Pas-de-Roland en cacolet ; au retour on dîna à Itxassou. Deux jours, après, 7 septembre, vers quatre heures, l'empereur vint à Bayonne dans une légère américaine et examina avec attention la partie des Allées-Marines où devaient commencer sous peu les travaux des quais.

Le 8 septembre, nouvelle promenade en mer à bord du *Pélican,* mais cette fois on se dirige vers Saint-Sébastien. Le soir, à onze heures, retour à Bayonne ; la rivière était éclairée par des torches et de nombreux feux de Bengale. Le vendredi 12, le prince Adalbert de Bavière et l'infante Amélie traversèrent Bayonne, se rendant à la villa *Eugénie,* où ils furent reçus par Leurs Majestés.

Le 14 septembre, l'empereur et l'impératrice assistèrent aux courses de taureaux à Saint-Esprit. Deux jours après, mardi 16, ils traversaient la ville pour aller visiter les ruines du château de Gramont, à Bidache. Mais en gravissant la côte de Saint-Pierre, leur attention fut attirée par l'aspect de l'hospice de Camp-de-Prats, qu'ils voulurent visiter. L'excursion projetée fut donc interrompue et remise au lendemain 17. Leurs Majestés étaient de retour à minuit et quart, l'Hôtel de Ville était illuminé. Le samedi 20 septembre, nouvelle excursion à Saint-Jean-de-Luz.

Le samedi 27 septembre devait encore être une date remarquable pour la ville de Bayonne, car l'empereur et l'impératrice devaient venir avec leur cour assister, au théâtre, à une représentation de gala. Aussi serons-nous moins brefs que de coutume. Une élégante marquise avait été dressée devant la porte ; la loge municipale, brillam-

ment réservée avait été préparée pour Leurs Majestés. L'empereur était en uniforme de général de division, avec le grand cordon de la Légion d'honneur. L'impératrice en blanc, avec [illegible].

Dans la loge impériale et dans la loge voisine se trouvaient le général Ney, aide-de-camp de l'empereur, M. [illegible], préfet des Basses-Pyrénées, Mme de la Bédoyère, dame du Palais, le [illegible], officier d'ordonnance, Tascher de la Pagerie, chambellan de l'impératrice, le marquis de La Grange, écuyer de l'empereur. On donnait *[illegible] et le Carnaval de Venise*, exécuté sur le violon par les demoiselles Ferri. Les jeunes virtuoses furent félicitées de la part de Leurs Majestés. Dans le grand salon, des rafraîchissements avaient été préparés.

Le dimanche 28 septembre, l'empereur reçut à la villa *Eugénie* la Chambre de commerce de Bayonne, et adressa de nombreuses questions au président et à ses membres. Le lundi 29, l'empereur passe la revue des troupes de la garnison sur le Champ de Mars, tandis que l'impératrice y assistait dans une calèche à quatre chevaux. Les troupes se composaient du 35e et du 46e de ligne, ce dernier arrivé en chemin de fer et repartant presque aussitôt. Le mardi 30 septembre eut lieu le départ de Leurs Majestés.

L'année 1857 se présente avec un nouveau séjour des souverains, mais peu d'incidents nouveaux. Ils arrivèrent à Bayonne le mercredi 19 août : dans la cour de la gare, le 51e de ligne était rangé en masses profondes ; au milieu du pont Saint-Esprit, on avait dressé un élégant portique en feuillage, décoré de trophées et surmonté d'une aigle.

Le dimanche 23, l'empereur partit pour Labouheyre, et fit ce fameux voyage des Landes qui laissa de si profonds souvenirs dans l'esprit des populations de cette contrée.

Le même jour, l'impératrice assistait avec le roi de Wurtemberg, à une course de taureaux à l'espagnole, qui fut donnée à St-Esprit. Mais ici, il se produisit un événement qui faillit avoir les plus graves conséquences. La pluie, qui se mit à tomber avec abondance, obligea les spectateurs à chercher un abri dans les parties couvertes. Il se produisit un écroulement et cinq personnes furent blessées. La course fut interrompue. On verra plus loin, lors de la course de taureaux donnée sur la place de Gramont au roi d'Espagne, Philippe V, petit-fils de Louis XIV, le même accident se reproduire, mais cette fois n'ayant pour cause que la trop grande affluence des spectateurs.

Le dimanche 6 septembre, l'impératrice s'embarqua sur le *Coligny*, alla à Saint-Jean-de-Luz et revint par Bayonne. Le jeudi 18, nouvelle promenade en mer à Saint-Sébastien. Le dimanche 27, l'impératrice quittait Bayonne. Arrivée devant les vapeurs de l'Etat le *Coligny* et le *Pélican*, elle mit pied à terre ; sur sa demande, les équipages descendirent et le prince impérial passa devant leurs rangs. Il portait un costume de marin, et sur son chapeau étaient écrit les mots : *Reine Hortense*.

L'année 1858 devait être marquée par un séjour plus court de Leurs Majestés impériales, nous en retracerons rapidement les principaux événements. L'arrivée à Bayonne eut lieu le 4 septembre, à 10 heures et demie du soir, avec les illuminations et les flambeaux accoutumés. Le lendemain 5 septembre fut encore une date précieuse pour l'histoire de notre ville, car l'empereur assista à l'inauguration et à la bénédiction par l'évêque des travaux de la Barre. A cette occasion, M. E. Détroyat, vice-président de la Chambre de commerce, fut décoré de la main de Napoléon.

Le 10 septembre, Leurs Majestés, montant un canot du *Coligny*, firent une promenade sur la Nive, jusqu'aux nasses d'Ustaritz. A sept kilomètres de Bayonne, plusieurs habitants de la ville, qui étaient ce jour-là en partie de pêche, se hâtèrent de préparer une table couverte de rafraîchissements dans un bateau décoré de verdure. A leur retour, les souverains acceptèrent gracieusement leur offre et s'entretinrent un moment avec eux. A sept heures, Leurs Majestés débarquaient devant la cale des Allées-Marines.

E. DUCÉRÉ.

(A continuer).

DOCUMENTS INÉDITS SUR LE SIÈGE DE METZ

1870

Extraits de lettres adressées à M. S.... par M. B....., commandant les brigades mobilisées des douanes de la direction de Metz.

Metz, le 18 août 1870.

Jusqu'à présent la ville n'est pas assiégée : elle l'est si peu que quatre portes sur six sont ouvertes deux heures le matin et deux heures le soir pour la circulation des gens du dehors. Nous sommes sans nouvelles de plusieurs employés qui ont dû quitter précipitamment leur poste ; nous les retrouverons sans doute à Metz.

St-Avold est occupé par les Prussiens. D'après les uns, le maire, M. le docteur R..., serait prisonnier ; d'après les autres, il aurait été fusillé ; mais ce ne sont que des *on dit*, et il est difficile de savoir la vérité.

Le bruit court que le percepteur de Forbach, M. C..., qui était, il y a peu de temps, percepteur à St-Avold, a été tué en défendant sa caisse.

Les événements ont marché avec une telle rapidité que nous n'avons pu emporter à Metz que quelques colis, laissant tout notre mobilier à la garde de notre propriétaire.

Le bruit court qu'un combat sanglant a eu lieu hier, mais on ne sait rien de positif quant au résultat. Seulement, il nous arrive beaucoup de blessés.

Dernières nouvelles, 18 août, 3 h. 1/2 s.

Depuis midi, le maréchal Bazaine est aux prises avec l'armée prussienne. Armanvillers est le centre et le point le plus disputé de la bataille.

19 août 1870, 9 h. matin.

La belle promenade de l'esplanade est convertie en ambulance ; elle est couverte de tentes placées sous d'ombreuses allées et où l'on soigne de nombreux blessés ; ceux que l'on y transporte sont, pour la plupart, blessés légèrement. Les dames de la ville font l'office de Sœurs de charité.

J'ai visité hier, près du fort Moselle où mes hommes sont casernés, des casemates où sont réunis six à sept cents prisonniers prussiens. Ce sont, ma foi, de solides gaillards, mal nourris chez eux, je crois qu'ils seront enchantés d'être chez nous, où ils sont traités aussi bien que nos soldats.

Il nous arrive beaucoup de blessés. C'est fort triste. La Société Internationale de secours est, du reste, parfaitement organisée. On ne voit dans les rues que gens de toutes classes ayant le brassard blanc à croix rouge.

Metz, le 20 août 1870.

La dépêche suivante a été publiée à Metz :

« Metz, le 18 août 1870.

« Dans l'affaire du 16, le corps du général Ladmirault, qui formait l'extrême droite de l'armée, a fait à l'ennemi 600 prisonniers. Un drapeau a été pris. Il y a eu plusieurs charges de cavalerie très brillantes ; dans l'une d'elles, le général Legrand a été tué en chargeant à la tête de sa division. Le prince Albert de Prusse, commandant la

cavalerie ennemie, aurait été tué. A la chute du jour nous étions maîtres des positions occupées par l'ennemi.

« Le lendemain 17, l'armée a pris la position comprise entre St-Privat et Prozérieulles pour se rapprovisionner. Il y a eu près de Gravelotte quelques combats d'arrière-garde, mais ils n'ont pas gêné sérieusement le défilé de nos convois. Il y a eu également une petite attaque sous le fort de Queulen. Les diverses reconnaissances envoyées dans la journée ont ramené quelques prisonniers. On peut évaluer approximativement à 150,000 hommes les forces que l'ennemi avait engagées contre nous dans la journée du 16. Nous n'avons pas encore l'état de nos pertes d'une manière exacte ».

Depuis trois jours les dépêches de Paris n'arrivent plus; la voie ferrée est coupée entre Metz et Paris et Metz et Thionville, et les voitures ne peuvent s'aventurer dans aucune de ces directions.

La journée du 18 août a été encore une grande bataille d'artillerie. Nos troupes ont combattu depuis le matin jusqu'au soir. Vers 8 heures, une vive et interminable fusillade avait lieu sur une longue ligne, dans la direction d'Armanvillers. Les corps de Canrobert, de Lebœuf, de Ladmirault, ont été engagés toute la journée, ainsi que les grenadiers de la garde. Celle-ci, soutenue par l'artillerie, est restée, à six heures et demie du soir, maîtresse du terrain.

Voilà, en résumé, tout ce que l'on sait ici, ou du moins ce que l'on y dit.

Quand la présente vous parviendra-t-elle? A la garde de Dieu!...

Metz, le 21 août 1870.

L'affaire d'Armanvillers (18) aurait eu de bons résultats si un mouvement tournant de l'ennemi n'était venu arrê-

ter les progrès de notre droite. Un corps prussien s'est avancé sur elle avec une puissante artillerie. La nôtre, par une fatalité inouïe, manqua un instant de munitions, Les fourgons qui en apportaient trouvèrent les chemins étroits du pays obstrués par des amas de prolonges et de charrettes et subirent un retard. Il en résulta un moment de trouble et de confusion dans les attelages. Un retour offensif d'un détachement de la garde refoula heureusement les Prussiens et rétablit l'ordre de la bataille.

Du fort Queulen on a pu voir, hier matin 20, un corps de 30 à 40,000 Prussiens se dirigeant sur la Moselle. Il était suivi d'un nombreux et brillant état-major, accompagnant, sans doute, le roi Guillaume. Il est bon d'ajouter que ces renforts sont composés des plus mauvais éléments de l'armée prussienne, c'est-à-dire des landwehrs du 2e ban, formant en majorité le corps de réserve.

Tout est ici à un prix fou ; le beurre coûte 3 fr. la livre et les œufs 2 fr. la douzaine.

Extrait du *Vœu National,* journal de Metz, du 20 août :

« Les sacrifices qu'entraîne un siège nous seront vraisemblablement épargnés. L'ennemi, qui a plus besoin que nous de terminer promptement la lutte, ne perdra pas un temps précieux à une tentative qui exigerait un grand déploiement de forces, énerverait son offensive, et le condamnerait à d'immenses pertes d'hommes ».

Metz, le 22 août 1870.

Avant-hier et hier, il paraît ne pas y avoir eu de nouveaux combats, du moins aux environs. Comme nous sommes bloqués et que rien ne nous arrive, tout renchérit considérablement ici. La ville a cependant d'énormes approvisionnements, mais on les réserve pour des éventualités qui, espérons-le, ne se produiront pas.

J'écris ces lignes sans savoir quand elles vous parviendront ; mais je les jette à tout hasard à la poste, pour le moment où les communications viendront à se rétablir.

Metz, le 23 août 1870.

Rien de nouveau. Nos mouvements n'ont été inquiétés par l'ennemi ni hier ni avant-hier, ce qui a permis à nos troupes de compléter nos approvisionnements et de jouir d'un bien-être qu'elles n'avaient pas depuis plusieurs jours. Un garde-forestier arrivé de St-Avold m'a annoncé que les Prussiens avaient bu mon vin, mais qu'ils n'avaient pas touché à mon mobilier.

Metz, le 28 août 1870.

D'après les derniers renseignements, l'armée prussienne a effectué un mouvement de retraite sur toutes ses lignes du côté de la frontière. Des troupes envoyées en reconnaissance le 26 ont pu aller jusqu'à Courcelles-Chauny sans rencontrer l'ennemi. D'un autre côté, un combat d'avant-postes a eu lieu à 10 kilomètres de Boulay ; les Prussiens n'ont pas accepté la bataille.

L'audace des espions prussiens est incroyable. Jeudi, l'un d'eux, portant l'uniforme de sous-intendant militaire, s'est présenté à la manutention et a demandé des renseignements sur nos approvisionnements. Il aurait appris que nous avions des farines en abondance et suffisantes pour supporter un très-long siège. C'est après son départ seulement qu'on a su à qui l'on avait affaire ; mais il était trop tard et n'a pu être arrêté.

Ce matin, l'espion Schull a été passé par les armes dans les fossés de la citadelle.

Cette nuit le canon s'est fait entendre. On suppose qu'on se bat du côté d'Ars-sur-Moselle.

Metz, le 1er septembre 1870.

Nos éclaireurs ont fait, hier, une bonne capture ; 64 voitures de foin ont été amenées à Metz, ainsi qu'un convoi de bestiaux. On assure que les 100 à 150,000 Prussiens qui sont en ligne autour de Metz se composent de landwehr du 2e ban. La dysenterie sévit considérablement, paraît-il, dans les ambulances de l'ennemi.

Hier, 31, le canon et la fusillade se sont fait entendre toute la journée dans le lointain. On parle d'une affaire sérieuse dont on ne connaît pas encore sûrement le résultat, bien que, d'après les bruits circulant, il nous ait été très favorable.

Toujours grande cherté de vie. Nous avons eu hier un pot-au-feu de viande de cheval et nous l'avons tous trouvé bon. Mon préposé seul a prétendu, le délicat, que la viande était un peu dure.

Dernière nouvelle. — Hier a eu lieu un grand combat dans lequel nos troupes, après s'être brillamment distinguées, sont restées maîtresses du champ de bataille. A droite de la route de Sarrelouis s'est engagé un combat à la baïonnette. Le chemin était fermé par une barricade faite de tonneaux, de gabions et de troncs d'arbres et protégée par de fortes batteries. Le 95e de ligne s'élance avec furie, soutenu par des compagnies du 18e bataillon de chasseurs, au milieu d'une grêle d'obus et de la fusillade qui s'échappe de toutes les maisons et des fermes qui ont été crénelées par les Prussiens ; nos soldats emportent la position d'assaut et s'élancent dans le village où s'engage un combat sanglant, corps à corps. Un grand nombre de Prussiens, cernés et terrifiés par nos baïonnettes, jettent leurs armes et se rendent. Ce qui reste du 44e régiment prussien est fait prisonnier dans un ravin.

Nos batteries sont dirigées sur Servigny-lès-Ste-Barbe et battent en brèche celles de l'ennemi qui, ap-ès avoir mis le feu à Noisseville, incendient ensuite Servigny et Ste-Barbe. Il fait nuit, on entend la charge ; ce sont les troupes de Canrobert qui montent à Servigny, débusquent à la baïonnette les Prussiens, et s'unissent à celles de notre droite. L'ennemi plie et se réfugie dans les bois de Failly et de Cherby. La victoire est complète ; à 10 heures du soir seulement la fusillade, commencée vers 4 heures du matin, a cessé. Notre mouvement a parfaitement réussi, nous avons rejeté les Prussiens dans les bois et sur la Moselle ; nos réserves ont repoussé l'effort que de nouvelles troupes ennemies avaient tenté pour surprendre notre droite.

Les Prussiens ont essayé ce matin, 1er septembre, de passer la Moselle à Maldoy. Les forts tirent à coups redoublés et la fusillade recommence.

Metz, le 2 septembre 1870.

Journée du 1er septembre. — L'action qui avait cessé le 31 août, vers 9 heures 1/2 du soir, a repris dès l'aube à Noiseville, Servigny et Ste-Barbe. A 7 heures le feu redouble, le fort St-Julien peut envoyer quelques bordées.

On aperçoit de nombreuses réserves de cavalerie et d'artillerie massées entre St-Julien et le fort Belle-Croix.

Peu après, vers 9 heures, le feu s'éloigne de Metz. Les Français avancent. On voit une brigade partir au grand trot dans la direction de la route de Bouzonville. Elle est suivie par des réserves d'artillerie

Un gros de Prussiens et quelques batteries d'artillerie font une démonstration et tirent contre le fort Queulen ; en même temps une vive fusillade éclate entre Grigny et Pettre.

A 9 heures 3/4 le feu cesse, l'ennemi est repoussé. En ce moment un engagement très vif a lieu dans la direction de Cherby. On voit au-delà de Montoy, vers le bois de Vandreville, des feux d'artillerie très nourris dirigés sur nos troupes qui ripostent faiblement ; mais une vive fusillade se joint aux retentissements de l'artillerie.

11 heures. — Le feu paraît diminuer et s'éloigne dans la direction de l'Est.

Midi. — On n'entend plus que de rares coups de canon.

Dans la journée d'avant-hier (31 août) on aurait pris 17 pièces d'artillerie de 16 et de 12, et on aurait fait de 1,000 à 1,200 prisonniers.

Tout est hors de prix, la vache valait hier 3 fr. 50 la livre, et le cheval 1 fr. 50. On paie les œufs 3 fr. à 3 fr. 50 la douzaine. Quand cela cessera-t-il ?

Metz, le 10 septembre 1870.

Hier au soir, à 7 heures 1/2, par une pluie torrentielle, le canon s'est fait entendre à une distance d'une lieue environ, jusqu'à 9 heures 1/2. On prétend même qu'il a grondé de nouveau vers 11 heures 1/2 et vers 3 heures du matin, mais à cette dernière heure tout à fait dans le lointain. Était-ce l'ennemi qui cherchait à surprendre quelque fort ou qui, obligé par le mauvais temps de quitter les bois, voulait changer de position ? C'est ce qu'on ignore en ville ce matin encore.

En attendant, la vie renchérit toujours. La viande de bœuf ou de vache, pour le pot-au-feu, est à 6 fr. 10 le kil. ; le cheval ne vaut que 1 fr. 50 ; aussi presque tout le monde en mange-t-il.

Metz, le 14 septembre 1870.

Je vous envoie deux extraits de l'*Indépendant de Metz*. Comme vous le verrez par ces extraits, ce que nous savons

ici de la situation ne peut que nous paraître extrêmement grave.

Du reste, depuis ma dernière lettre, pas de nouveaux combats autour de la ville.

La vie est excessivement chère. Nous mangeons du cheval que nous payons 2 fr. 50 la livre.

Metz, le 13 septembre 1870.

PROCLAMATION

Habitants de Metz,

On a lu dans un journal allemand, la *Gazette de la Croix*, les nouvelles les plus tristes sur le sort d'une armée française écrasée par le nombre de ses adversaires, sous les murs de Sedan, après trois jours d'une lutte inégale. Ce journal annonce également l'établissement d'un nouveau gouvernement par les représentants du pays. Nous n'avons pas d'autres renseignements sur ces événements, mais nous ne pouvons pas non plus les démentir.

Dans des circonstances aussi graves, notre unique pensée doit être pour la France; notre devoir à tous, simples citoyens ou fonctionnaires, est de rester à notre poste et de concourir ensemble à la défense de la ville de Metz. En ce moment solennel, la France, la Patrie, ce nom qui résume tous nos sentiments, toutes nos affections, est à Metz, dans cette cité qui a tant de fois résisté aux efforts des ennemis du pays.

Votre patriotisme, ce dévouement dont vous donnez tant de preuves par votre empressement à recueillir et à soigner les blessés de l'armée, ne peuvent faire défaut Vous saurez vous faire honorer et respecter de nos ennemis par votre résistance; vous avez d'ailleurs d'illustres souvenirs qui vous soutiendront dans cette lutte énergique.

L'armée qui est sous nos murs et qui a déjà fait connaître sa valeur et son héroïsme dans les combats de Bourg, de Gravelotte, de Servigny, ne nous quittera pas; elle résistera

avec nous aux ennemis qui nous entourent, et cette résistance donnera au gouvernement le temps de créer les moyens de sauver la France, de sauver notre Patrie.

Metz, le 13 septembre 1870.

L. Coffinières,
Général commandant supérieur la place de Metz.

Paul Odent,
Préfet de la Moselle.

Félix Maréchal,
Maire de Metz.

Le maréchal Bazaine a réuni hier, à 3 heures, un conseil composé de tous les générax de l'armée.

On dit que des mesures doivent être prises dès aujourd'hui pour que le prix des denrées n'éprouve pas d'élévation.

Metz, le 12 septembre 1870.

Dernières nouvelles. — Les journaux prussiens publient les nouvelles suivantes, que nous résumons sans commentaires :

« A la suite des événements de Sedan, la déchéance de l'empire aurait été proclamée le 5 septembre par le Corps Législatif à l'unanimité moins 12 voix, et par le Sénat à l'unanimité. Le général Trochu, nommé président du gouvernement provisoire, aurait immédiatement écrit au roi Guillaume une lettre dans laquelle il lui demanderait de faire évacuer le territoire de la France par son armée pour traiter de la paix et en se fondant sur sa déclaration qu'il ne faisait pas la guerre à la France, mais à son gouvernement. Jules Favre serait ministre des affaires étrangères, Le Flo à la guerre, Gambetta à l'intérieur et Kératry à la police.

« Napoléon III, fait prisonnier, aurait été conduit à Willemsée, dans la Hesse-Cassel ».

Il m'a paru intéressant, avant de terminer, de relater ici deux incidents de guerre survenus au début de la campagne et qui sont de nature à faire ressortir l'intrépidité et le sang-froid de notre corps militaire des douanes.

Invasion des postes de Schrekling et de Willing par une troupe prussienne

St-Avold, le 25 juillet 1870.

Un engagement a eu lieu le 23, à 5 heures 1/2 du soir, entre cinq uhlans prussiens et deux préposés du poste de Schrekling. Des coups de feu ont été échangés ; le préposé Michel, retranché dans le corps de garde qu'il avait fermé, a blessé un cheval et un cavalier. Les Prusssiens ont pris la fuite et l'affaire s'est terminée sans autre incident.

A minuit, une troupe d'environ 100 hommes à pied et à cheval s'est de nouveau présentée sur le même point. Deux factionnaires, les sieurs Monty et Lejust, se trouvaient à quelques mètres du poste, lorsqu'ils furent surpris par la troupe qui débouchait sans bruit de la frontière ; vivement attaqués, le préposé Monty reçut trois balles en pleine poitrine et tomba mort sur le terrain ; Lejust, en se défendant, fut grièvement blessé de plusieurs coups de baïonnette, sa vie est en danger.

Après cette escarmouche, les Prussiens sont venus devant le corps de garde, à proximité duquel six employés étaient embusqués. Ils ont été reçus par une décharge générale ; l'officier qui commandait a été fortement blessé, ainsi que plusieurs soldats. Nos hommes, voyant qu'ils ne pouvaient lutter plus longtemps et avec avantage, se sont effacés dans l'ombre de la nuit.

Quelques minutes après, les Prussiens ont envahi la maison de l'adjoint de Schrekling et se sont emparés d'une voiture pour transporter dans leur pays l'officier blessé.

A minuit, au moment de l'invasion de Schrekling, une forte troupe arrivait par la route du bureau de Willing, s'emparait du corps de garde et de la caisse du bureau après avoir fait prisonniers le lieutenant L..., le receveur S..., et deux préposés.

Le corps de garde de Schrekling a été criblé de balles, les registres enlevés, ainsi que les armes des deux employés mis hors de combat.

Le général Frossard, à qui je me suis empressé d'adresser un rapport sur cette affaire, m'a exprimé sa haute satisfaction de la courageuse conduite de mes agents. Il se propose, m'a-t-il dit, de faire récompenser ceux qui se sont le plus distingués.

Malheureusement, à ces motifs de satisfaction viennent se mêler les vifs regrets qu'inspirent, au début de la campagne, la mort du brave Monty et les blessures graves reçues par son camarade Lejust.

Puisse cet intrépide jeune homme, qui ne compte dans les brigades que depuis le premier du courant, ne pas succomber !...

UN CÉLÈBRE CAPITAINE LANDAIS

ÉTIENNE VIGNOLLES, dit LA HIRE

Rion-des-Landes au moyen-âge

Dans le *Manuel de Géographie historique*, par Bourdeau (1861), p. 389, je remarque ces lignes :

« A une petite distance de Rion, au Nord-Est, on trouve *Vignoles*, dont François d'Arricau était seigneur au XVIe siècle, et figurait pour 165 livres sur une taxe de la noblesse » (1).

C'est dans cette seigneurie qu'a dû naître le fameux capitaine La Hire, l'intrépide compagnon d'armes de Jeanne d'Arc. Son vrai nom était Étienne Vignolles. Aujourd'hui, tous s'accordent à dire qu'il est né dans le département des Landes et non à Castera-Vignoles, canton de Boulogne, arrondissement de St-Gaudens, comme certains biographes l'ont rapporté sans fournir des preuves.

Dans les Landes, les uns le font naître à Hinx, d'autres à Préchacq.

On a parlé aussi de Soustons. Monseigneur Delannoy, évêque d'Aire et de Dax, dans un discours qu'il a prononcé, à la distribution des prix du collège de Dax (août 1894), dit qu'il est né à Pouy-sur-Acqs, commune de St-Vincent-de-Paul.

Dans un article publié par le journal l'*Adour*, 1er sep-

(1) Monlezun, t. VI, p. 184.

tembre 1894, on lit : « La Hire n'est pas né à Rion..... Vignoles existe bien à Rion, mais ce n'est pas une seigneurie ; — François d'Arricau était bien seigneur de Vignoles, mais de Vignoles en Préchacq .... ». La question est loin d'être élucidée. Les barons de Cauna, héritiers par les femmes de cette dernière seigneurie, se disaient seigneurs de Vignoles-La Hire. Dans tous les temps on a rencontré une multitude de familles homonymes, et il est arrivé que certaines familles ont revendiqué et ont eu à cœur de faire suivre leur nom d'un glorieux prénom.

Étienne Vignoles (1390-1443?), dit La Hire, n'a pas fait souche. Il laissa, dit-on, les seigneuries de Vignoles et de Cazaubon, situées dans Préchacq, à sa sœur, mariée à Menoton de Cauna vers 1480.

Dans l'*Armorial des Landes,* t. I, 1863, par le baron de Cauna, on trouve, p. 371 : « Menoton de Cauna, écuyer, marié vers 1480 à l'héritière de Vignoles, en eut :

« Noble Lancelot de Cauna, seigneur de Vignolles-La Hire, marié à Magdelaine d'Ormessan, damoyselle (1505-1530), en eut : 1° Marie de Cauna, dame de Vignolles, mariée à François d'Arricault, écuyer, sieur de Frétillon (1530), et 2° Hélène, qui a continué la postérité..... »

Un autre descendant, Bertrand de Vignolles, naquit, dit-on, vers 1565, à Préchacq. Il fut capitaine des gardes du roi de Navarre, depuis Henri IV. Il a laissé des mémoires et il est surprenant qu'il n'ait point parlé de La Hire. Ainsi, d'après M. de Cauna, la sœur d'Étienne Vignolles, dit La Hire, aurait épousé Menoton de Cauna. Il est à remarquer que le château de Préchacq, qui figure sur la carte de la Guyenne, par Belleyme, porte le nom de *La Hitte* et non celui de La Hire.

A Soustons, il existe bien une maison connue sous le

nom de *Vignolles*, elle ne figure point sur la carte de Cassini.

Sur la carte de Cassini, n° 106, on voit la *maison* de *Vignolle*, située à quatre kilomètres du bourg de Rion-des-Landes, côté du Nord Est, dans la direction d'Arjusanx, commune rapprochée. Sur la carte de la Guyenne, par de Belleyme, n° 51, c'est écrit *Bignoles*. Un peu plus au Nord, mais dans la commune de Villenave, limitrophe de celle de Rion, à une distance de 3 kilomètres 500 mètres environ de Vignolle, on remarque sur les deux cartes de Cassini et de Belleyme une autre maison portant le nom de *Lavignole*. Cette maison existe encore aujourd'huy. La limite qui sépare ces deux paroisses passe à peu près vers le milieu de la distance ci dessus indiquée, et sur la carte de Belleyme, n° 45, on voit près de cette limite, écrits en plus gros caractères, ces mots : *quartier d'Arricau*. Ce quartier d'Arricau, qui comprend plusieurs maisons, plusieurs métairies, ne peut être que la seigneurie de François d'Arricau, dont il est question dans Monlezun. Cette seigneurie devait certainement s'étendre dans les deux paroisses de Rion et de Villenave.

Encore plus au Nord et dans la même direction, à une distance de six kilomètres de Vignolle (Rion), existait le château-fort de Montolieu, situé près du bourg d'Arjusanx. Les seigneurs de Montolieu étaient puissants au moyen-âge ; ils sont très souvent cités dans les chroniques gasconnes.

En 1338, le comte de Foix, lieutenant de Philippe VI en Guyenne et en Languedoc, donna ordre au seigneur de Lescun de réunir à Mont-de-Marsan 340 hommes d'armes, 960 fantassins et les milices de la vicomté, pour les diriger contre les places d'Arjuzanx et de Brassens, du domaine

du sire d'Albret, partisan de l'Angleterre. Le château d'Arjuzanx ne put résister à des forces si imposantes ; il fut pris et rasé sur-le-champ. On le releva depuis (1).



Dès le début de la guerre de cent ans, les seigneurs d'Albret, originaires de Labrit (Landes), possédaient les Grandes Landes. C'étaient des aventuriers et des pillards ; ils levaient sur leurs terres de nombreuses troupes. A la tête de ces bandes gasconnes, ils combattaient tantôt pour le roi de France, tantôt pour le roi d'Angleterre ; ils parcouraient la province, rançonnant les villes, pillant les campagnes.

Ce pays des Landes produisait de très bons soldats, d'après Pierre Clément « légiers de tête, mais bonnes gens d'armes ».

Au temps de Machiavel, voici quel était le renom de l'infanterie gasconne : « Tout soldat français, mais qu'il fut vaillant, on le tenoit pour Gascon » (2).

« Les bandes gasconnes se distinguèrent beaucoup à la bataille de Poitiers (1356). Le contingent des Lannes était conduit par Jean de Chibreton, sénéchal de Gascogne, qui résidait à Saint-Sever. Il accompagna le prince Noir, et les hommes d'armes, fournis par les Lannes, favorisèrent beaucoup les troupes anglaises.

« Au nombre des chevaliers qui marchèrent avec le sénéchal, étaient les seigneurs de Castelnau, Arnaud de Cauna, Jean de Lesgo, le baron de Sainte-Croix et celui de Montolieu, de Baylenx-Poyanne, qui reçut en récompense de

(1) Monlezun, t. III, p. 230.
(2) Brantôme, t. VI, p. 208.

ses services le titre de grand bailli du pays d'Auribat. Un seigneur de Poudenx fut aussi honoré pour ses services du bailliage de Pontonx, dont la juridiction s'étendait jusqu'auprès de Tartas, et comprenait les communes de Pontonx, Laluque, Rion, Boos, Thétieu, et quelques parties de la basse Chalosse » (1).

Un nommé Perducat, de la maison d'Albret, était chef d'une bande de routiers au service des Anglais.

Ces seigneurs féodaux, qui étaient obligés de veiller à la sûreté des voyageurs, étaient les premiers à les dépouiller.

« En 1326, Edwouard II signalait au sénéchal de Gascogne, Olivier de Ingham, le château ou motte qu'Amanieu d'Albret avait fait construire près Lesperon, dans les Landes, à peu de distance du chemin de Bordeaux à Bayonne, comme un repaire dont les hôtes dressaient des embuscades aux passants et les maltraitaient. *(Rol. Vasc.,* 19 et 20. Ed. II, m. 4). Le roi ne désigne pas d'une façon particulière les pèlerins de Saint-Jacques ; mais il est à croire que ces pieuses caravanes fournissaient des victimes au châtelain du seigneur gascon..... » (2).

En 1368, les seigneurs d'Albret se rallièrent définitivement au roi de France, Charles V. Ce roi donna sa belle-sœur, Isabelle de Bourbon, en mariage à Arnaud Amanieu, sire d'Albret. Son fils, Charles Ier d'Albret, vicomte de Tartas, né dans cette ville vers 1369, fut honoré du titre de connétable en 1402.

La vicomté de Tartas entra dans la maison d'Albret en

(1) *Notice historique sur Notre-Dame de Dax*, par l'abbé Pédegert, 1849, p. 97, note J.

(2) Francisque Michel. *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux*, I. 517, note.

1338, par testament de Marthe d'Albret, deuxième fille d'Amanieu VII, veuve et héritière depuis 1312 d'Arnaud Raymond, vicomte de Tartas, qui institua son héritier Bernard Ezy, son frère, sire d'Albret.

Toutefois les sires d'Albret regrettaient souvent de ne pouvoir plus dépouiller les riches marchands.

Une anecdote, rapportée par Froissart, donnerait à penser que les Gascons ne faisaient pas aussi aisément les affaires dans leur patrie. Un chevalier breton ayant demandé au sire d'Albret des nouvelles de son pays et comment il se trouvait au service de la France, celui-ci lui répondit qu'il se portait assez bien. « Cependant, ajouta-t-il, j'avais plus d'argent, et mes gens aussi, quand je faisais la guerre pour le roi d'Angleterre, que je n'en ai maintenant ; car quand nous chevauchions à l'aventure, nous trouvions toujours quelques riches marchands de Toulouse, de Condom, de la Réole ou de Bergerac ; il se passait peu de jours que nous ne fissions quelque bonne prise, et maintenant tout est mort » (1).



Étienne Vignoles, se trouvant entre Labrit et Tartas, près du manoir de Montolieu, a dû faire ses premières armes avec les sires d'Albret, ses voisins. D'un instinct belliqueux, il prit en haine tout d'abord les Anglais qui dévastaient les Landes et se mit de bonne heure à la tête d'aventuriers gascons.

En 1405, le sire d'Albret et le comte d'Armagnac dévastaient le Bordelais qui était du parti anglais. Ils poussè-

(1) *Les chroniques de sire Jean Froissart*, année 1388, liv. III.

rent leurs excursions audacieuses jusqu'aux portes de Bordeaux et détruisirent le château d'Ornon.

Quelques mois plus tard, vers la fin de 1406, le duc d'Orléans vint en Guyenne pour faire la guerre contre les Anglais. Il était accompagné par le connétable d'Albret, les comtes d'Armagnac et d'autres capitaines renommés. Etienne Vignolles se joignit très certainement à eux. Il quitta alors son pays natal et suivit cette armée vers le Nord de la France pour combattre, avec les Armagnacs, les Bourguignons et les Anglais.

Je le laisse cheminer vers les contrées du Nord, où je le suivrai bientôt, et je reviens à Rion-des-Landes, qu'il ne faut pas confondre avec Rions-sur-Garonne.



Rion, dans les Landes, formait une baronnie enclavée dans la vicomté de Tartas et tirait son nom d'un petit ruisseau *(arriou)* en patois. On écrivait jadis Arrion et Rions.

D'après un curieux testament daté du 31 mars 1312, fait par Arnaud-Raymond, vicomte de Tartas, le dernier de sa race, testament rapporté par M. l'abbé Foix, curé de Laurède, dans ses *Anciens hôpitaux du diocèse de Dax,* p. 11, on voit des legs faits à diverses églises des Landes, notamment à celle de Rion :

« Item à la obre de la glizie Darrion, 200 sols de morlans ; item à la obre de la glizie de Bayalonque, 100 sols de morlans ; item à la obre de la glizie de Lesgorc, 100 sols de morlans ».

Dans les *Archives historiques de la Gironde,* t. III, p. 278, on trouve le texte d'une trêve accordée le 22 avril 1407 par le

sénéchal de Guyenne aux seigneurs du Bordelais et du Bazadais qui tiennent le parti du seigneur d'Albret. Dans cet acte, on voit écrit : *« Lo loc d'Arrions et la gleysa »*.

Sur les anciennes cartes suivantes : 1° *Carte du siège présidial Dax et seneschaussée des Lannes* (1638) ; 2° *Carte du duché d'Albret,* par Jean Boisseau (1647) ; 3° *Gouvernement général de Guyenne et Gascogne,* par Merian (1660), on voit encore écrit : Arrion.

Au moyen-âge, les églises de la Gascogne devenaient au besoin des lieux de refuge. On les mettait en état de soutenir des sièges et on les bâtissait en plaine, près d'un ruisseau ; elles servaient en même temps de châteaux-forts ; leurs clochers étaient couronnés de créneaux et de machicoulis. La plupart des habitants n'avaient d'autres forts que les églises. En temps de guerre, les bonnes gens du pays mettaient dans les églises leurs *arches* (coffres), dans lesquelles ils serraient leur blé et leurs habits.

« Dans la Guyenne, dit L. Drouyn (1), la plupart des églises rurales furent fortifiées pendant la guerre de cent ans, vers le milieu du XIVe siècle. Alors bien des façades et bien des clochers furent refaits et pourvus de moyens de défense analogues à ceux des donjons et des portes des châteaux ».

L'église de Rion, d'origine anglaise comme tant d'autres, présente ce caractère ; elle était romane avant d'être gothique. Le portail remarquable est tout ce qui reste du roman.

Une enceinte murée, percée de meurtrières, existait autour de l'église. Près de l'entrée on voyait encore, vers 1830, une tour carrée isolée, touchant le mur de l'enceinte, percée sur ses faces d'un certain nombre de fenêtres.

(1) *Variétés girondines,* dans *Mémoires de l'Académie de Bordeaux,* 1880, p. 54, note.

Sur le ruisseau qui passe à quatre-vingt-dix mètres de l'église, côté Sud, il existe un pont qui a conservé par la tradition le nom de pont du boulet. On a trouvé à côté des boulets de pierre. Pendant longtemps les boulets furent non pas de fer, mais de pierre. Ils étaient taillés avec du grès ou du marbre, quelquefois même avec de la pierre calcaire. On les arrondissait dans la carrière même et on leur donnait la dimension voulue au moyen de gabarits en bois.

Un peu plus vers le Sud, à une quarantaine de mètres du pont du boulet, on aperçoit encore aujourd'hui un porche gothique carré du XIVe siècle, composé de quatre arcades. A côté, il existait un tumulus dans lequel on a découvert, en 1830, une vingtaine de cercueils de pierre renfermant des ossements, et qu'on a malheureusement détruits.

« Il semble aujourd'hui certain, dit M. l'abbé Foix, curé de Laurède (1) — et ceci pour répondre aux desiderata de M. Cuzacq (*Études historiques*, pp. 123-125) — qu'il y eut à Rion au moins trois églises : 1° l'église paroissiale de St-Barthélemy, de ceci tout le monde convient ; 2° une chapelle de la Ste-Vierge, dépendant de la Sauve. Où était-elle ? loin de l'église paroissiale, évidemment ; 3° la chapelle ou église St-Martin, située dans le quartier du même nom. Cette église est mentionnée dans plusieurs actes de catholicité du XVIIe siècle (arch. de Rion). Elle n'est plus citée à partir de 1730. Notre opinion, c'est que la chapelle de la Ste-Vierge dépendant de la Sauve était à côté de ce porche fameux qui excite la curiosité de tous les voyageurs et qui porte encore « *le crouts arramère* ». Mais ce n'est qu'une opinion ».

Du côté Est de l'église St-Barthélemy, qui a servi de forteresse, et à une distance de cent mètres, sur un mon-

(1) *Anciens hôpitaux du diocèse de Dax*, p. 11.

ticule, existait une maison désignée sous le nom de *Bellegarde* sur la carte de Belleyme, n° 51. Le château de M. Poisson a été bâti sur l'emplacement de cette maison. Ce mot de Bellegarde indique qu'il devait se trouver sur ce point un poste où l'on plaçait des troupes, une caserne ou corps de garde.

Vers l'Ouest, et à une distance de trois cents mètres de l'église, on voit encore la maison de *Fourchette,* mentionnée sur la carte de Cassini, n° 106, et sur celle de Belleyme, n° 51. Ce mot de *Fourchette* indique qu'on devait fabriquer dans cet endroit les fourchettes de fer qui servaient au XV[e] siècle pour appuyer les arquebuses. L'arquebuse était une ancienne arme à feu qu'on tirait en l'appuyant sur un instrument appelé fourchette. Cette arme servait surtout pour tirer de derrière les murailles d'une place. Les hommes à cheval se servaient aussi d'un petit canon appelé coulevrine porté sur une fourchette fixée dans le pommeau de la selle.

Tels sont les noms donnés à ces maisons dans le moyen-âge et qui figurent sur les anciennes cartes.

Rion, situé près de Tartas, ville fortifiée, a soutenu des sièges dans le XIV[e] et le XV[e] siècle. Du temps de Charles VII, les villes conquises dans la Gascogne ne pouvaient guère se défendre à cause des faibles compagnies qu'on y laissait. Souvent elles étaient reprises bientôt après par les Anglais. Le sire d'Albret avait été plusieurs fois maltraité par ces derniers. Il ne put les empêcher, en 1426, de se répandre dans la contrée et de lui enlever même une partie de ses domaines. Gamarde fut au nombre des places qu'il perdit alors (1). La place de Tartas pouvait le plus résister.

(1) *Coll. Doat*, t. 49.

...e avaient fait de
... parcouraient les
...aient tout le pays.
...I, roi d'Angleterre,
...es Landes, dans le
... dans la *Collection*
...elpit, t. I, p. 258),

... a passats, ab grant
...de XIIII mili rossins,
...encut en Bordales e
...uctions de los gens,

...seignor de Labrit a
...rmes et autres, en lo
...eyt guerre orrible et
...t lo pays de la dite

...gue de Villandrando,
...e expédition qui fut
...ion et Gamarde.
...vouée aux Anglais, se
...les places situées dans la
...Français. Elle fournissait
...de la poudre, etc. Le roi
...échange, des concessions.
...illet (1438) le roi concéda à
...celle que la ville avait déjà
...oi : — considérant que Bayonne
...se du siège de Gamarde et Dar-
...qu'elle a opposée à un ennemi
...entretient sur mer 600 hommes

armés contre les Espagnols, le roi accorde au régent de la mairie (regenti, concilio, etc.), le droit *d'assise* que ses prédécesseurs lui avaient accordé pour en faire l'usage convenable » (1).

Cet acte du roi d'Angleterre, que je reproduis ici, se trouve dans Rymer, édition de 1741, t. v, p. 53. Rymer a bien écrit Darrion ; mais dans les *Archives Municipales de Bayonne, Livre des Établissements*, 1892, nº 289, on a mis à tort Darrien.

(11 juillet 1438)

Rex omnibus ad quos, etc., salutem. Sciatis quod nos, considerantes gravia et importabilia onera que civitas nostra Baione, causa guerrarum et obsidionis de *Guamarde* et *Darrion* jam tarde conquestis, ac etiam pro resistentia cujusdam inimici nostri vocati *Rodriguo,* ac aliorum onerum innumerabilium sustinuit et supportavit, nec non summas argenti in quibus pluribus mercatoribus ea occasione indebitata sit et obligata : que quidem onera de die in diem, tan per mare quam per terram, necessaria habet sustinere, es quod presentialiter sexcenti homines armati et ultra de civitate predicta contra Hispannicos ad expensas civitatis predicte per mare existunt, prout per quandam supplicationem nobis per regentem, concilium et communitatem dicte civitatis presentatam intelleximus : de gracia nostra speciali ac pro supportatione onerum predictorum ac salva gardia ejusdem civitatis, dedimus et concessimus regenti, consilio et communitati ibidem qui nune sunt, ac per formam et modum quibus progenitores nostri eis, tempore preterito, hucusque dederunt et con-

(1) Rymer. — *Études historiques sur la ville de Bayonne*, par Jules Balasque et Dulaurens, t. III, p. 478.

cesserunt, cum omnibus proficuis, emolumentis et gaudentiis ejusdem, durante beneplacito nostro, ad finem quod iidem nunc regens, concilium et communitas illis, de quibus hujusimodi, summas ceperunt et quibus in futurum pro sustentatione guerrarum et onerum predictorum erunt obligati, solvere possint, aliqua prosecutione per aliquos subditos nostros Anglie, pro assisa illa adnullanda, perantea facta non obstante.

In cujus, etc. Teste rege, apud Westmonasterium, undecimo die julii.

Pre breve de privato sigillo.



Je vais maintenant rejoindre Étienne Vignoles, que j'ai laissé en route se dirigeant vers le Nord de la France à la suite du comte d'Armagnac, du connétable d'Albret et du comte de Foix, qui entraînèrent avec eux les routiers gascons.

Désormais, Vignoles ne sera plus connu que sous le nom de La Hire. Pourquoi ce surnom? La Hire veut dire la colère. Le parti bourguignon, à cause de la brusquerie de son caractère, lui donna cette épithète injurieuse, qui exprimait le grognement d'un chien en colère.

La Hire devint bientôt un vaillant chef de bande, et ses compagnons gascons étaient « bons chevaucheurs et hardis ». Son impétuosité était terrible. Avec sa bravoure, il était aussi dur et rapace.

Bernard VII, comte d'Armagnac, chef des partisans du duc d'Orléans, Bernard d'Albret, cousin du connétable, et La Hire, qui avait embrassé le parti des Armagnac, ravagèrent la Picardie en 1410, 1412 et 1414. C'était l'époque

où les deux partis rivaux d'Armagnac et de Bourgogne déchirèrent la France pendant que le roi Charles VI était en démence. Il est triste de voir ces deux partis se déchirer et se disputer le pouvoir au lieu de réunir leurs forces contre les Anglais qui envahissaient la France.

Il est probable aussi que La Hire assista à la bataille d'Azincourt, livrée contre les Anglais, où fut tué le connétable Charles d'Albret et tant d'autres seigneurs français.

Ce fut au siège de Coucy (Aisne), assiégé par les Bourguignons, que La Hire parut pour la première fois dans l'histoire. Il s'était lié avec un autre gascon, Pierre de Xaintrailles, né au château de Xaintrailles (arrondissement de Nérac, Lot-et-Garonne).

« En 1418, dans les premiers jours de février, Etienne Vignolle, dit La Hire, tenait la ville de Coucy pour le dauphin ; en même temps, Pierre de Xaintrailles commandait dans le château au nom du même prince.

« On avait enfermé dans le château « grand foison de « prisonniers, gentilzhommes et autres. Et en estoient, dit « Pierre de Fenin, le seigneur de Maucourt, Lyonnel de « Bournonville et plusieurs autres ».

« Ces prisonniers, tous partisans du duc de Bourgogne, furent délivrés d'une étrange façon. Des agents bourguignons parvinrent à séduire deux domestiques et une femme de chambre qui avait conçu une passion vive pour un des prisonniers. Cette femme, pendant le sommeil du gouverneur du château, prit sous le chevet du lit de son maître les clefs du donjon où se trouvaient incarcérés les captifs et alla les délivrer. Aussitôt ceux-ci coururent assassiner le commandant du château, et, au même instant, des troupes bourguignonnes, qui avaient le mot d'ordre, y furent introduites par une poterne dérobée.

« La Hire, à la nouvelle de la mort de Xaintrailles, s'efforça de se rendre maître du château par une attaque brusquée. Il vint jusque sur le pont, mais à la nuit tombante, les Bourguignons montèrent sur la plate-forme de la grande tour, et, par une pluie de pierres, le contraignirent à rentrer en ville. Ayant reconnu l'impossibilité de tenir, La Hire fit tuer ses prisonniers qui étaient au nombre de soixante, et se retira vers Guise.....

« La Hire revint en 1420 avec le frère de Xaintrailles, dont il avait à cœur de venger la mort. Il parvint à rentrer dans la place. Les assiégés laissèrent parmi les morts un fameux chef de brigands nommé Tabary-le Boiteux..... » (*Notice sur les sires de Coucy*, par Jules Moreau, 1871, p. 284).

Le frère de Pierre de Xaintrailles était Jean Poton de Xaintrailles. Il devint l'ami intime et l'inséparable compagnon d'armes de La Hire. Dès cette époque ils ne se quittèrent plus et avaient mis leurs épées au service du dauphin (depuis Charles VII).

La Hire s'empara de Crespy, de Château-Thierry (1421), de Compiègne (1423). En 1422, il fit prisonnier le comte de Vaudemont. A Château-Thierry il fut lui-même fait prisonnier par les Bourguignons et jeté dans un cachot. Il en sortit après avoir payé sa rançon.

En 1424 il se distingua à la funeste bataille de Verneuil, gagnée par le duc de Bedfort contre les Français. Dans le mois de novembre 1426, La Hire fut nommé écuyer d'écurie du roi Charles VII, et reçut un cheval en présent.

La Hire contribua beaucoup à sauver Montargis (1427). Les comtes de Warwick, Suffolk et Jean de la Poll vinrent attaquer cette place. La Hire, avec ses cavaliers gascons, et Dunois, se chargèrent de chasser les Anglais.

Le fameux comte Dunois, surnommé le bâtard d'Orléans,

ami de La Hire, venait de débuter brillamment dans la carrière des armes.

La Chronique de la Pucelle raconte un trait curieux à propos du siège de Montargis. Un moment avant le combat, La Hire, qui était peu dévot, rencontra un chapelain et lui demanda l'absolution. — « Confessez-vous, dit le prêtre ». — « Je n'en ai pas le loisir, répond le guerrier, il faut tomber sur les Anglais. Au reste, j'ai fait tout ce que les gens de guerre ont accoustumé de faire ». Là-dessus le chapelain lui bailla l'absolution telle quelle. La Hire fit alors sa prière peu révérencieuse à Dieu en disant, en son gascon, les mains jointes :

— « Moun Diou ! quet préguy de ha gouey per La Hire ço que desirerais que La Hire hadousse per tu si ère Diou et questousses La Hire ».

— « Mon Dieu, je te prie que tu fasses aujourd'hui pour La Hire autant que tu voudrois que La Hire fît pour toi, s'il étoit Dieu, et que tu fusses La Hire ». « Et il cuidoit (croyait) très-bien prier et dire ».

Après s'être relevé, il se précipita avec fureur sur les Anglais qui furent vaincus et obligés de prendre la fuite.

Dunois et La Hire volèrent ensuite au secours d'Orléans assiégé par les Anglais. La compagnie de La Hire était principalement composée de gens du Midi, *Commingeois, Basques at Gascons.*

Dans l'*Argument du mystère du siège d'Orléans,* p. 177, on lit :

« Lahire :
« Or, sus, Gascons, Bisquaïns,
« Venez pour acquérir noblesse ! »

D'autres méridionaux, Poton de Xaintrailles, Guilhaume d'Albret, sire d'Orval, frère de Charles II et second

fils de Charles Ier d'Albret, connétable de France, tué à Azincourt (1415); Jehan de Lesgo, seigneur de Verduzan, etc., accoururent également et s'enfermèrent dans Orléans où ils prirent une part brillante à la défense de la ville.

En septembre 1428, on voit La Hire se rendre d'Orléans à Chinon. Il avait été envoyé par Dunois près du roi Charles VII pour demander du secours. Le roi, qui le fit dîner avec lui, était dans la détresse ; il n'eut à lui donner qu'un poulet et une queue de mouton. On chantait dans les campagnes la chronique rimée rapportée par Martial d'Auvergne dans ses *Vigiles de Charles VII,* et dont voici un couplet :

Un jour que Lahyre et Poton
Le vindrent veoir pour festoyement
N'avoient qu'une queue de mouton
Et deux poulets tant seulement.

La Hire retourna à Orléans et quelques jours après (novembre 1428) il revint à Chinon près du roi, d'où il repartit avec des fonds pour payer les gens de guerre.

Au cours d'un de ces voyages, Charles VII, plus occupé de ses plaisirs, demanda à La Hire ce qu'il pensait d'une fête brillante à laquelle il venait d'assister ; il répondit « que jamais ne s'étoit trouvé roi qui perdit si joyeusement son royaume » (1).

Ce mot produisit un bon résultat dans l'âme du roi ; il s'occupa depuis un peu plus des affaires du royaume ; il fallait l'arracher à son inaction, car on l'appelait par dérision *le roi de Bourges.*

Le 12 février 1429 eut lieu, à Rouvray, le combat dit *Journée des Harengs,* où les Français furent battus. Deux

(1) Pasquier. *Recherches de la France,* l. VI, c. 4.

vaillants cavaliers gascons, Guilhaume d'Albret et Jehan de Lesgo, seigneur de Verduzan, et plusieurs gascons, furent tués. La Hire se signala et protégea la retraite des débris de notre armée.

Cet événement abattit le courage des Orléanais. Heureusement que Jeanne d'Arc vint accomplir sa mission merveilleuse. La Hire avait salué Jeanne d'Arc à Chinon. Le premier, avec le jeune duc d'Alençon, il avait cru en elle et, quand tous doutaient, s'était écrié qu'il la suivrait partout ! (1).

Il conduisit Jeanne d'Arc à Orléans et subit l'ascendant miraculeux de cette fille des champs.

L'arrivée de Jeanne d'Arc (28 avril 1429) produisit un effet immense. Les vieux brigands armagnacs, qui trouvaient moyen d'accommoder la religion au brigandage, se convertirent ; on ne les entendit plus blasphémer. La Hire, habitué à maugréer et à renier Dieu toute la journée, n'osait plus jurer. Jeanne d'Arc eut compassion de la violence qu'il se faisait, elle lui permit de jurer : « Par son bâton » (2).

« *La Hire, Xaintrailles, Coarraze, le Bourg de Mascaran, Thibault d'Armagnac,* se sont si bien conduits, que l'écho de leur vaillance s'est perpétué dans les chroniques contemporaines, et les complaintes populaires chantées chaque année à la procession solennelle du 8 mai. La Hire, notamment, cédant sans réfléchir au mystérieux empire que Jeanne d'Arc exerce sur lui, s'est élancé seul avec elle au devant de la sortie anglaise de la bastille des Augustins et a soutenu un instant tout l'effort de l'ennemi. L'étendard de Jeanne d'Arc, à cet instant suprême où,

(1) Quicherat. *Procès*, t. IV, p. 327.
(2) Quicherat. *Procès*, t. III, pp. 206, 214, 216.

gonflé par un souffle magnétique, il effleure les murs de la bastille anglaise et donne le signal de la victoire, a été confiée à un vaillant *Basque* de la suite du capitaine de Villars..... (1).

La délivrance d'Orléans eut lieu le 8 mai 1429. Ce fut un cri de joie dans toute la France. Bientôt après, Jeanne d'Arc, qui voulait surtout conduire Charles VII à Reims pour le faire sacrer, délivra les autres villes de la Loire occupées par les Anglais. La Hire était son compagnon d'armes ; il fit des prodiges de valeur à Jargeau et sutout à Patay (18 juin 1429), où les Anglais perdirent 2,000 morts et 200 prisonniers. Parmi ces derniers était compris le célèbre Talbot. Le véritable vainqueur de la journée de Patay a été La Hire.

Jeanne d'Arc et La Hire assistèrent ensuite (17 juillet 1429) au sacre de Charles VII.

Jeanne considérait sa mission comme terminée ; elle voulait se retirer dans son pays, mais on la retint malgré elle.

Elle se jeta quelque temps après dans Compiègne, assiégée par les Bourguignons. Le 24 mai 1430, à la suite d'une sortie, elle ne put rentrer à temps dans la ville et fut faite prisonnière. Les Bourguignons la vendirent aux Anglais pour 10,000 livres. Ceux-ci la conduisirent dans les prisons de Rouen où elle fut martyrisée pendant une année. La Hire s'était emparé de Louviers (décembre 1429). Il fut, pour cet exploit, nommé capitaine-général en Normandie. Le 24 février 1430, il s'empara de Château-Gaillard où il délivra Barbazan. De Louviers, il faisait des courses dans les environs de Rouen pour tâcher de délivrer la Pucelle.

(1) *Les Méridionaux compagnons d'armes de Jeanne d'Arc au siège d'Orléans*, par A. Couret. *Revue des Pyrénées*, 1889, p. 185.

Dans une de ces courses, il tomba au pouvoir des Anglais et fut emprisonné au château de Dourdan. Sa prise fut regardée comme un événement important. L'auteur anonyme du *Journal de Paris,* sous le règne de Charles VII, qui était bourguignon, en parle en ces termes : « *Cette semaine fut pris le plus mauvais et le plus tyran et le moins piteux de tous les capitaines qui furent de tous les Armignacs, était nommé par sa mauvaiseté Lahire* ».

Les efforts de La Hire, pour délivrer Jeanne d'Arc, avaient été malheureusement infructueux. Les Anglais la condamnèrent à être brûlée vive, et la sentence fut exécutée sur la place du Vieux-Marché de Rouen, le 30 mai 1431.

P. CUZACQ.

(A continuer).

L'ESPAGNE ET LA FRANCE [1]

Malgré la proximité des deux pays, l'Espagne est encore aujourd'hui très mal connue en France ; à peine des relations commerciales régulières existent-elles, entre Marseille et Cette d'une part, Barcelone et la côte méditerranéenne espagnole de l'autre ; des émigrants espagnols, très nombreux, se sont fixés dans notre Algérie, où ils se montrent excellents travailleurs, partout où ils ne se mêlent pas aux querelles politiques : un ouvrier espagnol est tombé, à côté des fermiers français de Margueritte, victime du fanatisme musulman.

Dans notre Sud-Ouest, nous effleurons, de temps en temps, les provinces basques : nous allons voir les processions de Fontarabie ; nous nous empressions, jadis, aux courses de taureaux, à St-Sébastien, avant qu'une heureuse initiative bayonnaise eût construit nos belles arènes ; des sociétés musicales, des deux côtés de la frontière, échangent de temps en temps des politesses ; mais la paisible *Commission internationale des Pyrénées* n'a pas à trancher de questions plus graves que celle de la police de l'île des Faisans. Au Boucau, seulement, nous pouvons observer un mouvement vraiment économique, établi entre la France et l'Espagne ; mais il est permis de déclarer que ce n'est pas suffisant et de se demander comment on pourrait, tant en Espagne qu'en France, faire plus et mieux.

L'Espagne, depuis la guerre avec les États-Unis et la perte de ses colonies, traverse une crise redoutable ; comme il arrive ordinairement en pareilles circonstances,

(1) Conférence faite à la *Société des Sciences et Arts* le 3 juin 1901.

les passions politiques s'avivent, les rancunes personnelles s'exaspèrent, mais l'étranger doit avoir la discrétion de ne pas intervenir dans le règlement de ces affaires intérieures, et, sans se prononcer entre les partis, chercher à mieux connaître la nation elle-même. Or, des derniers événements, il ressort avec évidence que la Reine-régente, qui a si vaillamment poursuivi l'éducation de son fils, est entourée du respect de tous, que sa personne est une garantie incontestée pour la monarchie espagnole ; que l'armée, souvent mal commandée, a gardé ses légendaires qualités d'endurance, de courage et de dévouement au drapeau ; que le pays, enfin, ne manque ni de ressources ni de bonnes volontés.

L'espoir est donc permis que les difficultés d'aujourd'hui sont passagères, et rien ne servirait de les dissimuler : vaincue, malgré les remarquables efforts de résistance qu'elle a déployés, l'Espagne a dû se grever de charges nouvelles, qui pèsent sur la production nationale et menacent aussi les capitaux étrangers engagés sur son territoire ; la crise financière a provoqué une crise industrielle, particulièrement sensible en Catalogne, où les déceptions accumulées s'expriment en un langage « séparatiste », voire parfois révolutionnaire. En même temps l'Andalousie est atteinte dans sa fortune agricole : le phylloxéra dévaste ses vignobles, et les propriétaires se repentent, trop tard, de n'avoir pas fait la guerre à ce terrible parasite dès qu'il leur fut signalé.

L'excès même de ces malheurs stimule les Espagnols à des pratiques nouvelles ; ils secouent cette torpeur qu'on leur a, justement parfois, reprochée. Des Chambres de commerce est sortie *La Union Nacional,* qui rendra les plus grands services si ses fondateurs ne la compromettent pas

dans la politique. La diplomatie espagnole, acceptant les faits accomplis, s'efforce de rapprocher l'Espagne de ses anciennes colonies d'Amérique ; en novembre 1900 a été tenu à Madrid un congrès hispano-américain ; l'abstention du Portugal et du Brésil, son ancienne colonie, a empêché les initiateurs de lui conserver le titre d'ibéro-américain, auquel ils s'étaient arrêtés d'abord. Les Républiques américaines, qu'effraie la politique des États-Unis à Cuba et à Porto-Rico, s'y sont faits représenter avec plaisir, et l'on a discuté sur les moyens de resserrer leurs liens avec la métropole d'autrefois : on a parlé de l'unité de la langue espagnole, de la presse des deux continents, du régime économique ; une commission permanente, siégeant à Madrid, est chargée de mûrir les résolutions de principe prises par le Congrès. On n'aura pas manqué de remarquer les réceptions presque enthousiastes qui furent faites par les Argentins à des marins espagnols, puis par les Espagnols à des marins de l'Argentine.

La France s'associerait volontiers à ce concert, mais il existe à son égard, chez nombre d'Espagnols, comme une défiance. Cependant pourquoi l'Espagne craindrait-elle, plus que la Russie, l'amitié d'un État républicain ? Pourquoi n'admettrait-elle pas sans regret, comme la Russie encore, que nos capitalistes peuvent consacrer des fonds au développement de son industrie ? Elle est peu encouragée par notre régime douanier, mais là précisément est l'obstacle à lever d'un commun effort. Et il ne peut être indifférent, pour un pays latin, de vivre en étroite intelligence avec la France, qui exprime au plus haut degré de perfection la forme latine du progrès humain.

Les sentiments de la France pour l'Espagne sont, aussi bien, des plus amicaux : nous l'avons montré lors des

traités qui ont délimité en Afrique les colonies espagnoles enclavées dans les nôtres, au Rio Muni (Congo) et au Rio de Oro (Sahara occidental). Nous avons salué de grand cœur, à Toulon, parmi des vaisseaux italiens et russes, le *Pelayo,* battant pavillon espagnol, et peut-être notre escadre ira-t-elle rendre cette visite à Valence ou à Carthagène. Dans notre Sud-Ouest, des cours sont professés, spéciaux pour les Espagnols, ou consacrés aux études hispaniques : il en est ainsi à la Faculté des Lettres de Bordeaux, au Lycée de Bordeaux, au Lycée de Bayonne. Le comité bordelais de l'*Alliance Française* vient d'inaugurer des leçons pour les étrangers dont il semble que les Espagnols seront les premiers à profiter.

Sincèrement, nous désirons tous, en France, voir l'Espagne plus grande et plus riche ; elle ne manque pas de ressources, surtout sur la périphérie de cette citadelle centrale, qui est la Castille : ce sont les mines et les pêcheries du nord atlantique, les industries textiles et les savonneries de Barcelone, les fruits des *huertas* de Murcie et de Valence, les vins, les grains, les mines de l'Andalousie ; mais il faut stimuler la production en lui ouvrant des débouchés à l'étranger ; cette expansion ne sera possible que si l'Espagne améliore sa situation financière, et notamment fait baisser le change, dont l'élévation paralyse tout essor de commerce extérieur. Plus prospère, plus apte à s'enrichir par le travail, l'Espagne jouera dans l'équilibre politique des nations un rôle plus considérable, et la France souhaite très vivement que ce soit pour le profit mutuel de toutes deux.

Quelle serait donc la formule pratique d'une entente franco-espagnole ? Nous ne traiterons pas ici le chapitre proprement politique, disons seulement que le règlement

de la question du Maroc ne nous paraîtrait pas définitif si nous ne l'établissions d'accord avec l'Espagne. Mais, sans nous engager sur le terrain réservé aux diplomates, nous pouvons souhaiter un traité de commerce avec l'Espagne, et ne rien négliger pour en préparer la conclusion : que les Chambres de commerce françaises, que les particuliers intéressés se concertent à cet effet ; ils trouveront le concours le plus empressé tant auprès de la Chambre de commerce française de Madrid, que de la Chambre espagnole, récemment reconstituée à Bordeaux. Il est vrai que le parti protectionniste est très puissant dans notre Parlement, mais il s'agit de trouver un texte transactionnel qu'il puisse accepter, ainsi qu'il l'a fait déjà pour la Suisse et l'Italie et le fera bientôt, nous l'espérons, pour les États-Unis.

Un traité de commerce franco-espagnol rouvrirait nos marchés aux vins lourds de l'Espagne, viatique nécessaire de nos vins plus légers, dès qu'on les destine à l'exportation ; il corrigerait cette anomalie par laquelle, depuis la suppression des entrepôts spéciaux, la manipulation des crus bordelais a émigré de Bordeaux à Pasajes. On pourrait accorder des réductions de droits aux pommes et cidres, aux poissons salés, à certaines races de bétail : la France, par exemple, ne produit pas toute la laine qui lui est nécessaire, même avec le renfort de nos colonies nord africaines. Une enquête, méthodiquement poursuivie dans les deux pays, préciserait les termes de l'entente à intervenir.

Mais, sans attendre davantage, Bayonne doit montrer l'intérêt qu'elle porte à ce rapprochement, elle peut devenir le port de la Navarre et du Haut-Aragon, si elle obtient le raccord de nos chemins de fer du Midi, par les Aldudes,

avec ceux de l'Espagne du Nord, par Pampelune. Un simple tramway serait déjà très utile et suffisant peut-être, tout au moins pour amorcer des courants qui grandiraient plus tard. La région bayonnaise semble, depuis quelque temps, s'éveiller à une vie plus active : de nouveaux quais sont construits, la Barre améliorée, le Boucau devient une puissante cité industrielle, Bayonne enfin reprend ses anciennes traditions maritimes et arme pour la pêche à Terre Neuve. Qu'elle ne néglige pas d'accorder son attention à l'Espagne toute proche ; en créant beaucoup d'intérêts particuliers, elle hâtera l'action des pouvoirs publics : un traité de commerce viendra tout naturellement, quand un grand nombre de commerçants seront unanimes à la réclamer. Il y a là, en dehors ou plutôt au-dessus de la politique pure, une action à laquelle tous doivent coopérer, et que nous recommandons, avec les instances les plus vives, à tous nos concitoyens.

HENRI LORIN,

Professeur de géographie coloniale à l'Université de Bordeaux.

UN CÉLÈBRE CAPITAINE LANDAIS

ÉTIENNE VIGNOLLES, dit LA HIRE

Rion-des-Landes au moyen-âge

(SUITE ET FIN)

« On peut le dire avec une entière conviction, dit Wallon dans son *Histoire de Jeanne d'Arc* (1), Jeanne a été, par toute sa vie, une sainte, et par sa mort, une martyre : martyre des plus nobles causes auxquelles on puisse donner sa vie, martyre de son amour de la patrie, de sa pudeur, et de sa foi en Celui qui l'envoya pour sauver la France ! »

Il y a quelques années, j'ai visité la ville de Rouen. En traversant la place du Vieux-Marché, sur laquelle on a élevé une statue à Jeanne d'Arc dans l'endroit même où elle a été brûlée vive, je n'ai pu me défendre d'une vive émotion et mon âme a été fortement troublée. Je me suis rappelé alors ces beaux vers de Casimir Delavigne sur la mort de cette héroïne :

A qui réserve-t-on ces apprêts meurtriers ?
    Pour qui ces torches qu'on excite ?
    L'airain sacré tremble et s'agite...
D'où vient ce bruit lugubre? Où courent ces guerriers
Dont la foule à longs flots roule et se précipite ?

(1) Tome II, p. 367 (1867).

La joie éclate sur leurs traits ;
Sans doute l'honneur les enflamme ;
Ils vont pour un assaut former leurs rangs épais.
Non, ces guerriers sont des Anglais
Qui vont voir mourir une femme ?
Qu'ils sont nobles dans leur courroux !
Qu'il est beau d'insulter au bras chargé d'entraves !
La voyant sans défense ils s'écriaient, ces braves :
« Qu'elle meure ! Elle a contre nous
Des esprits infernaux suscité la magie... »
Lâches ! que lui reprochez-vous ?
D'un courage inspiré la brillante énergie,
L'amour du nom français, le mépris du danger,
Voilà sa magie et ses charmes ;
En faut-il d'autres que des armes
Pour combattre, pour vaincre et punir l'étranger ?
Du Christ avec ardeur Jeanne baisait l'image.
Ses longs cheveux épars flottaient au gré des vents :
Au pied de l'échafaud, sans changer de visage,
Elle s'avançait à pas lents.
Tranquille, elle y monta ; quand, debout sur le faîte,
Elle vit ce bûcher qui l'allait dévorer,
Les bourreaux en suspens, la flamme déjà prête ;
Sentant son cœur faillir, elle baissa la tête,
Et se prit à pleurer.
Ah ! pleure ! fille infortunée !
Ta jeunesse va se flétrir
Dans sa fleur trop tôt moissonnée !
Adieu, beau ciel, il faut mourir !
Tu ne reverras plus tes riantes montagnes,
Le temple, le hameau, les champs de Vaucouleurs,
Et ta chaumière et tes campagnes,
Et ton père expirant sous le poids des douleurs.
Après quelques instants d'un horrible silence,
Tout à coup le feu brille, il s'irrite, il s'élance...
Le cœur de la guerrière alors s'est ranimé,
A travers les vapeurs d'une fumée ardente,
Jeanne encore menaçante,
Montre aux Anglais son bras à demi consumé.

Pourquoi reculer d'épouvante,
Anglais ? son bras est désarmé.
La flamme l'environne, et sa voix expirante
Murmure encore : « O France ! ô mon roi bien-aimé ! »
Qu'un monument s'élève aux lieux de ta naissance,
O toi qui des vainqueurs renversas les projets !
La France y portera son deuil et ses regrets,
Sa tardive reconnaissance ;
Elle y viendra gémir sous de jeunes cyprès.
Puissent croître avec eux sa gloire et sa puissance !
Que sur l'airain funèbre on grave des combats,
Des étendards anglais fuyant devant tes pas,
Dieu vengeant par tes mains la plus juste des causes !
Venez, jeunes beautés ; venez, braves soldats,
Semer sur son tombeau les lauriers et les roses !
Qu'un jour le voyageur en parcourant les bois
Cueille un rameau sacré, l'y dépose et s'écrie :
« A celle qui sauva le trône et la patrie,
« Et n'obtint qu'un tombeau pour prix de ses exploits ».



Après le martyre de Jeanne d'Arc, son père et l'un de ses frères moururent de douleur.

Cette sainte fille avait prophétisé avant sa mort, en 1431, en présence de ses juges, *qu'avant six années le roi gagnerait un plus grand gage qu'Orléans et que les Anglais perdraient tout en France.*

En effet, au mois d'avril 1436, Paris fut délivré et rentra sous l'obéissance de Charles VII. Revenu maître de la capitale, un des premiers actes du souverain fut de donner à Jean d'Arc, oncle de Jeanne, la place d'*arpenteur du roi pour le département de France et de Champagne* (1).

Comme on l'a vu, La Hire était, en 1431, prisonnier au

(1) *Mémorial de la Chambre des Comptes,* I. Bourges, f° 3. Archives nationales.

château de Dourdan. D'après M. Simon Luce, il aurait eu deux frères légitimes et un frère naturel qui vinrent le rejoindre dans le Nord pour se ranger sous sa bannière. Ils furent probablement tués dans des combats.

Voici ce que je lis dans *La France pendant la guerre de cent ans*, par Siméon Luce, 2e édition, 1890, p. 236 :

« Fait prisonnier dans une sortie aux environs de Louviers, à la fin de 1431, le célèbre homme de guerre (La Hire) se trouvait le 22 octobre 1433 au Mans, où il se fit délivrer, au prix de quatre saluts, un sauf-conduit durant douze jours, pour aller, en compagnie de Macé Gillebert et de huit autres compagnons, à la Ferté-Bernard, Angers, Château-Gontier, Craon et Sablé. Le 20 mai de l'année suivante, Étienne de Vignolles obtint du receveur de la même ville, moyennant cinq saluts, pour lui, cinq hommes et quatre pages, un autre sauf-conduit qui l'autorisait à se rendre hors de l'obéissance des Anglais. Mis en liberté sous caution depuis un certain temps, il était venu sans doute au Mans pour régler les conditions ou payer les échéances de sa rançon, car on constate à la même date la présence dans cette ville de ses deux frères légitimes, Arnault Guillaume et Pierre Regnault, ainsi que de son frère naturel, Jean, dit le *« bour »* ou le bâtard de Vignolles. Ce dernier est désigné quelque part comme prisonnier de sir John Ffastoff, capitaine d'Alençon. Arnaud Guillaume et Pierre Regnault de Vignolles étaient peut-être aussi au Mans, sinon comme prisonniers, au moins comme otages pour le compte d'Etienne, en attendant que celui-ci, dont l'épée était indispensable à Charles VII, eût acquitté entièrement sa rançon ».

La Hire recommença ensuite la guerre de partisans, contribua à enlever aux Anglais Chartres, fit à son tour

prisonnier le comte d'Arundel et battit les Anglais à Gerberoy (1435). Il continua à faire la guerre pour son propre compte, traitant de la même façon amis et ennemis, refusant d'obéir au roi lui-même. En 1436 il s'empara de Clermont (Oise) et de Soissons (Aisne) ; mais il dut rendre, en 1437, ces deux villes pour sa rançon, car il venait d'être surpris et fait prisonnier pendant qu'il jouait à la paume. La Hire avait lui-même agi avec aussi peu de loyauté quelque temps auparavant. Passant un jour sous les murs de Clermont en Beauvoisis, son ami le sire d'Auffemont, qui commandait la place, sortit pour lui offrir des rafraichissements. La Hire répondit à sa politesse en s'emparant de son château et en le retenant prisonnier. D'Auffemont eut beau crier à la trahison ; il ne fut relâché qu'après avoir payé une forte rançon.

Dans cette même année (1437), La Hire et Xaintrailles accompagnèrent le roi Charles VII qui fit son entrée à Paris.

J'ai déjà dit qu'une expédition avait été dirigée contre la Guyenne en 1437. Le chef des routiers Rodrigue de Villandrando, Poton de Xaintrailles, le sire d'Albret, arrivèrent par les Landes. Le roi d'Angleterre avait confisqué presque tout ce qui dépendait du domaine de Tartas, appartenant à Charles d'Albret, deuxième du nom. Tartas était à cette époque une ville très importante.

Pour tirer vengeance de l'agression commise par le sire d'Albret, le comte de Huntingdon, lieutenant général du roi d'Angleterre, Thomas Rampston, sénéchal de Bordeaux, Edmond Beaufort, comte Dorset, qui avaient le gouvernement du pays de Guyenne pour le roi Henri VI, vinrent à la fin d'août 1440 avec une très forte armée « avec canons, engins volants et autre artillerie » assiéger Tartas.

La garnison se défendit pendant sept mois. La famine commençait à se faire sentir dans la place. On proposa des conditions qui furent acceptées de part et d'autre. Il fut convenu que la ville resterait jusqu'à la Saint-Jean (24 juin 1442) entre les mains du sire de Cauna et du fils d'un bourgeois de Bayonne, Augerot de Saint-Per « qui estoit Anglois » : que si le 24 juin les Français ne s'étaient pas montrés avec des forces suffisantes pour faire lever le siège, la ville ouvrirait les portes aux Anglais, mais que dans le cas contraire elle resterait à la France. Ce traité fut juré par tous les chefs. Le sire d'Albret donna un de ses fils en otage et fit immédiatement part à Charles VII de cette capitulation conditionnelle.

Le roi assembla promptement à Toulouse une nombreuse armée à la tête de laquelle il arriva le 23 juin 1442 devant Tartas « pour y tenir la journée ». Les Anglais ne se présentèrent point ; ils se retirèrent et la place fut remise au seigneur d'Albret. La bannière de France flotta sur la ville définitivement délivrée.

« Il était d'une haute importance politique d'obtenir ce résultat. L'occupation définitive de Tartas aurait entraîné la perte de tout ce que les Français possédaient encore dans le Sud de la Guyenne et placé les seigneurs du pays sous la dépendance de l'Angleterre » (1).

Charles VII fit ensuite les sièges de Saint-Sever et de Dax. Ces deux villes capitulèrent après une vigoureuse défense.

La Hire avait accompagné le roi dans cette campagne. Revenu près des lieux qui l'ont vu naître, après une trentaine d'années d'absence, on ne sait pas s'il vint les visiter ou s'il eut quelque entrevue avec ses parents collatéraux.

(1) *Histoire de Charles VII*, par du Fresne de Beaucourt, t. II, p. 233.

Au retour de cette expédition, il suivit encore le roi qui vint hiverner à Montauban. C'est dans cette ville que mourut La Hire, des suites de ses blessures, vers le commencement de l'année 1443. Le roi le regretta beaucoup et s'écria en présence de toute la cour : « Je perds aujourd'hui le plus grand en armes que j'aye oncques vu et verrai ».

Les uns disent que La Hire n'a jamais été marié, d'autres prétendent le contraire. Suivant Alphonse Castaing, il aurait épousé, en 1436, Marguerite David, dame de Montmorillon, qui ne le pleura pas longtemps, s'étant remariée deux ans plus tard à Jean de Courtenay (*Revue de Gascogne*, 1869, p. 29).

Dans l'*Histoire de France*, par Villaret (1765, t. xv, p. 243), on lit :

« La Hire, l'un des plus braves capitaines de son temps, mourut vers la fin de cette campagne. Le roi l'avoit comblé de bienfaits, il avoit gagné des sommes immenses à la guerre; il ne laissa rien à sa veuve, qui auroit langui dans la misère, sans la libéralité du monarque ».

Quoiqu'il en soit, La Hire ne laissa point de postérité. Dans le jeu de cartes, on a donné le nom de La Hire au valet de cœur. Ce fameux aventurier fut un des caractères les plus originaux de ce siècle. Sous le rapport de la bonne foi et de la probité il laissait à désirer ; son nom inspirait de la terreur. Dans ce temps-là les hommes étaient loin d'être inspirés par l'amour de l'humanité. La Hire trouvait tout à fait impossible aux nobles d'être militaires sans être pillards : « Si Dieu était homme d'armes, disait-il, il se ferait pillard ».

Il avait été nommé bailli de Bourges, et Poton de Xaintrailles bailli de Vermandois. Ils étaient les chefs de la

justice royale en ces lieux. Pauvres justiciables! Ces magistrats étaient en même temps des chefs de bandits.

Les Anglais, de leur côté, étaient cruels et sanguinaires. A la bataille d'Azincourt (1415), plusieurs milliers de nobles français s'étaient rendus prisonniers comptant sur la bonne foi du vainqueur, Henri V, roi d'Angleterre. Après le gain de la bataille, ce roi fit massacrer de sang-froid tous ces prisonniers.

Il ne craignait pas de dire : « Guerre sans feux ne vaut rien, non plus qu'andouilles sans moutarde ».

Enfin, en 1451, les Français combattaient encore pour chasser les Anglais de la Guyenne. Le comte Dunois, Poton de Xaintrailles, le comte de Foix, le sire d'Albret, avec une forte armée, s'emparèrent de Bordeaux, traversèrent les Grandes Landes, se rendirent maîtres de Dax et ensuite de Bayonne (20 août 1451).

La Guyenne, qui avait été occupée par les Anglais pendant trois cents ans, repassa enfin définitivement sous la domination française.

Poton de Xaintrailles devint maréchal de France en 1454 et mourut à Bordeaux en 1461. Il fut plus heureux que son ami La Hire, car il vit l'entière expulsion des Anglais. Il se vantait d'être *le plus grand en armes après La Hire.*

P. CUZACQ.

ENTRÉES SOLENNELLES, PASSAGES ET SÉJOURS

DES

ROIS, REINES ET GRANDS PERSONNAGES

DANS LA VILLE DE BAYONNE

(1130-1899)

CHAPITRE Ier

LES EMPEREURS

NAPOLÉON III

(Suite)

Le lendemain 11 septembre, l'empereur traversait Bayonne pour aller visiter les marais d'Orx et revenait par Capbreton. Le lundi 27, Leurs Majestés, avec le *Pélican* et le *Coligny*, faisaient une excursion sur les côtes d'Espagne, et visitaient Zumaya et le sanctuaire de Loyola. Le mardi 28, la revue des troupes sur la place d'Armes par l'empereur annonçait son prochain départ. Cette fois on y voyait les 22e et 51e de ligne, les infirmiers, la gendarmerie, trois compagnies de débarquement et un escadron du 10e chasseurs. Le général de division Ripper fut fait grand officier de la Légion d'honneur. Le jeudi 30 septembre, Leurs Majestés quittaient le pays.

Le jeudi 18 août 1859, le prince impérial arrivait seul, précédant l'empereur et l'impératrice de près d'un mois. Cette fois la réception fut encore plus chaude que les années

précédentes, car les populations saluaient avec enthousiasme le vainqueur de Magenta et de Solférino. Leurs Majestés n'arrivèrent en effet à Bayonne que le lundi 12 septembre, à quatre heures et demie du soir. Il n'y eut pas de réception officielle, mais le soir on tira un beau feu d'artifice. Le même jour, le roi des Belges, descendu à l'hôtel Saint-Étienne, partit pour Biarritz. Puis les excursions se succèdent rapidement. Le 4 octobre, l'empereur traversa Bayonne, se rendant à Orx, chez le comte Valeski. Le 6, Leurs Majestés impériales font, en se promenant en phaeton dans les rues de Bayonne, le tour des travaux de la nouvelle église de Saint-André, alors en construction. Le 7, excursion à Itxassou. Enfin, le 11 octobre eut lieu le départ. Quant à l'année 1860, elle est marquée par l'absence totale de la famille impériale, les souverains ayant fait un long et intéressant voyage dans le Midi de la France et en Algérie.

NAPOLÉON III

1861. — Promenades de la cour. — 1862. — Le bateau à vapeur la *Souris*. — 1863. — L'équipage du *Solon*. — Le maréchal O'Donnell. A l'île de Lahonce. — Visite au port du Passage. — 1865. — La suite de Leurs Majestés. — La reine Isabelle à Bayonne. — 1866. — Lancement d'un navire. — L'escadre cuirassée. — 1867. — Promenade à Bayonne. — Aux grottes d'Isturitz. — Accident à Saint-Jean-de-Luz. — Le prince impérial au Musée et à la Bibliothèque. — Les maisons ouvrières de Saint-Esprit. — Dernier séjour de l'empereur. — Conclusion.

Le jeudi 29 août 1861, l'empereur et le prince impérial arrivèrent seuls à Bayonne, l'impératrice ne vint les rejoindre que le lendemain. Le 31, Leurs Majestés assistaient à la course de taureaux donnée par El Tato, à Saint-Esprit; le 8 septembre, l'empereur se rendit à Saint-Jean de-Luz, où il visita les travaux du Socoa ; le samedi 14, il traversa Bayonne pour aller aux marais d Orx ; le samedi 21, l'impératrice Eugénie visita la salle d'asile, située au pied du Château-Vieux ; le lendemain Leurs Majestés assistèrent encore aux courses dirigées par El Tato ; le lundi, elles firent une intéressante excursion à Béhobie et à l'île des Faisans, où avait eu lieu la cérémonie de la conférence et du mariage de Louis XIV et de l'infante Marie-Thérèse, et le mardi 1er octobre la cour partait pour Compiègne, après plus d'un mois d'un séjour bien employé.

L'année 1862 s'écoule sans plus d'incidents que les précédentes, ce sont les mêmes promenades, les mêmes excursions, les mêmes bienfaits répandus sur ceux qui approchent des personnes de l'empereur et de l'impératrice. La cour arrive le vendredi 5 septembre ; le vendredi 12 du même mois, ils assistent à une course de taureaux pour lesquelles ils eurent une prédilection bien marquée. Le 13, l'empereur s'embarqua sur la *Souris*, aux Allées-

Boufflers, pour remonter l'Adour jusqu'à Urt. Mais une avarie arrivée à la machine obligea le vapeur de Dax à remorquer le petit navire jusqu'à Bayonne ; le mercredi 24 septembre, excursion à Saint-Jean-de-Luz ; puis le mardi suivant, nous notons une visite de l'empereur à Capbreton, à bord de l'aviso de l'Etat le *Solon*. Le samedi 27, Leurs Majestés impériales font une excursion dans le pays et l'ascension de la Rhune. Enfin, le lundi 29, une revue des troupes de la garnison passée par le maréchal Niel clôture pour cette année le séjour de l'empereur. En effet, le jeudi 9 octobre eut lieu le départ de Leurs Majestés.

L'année 1863 est plus intéressante que les précédentes, car la cour arrive plus tôt que de coutume, et le 1er septembre l'impératrice et le prince impérial étaient déjà à la villa *Eugénie*, tandis que l'empereur n'arrivait que le 10, à neuf heures et demie du soir. L'impératrice avait été l'attendre à la gare de Bayonne, et sur toute la longueur des Allées-Paulmy on avait échelonné les marins de l'équipage du *Solon* qui, porteurs de torches enflammées, produisaient sous les voûtes sombres des grands arbres les plus curieux effets de lumière. Le 13 septembre, Bayonne vit entrer dans ses murs la Commission chargée d'aller complimenter l'empereur, et qui, présidée par le maréchal O'Donnell, descendit à l'hôtel du Commerce.

Bientôt recommencent les excursions. Le jeudi 17, l'empereur, sans suite, parcourut les rues les plus étroites et les plus oubliées du vieux Bayonne, puis Leurs Majestés, montant le petit bateau à vapeur la *Souris*, firent une promenade sur les bords de l'Adour jusqu'à l'île de Lahonce. Le 25 septembre, l'empereur partit pour Tarbes et le lendemain, samedi 26, l'impératrice, avec plusieurs embarca-

tions, fit une promenade sur la Nive. Le dimanche 27 eut lieu la revue habituelle passée par l'empereur sur la place d'Armes; le 30, nous pouvons enregistrer une promenade maritime jusqu'au port du Passage, et le 2 octobre, Leurs Majestés s'embarquèrent à Passage sur le yacht l'*Aigle*. Elles allèrent visiter Saint-Sébastien où l'empereur passa en revue le bataillon de Las Navas, et où il leur fut fait une magnifique réception. Puis, tandis que l'impératrice faisait avec le yacht impérial le tour de la Péninsule, Napoléon et le prince impérial, revenus à Biarritz, passèrent à Bayonne le dimanche 4 octobre, à 10 heures 1/2, pour retourner à Paris.

En 1864, Leurs Majestés ne vinrent pas à Biarritz, mais en revanche, l'année suivante devait être singulièrement brillante. Grâce à une entrevue dont tout le pays a encore gardé le souvenir, Leurs Majestés impériales furent précédées d'un détachement de cent gardes, de la musique et du 2e bataillon du 3e régiment de grenadiers de la garde impériale. L'empereur et l'impératrice arrivèrent à Biarritz le 7 septembre par la gare de la Négresse. Leur service d'honneur était, cette fois, plus nombreux que les années précédentes : il était composé, pour l'empereur, du général Valin de Genlis, aide-de-camp; capitaines Bollin et Lainé, officiers d'ordonnance ; Oppermann, maréchal-des-logis du palais ; le comte de Lafferière, chambellan ; le marquis de Caux, écuyer ; de Varennes, préfet du palais ; M. Conti, secrétaire de l'empereur, chef de cabinet, et M. Piétri, son secrétaire particulier. L'impératrice était accompagnée des comtesses de Labédoyère et de Lourmel, dames du Palais ; du comte de Cossé-Brissac, chambellan ; du marquis de Lagrange, son écuyer, et M. Damas-Hinard, secrétaire des commandements.

Le 9 septembre, Leurs Majestés et le prince impérial se rendirent à Saint-Sébastien pour visiter la reine Isabelle, et deux jours plus tard, le 11, au moment où on s'y attendait le moins, Leurs Majestés impériales, la reine Isabelle et le roi d'Espagne, firent leur entrée à Bayonne par la route de la Barre. Sous l'arc de triomphe élevé à l'entrée de la porte Marine et chargé de trophées et de drapeaux français et espagnols, la reine fut haranguée par M. le Maire, puis les voitures passèrent devant le front des troupes et suivirent lentement la place Gramont, les rues Chégaray et Argenterie, la place Notre-Dame, et s'arrêtèrent devant la porte de notre vieille cathédrale où, en l'absence de l'évêque, Leurs Majestés furent reçues par le vicaire-général Haramboure, suivi du chapitre et du clergé. Le *Domine Salvum* fut chanté, puis le cortège, descendant la rue du Gouvernement, passa la porte Marine et reprit le chemin de la Barre. Le même jour à minuit la reine Isabelle était de retour à Saint-Sébastien.

Le 18 septembre, la cour fit une excursion à Saint-Jean-de-Luz ; le mercredi 4 octobre, Leurs Majestés passèrent la revue des troupes de la garnison de Bayonne, et de cette date au 11 du même mois, jour du départ de la cour, l'empereur reçut à la villa *Eugénie* M. de Bismarck, ministre du roi de Prusse. On a tant écrit sur cette entrevue que nous nous bornons seulement à la signaler, quelque importance qu'elle puisse avoir.

Le mardi 4 septembre 1866, l'impératrice et le prince impérial arrivèrent à Biarritz, précédant l'empereur de plusieurs jours. Sa Majesté était accompagnée de la duchesse de Malakoff, de la générale Fleury, de Mesdames Lourmel et de Labédoyère et de Mademoiselle de Kockler, du baron Tascher de la Pagerie, Prosper Mérimée, du

capitaine Rollin et du marquis de Lagrange. Aussitôt commencèrent les excursions habituelles, que nous citerons rapidement.

Le jeudi 13, l'impératrice assiste, du pont du *Chamois,* au lancement du brick *Henri-Evelina,* construit par M. Descande, puis, descendant dans une péniche de l'aviso, et tenant elle-même la barre du gouvernail, elle fit le tour du navire lancé et se dirigea ensuite vers les jetées de la Barre. Le vendredi 14, c'est une promenade à Arbonne et Saint-Pée. Le lundi, excursion à Sare, visite à la grotte éclairée aux flambeaux, puis à la grotte de Zugarramurdi. L'impératrice, qui paraît infatigable, va, le mardi 18, voir les constructions du nouvel hôpital de Tosse ; le jeudi 20, elle remonte le cours de la Nive, qui paraît être sa promenade de prédilection. Enfin, le samedi 22 septembre on signale l'arrivée de l'empereur qui descend à la gare de Bayonne.

Le 27 est une date restée fidèle dans la mémoire de beaucoup de Bayonnais, car ce jour-là eut lieu l'arrivée de l'escadre cuirassée devant Biarritz, et tout le monde se souvient de cet imposant spectacle et des fêtes navales qu'elle occasionna. Le dimanche 7 octobre, Leurs Majestés traversèrent Bayonne pour parcourir les hauteurs de Saint-Étienne. Ayant rencontré la procession du Rosaire, venant de Saint-André, les équipages impériaux s'arrêtèrent jusqu'à ce qu'elle fut passée. Le 8 octobre, l'empereur se rend à St-Jean-de-Luz ; le 13, il visite le camp de Marrac, et le dimanche 21 a lieu le départ pour Paris.

Ce fut le lundi 9 septembre 1867 qu'arrivèrent Leurs Majestés ; le lendemain 10, l'empereur et le prince impérial visitèrent le petit aviso de l'État le *Chamois,* et le mercredi 11 Leurs Majestés allèrent voir la Barre et ses travaux.

Le jeudi 12 septembre, à 4 heures et demie, l'empereur et l'impératrice, dans une voiture découverte que Napoléon conduisait lui-même, entrèrent par la porte d'Espagne, traversèrent les rues Argenterie et Chegaray, franchirent le pont Mayou, tournèrent vers le nouveau quartier des Allées-Boufflers qu'ils suivirent jusqu'à Mousserolles, rentrèrent en ville par la porte du même nom, l'esplanade du Château-Neuf, la rue et le quai des Cordeliers, le pont Pannecau, et suivant les quais Napoléon et le pont Mayou, la place Gramont et la rue Bernède, ils sortirent par la porte Marine et se rendirent à la Barre.

Quelques minutes plus tard le prince impérial entrait aussi à Bayonne avec son précepteur et deux autres personnes. Il mit pied à terre sur la place Notre-Dame, visita longuement la cathédrale et reprit aussitôt la route de Biarritz en passant par la rue du Gouvernement et la porte des Allées-Marines. Le lendemain il visitait la citadelle.

Le 21 septembre Leurs Majestés firent une excursion à Saint-Jean-de-Luz et à Sare, où elles visitèrent les grottes.

Le vendredi 27, l'empereur et l'impératrice s'embarquèrent, à quatre heures, sur les embarcations du *Chamois,* et se disposèrent à remonter la Nive. Le canot impérial était remorqué par une petite chaloupe à vapeur. Au moment où la petite flottille arrivait à la hauteur du pont Pannecau, les troupes de la garnison revenaient de l'exercice en longeant le quai des Basques. Le chef de la colonne la fit arrêter tandis que les tambours battaient au champ. L'empereur se leva et salua. La petite nasse était le but de l'excursion. Le dimanche 29, le prince impérial visita la caserne de gendarmerie de Bayonne.

Le mardi 1er octobre, Leurs Majestés, accompagnées d'une suite de trente personnes, allèrent faire une excur-

sion aux grottes d'Isturitz. A l'entrée on trouva vingt-quatre jeunes garçons et vingt-quatre jeunes filles, portant au bout de longs bâtons des lanternes vénitiennes. D'autres lanternes avaient aussi été placées de distance en distance. La visite fut longue et complète. A la sortie des grottes on présenta à l'empereur un ancien soldat de Napoléon Ier décoré de la médaille de Sainte-Hélène, il reçut de Sa Majesté une somme assez importante en or. Le mardi 2 octobre, le prince impérial alla visiter le cimetière des Anglais.

Le 4 octobre, il se produisit un événement qui faillit entraîner les plus graves conséquences. Quoique Madame Carette ait raconté cet incident dans ses *Souvenirs* (1), nous préférons reproduire simplement le fait lui-même, en l'empruntant à un journal du temps :

« L'impératrice s'est embarquée hier, à une heure et demie, sur le *Chamois*, avec le prince impérial, pour aller faire une promenade en mer. M. de La Valette, ministre de l'intérieur, et plusieurs personnes du service les accompagnaient. Dès que les augustes passagers ont été à bord, le *Chamois* a fait route vers Fontarabie où le prince impérial est descendu à terre et a visité la ville. Le *Chamois* s'est ensuite dirigé vers le port de Socoa, où il est venu mouiller vers six heures et demie. Le débarquement a été attristé par un douloureux événement. Dans l'obscurité de la nuit, le canot que montaient l'impératrice et le prince impérial, au moment de franchir la passe qui mène au port de Saint-Jean-de-Luz, s'est trompé de direction et a été porté sur la plage de droite où il s'est échoué. L'impératrice, le prince et les personnes qui étaient à bord

(1) Mme Carette, née Bouvet. *Souvenirs intimes de la cour des Tuileries*. Paris, Ollendorff, 1889, t. I.

ont pu regagner la terre, sans aucun mal, sur le dos des matelots, en ayant de l'eau jusqu'aux genoux. Le pilote seul, qui se tenait debout à l'avant de l'embarcation, a été projeté par la violence du choc et est tombé à la mer. Étourdi par sa chute et roulé par la vague contre un rocher, il a perdu connaissance. Lorsqu'il a été ramené à terre, malgré les soins les plus empressés, il n'a pu reprendre ses sens, il a succombé dans la nuit.

« Pendant cette promenade, l'empereur n'avait pas quitté Biarritz ».

Le lendemain Leurs Majestés se rendaient à Ciboure sur le lieu du sinistre, et pendant ce temps le préfet se rendait auprès de la veuve et lui remettait le brevet d'une pension de plusieurs milliers de francs. Le malheureux pilote Larretche laissait six orphelins du sort desquels l'impératrice voulut se charger. Aux obsèques, on remarqua plusieurs personnes de la maison impériale.

Le vendredi 11 octobre, deux établissements bayonnais furent honorés de la visite du prince impérial. « Accompagné de M. Lamey et de M. Filhon, son précepteur, il se rendit, à quatre heures et demie de l'après-midi, au Muséum d'histoire naturelle de notre ville, un des plus complets et des plus riches de province, surtout pour les collections ornithologiques. Celles-ci se composent, en effet, de 2,000 oiseaux européens et exotiques, et on voit, en outre, dans les vitrines, 40 mammifères, 40 reptiles, 3,000 insectes, 2,000 coquilles et 1,000 roches et minéraux. Les herbiers renferment 500 espèces de plantes représentées par 25,000 exemplaires. Le prince a visité en détail toutes les parties du Musée, suivant avec un réel intérêt les explications qui lui ont été données, à sa demande, par M. Ulysse Darracq, le savant modeste qui a fait à la

ville de Bayonne le généreux abandon de ces magnifiques collections. Son Altesse a ensuite visité la bibliothèque et n'a repris le chemin de la villa que vers cinq heures et demie ».

Le samedi 12 octobre, Leurs Majestés font leur excursion annuelle à Cambo, Itxassou et Espelette ; le dimanche 13 octobre, l'empereur passe la revue des troupes sur la place d'Armes, et le 15, à neuf heures, la cour part pour Paris.

L'année 1868 signale d'intéressantes excursions. Leurs Majestés arrivèrent à la gare de la Négresse le mardi 15 septembre, et le lendemain 16 l'empereur partait seul pour le camp de Lannemezan. Le jeudi 17 l'impératrice, accompagnée du prince impérial, faisait une de ses promenades favorites sur la Nive, qu'elle remonta avec trois péniches jusqu'à la première passe. Le dimanche 20 septembre, l'empereur était de retour de Lannemezan, et le lendemain même il se rendait à Bayonne pour y visiter « les trois maisons ouvrières qui ont été élevées sur le terrain de la place du Marché, à Saint-Esprit, et qui sont pour notre population une nouvelle preuve de la générosité et de la philanthropie de Sa Majesté. L'empereur se trouvait dans un phaéton qu'il conduisait lui-même ; il avait à ses côtés un personnage qu'on nous a dit être M. le marquis de La Valette. Deux voitures légères suivaient celle de Sa Majesté, l'une d'elles était occupée par l'impératrice. Leurs Majestés sont restées une demi heure à visiter les logements dont ce quartier va être doté, grâce à leur libéralité. Les trois habitations ouvrières, construites d'après les plans d'un habile architecte de notre ville, M. Bertrand, sont à la fois coquettes et confortables ; elles se composent d'un rez-de-chaussée et d'un étage et ne

forment qu'un seul bâtiment ». Vingt-sept maisons du même genre devaient être construites à Saint-Esprit.

Le 1er octobre, la reine Isabelle, chassée d'Espagne par la révolution qui venait d'éclater, passa en gare de la Négresse et y fut reçue par Leurs Majestés. Le lundi 5, signalons une promenade à Sare, le samedi 10 du même mois, l'empereur alla à Saint-Jean-de-Luz y inspecter les travaux, le mercredi 14, Leurs Majestés et leur suite se rendirent à Sare pour assister à la chasse aux palombes, les voitures impériales, à leur retour, passèrent par St-Pée et suivirent le cours de la Nivelle pour se rendre à St-Jean-de-Luz. Le vendredi 16 eut encore lieu une promenade à Capbreton à bord de l'aviso le *Chamois,* et le samedi 17 octobre, Leurs Majestés repartirent pour Paris, quittant le pays pour ne plus le revoir.

En effet, la cour ne devait pas revenir à Biarritz en 1869, et l'année suivante on sait ce qui arriva. Maintenant, on nous pardonnera ce travail long, détaillé, et peut-être fastidieux pour quelques-uns. Mais il importait de fixer des dates précises, car quoique tous ces événements soient encore présents dans bien des mémoires et qu'un grand nombre de témoins oculaires soient encore debout, il en est beaucoup d'entr'eux qui ne se souviennent plus très exactement du jour et même de l'année où tel ou tel incident s'est produit. D'ailleurs, des longs séjours à Biarritz et à Bayonne de la cour impériale, que reste-t-il aujourd'hui? pas une voie ne porte leur nom, pas un monument ne les rappelle aux souvenirs des générations présentes, et quant à leurs bienfaits, ils sont aussi oubliés que ceux qui jetèrent sur notre pays, pendant de longues années, un lustre d'un si vif éclat.

Chapitre II

—

LES ROIS

LE ROI DE NAVARRE, HENRI III, etc.

Le Roi de Navarre, don Alonso le Batailleur. — Henri III, roi d'Angleterre. — Alphonse X, roi de Castille. — Le roi don Pedro le Cruel. — Louis XI. — Réception faite par la ville. — Louis XI au château d'Urtubie et sur la Bidassoa. — La toilette du roi. — Bienfaits de Louis XI.

Les entrées, passages et séjours des rois sont plus nombreux et nous apportent un plus grand nombre de documents. Du roi de Navarre Don Alonso le Batailleur au roi Oscar de Suède, c'est-à-dire de 1130 à 1898, le cadre est assez large et sera, croyons-nous, de nature à intéresser. Mais parmi ces souverains, deux, et non des moins célèbres, ne figureront pas dans ces études, Charles IX et Louis XIV devant former, ainsi que nous l'avons dit plus haut, des monographies spéciales, l'une déjà publiée, l'autre encore à paraître.

Aussi loin que nous puissions remonter dans l'histoire de notre ville, le premier roi qui ait laissé quelque trace de son passage est le roi de Navarre, don Alonso le Batailleur. Il était à Bayonne dès le 26 octobre 1130, et quoique les auteurs français et espagnols qui ont parlé de son passage ne soient pas bien d'accord sur le fait de sa venue, tout ce que nous pouvons y ajouter, c'est que ce fut une entrée en armes, car il dut séjourner en vainqueur dans notre ville (1).

(1) Balasque. *Études Historiques*, t. 1.

Après lui, le premier souverain que nous trouvons à Bayonne est le roi d'Angleterre Henri III (23 mai 1243) (1), venu pour un arbitrage avec son incommode voisin, le roi Thibaut Ier de Navarre. Mais de son entrée et de son séjour, les documents anciens ne nous ont rien appris.

En 1280 on voit arriver à Bayonne, vers le mois de décembre, le roi Alphonse X de Castille qui, accompagné de son fils, faisait son entrée à Bayonne. En même temps le roi de France Philippe-le-Hardi s'établissait à Mont-de-Marsan. Le prince de Salerne faisait la navette entre les deux villes, mais l'accord ne se fit pas entre ces princes, et cette présence du roi de Castille est tout ce qu'il y a à noter, car les documents du temps sont muets sur les fêtes et la réception qu'il reçut de la part des bourgeois bayonnais.

Nous retrouvons ce même Thibaut, roi de Navarre, au village d'Urdach, la veille de la Toussaint 1248 ; il y obtenait, des envoyés de la ville de Bayonne, une charte de sûreté dont voici les passages essentiels : « Sachant « tous, etc., que le maire, les jurats et le conseil commun « de la ville de Bayonne, nous avons pris sous notre garde « Thibaut, par la grâce de Dieu roi de Navarre, etc., sa « suite et tout ce qu'ils emportaient avec eux ; que si « Thibaut veut traverser la ville ou le territoire de « Bayonne, nous lui promettons qu'il pourra aller et « venir en toute sûreté dans toute l'étendue de notre « juridiction. Nous prenons également sous notre protec- « tion les hommes et les peuples du roi de Navarre, les- « quels pourront circuler librement avec leurs marchan-

(1) Champollion. *Lettres des rois, reines*, etc., t. 1, p. 73.

« dises, acheter et vendre, à la condition de payer les « droits de coutume s'il en est dû » (1).

Thibaut vint-il à Bayonne, nous n'en savons rien, et les archives de notre ville n'ont gardé aucune trace de son passage.

Il nous faut encore plus d'un siècle avant de pouvoir mentionner le séjour d'un souverain dans notre ville. C'est encore un roi de Castille, Don Pedro le Cruel, détrôné par son frère Henri de Transtamarre et par l'illustre Du Guesclin. Don Pedro s'embarqua à la Corogne avec sa femme et ses deux filles, et arriva par mer à Bayonne, où il logea au Château-Vieux. Il passa un traité avec le prince de Galles qui lui promit l'appui de ses armes, et ces arrangements ayant été pris à Libourne, le 28 septembre 1366, Don Pedro céda au prince de Galles le château de Berméo, Bilbao, Lequeitio, toute la terre de Castro de Urdiales et tout le pays qui se trouve entre Biscaye et Castro de Urdiales. Puis, se réunirent à Bayonne en un parlement qui dura cinq jours, le prince de Galles, le roi don Pedro, le comte d'Armagnac, le sire d'Albret et le roi de Navarre. L'expédition fut résolue. Don Pedro devait en payer tous les frais et dut laisser à Bayonne ses filles, dont une se noya en faisant une promenade sur l'Adour. Il y était encore le 20 février 1367. On sait que l'expédition du prince Noir réussit. Henri de Transtamarre fut battu à Najera ou Navarrette (3 avril) et Du Guesclin fait prisonnier. Don Pedro recouvra la couronne, mais pour la perdre l'année suivante, avec la vie.

Avec la fin de la domination anglaise nous allons commencer à voir paraître les rois de France. Le premier que

(1) Panguas. *Antiquedades de Navarre.*

nous puissions signaler est Louis XI, qui vint à Bayonne en avril 1483, afin de servir d'arbitre entre Henri IV, roi de Castille, et Jean II. roi d'Aragon, et rétablir la paix troublée par les Castillans. On ne sait pas très exactement quel fut le jour où il fit son entrée à Bayonne. Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y eut entrée solennelle, car la ville fit construire et orner un bateau qui le transporta sur l'Adour avec sa suite, un poêle de damas cramoisi avec des crépines d'or, et cinq cents banderoles peintes par M[e] Guillemoyes Brunel (1). Il alla loger au Château-Vieux, où il ne resta pas longtemps, car il se trouvait trop éloigné de la frontière, et il alla s'installer au château d'Urtubie, à Urrugne, entre St-Jean-de-Luz et Hendaye (2). Ce fut dans ce château, que Commines appelle Heurtebise, que les deux rois eurent leur entrevue. Ils étaient tous deux fort bien accompagnés. « La pluspart des gens des « deux roys estoient logiez à Bayonne, qui d'entrée se « batirent très bien, quelque allyance qu'il y eust : aussi « sont-ce langues différentes. Le comte de Lodesme passa « la rivière en ung basteau dont la voille estoit de drap « d'or, et avoit ungz brodequins fort chargez de pierre- « ries : et vint vers le Roy. Toutesfois il n'estoit pas vray « comte ; mais avoir largement biens ; et depuis je l'ay « veu duc d'Albourg, et tenir grant terre en Castille. « Aussi se dressoient mocqueries entre ces deux nations « sy alliées. Le roy de Castille estoit laid, et ses habille- « mens desplaisans aux François, qui s'en mocquèrent. « Nostre roy se habilloit fort court, et si mal que pis ne « povoit, et assez mauvais drap aucunes fois : et portoit « ung mauvais chappeau, différent des aultres, et ung

(1) Archives de Bayonne, CC. 338.
(2) On voit encore au château d'Urtubie l'appartement occupé par Louis XI.

« imaige de plomb dessus. Les Castillans s'en mocquoient
« et disoient que c'estoit par chicheté. En effect, ainsi se
« despartit ceste assemblée, pleine de mocquerie et de
« picque : oncques puis ces deux roys ne se aymèrent : et
« se dressa de graves brouillis entre les serviteurs du roy
« de Castille, qui ont duré jusqu'à sa mort, et longtemps
« après ; et l'ay veu le plus povre roy, habandonné de ses
« serviteurs, que je veiz jamais » (1).

Pendant le séjour que Louis XI fit à Bayonne, il la combla de bienfaits en lui accordant la moitié des 12 deniers de la grande coutume des ports de Bayonne, de Saint-Jean-de-Luz et de Ciboure, et il exempta de ces droits les blés nécessaires à la ville. Cependant il ne se contenta pas de cela, car ce roi, comme le premier des bourgeois de son royaume, mais à qui l'art militaire n'en doit pas moins d'avoir présidé à la confection du fameux *Rosier des Guerres*, fut très vivement frappé par la position exceptionnelle de Bayonne, à cheval sur deux rivières. Ce grand amateur de bonnes villes voulut que l'on construisît une nouvelle muraille qui enfermât l'ancien quartier des Tanneries et qui, se soudant à la courtine du Château-Vieux, suivit la rue Vainsot, à l'extrémité de laquelle une tour et son boulevard furent successivement édifiés, puis suivant l'alignement occupé maintenant par la maison Détroyat et la rue de la Mairie, elle faisait un retour droit sur la place de la Liberté, qui reçut alors le nom de place du Piémont ou du Pymont, et allait bientôt rejoindre la grosse tour qui servait à défendre le port intérieur. Tous ces travaux ne furent pas exécutés à la même époque, mais pendant les

(1) Mémoires de Commynes. *Ed. de la Société d'Histoire de France*, t. 1.

cinquante années qui suivirent la conquête de la ville par les Français (1).

Louis XI signala surtout sa libéralité en fondant un collège de chanoines à l'Hôpital de Saint-Esprit ; il lui fit don de six calices, six patènes, deux burettes en or et deux chandeliers en argent doré qui devaient orner l'autel le jour de Pâques : il lui attribua aussi un revenu de 4,000 livres tournois à prélever sur les recettes du port de Bordeaux. Les vases sacrés n'étant pas en sécurité dans le faubourg, furent confiés à la garde du maire et du Corps de ville, qui devaient les transporter solennellement à Saint-Esprit, le jour de la fête de Pâques ; finalement, le trésorier de la cathédrale fut chargé de les garder jusqu'au jour où Charles VIII, trouvant qu'ils étaient de trop grande valeur, décida, en 1484, de les faire vendre et d'en appliquer le produit à augmenter les rentes de la collégiale.

---

(1) Cette tour avait été commencée avant l'arrivée de Louis XI à Bayonne, car le 9 novembre 1461, le procureur du roi des Lannes écrit à Bourré, pour lui dire que les bourgeois de Bayonne ne se servent pas, pour les fortifications de leur ville, de l'argent que le roi a permis de lever à cette intention, et notamment des 4,000 l. t. que ledit seigneur leur a octroyées pour faire une tour « joignant la rivière pour l'entrée et deffense de ladicte ville ». — Fonds Bourré. *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.*

FRANÇOIS Ier

Voyage du roi de Madrid à la frontière. — Arrivée à Bayonne de la reine Louise de Savoie. — Sa réception par le Corps de ville. — Précautions prises par Charles-Quint. — Échange du roi François Ier avec ses enfants. — Arrivée du roi à Bayonne. — Promenades sur l'eau de la reine-régente. — Le jeu de l'arbalète. — Un menu royal. — Départ pour Bordeaux. — Entrée de François Ier à Bordeaux.

Celui que les chroniques ont appelé le roi gentilhomme, passa à Bayonne au retour de sa captivité. Il y était déjà venu en 1511, mais il n'était encore que dauphin et commandait une armée. Nous aurons l'occasion d'en parler plus loin dans la partie réservée aux passages des troupes. Nous voulons seulement, à l'aide de documents imprimés ou inédits, mettre en lumière le séjour dans notre pays du captif de Charles-Quint, ainsi que l'échange qui fut fait du roi François et de ses enfants envoyés en Espagne comme otages. Dans une autre étude, nous nous occuperons du retour du dauphin et de son frère, ainsi que des fêtes magnifiques qui leur furent offertes par la ville de Bayonne.

Lorsque le roi François eut signé le fameux traité de Madrid, si dur pour son honneur et pour celui de la France, il se disposa à regagner son royaume. Le vendredi 16 février 1526 il quitta Madrid en compagnie de Charles-Quint, et ils allèrent coucher à Gétafe, et de là au château-fort de Torregeon. François Ier prit congé de l'empereur et revint à Madrid, d'où définitivement il partit pour Fontarabie, le 21 février, toujours sous la garde du vice-roi de Naples et du capitaine Alarcon qui le surveillaient étroitement. A Saint-Sébastien, ils le contraignirent même à entendre la messe et à ne point bouger de son logis, ce qui a sans doute donné lieu à cette tradi-

tion qu'il fut logé dans un cachot situé dans l'épaisseur d'un boulevard.

Pendant ce temps la reine-régente, Louise de Savoie, s'était mise en route pour Bayonne. Elle se rendit à Blois, où se trouvaient ses deux petits fils, et elle se dirigea ensuite sur Bordeaux, puis à Hagetmau et à Mont-de-Marsan, où elle trouva dans chacune de ces villes une chambre de repos que les échevins de Bayonne avaient fait orner de tapisseries de haute lisse, empruntées par eux aux habitants (1). A Dax, elle rencontra le syndic de Bayonne, Mathieu de Vitas, délégué par le conseil de ville pour mettre à sa disposition des embarcations qui devaient la transporter, elle et sa suite, jusqu'à Bayonne, en suivant le cours de l'Adour. Le bateau destiné à la reine-mère avait été prêté par Peyroton de Bidart ; un deuxième bateau, appartenant à la confrérie des charpentiers et coralers, devait transporter les bagages ; on avait gardé le bateau de la ville pour le roi.

Une cabine avait été construite au milieu de l'embarcation de la régente pour abriter la royale passagère et les princes qui l'accompagnaient. Les armes de la ville y étaient peintes en couleurs, en or et en argent. La construction était garnie de draps de Castres et ornée de deux étendards de la ville et de bannières en taffetas ou damas rouge frangé de soie (2).

La régente arriva à Bayonne, où elle s'établit avec les princes au Château-Vieux, en attendant l'arrivée de son fils. Le Corps de ville donna en son honneur une collation à la mairie, à laquelle assistèrent les gens du conseil et d'autres seigneurs de la cour ; les maréchaux des logis de

(1) Archives de Bayonne, CC. 162.
(2) Archives de Bayonne, CC. 162.

la reine reçurent un cadeau de vin et ses fourriers furent logés à l'auberge des *Trois-Bonnets* (1).

Cependant, tout le monde était arrivé sur les bords de la Bidassoa, où les préparatifs avaient été faits pour qu'il n'y eût aucune surprise, et le cérémonial complètement arrêté pour la délivrance du roi. Quoique cette pièce ne soit pas inédite, elle est intéressante à reproduire pour notre sujet. Datée d'Arande, le 26 février 1526, elle montre exactement l'esprit soupçonneux de Charles-Quint et le fonds qu'il faisait de la parole de gentilhomme de son brillant adversaire :

« Premièrement, que tous les hommes d'armes, d'ordonnances et autres gens de guerre, à cheval, de quelque sorte qu'ils soient, tant d'un costé que d'autres, auront à se retirer à vingt lieues du lieu où se fera ladicte délivrance, sans qu'ils en puissent approcher dix jours avant ny dix jours après que icelle délivrance sera faicte, en aucune manière ; mais si jà il en estoient plus avant approchez, ils seront contraincts d'eux en incontinant retirer.

« Item, que nul des gentilshommes de la maison du roy, ni d'autres, ne passeront ny viendront au deça de la ville de Bayonne, plus tost et jusques à ce que le roy puisse estre arrivé au lieu de Saint-Jean-de-Luz.

« Item, qu'il ne se fera aucune assemblée, en la frontière, de gens de pied ny d'autres, qui surpasse le nombre de mille hommes, gens de pied à soulde ; et que dès incontinant que Madame aura déclaré lesquels des otages auront à venir, soit Monsieur le Dauphin et Monsieur d'Orléans seuls, ou Monsieur le Dauphin et avec lui les douze otages qui sont nommez par le traicté, alors se nommera quel

(1) Archives de Bayonne, CC. 162.

nombre au dessous desdictz mille hommes de pied, qui aura à venir et s'approcher du lieu où se fera ladicte délivrance ; le lieu où ils auront pendant icelle à demeurer, et semblablement se déclarera tout ce qui reste de la forme d'icelle.

« Item, le jour de ladicte délivrance, et à trois lieux prez du lieu où elle se fera, ne se pourra faire aucune assemblée des gens du pays, soit hommes ou femmes, en aucune manière que ce soit.

« Item, que six jours avant que se face ladicte délivrance seront envoyez, de la part de l'empereur, douze personnages delà la rivière, du costé de France, auxquels Madame fera bailler quatre personnes d'austorité, à ce qu'ils puissent estre obéys en ce qui touche ladicte délivrance, comme il est contenu audict traité ; et le semblable sera tenu mondict sieur le vice-roy de faire par deçà aux douze personnages que Madame audict temps envoyera pour le même faict.

« Item, que d'un costé ny d'autre, dans la rivière, ny hors de la rivière, passant près Fontarabie, en quelque lieu que ce soict, ne demeureront ny ne pourront demeurer aucunes barques, pinasses, ny autres vaisseaux de quelque sorte ou manière qu'ils soyent, réservé deux bateaux d'une même grandeur, pour le passer et le repasser d'un costé et d'autre de ceux qui seront députez et envoyez pour le faict de la délivrance. Et pourtant les dessus dictz douze personnages deputez, comme dict est, chacun en son endroict, y avoir l'œil et prendre garde, de reste que tous les vaisseaux qui dez ceste heure se pourront trouver soyent retirez et en envoyez.

« Item, qu'il ne se fera, ne pourra faire, sur mer, à cinq lieues prez du lieu où se fera ladicte délivrance,

encore assemblée de navires, galions, pinasses, ny autres vaisseaux armez ny desarmez, en aucune manière que ce soit.

« Fait à Arrande, le vingt sixiesme jour de février, l'an mil cinq cent vingt six » (1).

Le 15 mars 1526, c'est-à-dire un an et 22 jours après la bataille de Pavie, le roi François Ier arriva sur la rive gauche de la Bidassoa, pour rentrer dans son royaume. Tout avait été préparé selon les conventions écrites. Au moment de la marée, le Dauphin et le duc d'Orléans entrèrent dans une grande gabare, à Hendaye, vis-à-vis de Fontarabie. Le roi en faisait autant, et les barques garnies de leurs rameurs arrivèrent en même temps au milieu de la rivière, où François fut ému à la vue de ses enfants qui allaient si jeunes en captivité à sa place. Il leur conseilla de ne point se désoler et qu'il les enverrait bientôt prendre.

En ce faisant « les larmes luy tombèrent des yeux ; ce fait, leur feist le signe de la croix en leur donnant la bénédiction de père ». Le Dauphin avait dix ans, et le duc d'Orléans, huit ans seulement.

Aussitôt que le roi fut arrivé à Hendaye, il y trouva sa cour qui l'attendait : c'étaient les principaux princes du royaume et ses gentilshommes, ses deux cents gardes nobles, les 480 archers de la garde, tous habillés de neuf, bien montés et bien armés, les cent suisses de sa garde, pourpoints et chausses aux couleurs de leur maître, bonnets rouges, chargés de plumes, la hallebarde sur l'épaule, tous des officiers de sa maison. Lorsqu'il aperçut une telle assemblée, il s'écria : « Je suis encore roi de France ». Puis, montant à cheval, « il piqua rudement » jusqu'à

(1) Documents inédits. *Captivité de François Ier*.

écrit la curieuse relation de la délivrance du roi, expliqu cette décision par la raison que François Ier avait déj été à Bayonne ; mais en ce moment il était dauphin e chef d'armée, et nous pensons que le roi voulait éviter de démonstrations peu en rapport avec sa situation. Il faut aussi attribuer à ce motif l'absence de la reine-régente, qui était allée attendre son fils à Bordeaux.

Quoique le roi ne demeura que peu de jours à Bayonne, il y fit fort grande chère, et peut-être voulait se rattraper d'une année de cuisine espagnole. On trouve, en effet, dans un compte des dépenses de « l'hostel du Roy », des pains-bouche, des échaudés, des pains communs, de la moutarde, de la salade, du vin blanc et du vin clairet, des poissons de toute sorte, brochet, aloses, draines et saumon, raie, mulets, dorades, sardines, gourmaulx, merlus, harengs, lamproies, marsoins, des truites, des pâtés d'esturgeon, des tartes aux pommes, tartes à la crème, toutes sortes d'épices. Enfin, plusieurs mulets étaient employés à porter la batterie de cuisine, la vaisselle d'argent et d'étain de Saint-Sébastien à Bayonne (1).

Puis il prit le chemin de Bordeaux, par Saint-Vincent et Dax, où il fut reçu par les habitants, ensuite à Mont-de-Marsan, où son beau-frère, le roi de Navarre, le reçut à bras ouverts, et arriva enfin à Bordeaux, où il trouva sa mère, la reine-régente, qui l'attendait.

Dans cette ville, il se trouva sans doute suffisamment éloigné de l'Espagne pour accepter la réception qu'on lui fit. A deux heures environ du soir, il débarqua à Bordeaux, au bruit de l'artillerie, au milieu d'une foule immense, sympathique, mais attristée, comme lui-même. Il fit son entrée à cheval par la porte Cailhau, qu'on avait ornée

(1) Documents inédits. *Captivité de François Ier.*

Saint-Jean-de-Luz, où il fut reçu aussi bien que possible par les habitants. Mais il n'y séjourna guère, et repartit bientôt pour Bayonne, où le Château-Vieux avait été apprêté pour le recevoir.

Pendant que François Ier était encore à Saint-Sébastien et que la reine-régente faisait avec sa suite plusieurs promenades sur le fleuve jusqu'à Capbreton, la ville faisait les préparatifs nécessaires pour son entrée. Le bateau de la cité, destiné au roi, avait été somptueusement paré ; il était décoré, ainsi que sa cabine, de draps rouges et d'étoffes de soie grise que les bourgeois et marchands de Bayonne avaient tenu à honneur de fournir. Trois enseignes ou guidons portant les armes de la ville et du roi, quatre enseignes de taffetas rouge, chacune avec sa croix blanche au milieu, les lances dorées qui terminaient les hampes de ces drapeaux, complétaient l'ornementation de ce bateau. On avait préparé, pour recevoir le roi, un pavillon revêtu de damas rouge, couronné par quatre fleurs de lys et un grand nombre d'étendards ; quatre réaux d'or fin furent employés aux dorures de cette construction.

Le trompette de ville, costumé de neuf, avait un instrument pourvu d'une bannière en taffetas doré, peint aux armes de la ville et frangé de soie. On tenait également prêts, pour la cérémonie de l'entrée du roi, des draps d'honneur, une grande quantité de torches de cire, et on se disposait à offrir au monarque des repas somptueux et le spectacle du jeu de l'arbalète, pour lequel un emplacement avait été préparé derrière l'évêché (1).

François Ier ne voulut pas que les Bayonnais lui fissent une entrée solennelle ; l'écuyer Sébastien Moreau, qui a

(1) Archives de Bayonne, CC. 162.

d'un arc de triomphe, de bannières et d'un pavillon où se tenaient les membres du Parlement, en robes rouges, avec le premier président Belcier en tête, qui les harangua. La ville n'était pas riche, ni ses revenus considérables ; cependant, les magistrats lui présentèrent une somme d'argent qu'il leur rendit pour être employée aux réparations des murs et des fortifications de la ville. Le clergé vint le conduire processionnellement à la cathédrale, par des rues richement tapissées ; on fit des largesses aux pauvres, et, dans la *rue du Loup,* sur le passage de Sa Majesté, une fontaine élégante versait du vin à tous les passants par des robinets dorés. L'archevêque Jean de Foix le reçut et le complimenta à la porte de Saint-André ; conduit dans le chœur, il pria à genoux sous un dais de drap d'or, et après avoir baisé respectueusement le bras de Saint-André et les Saints Évangiles, que le prélat lui présenta, il prononça le serment accoutumé. Il fut ensuite conduit au palais archiépiscopal à travers une foule immense qui encombrait les rues et faisait retentir la ville de ses chants d'allégresse, de ses *vivats* et de ses acclamations, auxquels venaient se mêler le bruit de l'artillerie et les sons des instruments de musique. Tous les seigneurs du pays vinrent complimenter Sa Majesté et l'accompagnèrent à Cognac, où devait avoir lieu une assemblée générale des princes, seigneurs et députés des villes du royaume (1).

Tel fut le passage du roi François Ier dans nos contrées; nous aurons bientôt l'occasion de voir revenir ses deux fils et de raconter la magnifique réception qui leur fut faite à leur entrée dans la ville de Bayonne.

---

(1) O'Reilly. *Histoire de Bordeaux*, t. II.

LES ROIS DE NAVARRE, CHARLES IX, LOUIS XIII ET LOUIS XIV

Antoine de Bourbon, roi de Navarre. — Entrée solennelle du roi et de la reine Jeanne d'Albret. — Le *corau* de la ville. — Pavillons royaux. — Nouvelle visite des rois de Navarre. — Ils sont logés dans la maison Danglade. — Visite des arsenaux. — Charles IX. — Henri de Navarre, plus tard Henri IV, visite Bayonne. — Préparatifs pour l'arrivée de Louis XIII. — Fausse alerte, le roi s'arrête à Bordeaux. — Louis XIV.

Antoine de Bourbon, roi de Navarre, récemment nommé au gouvernement de Guyenne, vint visiter une de ses principales villes. Il semble, d'après nos archives, que c'était la première fois qu'il y venait ; aussi le Corps de ville de Bayonne lui fit une entrée somptueuse. Il arriva vers le 10 décembre 1534, avec sa femme Jeanne d'Albret. Une flottille alla les prendre dans le haut de l'Adour ; elle se composait, comme d'habitude, d'un grand corau, sur lequel avait été construit une cabine décorée de draperies et dans laquelle pénétrèrent le roi, la reine et les seigneurs de leur suite ; des galions et des chaloupes transportant leurs ménétriers, joueurs d'instruments et leurs fourriers, firent escorte au bateau royal. Ils furent reçus en ville dans deux pavillons, un pour le roi, l'autre pour la reine, revêtus de damas tanné de Venise à grandes fleurs et ornés de franges de soie ; les châssis de bois étaient peints en bleu azur, parsemés de fleurs de lys d'or. Le Corps de ville fit tirer l'artillerie des remparts et des châteaux, offrit des cadeaux de vin au roi et à la reine, à Monseigneur de Bordeaux et au sieur Francis de Herville qui les accompagnaient, et il gratifia d'une étrenne leurs ménétriers et fourriers. Le couple royal et sa suite quittèrent

Bayonne en passant par Saint-Esprit, le 17 décembre 1534 (1).

La ville de Bayonne devait encore revoir Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret. Les rois de Navarre firent une nouvelle entrée en ville en 1557, mais cette fois le roi Antoine y venait en qualité de lieutenant général du roi en Guyenne, récemment confirmé dans sa charge. Le Corps de ville l'avait envoyé prendre par deux coraux et deux galupes à Port-de-Lanne, localité située sur le bord de l'Adour, à cinq lieues de Bayonne. Le roi et la reine arrivèrent en ville et parcoururent les rues Pont-Mayou et Argenterie, qui avaient été recouvertes d'une couche de sable, à cause de certaines parties dépavées. Un logis avait été apprêté pour eux dans la maison Danglade; les échevins s'étaient adressés à Madame de Gramont, à Bidache, qui leur prêta gracieusement des tapisseries pour tendre les murailles des appartements. Antoine de Bourbon passa la revue des habitants en armes pour lesquels de nouvelles enseignes en taffetas avaient été achetées pour cette occasion (2). Comme son rôle en cette circonstance paraît avoir été purement militaire, il dut sans doute passer l'inspection des munitions d'artillerie et prescrire d'augmenter le nombre des projectiles, car, dans le mois qui suivit son passage, on paya une fourniture de 523 boulets en plomb pour les bastardes, faucons, fauconneaux, émerillons et hacquebutes à croc de la ville; il jugea suffisante l'augmentation de 200 boulets en fer.

Si les détails ne sont pas bien explicites sur la venue et le séjour de ces derniers souverains, il n'en est pas de

(1) Archives de Bayonne, CC. 163.
(2) Archives de Bayonne, CC. 164.

même pour la fameuse entrevue de Charles IX et de Catherine de Médicis avec la reine d'Espagne, en 1565. Mais, ainsi que nous l'avons expliqué plus haut, les fêtes qui eurent lieu à cette occasion ayant déjà donné matière de notre part à un ouvrage spécial, nous n'en parlerons pas ici, renvoyant à l'appendice, dans lequel nous avons introduit la reproduction d'un ouvrage rarissime sur ce même sujet, et que les amateurs d'histoire de notre ville seront, nous n'en doutons pas, heureux d'y retrouver.

Ce ne fut que comme roi de Navarre et lieutenant général du roi en Guyenne que celui qui devait être quelques années plus tard le chef de la dynastie des Bourbons, Henri IV, se rendit à Bayonne. Il était arrivé le 5 novembre 1584 sur les côtes de l'Océan ; le gouverneur et une députation du conseil allèrent le saluer à Capbreton. Il les exhorta à garder envers le roi de France la fidélité et l'obéissance dont ils ont fait preuve jusqu'alors ; il leur promit d'être bon ami de la ville et de s'employer pour elle de tout son pouvoir. Dans une conversation avec le gouverneur, le 7 novembre, le roi de Navarre lui fit connaître qu'il avait l'intention de venir à Bayonne avec sept ou huit personnes ; La Hillère, craignant encore pour la sécurité de la ville, fit tout ce qu'il put pour l'en dissuader. Mais le Béarnais lui répondit qu'il s'y rendrait et qu'il verrait bien qui voudrait l'empêcher d'entrer dans la ville de son gouvernement. Il s'y présenta, en effet, le 8 novembre, mais accompagné seulement de 12 gentilshommes ; la ville le reçut amicalement, mais sans aucune démonstration, s'excusant du peu de temps dont elle avait disposé pour se préparer. La relation de cette visite fut adressée au roi et au maréchal de Matignon, en les priant de prescrire l'ordre qui devait être tenu, si une nouvelle

occasion se présentait de recevoir le roi de Navarre, afin d'éviter tout reproche. La réponse paraît avoir été embarrassante, et nous croyons qu'elle ne fut pas faite (1).

Quoique le roi Louis XIII ne soit jamais venu à Bayonne, la ville se vit, à deux reprises différentes, au moment même de le recevoir dans ses murs, et à cet effet fit de grands frais pour que la réception fût brillante et somptueuse. En janvier 1615 la ville reçoit de M. de Gramont l'avis de l'approche de la cour. C'était, en effet, le moment où la jeune et belle reine Marie-Anne d'Autriche allait quitter l'Espagne pour venir ceindre la couronne de France, et tout le monde croyait que Louis XIII viendrait jusqu'à Bayonne pour la recevoir. La ville décida aussitôt qu'afin de montrer à Sa Majesté ce qu'était une cité militaire sur cette partie de la frontière, les compagnies de milice seraient supérieurement et luxueusement armées. En conséquence, un marché fut passé entre le Corps de ville et Mathieu d'Estrade, maître armurier, ayant un atelier dans la rue des Faures, lequel s'engagea à fournir pour six cents livres tournois soixante paires d'armes à piques en couleur d'eau et filets blancs, c'est-à-dire la cuirasse et le morion, et cela sans compter les mousquets et leurs bandoulières. Et la ville n'avait pas tort de préparer soigneusement l'entrée royale, car Louis XIII lui écrivait, à la date du 4 juin 1615, la lettre suivante :

« De par le Roy,

« Chers et bien amez. Vous recevrez celle-ci par les mains du sieur comte de Gramont, gouverneur de notre ville de Bayonne et païs circonvoisins, lequel s'en retourne par delà bien informé de noz volontez et intention. Mesmes

(1) Archives de Bayonne, AA. 26.

pour ce que vous aurez à faire sur l'occasion du voyaige que nous nous disposons de faire en nos provinces de Bayonne pour l'accomplissement du mariage. Vous aurez donc soing de satisfaire à ce qu'il vous raportera de nostre part, et vous recommandons au surplus de continuer avec luy en la bonne intelligence que vous debvez, et à luy rendre l'honneur et respect qui est deub à l'auctorité de sa charge, ainsy que vous avez accoustumé faire, et qu'il est requis pour le bien de nostre service et le repos et conservation de nostre dicte ville de Bayonne et de nos subiectz d'icelle, dont nous lui avons en ce faisant recommandé d'avoir le soing qu'il est obligé d'en prendre de sa part. Donné à Paris, le iiiie de juin 1615.

« LOUIS » (1).

Mais si le voyage du roi ne fut pour les Bayonnais qu'une fausse alerte, car Louis XIII et la cour s'arrêtèrent à Bordeaux, où on attendit l'arrivée d'Anne d'Autriche escortée par une véritable armée, du moins les dépenses faites pour l'entrée royale ne furent pas complètement perdues, car elles servirent à la jeune reine et contribuèrent à lui donner une haute idée du luxe et de la splendeur du royaume de France.

En 1619, autre nouvelle, car Bayonne, sachant que le roi se disposait à venir en Béarn, crut qu'il était de son devoir de se préparer à tout événement. Mais après une entrée triomphale à Pau et un voyage à Navarreins, Louis XIII reprit le chemin de Bordeaux, et Bayonne se trouva encore une fois privée de la visite du souverain (2).

(1) Archives de Bayonne, AA. 33, 46.

(2) Pour l'entrée et le séjour de Louis XIII à Pau, voir le remarquable ouvrage de Mgr Puyol, *Louis XIII et le Béarn*. Paris, Soye, 1872, in-8°.

Nous signalerons en passant le voyage et le séjour de Louis XIV et de la cour à Bayonne et à Saint-Jean-de-Luz. Ainsi que nous l'avons déjà dit, ces faits historiques devant constituer une publication spéciale, ne seront donc pas mentionnés ici (1).

---

(1) Voir, à l'appendice, les *Lettres de Montreuil*, donnant en quelque sorte le journal du séjour de Louis XIV à Saint-Jean-de-Luz.

PHILIPPE V

Le testament de Charles II. — Le duc d'Anjou. — La maison du nouveau roi. — Préparatifs de la ville de Bayonne. — Envoi de députés. — Les embarcations destinées au voyage du roi. — La galiotte de Philippe V. — Entrée à Bayonne. — Les logements. — Les appartements du Château-Vieux. — Les présents de la ville. — Le dîner du roi. — Promenades royales. — A l'église cathédrale. — Courses de taureaux. — Un accident. — Départ du roi. — Sur la Bidassoa. — En Espagne. — La *Jornada*. — La maison du roi catholique. — Gardes et serviteurs.

Le duc d'Anjou, héritier du trône de Charles-Quint par le testament de Charles II, faisait ses préparatifs de départ (1); il devait être accompagné, jusqu'à la frontière de son nouveau royaume, par ses frères les ducs de Bourgogne et de Berry, qui, après avoir visité le Sud-Ouest de la France, devaient revenir par la Provence. Nous n'avons pas à nous occuper des négociations qui entraînèrent la donation de l'Espagne à un prince français ; c'est là un sujet sur lequel on a beaucoup écrit et qui attend encore son historien. Les incomparables *Mémoires* de Saint-Simon nous donnent les détails les plus curieux sur la présentation du futur roi d Espagne à la cour :

« Le lendemain, mardi 16 novembre, le roi, au sortir de son lever, fit entrer l'ambassadeur d'Espagne dans son cabinet, où M. le duc d'Anjou s'était rendu par les derriè-

(1) Il existe une très curieuse relation du voyage de Philippe V et de ses frères jusqu'à la frontière d'Espagne et du retour de ces derniers à Paris. Voici le titre exact de cette publication à laquelle nous avons emprunté plusieurs citations : *Lettres inédites de Duché de Vanci contenant la relation historique du voyage de Philippe d'Anjou, appelé au trône d'Espagne, ainsi que des ducs de Bourgogne et de Berry, ses frères, en 1700. Précédées de l'exposé de ce qui s'est passé à la cour de Versailles,* par Colin et Raynau. Paris, Lacroix, et Marseille, 1830, in-8° de XVI et 400 p.

res. Le roi, le lui montrant, lui dit qu'il pouvait le saluer comme son roi. Aussitôt il se jeta à genoux à la manière espagnole, et lui fit un assez long compliment. Le roi lui dit qu'il ne l'entendait pas encore, et que c'était à lui à répondre pour son petit-fils. Tout aussitôt après le roi fit, contre toute coutume, ouvrir les deux battants de la porte de son cabinet, et commanda à tout le monde qui était là presque en foule d'entrer ; puis, passant majestueusement les yeux sur la nombreuse compagnie : « Messieurs, leur « dit-il en montrant le duc d'Anjou, voilà le roi d'Espagne. « La naissance l'appelait à cette couronne, le feu roi aussi « par son testament, toute la nation l'a souhaité et me l'a « demandé instamment ; c'était l'ordre du ciel ; je l'ai « accordé avec plaisair ». Et se tournant à son petit-fils : « Soyez bon Espagnol, c'est présentement votre premier « devoir ; mais souvenez-vous que vous êtes né Français, « pour entretenir l'union entre les deux nations : c'est le « moyen de les rendre heureux et de conserver la paix à « l'Europe ». Montrant après du doigt son petit-fils à l'ambassadeur : « S'il suit mes conseils, lui dit-il, vous « serez grand seigneur, et bientôt : il ne saurait mieux « faire que de suivre vos avis ».

Le même jour on apprit que le roi d'Espagne se mettrait en route le 1er décembre ; il devait être accompagné de ses frères et de M. de Beauvilliers qui aurait le commandement général ; on lui adjoignit le maréchal de Noailles avec 120 gardes commandés par Vaudeuil, lieutenant, et Mon tesson, enseigne, ainsi qu'un certain nombre d'exempts. MM. de Beauvilliers et de Noailles reçurent chacun 50,000 fr. pour le voyage (1).

(1) Voici les noms des principaux personnages qui devaient accompagner les jeunes princes : MM. le duc de Beauvilliers, le maréchal de Noailles, le marquis

Déjà, le 28 novembre 1700, la ville de Bayonne avait reçu avis de l'acceptation par Louis XIV du testament du roi d'Espagne et du passage certain par leur ville de Philippe V et de sa cour ; désireux de savoir à quoi s'en tenir et s'ils pouvaient commencer leurs préparatifs, ils écrivirent à M. de Labourdonnaye, intendant de la province, pour lui faire part de leurs projets.

Dans cette lettre, les magistrats bayonnais disent que le duc d'Harcour, qui venait de passer à Bayonne, se rendant à Madrid, leur avait recommandé de se tenir prêts pour la réception des trois princes, et de ne rien épargner pour cela. D'ailleurs, ils étaient accoutumés à ne rien ménager afin de faire honneur à la ville, et lors du passage de la dernière reine d'Espagne, ils avaient trouvé que leurs prédécesseurs avaient fait des dépenses un peu élevées et cependant indispensables. Or, ici, l'occasion était encore beaucoup plus importante, puisqu'il s'agissait d'un grand roi et de ses frères, et qu'ils voulaient tout faire pour plaire à Sa Majesté. « Nous nous sommes imaginés « de nouveaux spectacles et de nouveaux plaisirs à pré- « senter aux princes, s'il nous est possible de faire venir « d'Espaigne six taureaux sauvages et certains hommes

de Seignelay, le comte de Maure, le comte d'Aym, le comte de Brancas, le comte de Quintin, le marquis de Dangeau, le marquis de Bissy, le marquis d'Hendicourt, le marquis de Nangis, le chevalier de Mesnu, le marquis de Beaumanoir, le marquis de Tessé, le marquis de Livry, le comte de Torigny, le comte de Tullard, le chevalier de Croissy, le marquis de Ballien, le marquis de Siguiran, le marquis de Lignerac, le marquis de Nouant, le chevalier de Comminges, le chevalier de Vrillière, le marquis de Demonville fils, le chevalier de l'Aigle, le marquis de Bernighen, le marquis de Lossé, de Champignolles, le marquis de Chiresin, le marquis de Saumery et le marquis d'O, gentilshommes du duc de Bourgogne ; le marquis de Demonville père et le marquis de Rozilly, sous-gouverneur du duc de Berry ; de Louville et de Montrielle, gentilshommes de la Manche des princes ; de Cando, de Vassan, Bayard et de Valouse, écuyers cavalcadours ordinaires du roi et des princes.

« appelés toréadors, qui font profession de les affronter « et de les combattre d'une manière surprenante » (1).

L'intendant répondit qu'il approuvait hautement la délicate intention de la ville d'offrir au roi un avant-goût des fêtes nationales de son nouveau royaume; les magistrats ne perdirent pas de temps et firent venir des plaines de la Navarre quatorze taureaux sauvages; la satisfaction qu'ils éprouvèrent à l'arrivée de ces animaux ne leur faisait cependant pas perdre de vue les autres divertissements qu'ils se proposaient de présenter au roi. La liste des taureaux, leurs devises et leurs noms — que nous n'avons malheureusement pu retrouver aux archives de Bayonne, — les plongèrent dans un tel contentement qu'ils ne purent s'empêcher d'en écrire à M. de Gramont, leur protecteur naturel, afin de le lui faire partager (2).

En même temps, le Corps de ville s'occupa avec la plus grande activité de tout faire préparer pour le transport des illustres voyageurs de Dax à Bayonne, « il faut faire « préparer la galère de M. de Gramont, et bien qu'elle ne « soit pas des plus grandes, elle suffira pour porter la « famille royale » (3). Pour le reste de la cour on préparera

(1) Archives de Bayonne, BB. 73.

(2) Archives de Bayonne, BB. 73. — La Bibliothèque nationale de Madrid, section des manuscrits, contient les relations suivantes sur les courses et combats de taureaux : *Arte de torear a pié y a caballo.* — *Varios tratados del arte de torear.* — *Relacion de varias fiestas de toros.* — *Descripcion de varias corridas de toros en la plaza Mayor de Madrid.* — *Relacion de la fiesta de toros, año 1626, asistiendo unc ardenal legado ad latere.*

(3) A Bordeaux, 13 décembre 1700.

Je viens d'apprendre, Messieurs, que la cour du roi d'Espagne et de Mgrs les duc de Bourgogne et de Berry se compose de 2,000 personnes, de plus de 3,000 chevaux et de 150 carosses, calèches et autres voitures, ainsy vous voyez bien que vous devés redoubler vos soins et vostre attention pour faire en sorte d'avoir des provisions proportionnées à ce qui compose cette cour, avertissez surtout vos

un grand nombre de barques ; les bouchers et les boulangers de la ville sont prévenus, afin que les approvisionnements ne viennent pas à manquer. La ville ne possédait d'abri que pour 15 ou 1,600 chevaux, et la cour en amène 3,000 ; on fait établir des loges avec des rateliers sur les remparts et sur « tous les autres lieux commodes ».

Les princes, cependant, approchaient de Bordeaux ; l'agent de la ville de Bayonne avertissait le Corps de leur prochaine arrivée et des préparatifs qu'on faisait à Bordeaux pour les recevoir ; il avait commandé des écussons aux armes de France et d'Espagne et avait menacé l'artiste qui s'était chargé de leur fabrication de les lui laisser pour compte s'ils n'étaient pas prêts au jour indiqué ; il ajoutait qu'un ordre très précis était arrivé de Paris ordonnant que la garde du prince serait fournie par les troupes réglées et non par la garde bourgeoise ; les présents à faire au roi n'étaient pas encore établis et l'on ne savait si on lui donnerait des pierreries ou des confitures ; enfin il écrit aux échevins ; « je croy que si sur la route « vous faiziez trouver à certaine distance un petit régal cavalier ou un ambigu, cela ne serait pas mal » (1).

Mais de tous ces avis, celui qui paraît avoir le plus attiré l'attention des Bayonnais, c'est celui qui les informait que les troupes réglées seraient seules appelées à la garde des princes ; ils écrivirent aussitôt à Monsieur de

hosteleries et vos cabaretiers de se munir de toutes choses, et particulièrement de foin, d'avoine et de paille ; je feray faire quelque magasin d'avoine et de paille, mais ce ne sera qu'à deffault de celuy de vos hosteliers auxquels il faut laisser cette occasion de faire quelque profit raisonable, au surplus exécutez avec toute la diligence possible, etc.

La Bourdonnaye.
(Archives de Bayonne, AA. 39).

(1) Archives de Bayonne, AA. 22.

Sourdis, gouverneur de la province, pour faire triompher leurs droits, mais celui-ci leur répondit ne leur laissant guère l'espoir de faire prévaloir ce droit de garde qu'ils estimaient si haut (1).

Mais la cour allait arriver, et nous allons voir se dérouler devant nous les relations de l'entrée solennelle et des fêtes qui furent données à cette occasion.

Le Corps de ville commença par examiner très sérieusement l'état des maisons et des rues pour s'assurer qu'elles étaient toutes en bon état. Une d'elles, appelée de Veillet, et située rue de la Sabaterie, était cependant dans un tel état de vétusté qu'il fut fait commandement à la demoiselle Veillet de la démolir, sans quoi le Corps de ville la ferait jeter à terre à ses dépens « attendu qu'on ne veut « point exposer la cour du roy d'Espaigne et de nos sei« gneurs les princes à aucun fâcheux ou sinistre esvéne« ment, et d'autant mieux encore que le bruit du canon « qui se tirera à leur arrivée pourroit esbranler la dite « maison » (2).

Ce même jour, qui était le 10 janvier 1701, M. de Moracin, jurat, vint prévenir le conseil d'une prétention étrange qui venait de se faire jour. Ayant été chargé par la ville de faire remonter jusqu'à Dax la galère du duc de Gramont et les autres bateaux destinés au passage du roi et de la cour, Monsieur de Pontac, capitaine des vaisseaux du roi, avait demandé le passage pour aider au pilotage et à la conduite de la petite flottille. « Mais qu'à présent que « toutes choses sont disposées, il s'est expliqué autrement « et prétend qu'au cas qu'il plaise au roy d'Espagne et à « nos seigneurs les princes de s'y embarquer, il veut en

(1) Archives de Bayonne, AA. 22.
(2) Archives de Bayonne, BB. 32, p. 280.

« paroistre le maistre et présenter la main au roy lorsqu'il « entrera dans la dite galère » (1). De suite le Corps de ville se hâta d'aller porter ses doléances à M. Dargoud, subdélégué de l'intendant, et l'ambitieux capitaine de vaisseau fut débouté de ses prétentions.

Le 12 janvier, MM. de Bruix, échevin, et de Moracin, jurat, qui avaient été choisis par le Corps de ville pour conduire à Dax la petite flottille destinée au transport du nouveau roi et des princes, revinrent dans une chaloupe particulière, pour annoncer que la cour arriverait par eau, le lendemain 13, un peu avant midi. Le conseil fit aussitôt prévenir M. de Gibaudière, lieutenant du roi, et « tous les Corps de justice », et dès la pointe du jour, le lendemain 13 janvier 1701, tout fut prêt pour recevoir les princes. La garnison, composée d'un bataillon du Royal-Artillerie et d'un bataillon du Royal-Roussillon, ainsi que la garde bourgeoise assemblée au son de la générale, prirent les armes et bordèrent la haie, dans toutes les rues, depuis le port situé à l'extrémité du pont Saint-Esprit, jusqu'au palais épiscopal où le roi et ses frères devaient débarquer. Le Corps de ville et tous les magistrats se transportèrent au bord de la rive où Sa Majesté devait descendre et où avait été établi un plancher pour la commodité du débarquement. Ils se firent précéder du dais de damas rouge à fleurs d'or au haut duquel, et sur ses quatre faces, se trouvaient disposées les armes de France, écartelées d'Espagne, en broderie d'or, et, au milieu, au-dessous du dôme, un grand soleil d'or rayonnant, avec la devise : *nec pluribus impar*.

Le Corps de ville était revêtu de ses robes rouges et de

(1) Archives de Bayonne, BB. 32.

sa livrée et se trouvait accompagné de Monsieur Des-granges, maître des cérémonies, de M. de Sourdis, lieutenant général, de M. de Gibaudière, lieutenant de roi et autres personnes de marque.

Enfin la galiotte qui portait Philippe V, remorquée par plusieurs chaloupes, parut en vue du pont Saint-Esprit, et aussitôt l'artillerie des châteaux, de la citadelle, du Réduit et de la ville commença à tirer de nombreuses salves. Sa Majesté catholique, les princes et les seigneurs de leur suite abordèrent facilement. M. Duvergier, avocat à la cour et clerc assesseur de la ville, le harangua et prononça un discours dont le plus grand mérite se trouve en sa brièveté et que nos archives nous ont conservé.

Sa Majesté remercia le Corps de ville « de la manière la plus majestueuse et obligeante », et ayant refusé le dais qui lui fut offert, ses pages s'en emparèrent (1). Les trois princes montèrent dans le carrosse de M. de Sourdis, qu'ils trouvèrent à l'entrée du Réduit, et traversèrent les rues jusqu'au palais épiscopal, au milieu des milices et du régiment d'Aunis qui présentaient les armes. Le Corps de ville suivit le cortège, mais bientôt le maître de cérémonie lui dit qu'il pouvait se retirer à l'Hôtel de Ville, où il le ferait prévenir lorsque le moment serait venu de le présenter à Sa Majesté et aux princes.

Philippe V, aussitôt arrivé au palais épiscopal, s'assit à la grande chambre du dernier appartement, près de la terrasse, où il donna sa main à baiser à tous les Espagnols

(1) Ce dais, abandonné suivant l'usage aux pages de Sa Majesté, fut racheté par M. de Courthiau, premier échevin, ainsi que les meubles et ornements qui avaient servi pendant le séjour du roi ; le Corps de ville, dans sa délibération du 7 juin 1701, décida qu'ils seraient offerts à Mgr de Beauvau, nouvel évêque de Bayonne, comme voulant lui donner « des marques de leur zèle et de leurs respects ». (Archives de Bayonne, BB. 32, p. 296).

accourus en foule de plusieurs provinces et qui, de temps à autre, criaient : *Viva el Rey!* (1).

Les ducs de Bourgogne et de Berry, ses frères, étaient descendus au château, et nous trouvons une curieuse description de leurs appartements dans le journal de voyage d'un témoin oculaire : « Le vieux château, où sont « logés nos princes, contient entr'autres choses un très « beau logement, il y a deux appartements au rez-de- « chaussée, celui qu'occupe le duc de Bourgogne et celui « du duc de Gramont. Il consiste en une salle des gardes, « une antichambre, une chambre et un cabinet qui ont « vue sur la ville. Dans le cabinet et sur la cheminée, il y « a le portrait de la duchesse de Gramont, de la maison « de Castelnau, et la copie d'un tableau dont l'original « est à Petit-Bourg, qui représente la belle Gabrielle « d'Estrées, maîtresse d'Henri IV, et sa sœur, nues dans « le bain ; la belle Gabrielle montrant tout le devant, « depuis la ceinture jusqu'au haut, et l'autre tout le der- « rière ; celle-ci est brune et celle-là blonde. Auprès du « bain se trouve une nourrice riante qui tient un petit « enfant sur ses bras, et c'est César, qui a été duc de « Vendôme, de qui sont descendus MM. de Vendôme, « que nous voyons aujourd'hui. L'appartement qu'occupe « le duc de Berry était celui de feue Mme de Gramont. « Il regarde la citadelle qui est de l'autre côté de la « rivière » (2).

Le roi reçut les autorités supérieures qui le haranguè-

(1) Près de deux cents seigneurs espagnols vinrent présenter leurs hommages au nouveau roi. On remarquait principalement Don Antonio Martini de Tolède, le duc de Popoli, le comte de Galbez, le comte d'Obaria, le comte d'Oñate et le marquis de Quintana. On verra plus loin la composition de la cour de Philippe, venu pour l'attendre à Irun.

(2) Duché de Vanci.

rent, puis enfin vint le Corps qui, prévenu par un domestique de M. Desgranges, s'approcha en bon ordre, précédé des présents destinés au roi d'Espagne et à ses frères. Ils se composaient de douze grandes corbeilles remplies de vin de Capbreton, blanc et rouge, de vin rancio exquis, de jambons de La Hontan, « les plus rares du pays », et de plusieurs barils de cuisses d'oies choisies parmi les meilleures. Ces corbeilles, chargées sur la tête de douze hommes bien robustes, furent présentées à Sa Majesté catholique, « qui les reçut avec une bonté toute royale ». Puis le Corps de ville, triomphant de s'être vu si bien accueilli, s'en retourna à l'hôtel commun. Une heure après il repartait dans le même ordre avec vingt-quatre corbeilles semblables et se dirigeait sur le Château-Vieux, où nous avons déjà vu qu'avaient été logés les frères du roi. Ils furent aussitôt introduits dans l'appartement des jeunes princes par le maître des cérémonies, et le clerc assesseur et avocat Duvergier les harangua solennellement. Ils reçurent avec joie les présents de la ville, et le duc de Bourgogne ayant répondu et remercié, il voulut examiner lui-même le contenu des bienheureuses corbeilles. Puis le Corps s'étant retiré à l'Hôtel de Ville, en repartit presque aussitôt pour faire ses visites officielles aux ducs de Beauvilliers et de Noailles, chez M. de Sourdis et autres seigneurs.

En même temps M. de Courthiau, premier échevin, ayant donné des ordres pour qu'il fut envoyé pêcher sur les côtes de la mer, on reçut le lendemain beaucoup de poisson, parmi lesquels se trouvaient des soles et des turbots « d'une prodigieuse grandeur, et telles qu'on n'en pesche point de semblables en France », ainsi que des huîtres, et comme c'était un vendredi « jour maigre », le

tout fut envoyé par égale portion au roi et à ses deux frères. Et encore l'abondance en était si grande, que les magistrats furent en état d'en envoyer à MM. de Beauvilliers, de Noailles, Sourdis et Desgranges, ainsi qu'à l'intendant, leur envoyant en même temps et à chacun d'eux huit corbeilles de vin de France et d'Espagne, de jambons et de cuisses d'oies.

A l'entrée de la nuit de cette journée mémorable, le canon, qui avait déjà tiré à l'arrivée des princes, fit trois salves générales suivies de celles de seize mortiers (1); deux frégates de la marine royale, qui étaient dans le port, tirèrent plusieurs bordées coup sur coup, et furent illuminées successivement, ainsi que toutes les maisons de la ville. Le feu de joie fut allumé par les sieurs de Gibaudière et de Courthiau, premier échevin, et les habitants, animés par leurs magistrats, ne cessèrent de se livrer à des danses publiques malgré une pluie torrentielle qui tomba jusqu'au 17 du même mois. Une troupe de danseurs basques avait été louée qui, « chargés de sonnettes et au son de leurs tambourins, firent des merveilles, dansant et sautant d'une force extraordinaire ».

C'est encore au témoin oculaire, le chanoine Veillet, que nous aurons recours pour les détails suivants, et certes l'historien Bayonnais, dont l'ouvrage attend encore les honneurs de l'impression, se trouvait bien placé pour tout voir. Aussi, dit-il en parlant du roi d'Espagne : « A souper, et presque dans tous les autres repas, tout le peuple eut le plaisir de le voir manger seul, à la grande salle de l'évêché, où il y avait un petit espace autour de sa table, et un amphitéatre à l'un des cotez, pour placer le monde

(1) Selon Duché de Vanci on tira devant les princes cent pièces de canon rangées sur les glacis.

outre ceux qui regardoient tout autour de la salle. Les deux princes logeoient et mangeoient au Château-Vieux.

« Il ne sera peut-être pas désagréable d'avoir ici un petit détail de ce qui se passa durant leur séjour. Le lendemain de leur arrivée, c'est-à-dire le 14 janvier, le roy, sans les princes, vint à neuf heures du matin à l'église cathédrale pour y entendre la messe. Il fut reçu dans la nef, à seize ou vingt pas de la porte qui est du côté de l'évesché, par tous les chanoines revêtus de chappes, et tout le reste du clergé revêtu seulement de surplis, avec la croix à leur teste. L'ancien des chanoines lui présenta de l'eau benite, le harangua, et le roi répondit gracieusement : « Je vous remercie » ; tout le clergé le conduisit au son de l'orgue, jusqu'au milieu de l'ancien autel, à un priez Dieu couvert de drap noir, avec un carreau au pied ; le duc de Beauvilliers, de qui j'avois l'honneur d'estre connu, me demanda aussi un carreau qui luy fut apporté. Un des chappellains de notre grand roy, grand-père de celui d'Espagne, dit la messe, où il y avoit musique, chantée par les musiciens du duc de Noailles ; les chanoines, qui y assistèrent, tant par leur inclination que pour ne pouvoir plus sortir, à cause de la foule du peuple, reconduisirent le roy jusqu'à la même porte où ils l'avaient receu.

« Une heure après arrivèrent aussi les deux princes à l'église cathédrale, où ils furent receus et harangués de même que le roi, avec ordre exprès de ne leur donner d'autre épithète que celle de Monseigneur, en adressant d'abord la parole au duc de Bourgogne, et du mot de *vous*, en lui parlant seul, ou à tous les deux ensemble, avec cete circonstance qu'il falloit dire quelque chose pour le duc de Berry. Le sieur Desgranges, maistre des céré-

monies, qui donnoit tous ces ordres, fit préparer, au milieu du grand autel, deux priez Dieu, tout joignants et couverts du même drap noir, avec deux carreaux, mais le priez Dieu à droite, destiné pour le duc de Bourgogne, étoit un peu plus élevé que l'autre. Tout se passa de même qu'à la messe du roy et à sa sortie de l'église » (1).

L'après-midi, le roi ne sortit pas du palais épiscopal, où il écrivit plusieurs lettres, pendant que les deux princes allèrent promener sur le bord de la mer malgré une petite pluie très persistante qui empêcha tous les divertissements qu'on avait fait préparer. Le même soir et les jours suivants le duc de Noailles, qui avait pris son logement à la maison de Montaut (2), offrit à souper et à dîner aux seigneurs espagnols « que je comptay un jour, dit le chanoine Veillet, jusque au nombre de 36, partagez en quatre tables ; le duc de Beauvilliers en usoint aussi de même.

« Le 15, les princes vindrent les premiers à la messe, encore à l'église cathédrale, où ils furent reçeus à la porte par le clergé, sans chappes ; et après qu'ils furent sortis, le roy y vint aussi, il y fut receu de mesme, toujours l'ancien chanoine luy présentant de l'eau bénite. Les princes jouèrent à la paume le reste du matin (3) ; et l'après dîner ils allèrent avec le roy à la chasse à Anglet (4), sans craindre une pluye continuelle qui fit transférer la course de taureaux de ce samedi au lundi.

(1) Bibliothèque de Bayonne. Mss. de Veillet.

(2) La maison de Montaut se voit encore dans la rue de ce nom, elle est remarquable par une tour octogonale qui sert de cage à l'escalier et des fragments d'arcades qui subsistaient encore il y a peu de temps ; elle est plus connue dans le quartier sous le nom de *Palais*.

(3) Il y avait fort longtemps qu'un jeu de paume avait été établi à Bayonne, jeu qui, du reste, existe encore.

(4) Village limitrophe de la ville de Bayonne et bordant le rivage de la mer.

« Le 16, dimanche, et tous les jours suivants, les messes, *toujours dites par les chapelains de notre roy,* furent ouïes de même à la cathédrale ; le roy alla aux vêpres de la cathédrale, où ils furent encensez et receurent la bénédiction du St-Sacrement, qui y étoit exposé. Sur le soir on fit jetter quantité de bombes, dont les unes crevèrent en l'air et les autres non » (1).

Le lundi 17 devait avoir lieu la course de taureaux à l'espagnole, qui nous paraît être la première qui ait eu Bayonne pour théâtre, et de laquelle nos échevins étaient si fiers qu'ils en firent une relation que nous croyons devoir reproduire intégralement :

« Enfin les magistrats ayant fait venir quatorze taureaux des provinces les plus éloignées de l'Espaigne pour en donner le plaisir de la course à ces trois princes, et plusieurs torréadores pour les combattre en champs clos à la manière d'Espaigne, voyant que ledit jour dix-septième donnoit quelque apparence d'estre beau, et ayant fait demander au roy et à monseigneur le duc de Bourgogne s'ils trouvoient bon qu'elle se fît ce jour-là après leur dîner, la proposition leur ayant été agréable, les ordres furent donnés de concert avec ledit sieur de Gibaudière, lieutenant du roy, qui plaça des officiers et des soldats aux barrières de la place de Gramont, préparée pour cella. Cette place avait été disposée à gros fraix par le soin des dits sieurs magistrats ; elle estoit environnée d'un amphitéatre qui régnoit dans toute sa longueur de l'un et l'autre costé, et qui pouvoit bien contenir 4 à 5,000 personnes, sans comprendre la loge des magistrats et des notables bourgeois qui estoient au-dessus des loges parti-

(1) Bibliothèque de Bayonne. Mss. de Veillet.

culières où les taureaux estoient renfermés, et d'où ils pouvoient donner les ordres nécessaires, et sans comprendre encore des galeries fort estandues construites le long de la fassade de la grande maison de la douane, une grande loge expressément faite pour y placer les grands et les seigneurs d'Espaigne tout contre les fenestres en forme de balcon où devoit estre Sa Majesté catholique ou nos seigneurs les princes ; si bien que tout [fut] placé et rangé avant que les trois princes ne fussent entrés ; et certes ce feut un spectacle où ils parurent avoir pris plaisir, que de voir cette grande multitude de peuple rangé sur les amphitéatres qui formoient une décoration très nouvelle, et qui fut augmentée par le nouveau plaisir qu'ils eurent de voir sur le derrière de cet amphitéatre plus de deux mil personnes qui, pour voir la course, estoient montées sur les mâts, vergues, hunes et cordages de quinze ou vingt vaisseaux qui estoient sur la rivière du Nive, et qui n'estoient séparez de ladite place que de l'espoisseur du parapet ; les choses en cet estat, Sa Majesté et nos seigneurs les princes, précédés des Suisses et environnés des gardes de leur corps, suivis des grands d'Espaigne et des seigneurs de leur cour, entrèrent dans la place au bruit des tambours et aux sons des trompettes ; et, estant montés dans un des appartements de la maison de la douane appartenant à la ville et occupée par le sieur de Ferry, ingénieur général, lequel apartement les magistrats avoient eu soin de faire préparer et orner de meubles et tapisseries et le devant des fenestres d'un dez de damas rouge cramoisy, à fleur d'or, et le dessus des fenestres d'un grand tapis rouge de velours cramoisy garny d'une frange d'or. Sa Majesté et nos seigneurs les princes estant entrés et placés, les trompettes se firent de

nouveau entendre comme pour donner le signal de la permission de donner la course. Aussy tost on voit entrer par le bout opposé à celluy où estoient les dits magistrats des hommes vestus de buffle avec une veste de soye par dessus et des bas rouges : ils saluèrent Sa Majesté et lui présentèrent ensuite trois mules attelées à une volée : elles estoient menées par deux autres et avoient des rubans bleus, jaunes et rouges sur la tête ; il y avait deux hommes pour les fouetter, et toutes ces livrées vertes et rubans avoient esté données par les magistrats : on leur fit faire le tour de la place au grand galop et on les fit ensuite sortir par les mesmes endroits où on venoit de les faire entrer : ensuite les toréadors qui avoient paru d'abord et qui devoient combattre les taureaux, se prosternèrent devant le roy pour en demander la permission, et, l'ayant obtenue par quelque signe qui marquoit cela mesme, ils allèrent avec une très grande vitesse se poster à dix pas de la porte armez de deux petits darts chacun, ornés d'une banderolle ou escharpe de taffetas couleur d'or : sitost qu'ilz furent postés, ils se mirent à crier en langue espagnole qu'on eut à lâcher le taureau (1), ce qui fut exécuté : et le combat fut très adroit, aussy bien celluy des neuf ou dix autres taureaux qui sortirent l'un après l'autre, et qui furent tous tués de différentes manières sur la place et aussy tost accrochés par la volée aux trois mules ; et ensuite les soldats de la garnison s'en emparèrent hors de la place, et chacun en emportait sa pièce (2), et il plut au roy de faire cesser la course pour faire place à d'autres réjouissances ».

(1) Ils entraient du côté du Pont-Mayou.

(2) Les combats de taureaux sont fort connus en Espagne, dit Duché de Vancy ; mais, à Bayonne, il y en a tous les jours de bœufs contre des chiens ; les bouchers ne les tuent jamais qu'après les avoir fait mortifier par cet exercice.

Mais ce que la relation officielle ne consigne pas et que l'indiscrétion de Veillet nous dévoile, fut un accident qui faillit avoir les plus graves conséquences. « A la droite du roy et environ dix ou douze pas, il y avoit au bout de la rue du Port-Neuf un amphitéatre exprès pour les seigneurs espagnols, dont le toit, qui tomba par la multitude de gens qui y grimpèrent, blessa un peu le duc d'Albe et quelques autres et troubla la feste et la tranquillité naturelle du roy ; le chapitre de la cathédrale (1) et le Corps de ville, avec les anciens bourgeois, avoient leurs places à l'amphitéatre opposé au roy, vers le côté du pont ; le reste étoit rempli de toute sorte de monde, tant de la ville que des environs » (2).

Le 18, après la messe, les princes allèrent jouer à la paume, et l'après-midi le roi alla avec eux visiter la citadelle, dont toute l'artillerie tira plusieurs salves.

Le 19 était le jour fixé pour le départ : les princes, puis le roi, vinrent entendre la messe à la cathédrale « on en dit deux ensemble en des hôtels séparez et sans musique. Ensuite les princes, se joignant au roi d'Espagne, montèrent en carrosse à la porte de l'église, située sur la place publique. Le roi prit la place du fond, à droite, le duc de Bourgogne à sa gauche ; le duc de Berry sur le devant, à droite, le duc de Beauvilliers à sa gauche ; le duc de Noailles était à la portière de droite, le marquis d'O, sous-gouverneur du duc de Bourgogne, à celle de gauche. A la porte d'Espagne on trouva le Corps de ville en robes et livrées qui leur présenta ses respects et le cortège royal, continuant

(1) La bibliothèque nationale de Madrid contient l'original d'une Bulle de Sixte V en confirmant une autre de Pie V contre les ecclésiastiques séculiers et réguliers qui assistent aux courses et combats de taureaux.

(2) Bibliothèque de Bayonne. Mss. de Veillet.

sa route, arriva à Saint-Jean-de-Luz, où il s'arrêta et où le roi fut encore reçu par les jurats en livrée. On parvint à loger tout ce monde sous des baraquements. Il y eut feux de joie, danses et présents de la communauté, consistant « en vin blanc de rancio, huîtres d'Hendaye et massepain indigène » (1).

La séparation du roi d'Espagne et de ses frères se fit le 22 janvier sur le bord de la Bidassoa, les princes revinrent sur leurs pas, poursuivirent leur voyage en France, et nous les retrouverons plus tard, mais nous avons encore quelques mots à dire sur Philippe V et sur les premiers pas qu'il fit sur cette terre d'Espagne, où il allait fonder une dynastie qui règne encore de nos jours.

E. DUCÉRÉ.

(A continuer).

(1) Goyetche. *Saint-Jean-de-Luz historique et pittoresque*, 2e éd. 1884.

ENTRÉES SOLENNELLES, PASSAGES ET SÉJOURS

DES

ROIS, REINES ET GRANDS PERSONNAGES

DANS LA VILLE DE BAYONNE

(1130-1899)

Chapitre II

LES ROIS

PHILIPPE V

(Suite)

Le roi avait trouvé à Bayonne le marquis de Ciartanaga, dix ou douze gentilshommes de la haute noblesse et plus de 4,000 Espagnols ; le duc d'Harcourt, nommé ambassadeur de France à Madrid, venait de le rejoindre. Lorsque Philippe V fut arrivé dans l'île de la Conférence, qui avait vu quarante ans plus tôt le mariage de son grand-père, il trouva, pour passer sur l'autre bord, une chaloupe dorée et sculptée avec le plus grand luxe : une cabine garnie de glaces avait été élevée à la poupe, et elle avait une garde de mousquetaires vêtus d'un uniforme de drap bleu brodé d'or, et de l'autre côté on trouva les gardes de corps espagnols et allemands, et toute la maison royale de Sa Majesté qui était arrivée de Madrid peu de jours auparavant. En outre de divers personnages que le roi menait avec lui de Paris et parmi lesquels se trouvaient les mar-

quis de Louville, de Monvillier et de Valoussi, le Père Jésuite Guillaume Davanton, son confesseur, Claude de La Roche, son secrétaire, Gaspard Hersan, valet de chambre, Honoré Michelet, son premier médecin, Jean-Baptiste Legrandu, chirurgien, Louis Ricout, pharmacien, on trouvait encore : deux huissiers, trois valets de chambre, un barbier, deux garçons de garde-robe, deux garçons de cabinet, un tapissier et un aide, deux blanchisseuses, deux chefs et deux aides-tapissiers, deux cuisiniers et quatre aides, un pâtissier, un boulanger et quatre valets de pied.

Philippe V, ne voulant point dès son début fouler ses peuples, et désirant avant tout faire une prompte entrée à Madrid, avait donné des ordres précis pour qu'il ne fût point fait de dépenses extraordinaires à son passage dans les villes qu'il devait traverser. Il en fut de même pour sa maison royale, dont il exigea qu'il ne lui fût envoyé que le strict nécessaire ; on va voir de quoi se composait cette somptueuse *Jornada,* que nous signalerons brièvement.

Nous trouvons d'abord trois chapelains, deux majordomes, deux secrétaires d'État, trois personnes pour le service de la panneterie, un huissier des viandes, un boulanger de bouche et son aide, un confiturier et deux aides, un sommelier et deux aides, quatre personnes de la saucerie et deux laveuses ; deux fruitiers, quatre employés au garde-manger. Pour la cuisine, le service est complet, il y a un inspecteur des viandes, un rôtisseur d'oiseaux, un pourvoyeur, un cuisinier, un aide, un portier, deux porteurs et deux aides, trois garçons et huit marmitons ; un tapissier et trois garçons.

La fournière ou logements comprennent les plus curieu-

ses spécialités. Nous trouvons tout d'abord le fournier, avec deux aides et deux garçons, deux balayeurs, trois garçons de cabinet, un serrurier, un vitrier, un charpentier, un alguazil, un portier, un huissier de chambre, et un de salle, un de cadenas et deux garçons. Puis viennent deux maîtres de la chambre et un contrôleur ; deux médecins, deux chirurgiens et un saigneur ; un ministre chargé des réparations des chemins et des maisons avec neuf employés, et l'alcalde de la maison royale avec deux officiers.

Un capitaine des gardes et douze archers, un lieutenant de la garde espagnole et douze soldats, un lieutenant de la garde allemande, aussi avec douze hommes.

La chambre de Sa Majesté était représentée par six gentilshommes avec un médecin, un barbier, un garçon de garde-robe et un cordonnier, deux pharmaciens et cinq écuyers à pied.

Le cortège était ainsi composé : d'abord, quatre clairons et deux timbales vêtus de la livrée royale et banderoles avec ses armes ; ils étaient suivis par deux escouades de soldats des gardes, puis venaient un carrosse et une litière de velours vert, pour le service de Sa Majesté, et un autre carrosse de respect, aussi de velours vert. Derrière ce véhicule venait une litière de velours vert pour le roi, puis la voiture des gentilshommes de la chambre et des majordomes, et deux autres litières et quatorze voitures pour les domestiques, plus vingt-neuf calèches et deux cent trente mules (1). Cela devait former

(1) Succession de el rey D. Phelipe V. Nuestro Señor en la corona de España ; Diario de sus viages desde Versalles à Madrid, el que executo para su feliz casamiento ; jornada à Napoles, à Milan y a su exercito ; succesos de la campaiña y su buelta à Madrid. Lo escribio de su real orden Don Antonio de

un joli ruban sur les grandes routes, et ne formait qu'une très petite partie de la maison royale.

Philippe V entra à Irun et fut reçu aux cris de « Vive le Roi! » puis il continua son chemin sur Madrid, où il arriva au milieu de l'enthousiasme général.

Ubilla y Medina, marqués de Ribas... En Madrid, *Por Juan Garcia Lufanzon*, 1704, in-fol. 7 ff. n. ch. 672 pp. 20 ff. n. ch. planche sur velin représentant Philippe V à cheval, faite par Edelinski, gravure hors texte.

LES ROIS SOUS L'EMPIRE

Passage à Bayonne du roi et de la reine d'Etrurie. — Les rois d'Espagne. — Joseph Bonaparte. — Le roi d'Espagne et la Chambre de Commerce. — Le ministre Luis de Urquijo. — Le roi d'Espagne visite l'Exposition en 1864.

Il nous faut franchir plus d'un siècle avant de voir un roi pénétrer dans les murs de Bayonne. Il est vrai que pendant la courte période de l'Empire, nous voyons successivement défiler le roi et la reine d'Etrurie, le roi Charles IV et la reine Marie-Louise, le roi Ferdinand VII, en lequel Napoléon s'obstinait à voir le prince des Asturies, et enfin le nouveau roi d'Espagne Joseph-Napoléon, qui passa par Bayonne en diverses occasions. Mais la plupart de ces souverains ne s'étant trouvés dans notre ville que pendant le séjour de Napoléon, nous renverrons à cet ouvrage en préparation, pour connaître les détails de leur séjour et nous ne signalerons que les dates d'arrivée et de départ.

Le 21 floréal an IX (11 mai 1801), le roi d'Etrurie, voyageant avec sa femme et son fils, sous le nom de comte de Livourne, passait la Bidassoa pour entrer en France. Le 6, au matin, il avait rencontré, non loin de la frontière, le colonel Louis Bonaparte, qui marchait à la tête de son régiment, le 5e dragons, et il se louait dans une lettre à l'ambassadeur Lucien, à Madrid, de l'aimable connaissance qu'il avait faite de son jeune frère (1). Le royal couple se rendait à Paris pour saluer le premier consul, et marchait à très petites journées, avec une suite qui occupait huit voitures, dont six de la cour et deux

(1) Le roi d'Etrurie à Lucien ; 16 floréal an IX (Mss. Aff. Etrangères, Lettre citée par Lung. Mémoires de Lucien, II, p. 64.

cabriolets. Le général de brigade Bessières, commandant en second de la garde des consuls, s'était porté à Mont-de-Marsan, au devant d'eux et leur avait souhaité la bienvenue au nom de Bonaparte. Comme il l'écrivait au premier consul, le prince lui avait paru d'un caractère amène et de manières empressées (1).

Sur des ordres supérieurs, les autorités leur avaient préparé des réceptions à Bayonne, Mont-de-Marsan et Bordeaux, et les postes avaient toutes été retenues pour leur déplacement, qui exigeait trente-six chevaux et cent mulets d'attelage (2). C'est là tout ce que nos archives ont conservé sur le roi et la reine d'Etrurie, lors de leur premier passage, mais des souvenirs du temps ajoutent que leur physionomie et leurs équipages démodés firent une triste impression sur les Bayonnais qui furent admis à leur présenter leurs devoirs.

En 1808 arrivent les rois d'Espagne. Le 20 avril, c'est Ferdinand VII qui repart pour Valençay le 11 mai; le 30 avril, le roi Charles IV et la reine Marie-Louise, dont le départ s'effectue le 12, et enfin le 7 juin arrivée de Joseph, roi de Naples, qui repart de Bayonne comme roi d'Espagne, le 9 juillet 1808.

Il revenait dans notre ville le 11 mai 1811, mais quoique le maire eût fait afficher une proclamation invitant les habitants à illuminer leurs maisons, et qu'on eût rassemblé la même garde d'honneur qui avait servi à Napoléon pendant son séjour (3), il ne fit que traverser la ville, pour aller le même jour coucher à Dax. Il eut, à Rambouillet, une entrevue avec l'Empereur, relative aux

(1) Lettre du 21 floréal an IX (11 mai 1801), Arch Etat. Af. IV, (1601).
(2) Cervoni. *Il Regno d'Etruria*, p 25. — Archives de Bayonne.
(3) Archives de Bayonne.

affaires de son royaume et dont on connaît le résultat (1). Il était de retour à Bayonne le 26 juin suivant et alla s'établir au château de Marrac, où il demeura deux jours. Miot de Mélito, qui l'accompagnait, dit qu'il semblait hésiter à rentrer de nouveau en Espagne. Le jour de son arrivée, la Chambre de Commerce de Bayonne ayant été prévenue par le maire que le roi d'Espagne recevait le même jour les autorités et les Corps, elle s'empressa de s'y rendre et fut admise à l'audience royale. Sa Majesté lui fit diverses questions sur l'état des relations commerciales de l'Espagne avec Bayonne, et demanda qu'on lui fît passer des notes sur les différents sujets dont la Chambre venait de l'entretenir. Le ministre secrétaire d'Etat, Don Luis de Urquijo, fut désigné pour recevoir la députation que la Chambre avait chargée de ce travail ; mais le prompt départ du roi ayant empêché cette réception, le ministre pria la Chambre de lui écrire à ce sujet et de lui envoyer les notes en question (2).

Le roi Joseph quitta le château de Marrac, le 27 juin, pour retourner dans ses Etats. Il devait encore revenir à Bayonne en 1813, après avoir perdu la bataille de Vittoria, mais comme il était en ce moment chef d'armée, c'est dans la partie réservée aux passages de troupes que nous aurons à examiner en détail les particularités de son séjour.

Signalons encore le 23 août 1864, à 9 heures du matin, l'arrivée à Bayonne du roi d'Espagne, mari de la reine Isabelle. Il fut reçu à l'Hôtel de Ville, par le maire et la municipalité, et alla visiter l'Exposition internationale

(1) Mémoires de Miot de Mélito.

(2) Archives de la Chambre de Commerce de Bayonne.

franco-espagnole située aux glacis et aux allées Paulmy. A midi, il était de retour à l'Hôtel de Ville, où un déjeuner de vingt-quatre couverts avait été servi dans le grand salon. Puis il repartait pour Pampelune, laissant pour les pauvres de la ville une somme de 2,500 francs.

LE PRÉSIDENT CARNOT

Préparatifs pour la réception du Président de la République. — Décoration de l'Hôtel de Ville. — Les arcs de triomphe. — La porte de France. — La salle du banquet. — La Sous-Préfecture. — La décoration des rues de la ville. — Arrivée du Président. — Le cortége. — Visite aux hôpitaux. — Le Président à l'usine du Boucau. — Excursion à la Barre et à Biarritz. — Un menu présidentiel. — Illuminations et feu d'artifice. — Départ du président Carnot.

Le Président de la République française doit prendre sa place parmi les souverains, et quoique bien peu d'années se soient encore écoulées depuis sa venue à Bayonne, et que ce souvenir soit encore dans toutes les mémoires, il est bien des petits détails qui ont déjà disparu, et ce travail ne serait pas complet si cette réception n'y était pas relatée. C'est à l'aide d'un journal du temps, singulièrement précis et détaillé, que nous reproduisons les particularités de cette journée mémorable.

Le 23 mai 1891, la ville de Bayonne était tout entière sur pied, car c'était ce jour qui avait été fixé pour l'arrivée de M. Sadi-Carnot, président de la République française. Le temps était couvert, l'air vif et frais, et la population se portait en foule sur les points où se terminaient les différents préparatifs de la réception. Dans le port, les bateaux à vapeur de commerce se pavoisent, ainsi que l'aviso de l'Etat l'*Elan*.

A la gare, la transformation s'est faite dans la nuit, sous la haute direction du directeur de la voie. A l'intérieur, sous la marquise, des oriflammes de toutes couleurs tombent au bas des voûtes. Entre les ouvertures de sortie, des faisceaux de drapeaux avec l'écusson de chaque ville du réseau du Midi. La salle d'attente des troisièmes, la plus

spacieuse, et ouvrant directement sur la cour de la gare, a été convertie en salon. Une portière en velours grenat, relevée par des embrasses d'or et surmontée des armes de Bayonne, donne accès à l'appartement réservé au chef de l'Etat. Ici encore, des faisceaux de drapeaux, rattachés par des appliques avec les armes des villes les plus voisi nes. Des massifs de fleurs et d'arbustes festonnent l'inté rieur meublé de fauteuils en velours vert. A l'extérieur, un parterre de fleurs se développe dans une courbe gracieuse, jusqu'à la fin du trottoir où doit se tenir la calèche en grande Daumont du Président. Partout des mâts vénitiens, des drapeaux, des écussons qui se continuent ainsi jusqu'à l'entrée du pont Saint-Esprit.

Le principal arc de triomphe se dresse à l'entrée du pont St-Esprit, entre les deux blockaus. Il simulait un portique de pierre et se soudait sur la ligne de la façade latérale des blockaus. Sur les panneaux extérieurs en faux marbre, formant pilastre, d'un côté l'inscription *Lazare Carnot, 1792*, et au-dessous les attributs militaires; de l'autre côté, *Sadi-Carnot, 1891*, et au dessous les attributs industriels. Sous la voûte, à égale hauteur, vis-à-vis les armes de la Ville avec la devise *Nunquam Polluta*, et les armes de la Chambre de Commerce avec la devise *Vigent Fide*; sur la face en regard de la porte de France, des cartouches portant les mots : *Labor* et *Pax* en retrait sur la façade d'entrée des blockaus. Sur l'entablement qui surmonte le cintre : *Au Président Carnot*. Puis, sur la façade latérale des blockaus, des appliques où se détachent les initiales entrelacées S. C. R F., des écussons aux armes de Bayonne, des drapeaux, des guirlandes de couleur, de la verdure. Tout cela, d'une légèreté d'ensemble, d'une élégance qu'on eût pu d'abord juger irréalisable. Des trophées, des cartouches,

masquaient la nudité des blockaus, tout couverts d'oriflammes à leur faîte.

On pouvait considérer comme arc de triomphe la porte de France, d'un si imposant caractère. L'ingéniosité des officiers s'était affirmée à merveille. Les énormes colonnes du monument avaient été enguirlandées de buis. Partout, des quantités de faisceaux d'armes, de panoplies, de trophées, des étoiles, des soleils. La terrasse du mess était hérissée littéralement de sabres, de piques, de baïonnettes. En bas, la grille, longeant les fossés, était cachée tout entière par des lignes de gabions qui s'ouvraient aux extrémités pour laisser passer des gueules de canons. Le quartier d'artillerie était paré de verdure. Des canons apparaissent au-dessus de haies de feuillages.

Entre la maison Détroyat et la place d'Armes se dressait le deuxième arc de triomphe de la ville. Fort simple : deux colonnes d'ordre corinthien, rouge et or, portaient un entablement aux armes de Bayonne, avec l'inscription : *Vive la République !* Pour ajouter à l'effet, des drapeaux et des oriflammes.

L'Hôtel de Ville avait été comme allégé par les innombrables faisceaux de drapeaux qui pavoisent sa façade, remplissant les intervalles des fenêtres. Du côté de la place de la Liberté, au-dessus du grand balcon de création récente, retombait, à grands plis, un somptueux velum de velours rouge et de drap d'or, doublé de bleu et blanc, que supportaient d'énormes lances. Le long des balastres couraient des draperies rouges. Sur la rue Bernède, l'entrée de l'Hôtel de Ville était surmontée d'un second velum, bordé de velours rouge frangé d'or. Partout des portières, des tentures.

Dès l'entrée franchie, c'était un fouillis de hautes plan-

tes, envahissant les murs, escaladant le grand escalier. A tous les angles des paliers, sur de larges socles reposaient des torchères de bronze. Du haut en bas de la cour d'honneur, les draperies descendaient tout d'une pièce, ne laissant de libre que l'entrée du vestibule.

Très simple la salle du conseil municipal, où, le soir, le buffet devait être établi. Aux fenêtres, des rideaux de velours émeraude ; aux murailles, des tableaux ; aux angles, des plantes et des fleurs. Dans le grand salon, les portières, les rideaux sont de velours rouge avec des crépines d'or. Les murailles sont garnies de tableaux des maîtres bayonnais. De-ci, de-là émergent, du milieu de massifs de verdure, des fûts de marbre au-dessus desquels, dans des vases élégants, s'élançaient des plantes. La décoration du foyer du théâtre n'avait pas été moins bien dressée, et les tentures et les drapeaux y jouaient un grand rôle.

La table du banquet, dressée par l'hôtel Saint-Etienne, occupait la salle dans toute sa longueur. A la porte qui donnait accès dans le théâtre, et que dissimulait un vaste drapeau tricolore, avait été adossé le buste en bronze de la République (1).

Un kiosque provisoire avait été dressé devant le balcon du foyer. Il était de forme hexagonale et son soubassement entier était orné de plantes et de tentures. Une ceinture de gaz, garnie de globes dépolis, l'enveloppait. De puissants réverbères et des girandoles de lanternes vénitiennes devaient compléter l'éclairage (2).

(1) La décoration de l'Hôtel de Ville était due à M. Labourdette, architecte de Bayonne.

(2) Le kiosque, ainsi que l'arc de triomphe du pont Saint-Esprit, furent l'œuvre de M. Ducazau, ingénieur de la ville.

La Sous-Préfecture avait été ornée de grands mâts, d'écussons et d'oriflammes, de trophées, de drapeaux au balcon, un grand velum rouge frangé d'or au-dessus de la porte, que flanquaient les guérites tricolores des factionnaires. Dans le vestibule, et tout le long de l'escalier, des plantes. Les appartements du deuxième étage avaient été mis à la disposition du président de la République. M. Carnot devait occuper, sur la rue Vainsot, une spacieuse chambre, aux tentures framboise et or. A côté, la chambre de M. le général Brugère. Sur la rue Lormand, la chambre du colonel Chamoin. Sur la rue Militaire, celle du commandant Pistor.

L'Hôtel du Commerce devait recevoir plusieurs personnages : M. Constant, M. Barbey, le commandant Maigret, officier d'ordonnance et Trancham, secrétaire particulier du Président de la République ; Demagny, chef de cabinet, et Marchand, secrétaire particulier du ministre de l'intérieur ; l'officier d'ordonnance du ministre de la marine et le chef de cabinet du ministre de l'instruction publique. Au deuxième étage devaient être logés le général Ferron, commandant le 18e corps, et M. Deffès, préfet des Basses-Pyrénées.

Toutes les embarcations et les yachts des Sociétés nautiques de Bayonne, galamment pavoisés, étaient venus mouiller sur la Nive, en face de la place de la Liberté. Rue Victor-Hugo, les habitants avaient élevé aux Cinq-Cantons, par voie de souscription, un joli portique de feuillage. En haut, parmi les drapeaux, sur une large draperie de velours rouge on lisait, tracé en lettres d'or : *« Honneur à Carnot ! »* Du portique partaient vers la rue des guirlandes qui venaient se rejoindre au milieu de la voie publique, et c'était, jusqu'à la place Notre-Dame, une avenue ininter-

rompue, où les guirlandes convergeaient toutes, dessinant un vaste berceau et des foisonnements d'oriflammes et des ballons de lanternes.

La rue Pannecau avait été métamorphosée en un vaste boulevard. On avait fait, le long du trottoir, et tous les cinq mètres, des plantations de petits pins, produisant un effet très pittoresque. Les guirlandes de papier et de feuillage, qui s'enchevêtraient au-dessus de la voie publique, aboutissaient à un arc de triomphe dont le fronton transparent portait d'un côté les armes de Bayonne, avec l'inscription : *Soyez le bienvenu, 23 mai;* de l'autre, un écusson tricolore, entouré des drapeaux de toutes les Républiques, avec l'inscription : *La rue Pannecau au Président de la République !*

Malgré un temps détestable et un vent de tempête, qui brise sur plusieurs points les écussons et les trophées, le train présidentiel fit son entrée en gare à midi et demi. Le canon de la citadelle tonnait, les cloches sonnaient. Le Président montait dans sa calèche conduite à la Daumont, avec le général Brugère et le maire de Bayonne. Ministres, sénateurs, députés, général de division occupent des voitures attelées de quatre chevaux. Les autres autorités se placent dans des calèches. Sept landaus sont réservés à la presse. Le cortège est précédé par un peloton de 40 gendarmes et fermé par un détachement du 6e hussards. La haie est bordée, depuis la gare à l'Hôtel de Ville, par la douane, l'artillerie de forteresse, le 49e de ligne et la section des ouvriers d'administration. Les pompiers montent la garde de l'Hôtel de Ville.

Le Président de la République, entouré de sa maison, reçoit les autorités. Le général Munier, commandant la

division, fait le premier un discours, puis vient le Président du Tribunal Civil, l'Évêque de Bayonne, le Grand-Rabbin, le Maire, le Président du Tribunal de Commerce, le Président de la Chambre de Commerce et le Président des *Prévoyants de l'Avenir*. M. Carnot décore lui-même de la Légion d'honneur, M. L. Pouzac, maire de Bayonne.

A deux heures et demie, le Président remonta dans sa voiture et le cortège se dirigea vers l'Hôpital civil. Reçu par la Commission administrative, M. Carnot traverse la salle des malades et pose diverses questions. Puis M. Carnot décore M. le docteur P. Lasserre et, remontant en voiture, va visiter l'asile des vieillards de Camp-de-Prats. A l'entrée de la rue Pannecau, une petite fille présente un magnifique bouquet au nom des dames de la Halle. M. le Président le reçut et embrassa l'enfant. Puis, devant l'Orphelinat, un petit garçon lui débita un compliment qu'il écouta avec la plus grande attention.

A 3 heures et demie, M. Carnot visita l'Hôpital militaire et en parcourut les différentes salles ; à 4 heures, il montait à bord de l'aviso de l'Etat l'*Elan* et, suivi par le remorqueur de la Chambre de Commerce, il se dirigea vers le Boucau.

Les conseils municipaux du Boucau et de Tarnos étaient réunis pour le recevoir sur ce point, ainsi que toutes les équipes des Forges, qui devaient rentrer à 6 heures.

Une allée avait été créée sur les marais et sur la route qui menait aux usines avec les quais de l'Adour. De grandes branches de pin, plantées sur les accotements du chemin d'aller, dissimulaient les eaux stagnantes qui l'entouraient. Un débarcadère large et très confortable

avait été construit. Un arc de triomphe se dressait sur le quai. Toute sa charpente était sortie de l'arsenal de l'usine. Les quatre colonnes qui soutenaient le chapiteau avaient un diamètre de 70 centimètres, et se composaient de 16 rails de 7 mètres. Les canelures des rails avaient été disposées de manière à donner à ces colonnes un aspect architectural. Les rails reposaient sur un socle formé de blocs de fer chromé ou au nickel, d'écluses et de coins arrangés avec art. L'entablement et le chapiteau étaient formés avec des fers cintrés d'une courbure très gracieuse. Le fronton se développait en un double éventail de lames étincelantes d'acier. Le tout était orné de faisceaux de trophées de drapeaux et d'écussons avec les initiales R. F. A côté du débarcadère stationnait un vapeur de l'usine tous ses pavois dehors. Du débarcadère à l'usine, des mâts vénitiens, fournis par les plus beaux pins de la forêt et peints en bleu, laissaient flotter à leur sommet les bannières aux couleurs françaises garnies de glands d'or. Tous les hangars de l'usine étaient pavoisés d'appliques avec couronnes enlacées de bandelettes tricolores au centre desquelles se répétaient en lettres d'or les lettres R. F. C'était surtout la grande cour intérieure où battaient, agités par le vent, oriflammes et drapeaux, qui présentait un superbe aspect.

Au moment de l'entrée du Président, la fabrication était en pleine activité. Les lingots d'acier couraient sur le sol ou sortaient des laminoirs comme des serpents de feu ; ils allaient sans cesse s'allongeant, pris à la course par les énormes tenailles qui ne les lâchaient que lorsque cette masse d'acier ardent, sortie des réchauffoirs n'ayant qu'un mètre de hauteur, s'était affilée en passant dix-huit fois sous le train des laminoirs pour arriver à

une longueur de 30 mètres. Une cisaille les coupait ensuite à la dimension réglementaire, et l'opération se faisait au milieu de gerbes d'étincelles et des cris de l'acier que l'on coupait.

Le Président de la République fut tout d'abord conduit dans l'atelier des travaux de laminage des fils d'acier, puis il passa à celui des fers marchands. Le four d'acier Martin était chauffé. La bouche du four s'ouvre, et M. Carnot assiste à une coulée. De là, le cortège se dirige vers le four d'acier Bessemer, puis aux ateliers de laminage et de finissage des rails, et va à un embarcadère tout pavoisé et situé à 200 mètres de l'autre.

Sur le désir du Président, l'itinéraire est changé. M. Carnot veut voir la rive gauche et remonte le fleuve devant la scierie Aubert. Il est cinq heures 20 quand les voitures reprennent la route de la Barre pour se rendre à Biarritz. Il est reçu sous un arc de triomphe par le Maire. A la porte de l'Hôtel de Ville, des jeunes filles vêtues de blanc remettent un bouquet à M. Carnot. Le cortège fait le tour de Biarritz, au milieu des cris et des applaudissements, puis rentre à Bayonne en suivant la vieille route qui joint les deux villes. Le Président est reçu à la Sous-Préfecture par le Sous-Préfet et se rend à l'Hôtel de Ville à huit heures, où doit avoir lieu le banquet, et au moment où les rues s'illuminent déjà de toutes parts.

M. Carnot était entre M. Barbey, ministre de la marine, et le général Ferron, commandant du 16e corps d'armée. En face, se trouvait M. Constans, ministre de l'intérieur, ayant à sa droite l'amiral Ribell et à sa gauche M. le sénateur Haulon. Les principales autorités avaient été invitées à ce banquet, dont voici le menu :

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

VILLE DE BAYONNE

Menu du 23 Mai 1891

Consommé Desclignac
Bisque d'écrevisse
Bouchées Bohémiennes
Truite saumonée, sauce Tartare
Filet de bœuf Renaissance
Poulardes Périgueux
Jambon de Bayonne a la gelée
Sorbets au Kirsch
Caneton de Rouen
Asperges en branches
Salade russe
Parfait au café
Dessert

—

Chateau Guiraud, 1870
Chateau Pichon-Longueville, 1874
Richebourg, 1870
Moet et Chandon

En même temps, un banquet était offert par la ville aux officiers de terre et de mer, et les représentants de la presse étrangère et parisienne acceptaient l'invitation de la ville et se réunissaient à l'hôtel de la Bilbaïna, sous la présidence de M. le docteur Delvaille, conseiller municipal.

Bientôt toute la ville est illuminée. La place de la Liberté ruisselle de lumière. M. Carnot se tient au balcon et assiste au feu d'artifice tiré au Réduit. A dix heures et demie, après les présentations faites par le Maire de Bayonne,

M. Carnot regagne la Sous-Préfecture au bruit des tambours et des clairons battant aux champs, tandis que la foule des invités assiège le buffet. A Saint-Esprit, à Saint-André, des ba!s champêtres sont entourés d'une foule de visiteurs, car la tempête du matin n'avait pas eu de suites, et le temps était redevenu beau et pur.

Le lendemain, 24, à huit heures précises, M. Carnot quitta Bayonne. Les troupes s'échelonnaient de la Sous-Préfecture à la gare, le 49e en tête, puis le 14e bataillon d'artillerie de forteresse, et enfin les sections. La foule était compacte. En partant, M. le Président de la République laissa à la ville 1,000 fr. pour le Bureau de Bienfaisance, 500 fr. pour les Hospices, 300 fr. pour l'Orphelinat, au nom de Madame Carnot, et 200 fr. pour les Sociétés de Prévoyance. En outre, il remit entre les mains du Sous-Préfet une somme de 300 fr. destinée au Bureau de Bienfaisance de Biarritz (1).

---

(1) La plupart de ces détails sont empruntés aux journaux de Bayonne, et principalement au *Courrier*.

LE ROI OSCAR II DE SUÈDE

Première visite du roi à Bayonne. — Le roi Oscar est invité par le Maire de Bayonne à assister à un concours de chars. — Arrivée du roi de Suède et de la reine de Serbie. — Voitures décorées. — Les chars. — Galanterie bayonnaise. — Remerciements du roi.

Le roi Oscar II de Suède est le dernier souverain qui ait honoré Bayonne d'une visite semi-officielle. En villégiature à Biarritz, il vient tout d'abord parcourir Bayonne, le mercredi 15 mars 1899. Il mit pied à terre près de la Mairie, et se rendit à pied à la cathédrale qu'il examina avec soin. Puis, il redescendit lentement les arceaux du Port-Neuf et retrouva sa voiture à la place de la Liberté. Quelques jours après, il visitait les bords de l'Adour, en remontant le fleuve jusqu'à Bidache, à bord du bateau à vapeur l'*Eclair*. Mais ce fut le lundi de Pâques, 3 avril 1899, que le roi de Suède devait venir à Bayonne, avec la reine Nathalie de Serbie, invités par le Maire de Bayonne à assister au concours de chars qui devait avoir lieu ce jour-là. Le landau de LL. MM., précédé de deux gendarmes à cheval, arrive à 4 heures et demie, au milieu des cris de *Vive le Roi*, poussés par une foule immense.

Le Maire de Bayonne reçoit LL. MM. à la descente de la voiture et les conduit au balcon du foyer du théâtre, où flotte le drapeau suédois, et lui montre le cortège qui attend à l'angle du Réduit. Aussitôt le cortège se met en marche, et le roi Oscar se hâte de gagner le balcon de la rue Bernède, décoré du drapeau de Norvège et en face de la tribune du jury. Puis les chars, les travestissements de toute sorte commencent à défiler devant une foule immense qui s'accroît sans cesse davantage, et au milieu de laquelle on a bien de la peine à circuler. Nous passerons rapide-

ment sur une foule de sujets grotesques ou gracieux, pour ne parler que des plus importants et des plus curieux.

Il nous faut signaler la voiture des violettes, un berceau Empire et une troïka moscovite, et enfin apparaissent les chars où l'imagination des décorateurs bayonnais s'est donné plus amplement carrière. Ici, nous laissons la parole à une relation du moment :

« Au mât de sa nef, soulevé par les flots de la mer retentissante, Ulysse s'est fait lier, pour être assuré de ne pas céder au chant perfide des sirènes ; le groupe est composé harmonieusement, et l'on regrette que quelque inélégance ait affaibli dans l'exécution l'intérêt de la conception.

« Une allégorie s'imposait en quelque sorte fatalement à MM. les employés de commerce, et ils ne pouvaient, pour ainsi dire, ne pas la subir. Limités et commandés par leur sujet, c'est miracle qu'ils aient heureusement évité la fadeur et la froideur, le banal et le convenu. Sans doute, guidés par les précieux conseils de MM. Faure frères, de qui le char d'Ulysse était pareillement l'œuvre, ils ont su faire simple, discret et joli. Une colonne rostrale, gracieusement amincie par le haut, et qui porte le mot *Pax* sur une face, le mot *Labor*, sur l'autre, est surmontée de la mappemonde terrestre que domine Mercure, dieu du commerce, son caducée à la main. Aux angles, les représentants des cinq parties du monde.

« Une tonnelle de verdure, là-dedans, gilles et pasquins, polichinelles et pierrots, toute la comédie italienne, toute la bande de la Folie agitant ses grelots, riant sous ses masques. Traduction libre de la fête galante, évocation du joli siècle maniéré, qui sait si bien sourire, qui sourit immortellement dans les toilettes de Watteau. Un mécompte de la dernière heure n'a pas été sans nuire au succès du

char de *S. M. la Lune.* Sa Majesté avait reçu une tête trop lourde pour ses épaules ; il a fallu la changer dans la nuit ; et qui, fût-il la lune en personne, ne se ressentirait longtemps d'une opération aussi étrange ? Le char n'était pas moins d'une imagination excellente, et le seul, à vrai dire, qui, dans le cortège, répondît à une conception carnavalesque. Puis, un soin infini avait procédé aux moindres détails : non seulement, le char même, mais les cavaliers qui lui faisaient escorte, attestaient une étude longue et patiente, le souci d'être complet ; et il était impossible de pousser plus loin la conscience artistique.

« Allégorie encore, mais allégorie locale, et sortant donc par là de l'ordinaire des allégories, le *Char de la réunion de Saint-Esprit à Bayonne.* Allégorie heureuse s'il en fut, et qu'il est même étonnant qu'on n'ait pas trouvée plus vite. L'eût-on trouvée plus tôt, il est dit qu'on eût pu lui donner à temps par des moyens plus ingénieux et plus choisis. Une galère d'un dessin admirable, d'une finesse et d'une harmonie de forme absolument exquise, rappelle et symbolise en même temps la destinée maritime de Bayonne » (1).

Des fusées en papier et des serpentins sont dirigés sur le balcon de la Mairie occupé par le roi de Suède et la reine de Serbie. Le roi Oscar paraît s'amuser et essaie de saisir les serpentins qui passent auprès de lui. Mais à peine le cortège s'est-il éloigné, que le Maire conduit ses augustes hôtes dans la salle du Foyer où un lunch leur est offert. Le service est fait par le personnel du café Farnié, dirigé par

(1) *Courrier de Bayonne.* — Voici les prix accordés aux chars par ordre de mérite : 1er prix, 1,000 fr., *Réunion des communes de Saint-Esprit et de Bayonne ;* — 2e prix, 500 fr., *Les Employés de Commerce ;* — 3e prix, 300 fr., *Sa Majesté La Lune et son cortège ;* — 4e prix, 200 fr., *La Folie ;* — 5e prix, 150 fr., *Ulysse et les Sirènes.*

M. Couaque. Avec une délicatesse pour laquelle le roi Oscar a tenu à le féliciter, les porcelaines employées dans ce lunch portaient les armes de Suède et de Norvège très délicatement peintes et que le propriétaire du café Farnié avait commandées à Paris pour la circonstance.

LL. MM., très satisfaites de la fête, quittèrent les salons de l'Hôtel de Ville et furent reconduites jusqu'au bas de l'escalier par le Maire de Bayonne. « En ce moment, M. Pouzac les a remerciées de l'honneur qu'elles avaient fait à la cité bayonnaise en acceptant son invitation. Le roi a vivement félicité la ville de Bayonne pour la cordialité de sa réception, s'est montré très touché du chaleureux accueil de la population et très satisfait du spectacle dont il avait été témoin ».

Oscar II de Suède est donc le dernier roi qui ait honoré la ville de sa présence, et on a pu voir que jusqu'à ce moment le nombre en est assez grand. Dans le chapitre suivant, nous allons voir se succéder des tableaux encore plus gracieux peut-être, et en tout cas plus nombreux, car il comprendra non seulement les reines couronnées, mais les princesses françaises allant ceindre la couronne de toutes les Espagnes, et surtout les Infantes espagnoles allant partager la destinée des rois très chrétiens.

CHAPITRE III

LES REINES

JEANNE LA FOLLE

La mère de Charles-Quint. — Philippe le Beau et Jeanne la Folle. — Premier voyage en France. — Départ de Bruxelles pour l'Espagne. — Gites et lieux d'étapes. — Préparatifs de réception de la ville de Bayonne. — Armement d'une flottille pour aller chercher les voyageurs à Dax. — Un présent de chapons et de poules. — La maison des princes. — Ordre de marche. — Nouveau passage de Jeanne de Castille en 1508. — Lettre du roi Louis XII aux Bayonnais sur la réception à faire à la reine.

Pendant toute la longue période du moyen âge on ne voit pas passer à Bayonne une seule reine, et il nous faut arriver au commencement du XVIe siècle, pour voir entrer dans notre ville la fille des rois catholiques, l'infortunée mère de Charles-Quint, à laquelle l'histoire donna le nom de Jeanne la Folle. La première fois qu'elle traversa la France elle n'était pas encore reine et elle accompagnait son mari, l'archiduc d'Autriche, que les historiens espagnols appelèrent plus tard Philippe le Beau, et dont la mort prématurée enleva à la pauvre reine le peu de raison qui lui restait. Le roi Louis XII avait accordé à l'archiduc le libre passage pour se rendre en Espagne avec sa femme, et de magnifiques réceptions leur furent faites dans toutes les villes où ils passèrent.

Au mois de novembre les princes partirent de Bruxelles et trouvèrent à Valenciennes un envoyé du roi de France qui vint les saluer de la part du roi. Le 15, ils partirent de Cambrai et allèrent coucher à l'abbaye du Mont-Saint-

Martin, et de là à Saint-Quentin, où ils arrivèrent le 16. L'escorte qui les accompagnait pendant ce voyage était considérable, et nous aurons à en parler plus particulièrement au moment de l'entrée à Bayonne. De Saint-Quentin ils se dirigèrent sur Ham, où ils logèrent dans le château, le 18 à Noyon, le 19 à Compiègne, le 22 à Senlis, le 23 à Louvre-en-Parisis, le 24 à Saint-Denis, le 25 à Paris, où il leur fut fait une réception somptueuse.

Le 27, la royale compagnie était à Longjumeau, le 28 à Monthléry, le 29 à Étampes, le 1er décembre à Angerville et le 2 à Artenay. Le 3 ils arrivèrent à Orléans, le 6 à Notre-Dame de Cléry, le 7 à Saint-Dié et à Blois, où ils trouvèrent le roi. Nous ne ferons pas la description de cette luxueuse réception, où l'on trouve toutes les splendeurs et les grâces de la Renaissance. L'archiduc et l'archi duchesse quittèrent la ville royale et la cour de France le 12 décembre et se dirigèrent vers Bordeaux. Dans toutes les villes où ils devaient passer il leur fut rendu les mêmes honneurs, car le roi avait envoyé exprès des messagers.

Nos registres de comptes contiennent peu de renseignements sur la réception qui leur fut faite à Bayonne. Il y eut cependant entrée et réception officielle, car nous voyons préparées 106 torches de cire pour les recevoir. Un grand corau est décoré spécialement pour l'archiduc Philippe et Jeanne de Castille, on y construisit une chambre ornée de riches étoffes, et quarante hommes de Biarritz sont choisis par le Corps de ville pour monter la petite flottille, qui alla jusqu'à Dax chercher les princes et leur suite. A leur arrivée il leur fut fait un présent de 142 paires de chapons et de poules, mais par contre il nous a été impossible de savoir quel logement leur fut préparé. Leur suite était d'ailleurs considérable, et se composait de plus

de douze cents hommes à cheval, parmi lesquels plusieurs grands personnages. C'étaient l'un des fils du comte Palatin, le jeune comte de Nassau, le fils du marquis de Bade, l'archevêque de Besançon, les sieurs Baudoin et Philippe, bâtards de Bourgogne, de Ville, de Chièvres, de Bergues, et l'évêque de Cambrai. Ils avaient avec eux deux ambassadeurs, deux évêques d'Espagne, qui devaient les conduire jusqu'en Castille.

Les princes étaient précédés par quarante de leurs archers, puis venaient les gentilshommes, les trompettes, et enfin les officiers revêtus de leurs cottes d'armes. L'archiduchesse Jeanne de Castille était accompagnée de Madame de Halluyn, dame d'honneur, Doña Anna de Aragon, la fille du comte d'Egmont, une autre fille de comte « et treize gentils-femmes, y compris deux mères ou conductrices des filles, l'une de Flandres, l'autre d'Espagne, et y avoit à la bande sept filles d'Espagne » (1).

Ainsi qu'on l'a déjà vu, le roi de France avait écrit des lettres à toutes les villes par lesquelles ils devaient passer, afin qu'ils fussent reçus et honorés comme sa propre personne. Aussi il fut décidé en tous lieux qu'on tapisserait les rues, qu'on allumerait des feux, qu'on sonnerait les cloches, et que le clergé irait en procession au devant d'eux. Quant au poêle et à la remise des clefs, cela était seulement réservé pour les rois, comme aussi après avoir décidé que le peuple crierait *Vive le Roi!* on fit prévenir partout de ne rien crier du tout.

Quoique nos archives ne nous aient rien gardé sur cette réception, elle se reproduisit à peu près partout de la même manière, à quelque différence près, dans la toilette

(1) Godefroy. *Le Cérémonial françois.*

des princes. Ainsi, à Saint-Quentin, l'archiduc était monté sur un cheval gris harnaché de velours noir, tandis que lui-même était vêtu d'une robe de velours cramoisi, bordée de broderies d'or fin trait. L'archiduchesse était montée sur une haquenée blanche, harnachée de velours noir; elle était vêtue d'une robe de velours cramoisi, doublée de drap, dont les manches étaient fourrées de martre; quatorze femmes venaient après elle, vêtues de robes de velours noir, doublées de taffetas cramoisi et montées sur des haquenées harnachées de même que celle de l'archiduchesse.

En 1505, nouveau passage de Jeanne de Castille, devenue maintenant reine d'Espagne, et allant rejoindre son mari. Sur ce dernier passage nous avons encore moins de détails que sur le précédent, et cependant il y eut réception, et réception officielle, car le roi Louis XII écrit à ce sujet à toutes les villes de son royaume qu'elle devait traverser dans son voyage et envoie aux maire, conseil, bourgeois et habitants de la ville de Bayonne, à la date du 29 décembre 1505, la lettre suivante :

« De par le Roy.

« Chers et bien amez. Nous envoions présentement notre « très chière et très amée niepce la royne d'Espaigne, « devers nostre très chier et très amé frère et cousin le « roy d'Espaigne, son mary, et pour ce que voulons et « désirons qu'elle soit bien et honorablement traictée et « recueillie par tous les villes et lieux où elle passera, « nous vous prions et néantmoins mandons, que en pas- « sant par nostre ville de Bayonne, vous luy faictes et « faictes faire tout honneur, recueil, traictement et bonne « chère que possible vous sera, en faisant tendre les rues

« et pourter les poilles sur elle, et tout ainsi que l'on « pourroit faire à la personne de nostre très cher et très « amée compaigne la royne à sa nouvelle entrée en nostre « dicte ville. Et y faictes en manière que aions occasion « de vous en sçavoir gré, et vous en avoir en recoman- « dation.

« Donné à Bloys, le xxix[e] jour de décembre.

« Ainsi signé : Loys » (1).

---

(1) Archives de Bayonne, BB. 5.

ÉLÉONORE D'AUTRICHE ET LES ENFANTS DE FRANCE

La sœur de Charles-Quint. — Anne de Montmorency et sa suite. — Une énorme rançon. — Réjouissances publiques. — Voyage de M. de Montmorency sur l'Adour. — Provisions de bouche. — Une montagne d'or. — Les délégués de l'Espagne.

Si les deux passages de la reine Jeanne la Folle n'ont pas laissé de grandes traces dans notre histoire, on ne peut en dire autant de l'entrée à Bayonne de la charmante sœur de Charles-Quint, dont la grâce souveraine fut un adoucissement à la captivité du vaincu de Pavie. Il est vrai de dire que la question politique a un plus grand intérêt, car en outre de la promesse de mariage faite par François Ier à Éléonore d'Autriche, pendant son séjour à Paris, il s'agit de payer à l'empereur l'énorme rançon qui lui était due et de retirer les enfants du roi qu'il gardait enotage. La rançon était fixée à douze cent mille écus d'or au soleil, du poids de 2 deniers et 16 grains ; on devait y joindre une fleur de lys enrichie de pierreries, contenant une parcelle de la vraie croix, que le père de Charles-Quint avait engagée au roi Louis VIII d'Angleterre pour 50,000 écus, et que ce dernier avait donnée à son filleul le duc d'Orléans.

François de la Tour, vicomte de Turenne, fut chargé par François Ier de le représenter auprès de sa fiancée. Il passa à Bayonne, où il lui fut fait une magnifique réception. On en trouvera les détails dans la partie de cet ouvrage que nous destinons aux ambassadeurs.

Puis il dépêcha à Bayonne le maréchal Anne de Montmorency, grand-maître de l'artillerie de France et son compagnon de captivité à Madrid, afin d'y rassembler la rançon. Il lui donna comme aide et conseil l'archevêque

de Bourges, François de Tournon, ce fut même à Bayonne qu'il reçut le chapeau de cardinal, puis le président Borg, Gilbert Bayard, général de Bretagne, et les généraux de Normandie et de Bourgogne pour le faict des finances, avec un notaire secrétaire.

Montmorency partit de Moulins le 18 février 1529 avec une belle compagnie, où nous remarquons l'ambassadeur du roi d'Angleterre, Bryant, le comte de Tende, Clermont de Lodève, M. de Hunyères, M. de Saint-André, M. de La Guiche, Bailly de Mâcon, de Brosse et de Montpesat, gentilhomme de la chambre du roi, M. de Wasti, grand-maître des eaux et forêts, le sénéchal d'Agenais, le sénéchal de Tholose, M. de Lignac et MM. de Bonnet et Lebarroys, maîtres d'hôtel du roi. MM. de Bazilhac et Marguerite, maréchaux de l'hôtel royal, et une compagnie qui menait avec elle au moins deux mille chevaux.

M. de Montmorency arriva à Bordeaux le 15 mars, où il lui fut fait une réception magnifique, et sans tarder se remit en marche par Mont-de-Marsan et Dax, et il arriva à Bayonne le 22 du même mois. Aussitôt et après avoir tenu conseil, il donna des ordres exprès pour faire rassembler dans cette ville la rançon promise. Il y eut quelque difficulté à recueillir tant d'or, mais le 29 avril il y a déjà 900,000 écus d'or au soleil dans le Château-Vieux de Bayonne, où cette somme énorme était déposée. Le grand-maître ordonna de vider cette redoutable montjoie au milieu de la pièce, et on forma deux monceaux des 900,000 écus d'or au soleil, et autour de chacun de ces monceaux il y avait de soixante à quatre-vingts sacs remplis d'autres pièces d'or où se trouvaient toutes les espèces connues à cette époque, tels que nobles à la rose, Henry, angelots, ducats, doubles ducats, vieux écus

royaux, écus couronnes, alphonsines, riddes, florins, philippes, etc.

Cependant la rançon avait été dure à rassembler. Plusieurs mois s'étaient écoulés à les attendre. Pendant ce temps, et comme les distractions étaient des plus rares, afin d'occuper les heures de loisir, les arbalétriers de la ville convièrent leurs compagnons de la suite du grand-maître à lutter avec eux d'adresse au tir de l'arbalète, le 28 mai 1529 (1). Tout prétexte de réjouissance est saisi avec le plus grand empressement ; un gentilhomme panetier, qui avait accompagné le vicomte de Turenne à Madrid, et qui rapportait des nouvelles des jeunes princes, fut fêté à son passage, et il reçut pour lui et sa compagnie un cadeau de 48 lots de vin.

L'ambassadeur d'Angleterre, qui était venu à Bayonne avec M. de Montmorency, continua sa route jusqu'à la cour de Charles-Quint, avec l'intention d'exercer sur ce monarque une influence favorable à la conclusion de la paix. L'empereur finit par céder, et, le 10 août 1529, il signa le traité de Cambrai. La nouvelle en arriva à Bayonne le 14 septembre, et elle fut publiée dans toutes les rues et carrefours. Des feux de joie, un sermon à la cathédrale suivi d'une procession générale et d'autres fêtes publiques démontrent la satisfaction des habitants pour cet heureux événement. Le 18 septembre, l'ambassadeur d'Angleterre Brigant arriva en ville et prit part, pendant quatre jours, aux manifestations de joie ; le Corps de ville lui fit un cadeau de 40 lots de vin pour le remercier de sa coopération à un si heureux résultat.

Les retards apportés à la délivrance des princes et à l'entrée de la reine Éléonore décidèrent quelques-uns des

(1) Archives de Bayonne.

principaux seigneurs à quitter la ville. Le comte de Tende fut rejoindre son gouvernement en Provence, et le 7 avril 1530 (1), il se fit transporter en bateau jusqu'à Dax. Le grand-maître de l'artillerie, M. de Montmorency, qui s'était aussi absenté, vint rejoindre son poste, suivi de sa nombreuse compagnie. Le Corps de ville de Bayonne l'envoya prendre à Dax, le 13 avril de la même année, avec le bateau orné de la cité et de grandes galupes, sorte de bateaux plats servant ordinairement au transport des marchandises. Ces bateaux avaient été décorés de tapis et de verdure. Pour nourrir les voyageurs, les échevins embarquèrent beaucoup de vivres : douze jambons, six pâtés de lamproie, trente-deux pâtés faits avec deux gros saumons, un pâté de 8 aloses, le tout assaisonné de vanille, noix muscade, gingembre et amandes, et une barrique de vin blanc. Le 18 mai, les trésoriers généraux recevaient de leur côté un cadeau de six barriques de vin. Déjà l'année précédente, le 29 août 1529, en vue d'assurer l'alimentation de la ville durant le séjour du grand-maître et de la cour, on régla la police du marché, car Montmorency avait défendu d'exporter des vins hors du royaume, et le 17 juin il fait apporter un chargement de blé de Saint-Jean-de-Luz à Bayonne (2).

Cependant la rançon était complète, et placée, ainsi que nous l'avons déjà dit, au Château-Vieux, où elle était en sûreté ; on la déposa sur de grands tapis verts, étendus à terre, dans deux chambres du pavillon placé du côté de la ville (3).

(1) Archives de Bayonne, CC. 163.

(2) Id., id., id.

(3) Elles se trouvent dans le bureau de la direction du Génie et dans le logement attenant ; elles sont décorées par une belle cheminée et des plafonds à moulures dans le style Louis XIII.

« Au centre de ces salles s'entassent les écus d'or, tandis que les bordereaux des recettes sont rassemblés et classés dans les angles. Afin de faciliter les comptes des trésoriers, les fonds de l'épargne sont déposés dans une pièce, et ceux des dons dans l'autre. Enfin, le 29 avril 1530, on croit que les douze cent mille écus d'or sont réunis et l'on apprécie que les dons fournissent les deux tiers de la somme; cependant, un compte plus exact démontre que la rançon est dépassée de plus de cent mille marcs d'argent; cette monnaie supplémentaire est envoyée à Bordeaux.

« Les délégués de l'Espagne sont alors appelés pour constater l'existence de la somme et vérifier les divers bordereaux ; Don Pedro, connétable de Castille, muni de pleins pouvoirs pour représenter l'empereur, attendait à Fontarabie que la rançon fût prête ; il avait envoyé à Bayonne Don Alvaro de Lugo et le trésorier des Flandres pour procéder aux vérifications. Pendant plus de deux mois, les commissaires comptent et pèsent ; Don Alvaro n'est pas aisé à contenter. Il est vrai que, dans la quantité des pièces d'or, il y en a de fausses, et un plus grand nombre de poids insuffisant ; de là un déficit qui monte à quarante mille écus. La somme est forte, et l'on attribue, à la cour, cette supercherie au chancelier du Prat. Le grand-maître hésite à payer ce supplément ; il en réfère à François I[er], qui l'autorise à fournir l'appoint nécessaire » (1).

On comprend que la réunion en un même point d'une somme aussi considérable exigeait une garde sérieuse ; ce fut le sénéchal d'Agenais qui en fut chargé, et avec lui

(1) Blay de Gaïx. *Histoire militaire de Bayonne.*

cent archers de sa garde, choisis parmi les plus éprouvés, et qu'il avait amené de son gouvernement ; on disposait, en outre, de trois cents hommes de guerre à pied, formant la garnison permanente de Bayonne, sous le commandement de M. de Saint-Bonnet.

L'ÉCHANGE

Précautions prises pour l'échange. — Un curieux document. — Gardes et bateaux. — La gabare royale. — Les jeunes filles du Pays Basque. — Escorte de la rançon de François Ier. — Troupes et hommes d'armes. — Retard dans l'échange. — Irritation de la reine Éléonore d'Autriche.

Le connétable de Castille, fatigué d'attendre à Fontarabie, s'était transporté à Saint-Jean-de-Luz le 7 juin, afin de résoudre, s'il en avait le moyen, les difficultés causes du retard. Enfin, le 30 juin 1530, la rançon comptée et encoffrée depuis un mois, sauf l'appoint, était prête à partir; les conventions fixent avec le plus grand détail le mode de livraison et les précautions prises pour que, de part ni d'autre, aucune troupe armée ne puisse approcher de cette grande somme et ne soit tenté de s'en emparer. La pièce suivante nous renseigne très exactement à cet égard :

« Premièrement, que tous hommes d'armes, d'ordonnances et autres gens de guerre à cheval, de quelque qualitez qu'ils soient, se tireront dix lieues en arrière, tant d'un costez que de l'autre, où se fera la dicte délivrance, sans que, en aucune manière, ils puissent approcher le dit lieux dix jours avant ne dix jours aprez que la délivrance se fera.

« Item, que le jour que se fera la dicte délivrance, nulz gentils hommes de la maison du roy tres chrestien ny aultres ne passeront ne viendront deça la ville de Bayonne plutost et jusques à ce que Messeigneurs les Daulphin et duc d'Orléans seront arrivez à Sainct Jehan de Luz, sauf ceulx qui cy après seront declarez.

« Item, ne se fera d'une part ny d'autre à la frontière, ny à dix lieues à l'entour où se fera la dicte délivrance,

aucune assemblée de gens de pieds à soulde ny d'aucune autre manière, sauf sept cens hommes de pied, lesquelz se mectront selon que cy après sera dit, et tous gens de guerre qui sont à Fontarabie en garnison et à Yrinerame, se retireront des dits lieux, sinon ceulx qui y sont par la garde du chasteau de Fontarabie, qui sont cinquante hommes.

« Item, que le dit jour de la délivrance ce ne se pourra faire aucune assemblée de gens du pays, d'hommes ny femmes, au lieu de la dicte délivrance, ny à trois lieues d'icelluy.

« Item, que douze jours avant que se fera ladicte délivrance, et jusques auqu'elle sera faicte, les dict sieurs connestables et du Pract envoyerent douze personnages en France qui pourront entrer jusques à dix lieues dans pays pour regarder s'il y aura aucune assemblées de gens ou apparence d'aucune chose contraire à ceste presente capitulation, et le pareil pourra faire en Espaigne le dit sieur grant maistre, ausquelz gentils hommes sera respectivement baillé par les dict seigneurs de Pract et grant maistre, quelque personnage pour les conduire à l'effect de leur charge en telz endroits que les dits gentils hommes voudront, et dans les dix lieues.

« Item, que le dit sieur grant maistre pourra faire visiter ceulx de la garnison du chasteau de Bézobie (1), lesquelz ne pourront excéder le nombre de vingt hommes.

« Item, affin que les dits seigneurs princes puissent myeulx passer en France, qu'on puisse recevoir l'argent, la fleur de lys et les escriptures, en un mesme instant se mectera un ponton sur l'eau, en tel endroict qu'il sera

(1) Béhobie.

advisé, lequel ponton sera de quarante pieds de long et quinze de large, bien ancrés, fort gros planché par en haut, et par le milieu du travers du dict ponton se fera une barrière serrée et close de ayes bien clouez jusques sur le dit planché qui preigne tout le dit travers de l'un des boutz dudit ponton jusques à l'autre, laquelle banière sera haulte de quatre piedz ; par un costé d'icelle passeront les gentils hommes espagnols, et par l'autre les François.

« Item, deux heures devant que les dits formiés, deniers, fleur de lys et escriptures se embarqueront, seront deux gentils hommes, un Espagnol et l'autre Françoys, les quels visiteront ledit ponton, hault et bas, et demoureront en icelluy jusqu'à ce que les dits seigneurs, connestable et grand maîtres seront dessus ledit ponton, et les deux gentils hommes seront les premiers qui passeront en un instant, l'Espagnol en la gabarre de l'argent, et le François en celle des princes.

« Item, les deux gabarres que le dit seigneur grand maistre a fait venir de Bayonne devant le dit Fontarabie, serviront pour faire la dite délivrance, et choisiront iceulx seigneurs connestable et du Pract, l'une pour remettre les dits princes, et le dit seigneur grand maistre retiendra pour conduire l'argent, et celle que les dits seigneurs et du Pract auront choysi pour iceulx princes, demeurera du cousté d'Andaye, et l'autre devant le dit Fontarabie jusques au jour que se fera la dite délivrance ; et lors elles seront visitées par commis d'une part et d'autre, et ramenées chacune où elles devront être chargées.

« Item, affin qu'il n'y ait adventaige es dites gabarres, et l'une ne soit plus leigée que l'autre, celle où entreront mes dits seigneurs le Dauphin et duc d'Orléans sera char-

gée d'autant pesant de fer que pèseront les coffres où seront les deniers, fleur de lis et escriptures, les quelz coffres les dits seigneurs connestable et du Pract envoieront poiser si bon leur semble ; et se mectra le dict fer au fond de la dite gabarre, et par dessus icelluy se fera un planchier d'aix bien clouez, et pourra ledict grand maistre envoyer poiser le dit fer pour sçavoir si il sera de semblable poix aux dits coffres.

« Item, avant que les dits princes et deniers se embarqueront, aura autre deux gabarres semblables l'une à l'autre sur l'eaue, en l'une desquelles aura six gentils hommes et quatre rameurs espagnols, et avec eulx deux gentils hommes françois, et en l'autre aussy aura six gentils hommes et rameurs françois, et avec eulx deux gentils hommes espagnols, lesquels gentils hommes ne porteront sinon espée et poignard, et les dits rameurs ne porteront nulles armes, et passeront d'un coustez et d'autre pour visiter et chercher si les dits seigneurs, connestable et du Prat, grant maistre, gentils hommes, rameurs et mariniers qui seront sur les dites gabarres, n'auront d'autres armes ou bastons offensives ne deffensives, que celles ci après déclarés, et visiter et sçavoir si toutes autres choses seront dressées et se régleront suivant ceste présente capitulation, affin d'en adviser chacun sa partie.

« Item, que le dit sieur grant maistre se trouvera sur le bort de la rivière, accompaigné de deux cens hommes à cheval et de sept cens hommes de pyé cy dessus déclarés tant seulement, sans toutefoys les approucher l'eaue de plus prez que de la maisonnette qui est du cousté de France, appellée du Drapeller, auprès de laquelle le dict sieur grant maistre retiendra cent chevaulx et quatre cens hommes de pyé, et repartira le surplus desdits gens de

cheval et de pié du cousté de France, où bon luy semblera, et les dits seigneurs connestable et du Pract auront aussy autant de gens de cheval et de pyé du cousté d'Espaigne, dont ils retiendront semblablement cent chevaulx et quatre cents hommes de pyé sur l'arayne, à l'endroit où ils s'embarqueront, et le surplus repartiront du dit cousté d'Espaigne, comme bon leur semblera, sans approucher plus près de la dite eaüe que les Françoys.

« Item, que les mulletiers qui seront avec les mullects qui apporteront les deniers pourront venir jusques au bort de l'eaue pour les mectre en la gabarre sur laquelle ils se devront passer ; et avec chacun mullet pourront venir quatre hommes de pyé françoys, sans aucunes armes offensives ne deffensives, pour ayder à conduire, charger et descharger les dits mulletz ; et pareillement pourront venir avec chacun des dits mulletz deux hommes espagnols, que Alvo de Lugo nommera, sans aucunes armes.

« Item, comme les dicts mulletiers françoys pourront tenir au bort de l'eaue pour mectre en la gabarre les dits deniers, pareillement pourront être au bort de l'eaue du cousté d'Espaigne la moitié d'aultant d'aultres mulletiers, sans armes, pour tirer les dits coffres de la dite gabarre et les charger incontinent qu'ilz seront passez pour les emmener, si bon leur semble.

« Item, que avec lesdits coffres où seront lesdits deniers et en compagnie du dit sieur grant maistre, vindra toujours le dit Alvaro de Lugo et quinze hommes de cheval ou de pyé espaignols, tel qu'il nommera, qui seront pretz à venir charger, descharger les coffres des mullets ; et quelque part où l'on déchargera les dits coffres, ils seront mis en une chambre bonne et convenable, où le dit Alvaro

de Lugo lougera et couchera, lequel aura avec luy en la dicte chambre, pour la garde des dits coffres, jusques à six personnes, qu'il choisira des quinze dessus dictes, et sur eux et au dehors la dicte chambre, le dict sieur grant maistre mectra telle garde qu'il voudra et pourra envoyer du cousté de Fontarabie autres quinze hommes, si bon luy semble, à semblable effect.

« Item, ledit Alvaro de Lugo sera prest, et aussy les dites quinze personnes qu'il aura avec luy, avoir mectre les dits coffres où seront lesdits deniers, fleurs de lys et escriptures, en la gabarre ; et avant la mectre en la dicte gabarre, si icelluy Alvaro a quelque suspicion d'aucuns desdits coffres, il les pourra faire ouvrir en présence du dit seigneur grant maistre pour les visiter ; et se il trouve quelque faulte, icelluy sieur grant maistre le fera réparer.

« Item, en la gabarre des dits seigneurs connestable et du Pract seront messeigneurs les Daulphin et duc d'Orléans, et le seigneur de Brissac ; et y aura aussy douze gentils hommes espagnols, comprins les dits seigneurs connestable et du Pract ; et en icelle du dit grant maistre seront les deniers, fleur de lys, escriptures. Alvaro de Lugo et deux paiges, tels que les dits seigneurs connestable et du Pract nommeront de semblable taille et âage, peu plus ou moings de mes dits seigneurs le Daulphin et duc d'Orléans ; aussy gentils hommes françoys compté le dit sieur grant maistre. Et pourront les gentils hommes susdits, tant d'ung cousté que d'aultre, porter espée et poignart de pareille longueur, peu plus ou peu moings ; et les dicts seigneurs Daulphin et duc d'Orléans, et deux paiges, pourront porter poignart, tant seulement. Et en chacune des dites gabarres aura douze mariniers, rameurs,

et ung pour la gouverner et guider, et nulz autres personnes que les susdits pourront estre en icelle gabarre, sauf que s'il est besoing de plus grand nombre de rameurs l'on les y pourra adjouster, de chascun cousté gardant esgalité.

« Item, que le dit sieur grant maistre s'embarquera pour aller au ponton, du cousté de France, là où le sieur de Sainct Pé a mys une enseigne pour charge d'icelluy seigneur grant maistre, joignant l'eaue au bas de la susdite maison appellée au Drapelle.

« Item, les dits rameurs, ne les gouverneurs des dites gabarres n'auront nulles armes, fors seulement leurs rames, lesquelles seront semblables, tant en longueur, largeur que grosseur, et seront mesurées et visitées par les dicts gentils hommes dessus dicts, qui seront ordonnés pour aller d'une part et d'autre faire les visitations.

« Item, les dites gabarres des dits seigneurs, princes et deniers, aborderont le dit ponton en un mesme temps et instant, et icelluy abordé, le dit sieur connestable et le grant maistre monteront les premiers sur le dit ponton et remectront et tiendront, à sçavoir : icelluy connestable de la part de la barrière par laquelle devront passer les gentils hommes espagnols, et le dit grant maistre de l'autre part de la barrière, où devront passer les gentils hommes françoys pour faire changer les dits gentils hommes ; et aussi les rameurs et conducteurs des dites gabarres ne monteront sur ledit ponton sans estre appellez, et appellera le dit connestable les Espagnols l'un après l'autre, et le sieur grant maistre les dits Françoys et entreront les ungs et les autres selon qu'ils seront appellez sur le dit ponton, c'est assavoir : deux gentils hommes et deux rameurs passeront de chacun cousté par dessus

icelluy ponton et entreront es dites gabarres, les Espagnols en la gabarre où seront les deniers, et les Françoys en celle où seront lesdits princes, se fera le tout en mesme et égal temps et instant, sans que l'un se haste plus que l'autre.

« Item, que nul ne approchera de l'eaue pendant que ladicte délivrance se fera, fors seulement les dicts gentils hommes, rameurs, conducteurs de gabarres et mulletiers dessus dits.

« Item, comme les dictes gabarres seront arrivez au ponton et arrestées le long d'icelluy, comme il sera accordé, tous les gentils hommes qui seront dessus se mectront en ung bout de chacune d'icelle et de manière que, à l'endroit de la gabarre par où devront entrer les dits gentils hommes qui se changeront, elle demeure vuyde, et puissent entrer iceulx gentils hommes, sans se mesler les ungs avec les aultres.

« Item, aura un galion auquel sera quatre gentils hommes espagnols et ung autre où seront quatre gentils hommes françoys, et chacun d'eux aura autant de mariniers l'ung que l'autre, et le galion espagnol se pourra mectre en la mer devant Sainct Jean de Luz et celuy de France devant le Passage, allant et venant en tels endroits qu'ils voudront, affin que les dits gentils hommes qui seront ès dits galions regardent s'il y aura sur la mer aucune flotte ou assemblée de navires qui puissent nuyre à l'effet de la dite délivrance et choses qui en dépendent et que chacun des dits gentils hommes puisse donner advis à sa partie de ce qu'il trouvera.

« Item, que toute l'artillerie qui est à Fontarabie, du cousté de l'eaue, où se fera la dite délivrance, se mectra de l'autre cousté, en une maison ou deux, ou en autre

lieu, où il sera advisé de sorte qu'elle ne puisse porter aucune nuissance au passage de la dite eaue et délivrance dessus dite, et à toutes heures deux gentils hommes, qui seront ordonnez de par Monsieur le grant maistre pour estre au dit Fontarabie, advertiront Monsieur le grant maistre de l'artillerie sera au lieu que aura esté advisé, et aussy ycelluy seigneur ne pourra fère amener avec luy aucune artillerye autre que harquebutes ou arquebuses à main, dont gens de pyé usent aux champs, et pour sur ce avoir égard les dits seigneurs connestable et du Pract auront deux autres gentils hommes en leur compaignie.

« Item, pour estre le poix que porteront les dites gabarres si grand, se fera la dite délivrance, en temps de pleine mer, et au jour et heure que l'eaue sera plus haute et viendra ledit sieur grant maistre de si bonne heure le dit jour que se devra faire la dite délivrance, que les coffres où seront l'or et la fleur de lyz et lettrages, soient embarquez et mys dans la gabarre par le moien demie heure avant que la mer soit plaine, affin que incontinant la dite délivrance se puisse effectuer ; et si les ungs et les autres tardent d'entrer en la gabarre à l'heure que sera déterminée sera différé à ladite délivrance jusques à ung autre jour.

« Item, que en aucun endroit de la dite ville de Fontarabie, ny es boulevars d'icelle ny es environs d'icelle ny aura aucun vaisseaux que l'on puisse mectre sur l'eaue, ne pareillement n'en aura aucun à Handaye, ne tout au long de la lizière de France, autres que ceux qui devront servir, et aura deux barques qui iront et viendront tout le long de la rivière et en chacune desquelles aura quatre gentils hommes et quatre marinyers, la moictié Espagnols

et la moictié Françoys, pour visiter ladicte rivière et redire ce que en sera.

« Item, la Royne sera dedans une gabarre à part, accompaignée des dames et demoyselles qui luy plaira, jusques au nombre de six ; dedans laquelle gabarre entrera huict gentils hommes espagnols et autant de françois, et douze rameurs, autant espagnols que françoys, et partira icelle gabarre au mesme instant que partira celle qui portera les dits seigneurs Dauphin et duc d'Orléans et s'approuchera du ponton, et durant le temps qu'il se fera l'eschange temporisera auprès du dict ponton, et ce faict, tirera droict au bort de l'eaue du cousté de France pour arriver au mesme lieu et heure que arrivera la gabarre des dits seigneurs Daulphin et duc d'Orléans. Et ira Monsieur le cardinal de Tournon à Fontarabie, accompaigné des dits gentils hommes françoys, qui devront passer avec la royne pour luy faire la révérance et le recevoir et accompaigner en la dicte gabarre, où pourra entrer, pour garder égalité, un prélat d'Espaigne, aussi accompaigné de gentils hommes espagnolz qui devront passer avec la royne, et auront les dits prélats chacun un serviteur ; laquelle gabarre sera gouvernée par un gouverneur espagnol, jusques à temps que le dit eschange sera fait, et, y celluy estre faict, sera gouvernée par un gouverneur françoys.

« Item, s'en retourneront à Bayonne, troys jours devant que la dicte royne parte de Victoria, et les dits seigneurs Daulphin et duc d'Orléans de la Poella en Argenton, le vicomte de Turyène et les Françoys et Françoises qui sont avec luy, la royne et avec les dits princes, excepté seullement Monsieur et Madame de Brissac et leurs serviteurs, jusques au nombre de douze personnes.

« Ainsi accordé, arresté et conclud par et entre lesdits

connestable, du Pract et grant maistre, le vingt sixième jour de may, l'an mil cinq cens et trente » (1).

Tout étant ainsi accordé et prévu dans les plus petits détails, M. de Montmorency se décida à partir pour St-Jean-de-Luz, afin de se rapprocher du lieu de l'échange, d'où il fit cinq ou six voyages à Hendaye afin de voir si tout était bien disposé. Pendant ce temps la reine s'approchait aussi de la frontière et s'arrêta à Renteria, où elle reçut la visite de M. de Montmorency, du cardinal de Tournon et de plusieurs gentilshommes français qui, après l'avoir salué, revinrent à Saint-Jean-de-Luz pour y attendre l'arrivée du convoi de la rançon.

Tout était prêt pour que l'échange eut lieu le 1er juillet 1530, à la marée du matin, en attendant et pour parer à l'affluence considérable qui allait avoir lieu à Saint-Jean-de-Luz, M. de Montmorency avait pris ses précautions pour que des vivres y fussent conduits en abondance. « Il faut entendre, dit un chroniqueur, que avant son partement du dit Bayonne, il avait fait marché avec aucuns marchans du dit Bayonne pour faire mener vivres audit Sainct Jehan de Lus, pour quatre mil bouches et deux mil chevaux, comme s'il eût voulu tenir le camp ferme. Lesquelz marchans feirent bien leur devoir, en sorte qu'il n'eust faute de vivre en quelque manière que ce fust, mays en grant habondance, mesmement de pain, parce que les filles du pays, autrement appellées en basque *staluas,* portèrent jour et nuict, des villages du pays de Labourt, qui se nomme Basque, du pain et autres choses comme poyres, pommes et autre fruyctaiges, aussy du foing et de la paille sur leurs testes. Je ne saiche guères

(1) Sébastien Moreau. *Prinse et délivrance de Françoys premier.*

pays où filles prennent plus de peyne qu'elles font là, et davantaiges ne faillent à aller de six où sept grans lieues loing au dit Bayonne ung jour de la sepmaine et du marché, qui est le jeudi, achapter du blé et le portent sur leurs testes. Pareillement en caresme, les dites filles des villages près du dit Bayonne, sur la marine nommée Sainct Jehan de Luz, Gatara, Bidare, Bieris et autres villaiges, tous les jours portent sardines et autres poissons, selon la saison, au dit Bayonne pour le vendre. Le dit seigneur grant maistre et toute sa noble compaignie pourraient bien dire qu'il n'y a ville au royaume de France, près de la mer, mieux appoissonnée que la dite ville de Bayonne, parce qu'il y passa le caresme. Il y en a qui parlent de Nantes, de la Rochelle, de Bordeaulx et de Rouen ; mais j'estoye juge des villes dessus dites, quant au dit poisson, Bayonne emporteroit le pris. Touteffois, après tout dire, il n'y a que Paris » (1).

Le sénéchal d'Agenais avait été chargé par M. de Montmorency de la conduite du trésor, avec ses cent archers. Il fallut trente-et-un mullets, chacun portant la somme de quarante mille écus, et la fleur de lys et les écritures formait la charge du trente-et-unième. Le convoi se mit en marche et quitta Bayonne le jeudi, dernier jour de juin, à une heure après midi, accompagné de cent hommes de pied, sans armes, et munis seulement d'un bâton, et de Don Alvaro de Lugo et de quelques Espagnols. Deux heures auparavant ils avaient été précédés de la garnison entière, sous les ordres du sieur de Saint-Bonnet, et composé de trois cents hommes de pied, dont les chausses étaient écartelées des couleurs de la reine, qui étaient

(1) Sébastien Moreau.

jaune, blanc et noir. Les principaux gentilshommes de cette bande étaient revêtus de beaux halecrets « et bien emplumez » Plus deux cents cavaliers faisant partie des compagnies d'ordonnance du roi de Navarre, admirablement vêtus et armés. Presque tous étaient montés sur des chevaux d'Espagne recouverts de housses de velours aux couleurs de la compagnie, et de satin qui ne laissait voir les jambes des chevaux. Sur le chanfrein de leurs montures se trouvait un panache aux couleurs de leur corps. Ils précédèrent le trésor pour lui faire escorte, ils s'arrêtèrent à Guéthary, tandis que les trois cents hommes de pied poussèrent jusqu'à Saint-Jean-de-Luz avec la rançon, et furent « à l'hôtellerie de l'Étoile sur le sable », car les autres logements étaient déjà occupés par les soldats qui les avaient précédés. Aussitôt que la nuit fut tombée, M. de Montmorency fit publier à son de trompe défense expresse à qui que ce soit de traverser le lendemain le pont de Saint-Jean-de-Luz pour aller à Hendaye, exception faite des personnes et des hommes d'armes qui devaient l'accompagner.

Le lendemain vendredi 1er juillet, à une heure après minuit, le boute-selle sonna et les tambourins battirent pour le rassemblement des gens de guerre. En même temps on chargeait les trente-et-un mulets des coffres contenant la rançon, et qui avaient été déposés au logis de M. de Montmorency. Celui-ci ne s'était pas couché et avait passé la nuit entière à se promener en devisant avec quelques-uns de ses gentilshommes. A trois heures du matin le convoi se mit en marche afin d'être arrivé à Hendaye à huit heures, à la marée. Ils avaient été précédés de trois enseignes de gens de pied commandés par les capitaines Saint-Estève, Olerqui et Montault, éclairés par

cinquante chevaux. Chaque mulet était accompagné de quatre hommes de pied pour le relever dans le cas où il viendrait à tomber, puis venaient quarante gentilshommes choisis par le grand-maître, dont les noms ont été déjà signalés.

Après venaient cent cinquante hommes d'armes à cheval des compagnies d'ordonnance du roi de Navarre, tous portant la lance. Enfin arrivait le grand-maître de Montmorency, revêtu d'une robe de cheval de velours noir, chamarrée de gros fil d'or, et monté sur un destrier d'Espagne très ardent, et portant sur la tête un panache à ses couleurs. Cette riche compagnie traversa le pont de Saint-Jean-de-Luz, où douze archers furent laissés pour le garder, et elle arriva à Hendaye un peu avant sept heures du matin.

Pendant ce temps les Enfants de France avaient quitté Renteria et étaient arrivés à Fontarabie, où la reine Éléonore d'Autriche les attendait. Mais au moment où les jeunes princes et la fiancée du roi François s'attendaient à passer sur la rive opposée, le connétable de Castille hésita, car les rapports d'un espion avaient annoncé à celui-ci que les chemins de Saint-Jean-de-Luz à Hendaye étaient couverts de cavalerie et d'infanterie. Pendant ce temps M. de Montmorency, le cardinal de Tournon et les Français attendaient toujours à Hendaye, et voyant que le temps se passait et que rien ne paraissait, ils décidèrent d'envoyer au connétable le roi d'armes Valoys, qui, revêtu de sa cotte d'armes, se rendit à Fontarabie. Il n'eut pas de peine à confondre la calomnie du misérable espion, auquel la frayeur et la méchanceté avaient ainsi quintuplé le nombre des soldats autorisés par les capitulations.

Mais ces retards ne pouvaient convenir à la charmante

reine. Pressée de rejoindre le roi François et trouvant qu'elle n'avait que trop attendu, elle versa des larmes de colère et disait à haute voix, en se promenant dans sa chambre : « Connestable, tu as souffert que tout le bien que j'ay en ce monde a esté mené à Bayonne, et maintenant tu te mocques du roy mon époux, de moy et de mes petits enfants, aussy de la belle et noble compagnie qui est à Handaye, si ne larrai-je de passer et aller en France ». En même temps elle commanda à un de ses gentilshommes d'aller dire au connétable que s'il mettait encore opposition quelconque au passage, « elle le ferait le plus petit gentilhomme de toutes les Espaignes ». Effrayé du courroux de la reine, il envoya chercher les jeunes princes, qui arrivèrent à Fontarabie à six heures. A huit heures chacun monta dans sa gabarre, et l'échange des princes contre la rançon eut lieu sans incident aucun. Au moment où les enfants de France touchèrent la rive française, les douze cent mille écus d'or atteignaient la rive gauche de la Bidassoa.

ENTRÉE SOLENNELLE DANS LA VILLE DE BAYONNE

Arrivée à Saint-Jean-de-Luz. — Alarme à Bayonne. — Réception à Saint-Jean-de-Luz. — Éléonore d'Autriche et les enfants de France. — Préparatifs de la ville de Bayonne. — La toilette des princes. — L'artillerie de la ville. — Le cortège. — La toilette de la reine. — Harangue du clerc de ville. — Divertissements et réjouissances. — Les dames de Bayonne. — Les enfants de la ville. — Départ. — Mariage royal. — Entrée solennelle à Bordeaux. — Théâtres et arcs triomphaux.

La reine, les princes, les dames et demoiselles, M. de Montmorency et toute la compagnie arrivèrent à Hendaye, où on ne stationna pas longtemps, car il était presque nuit. Éléonore d'Autriche monta dans sa litière d'or frisé, et fit mettre auprès d'elle le Dauphin et le duc d'Orléans, tandis que les dames et demoiselles de sa suite étaient sur leurs mules harnachées de velours, « et estoient en selle à la mode de Portugal, qui est quasi comme qu'il se vouldroit asseoir en une chèze, et à ceste cause n'avoient garde de tumber ». Le cortège se mit en marche pour Saint-Jean-de-Luz, éclairé par un grand nombre de torches et n'arriva dans cette petite ville qu'entre onze heures et minuit. Le peuple, rassemblé en foule malgré l'heure tardive, et s'extasiant à la vue de la bonne grâce des jeunes princes, chacun à l'une des portières de la litière de la reine, vêtus d'une robe de drap d'or frisé, à collet renversé, doublé de satin cramoisi « à la maraboise », pourpoint de satin violet cramoisi, et saye de velours cramoisi.

En même temps M. de Montmorency avait envoyé un messager à Bayonne afin d'annoncer la bonne nouvelle à l'archevêque de Bordeaux, à M. de Gramont et au gouver-

neur, M. de Saint-Bonnet, et leur donner l'ordre de faire tirer des salves d'artillerie. Ici se produisit un incident assez curieux pour mériter d'être rapporté. Le messager du grand-maître arriva vers minuit et trouva la porte de la ville fermée, où il demeura assez longtemps à attendre. Il se rendit aussitôt au logis de l'archevêque de Bordeaux, qui se hâta d'envoyer chercher M. de Saint-Bonnet, ainsi que M. de Saissanx, lieutenant du grand-maître de l'artillerie. Ce dernier reçut aussitôt l'ordre d'aller faire mettre le feu à dix grosses pièces d'artillerie, préparées et chargées. A deux heures du matin, et au moment où la ville entière était endormie, une formidable détonation retentit, et les vaillants Bayonnais, accoutumés aux alertes, se hâtèrent de courir à leur place de bataille. Ici notre chroniqueur, que nous suivons pas à pas, se livre à une dissertation sur la vaillance des femmes de la ville que, dit-il, feu Monseigneur de Lautrec en faisait le plus grand cas. Il y avait d'ailleurs quelque raison de soupçonner quelque alarme, car Bayonne contenait en ce moment un bon nombre de gentilshommes espagnols, et en outre plus de deux cents muletiers qui étaient venus porter les bagages de la reine et de ses femmes. L'archevêque de Bordeaux et le gouverneur envoyèrent divers émissaires aux bourgeois, chacun occupant son poste de combat, leur apprenant ainsi qu'ils doivent se réjouir et non s'alarmer.

La petite ville de Saint-Jean-de-Luz avait été prévenue de l'approche du cortège par le messager que M. de Montmorency avait envoyé à Bayonne, et aussitôt tout le monde s'était mis en mouvement pour bien recevoir les illustres visiteurs. Il n'y eut pas de pauvre qui ne fît un feu de joie devant sa maison, et comme la reine et les princes

approchaient du pont, le clergé, qui les y attendait avec la croix, l'eau bénite et une torche allumée à la main, commença à chanter le cantique du psalmiste *Te Deum Laudamus*. Le baile fit une petite harangue et les femmes, « avec leurs habillements de grans cornes qu'elles ont sur la teste au nombre de vingt-cinq ou trente, avoyent chacune une torche allumée à la main, qui ne cessèrent de crier : France ! France ! Vive le Roy ! la Royne et aussi le Daulphin ! ». Elles accompagnèrent la litière jusqu'au logis de la reine, devant lequel descendit Éléonore d'Autriche, et y entra tenant de chaque main la main des petits princes. Ils s'y reposèrent une demi-heure, et comme le logement qui leur avait été préparé était assez éloigné, ils s'y rendirent accompagnés par M. de Montmorency, où ils soupèrent d'un grand appétit.

Après qu'ils s'étaient retirés, la reine s'était aussi mise à table, et comme la fatigue avait été grande, chacun éprouvait le besoin de se restaurer. Aussi, pendant le souper de la reine ses dames et ses demoiselles demandaient du pain aux officiers de bouche « et se mussoyent pour manger derrière la tapisserie ». Enfin chacun fut prendre un peu de repos, car on avait encore une longue journée de marche pour se rendre à Bayonne.

Enfin, le samedi 2 juillet 1530 devait être un jour mémorable, la reine et les princes entendirent la messe chacun dans leur logis, puis environ vers midi ils dînèrent ensemble. Éléonore d'Autriche paraissait aimer les jeunes princes comme ses propres enfants, et, dit Sébastien Moreau : « autant que si elle les eust portez dedans son ventre ». Bientôt, la reine monta avec eux dans sa litière, toujours accompagnée de M. de Montmorency, du cardinal de Tournon et autres seigneurs, et on prit le chemin de

Bayonne. Le cortège arriva ainsi à un moulin « distant de la ville d'un trait d'arbalète, et il s'arrêta un moment pour se préparer à faire son entrée.

Les échevins avaient fait de grands préparatifs pour les recevoir. On avait réparé la route d'Espagne depuis la descente de Donzac jusqu'au ruisseau en deçà du Busquet. Des tapisseries avaient été tendues sur toutes les façades de la rue de Saint-Léon, et des guirlandes de feuillage sur celles de la place publique voisine de la cathédrale et celle comprise entre la tour de Mignon et la porte Saint-Léon. Une épaisse couche de sable couvrait le pavé caillouteux de la place et des rues où étaient situés les logements de la reine et du dauphin. Un pavillon en soie rouge avait été dressé pour la reine à la porte Saint-Léon, et avait été orné de fleurs de lys et de huit écussons, la moitié aux armes de la reine, l'autre moitié à celles du dauphin. Tout près de là était placé un banc d'armes portant l'étendard de la ville. Des pourpoints et des chausses en taffetas vert et rouge, des bonnets rouges à plumes blanches avaient été préparés pour un groupe de vingt enfants de la ville qui devaient exécuter des danses devant la reine et les princes. Enfin, soixante-dix torches avaient été distribuées au clergé qui devait accompagner Éléonore d'Autriche (1).

Si l'on considère que la réception faite par une petite ville comme Saint-Jean-de-Luz avait été si remarquable, que pouvait-on attendre de Bayonne et des villes qu'on allait trouver sur le passage (2) ; aussi les jeunes princes

(1) Archives de Bayonne, CC. 153.

(2) La relation officielle de cette heureuse entrée manque dans nos archives. Elle n'est guère mentionnée que par les dépenses faites à Bayonne pour recevoir dignement la reine et les princes. Mais ce fut une joie si générale dans tout le royaume que le retour des deux fils de France, accompagnés de la nouvelle reine, que les entrées, réceptions et fêtes qui furent célébrées dans toutes les villes par

descendirent de la litière de la reine et montèrent chacun une haquenée bien harnachée, dont M. de Montmorency leur fit présent. Ils étaient habillés de robes à chevaucher de velours cramoisi, brodées de fil d'or, coiffés de bonnets de velours noir ferrés de fers d'or, richement émaillés et surmontés d'une petite plume d'autruche, des pourpoints

[illegible] se firent remarquer par une grande splendeur. Nous en donnons [illegible] aussi étendue que possible.

L'Entrée triumphante de [illegible] *des enfans de France. Avec la reception de la royne A*[illegible] *mil cinq cens et trente.* — Sans lieu ni date, pet. in-8° de 4 ff. goth.

Autre relation de cette entrée. Il en a été fait récemment une réimpression en caractères gothiques dont il a été tiré des exemplaires sur des feuilles de bois très minces.

La Venue de Madame Eleonor, Royne de France, et de Messeigneurs les enfans : en la ville de Bayonne le premier jour de juillet mil cinq cents trente. — Rouen, Jehan Lhomme (1530), in-8° goth. de 4 ff. chiffres.

La Grant triumphe et entree des enfans de France et de Madame Alienor en la ville de Bayonne, [illegible] *de France, publié à Paris le 9e iour de juillet M. D. XXX, avec la chanson nouvelle sur le chant, quant* [illegible] *souvient de la Poulaille.* — Paris, 1530, pet. in-8° goth. de 4 ff.

Lentree triumphante et sumptueuse de très haulte, très puissante, très noble et illustrissime Dame Madame Lienor Dautriche, seur aisnée de lempereur : Royne de France : en la noble ville cite de Paris : capitalle du dict Royaulme. Avec l'ordre d'icelle entrée. — Finis. Vive le Roy. S. l. (1531), pet. in-8° goth. de 12 ff. non chiff. de 25 lig. à la page. Sign. A. C.

Au titre, un bois des armes de France, supportées par deux anges.

Lepistolle des prisonniers de Paris à Madame Alienor, reyne de France, contenant le confort de sa désirable entrée. (Paris, vers 1530), pet. in-8° goth.

(Opuscule de 11 ff. avec une vignette en bois au-dessous du titre, et une autre à la fin de l'ouvrage, lequel renferme 26 octaves en français et une 27e en latin, cette dernière imprimee en italique) (Brunet).

Epistre de la venue de la reyne Alienor au royaulme de France et du recouvrement de Messieurs les Daulphin et duc d'Orléans. Petit in-8° goth. de 12 ff. ff. sig. A. C.

Lentrée de la Royne Eléonore d'Autriche en la dite ville et cité de Paris : imprimé par le commandement du Roy nostre sire. On les vend à Paris en la rue Sainct Jacques devant lescu de Basle et devant leglise de la Magdelaine, à l'enseigne du Pot cassé. (A la fin : Ce prèt livre fut achevé d'imprimer (par maistre Geoffroy Tory), le mardy neuffiesme iour de may MDXXXI, in-4° de 24 ff. en lettres rondes, avec des ornements sur bois autour des pages. Le dernier ff. contient deux bois : au

de satin cramoisi et des bottes de maroquin noir. « Le peuple pleuroit de joie de les voir ainsi triumphans ».

Au moment où ils s'approchaient, l'artillerie se mit à tirer des salves. C'étaient, dit un contemporain, des pièces de gros calibre qui garnissaient les murailles, les boulevards et les deux châteaux. Les salves durèrent plus d'une

recto, un roi à cheval, suivi d'hommes d'armes : au verso, un chevalier revêtu de son armure et monté sur un cheval. — L'entrée de la reine et des enfants de France eut lieu le 21 mars 1531 (n. s.), jour de la Mi-Carême. *Catal. de la Bibl. du baron J. de Rotschild.* Paris, Damascène Morgand, 1887, t. II.

La Grant Triumphe faicte des nobles princes Monsieur le Daulphin et le noble duc Dorlléans et de la royne Madame Alienor. En la noble ville cité de Lyon. S. f. n. d. (1530), pet. in-8° goth. de 4 ff. non chiffr. de 28 lig. à la page, sans sign. — Au titre, un bois des armes de France.

Nouvelles venues à Lyon de la réception de nosseigneurs les Daulphin et duc Dorléans en France. La grade triumphante entrée des enfans de France et de Madame Alienor, seur de lempereur, faicte en la ville de Bayone. Publié à Paris, le v de juillet M. CCCCC. XXX. Ensemble le triumphe faict audict Paris. Aussi celui qui a esté triumphament et magnifiquement faict à Lyon. (Sans lieu ni date), in-8° goth.

Lentrée de la Reyne et de Messieurs les enfants de France Monsieur le Daulphin et le duc Dorléans en la ville et cité de Bourdeaulx a grant honneur et triumphe. Le xxii de juillet. (Sans lieu, 1530), in-8°, goth. de 4 ff.

Lentrée de Monseigneur le Daulphin faicte en lantique et noble cité de Lyon, lan mil cinq cens trente et troys. Le xxvi de may. (Sans lieu), in-4° de 16 ff. non chiffr. caract. goth.

Les entrées de la Royne et de Monseigneur Daulphin, lieutenant général du Roy : et gouverneur en ce pays de Normandie, faictes à Rouen en l'an mil cinq cens trente et ung, (Au verso du dern. f.) : Imprimé à Rouen selon la vérité pour Rauffin Gaultier. lequel a esté auctorisé : ... pet. in-4° goth. de 8 ff. ; sur le titre les armes de France et du Dauphin accouplées.

Lentrée de la Reyne et de Monsieur le Daulphin de France en la bonne ville de Dieppe, faicte le treizième jour de janvier avec grant triumphe des seigneurs et dames du pays. Item, ung grant miracle qui fut fait deuant Notre Dame de Lorette à Abbeville, à Saint Vulfran, durant que la cour y estoit, sur ung des aumosniers de la Royne. (Sans lieu d'impress.), pet. in-8° goth. de 4 ff.

*Lentrée de la royne faicte en lantique et noble cité de Lyo lan mil cinq cens trente et troys. Le xxvii*e *de may.* On les vend à Lyon, en la maison de Jehan Crespin, dit du Quarre, imprimeur (1533), in-4° et aussi in-8°.

Plusieurs de ces entrées ont été réimprimées par Godefroy, dans le *Cérémonial François.*

heure au grand étonnement de la rèine, des princes et des Espagnols qui les accompagnaient. Le cortège arriva à la porte de Saint-Léon où devait avoir lieu la réception. Les princes montaient chacun une haquenée et marchaient devant la litière découverte de la reine, de drap d'or frisé. M. de Montmorency était avec les princes, la reine était accompagnée du cardinal de Tournon, de l'évêque d'Aire et de M. de Saluces, tous montés sur des mules aux harnais dorés.

La reine portait une toilette très riche, et dont les moindres détails nous ont été conservés. C'était une fine robe de velours noir, doublée de satin cramoisi, traversée de grandes bandes de drap d'or, tenues à l'aide d'aiguillettes de fine soie, ferrées de fer d'or émaillé, chargé de perles de grand prix. Sa tête charmante était coiffée à la portugaise. Elle portait un diadème de pierres précieuses entouré de grosses perles, sa gorge était à demi cachée par un collier magnifique de grosses perles, diamants et rubis. Son sein à demi découvert et d'une blancheur d'albâtre « la faisant très beau voir ». Elle arriva ainsi à la porte de Saint-Léon, où l'attendaient les carmes, cordeliers, jacobins et augustins, avec tout le clergé et le chapitre, revêtu des chappes les plus riches, les officiers de justice et les échevins en robes rouges ; quatre de ces derniers lui présentèrent le poile de damas jaune et rouge, pendant que trente enfans de la ville, vêtus uniformément de pourpoints de satin rouge et vert écartelés, qui étaient les couleurs de Bayonne, coiffés de bonnets rouges surmontés de plumes blanches et accompagnés de tambourins et autres instruments, entouraient la litière de la reine.

Celle-ci s'arrêta au-dessous du portail de Saint-Léon, et le clerc de ville, « jeune, sçavant et bien éloquent », la

harangua en des termes que Sébastien Moreau nous a conservés :

« Bien eureuse soit la désirée venue, très illustre et très magnanime princesse, Royne de France, dame de bon vouloir, et plus grant joie ne pouvoict ta bien eurée Magesté venir, quant avec toy nous rameyné les deux nobles fleurons de lyz précieulx et ensemble la saincte paix, fille de Dieu, engendrée au trosne glorieux, et transmis par le conseil des dames pour maintenir les princes chrestiens en paix et union perpétuelle ; bieu eureuse soit ta désirée venue, dame qui en toy porte la dignité de prudence très louable et vertu digne de éternelle mémoire. Les saincts volumes et escripts des historiens célèbrent et magniffient, entre les dames vertueuses, Hester, dame saige, qui par sa singulière prudence fut tenu agréable au roy Assuérus, qu'elle obtint le don de paix très nécessaire, et fit en ses pays cesser tout exploict de guerre mortelle, aussy Abigail que repaisa l'yre et fureur du grand Roy David, et par le mérite de ses haults faits, par luy fut appellée après la mort de son mary Nubal, pour son espouse et compaigne. Plus la noble Julia, fille de Jullius César, et femme de Pompée le Grand, qui en son vivant fut le moyen et lyen de paix et union d'entre son père et son mary. Pareillement Delbora qui se leva à haulte esperance, et triumpha glorieusement pour le bien de la paix procurer à son peuple. Il n'est besoing de multiplier les exemples en ceste endroit ; les historiens ont travaillé à louer par la notable et longue renommée de leurs escriptures, la Reyne de Sabba, Nicol et autres de claire mémoire, qui sont à rementevoir par leur louange et exemple, mays à l'excellence de la vertu est prinse selon la difficulté de son œuvre, ta louange est plus glorieuse

et tes mérites trop plus précieulx. Pourquoy ton époux, le très puissant et plus que très illustre Roy Françoys, te voulant constituer en ce haut bien que si longuement as désiré, maintenant t'appelle par les parolles qui sont escriptes ès cantiques, disant : Lyève toy du liet, dame à qui j'ay donné mon amour, dame de pureté et simplicité colombine, dame de beauté très excellente, viens à moy, et je te couronnerai Royne de France. Viens donc, très haulte, très illustre, très magnanime et très heureuse princesse, seur de l'Empereur, fille de la maison impérialle, viens à la maison de France, car sont ouvers par tout le royaulme les trésors d'honneur et de gloire, à toi qui viens chargée des biensfaictz à Bayonne, la porte de France » (1).

Aussitôt les trompettes, les clairons et tous les instruments de musique en grand nombre se mirent à résonner et le cortège, ayant à sa tête les religieux et le clergé, se mit en marche, précédant les officiers de justice et les échevins. Les enfants de Bayonne entouraient la litière royale en dansant, et le pavé de la rue, très mauvais et dangereux pour les chevaux, avait été recouvert de deux pieds de sable. Des tapisseries de haute lisse garnissaient les façades des maisons, et un autre chroniqueur nous donne quelques détails plus circonstanciés sur les divertissements et les splendeurs de l'entrée. La rue entière avait été recouverte de tapis qui en formaient une longue voûte bariolée des couleurs les plus vives. Dans toutes les rues on jouait des comédies, « facéties et faintises si illustrement et ingénieusement comprises, que iamais fils d'homme ne vit ny ne oyt parler de telles entreprises ;

(1) Sébastien Moreau.

car il sembloit nommément que ce fussent droites nymphes descenduës du ciel. Aussi es rues estoient gens habillez de divers accoustremens qui iettoien *Carolus* et grands blancs au monde, et qui en vouloit en prenoit » (1).

Toutes les fenêtres étaient garnies de monde, et là se faisaient surtout remarquer les femmes avec leurs coiffures si originales qu'elles frappèrent vivement les étrangers. « Les dames de Bayonne estoient la plus part ès fenestres, avec leurs cornes qu'elles portoient sur la teste, lesquelles ils appellent hanous, dont les jeunes dames nouvellement mariées vouldroient bien avoir la permission de porter la drapperie, comme elles disent, qui est un couvre-chef à façon de quoquille, et aucunes en portent, mais bien peu, et presque toutes le feroient si leurs marys le vouloient consentir. La principale cause qui les en garde, ce sont les vieilles femmes qui ne veulent qu'elles aient plus de liberté qu'elles. S'il plaisoit au Roy d'en faire faire comme au devant, elles seroient bien joyeuses et le pourteroient volontiers, actendu que les dictes cornes est ung très or et villain habillement sentant entièrement la judayque, et davantaige, qu'il ne cousteroit pas tant à leurs marys de les habiller » (2).

Cependant le brillant cortège continuait sa marche, les enfants de Bayonne sautant et voltigeant avec une agilité extraordinaire, la reine Éléonore examinant les nombreux visages qui se montraient aux fenêtres. Tous descendirent devant le portail de Notre-Dame, et la reine et les princes allèrent faire leurs oraisons et rendre grâces à Dieu. En

(1) *Le Grant Triomphe et Entrée des Enfans de rance et de Madame Alienor, en la ville de Bayonne, clef de France.* Publie à Paris, le 5 juillet 1530. *(Cérémonial François)*, t. I.

(2) Sébastien Moreau.

sortant de l'église, la reine, soutenue par dessous les bras par M. de Montmorency et le cardinal de Tournon, se rendit à pied au palais épiscopal, où ses appartements avaient été préparés. Elle fut accompagnée du dauphin et de son frère le duc d'Orléans, et après que les jeunes princes se furent un peu reposés chez elle, ils se rendirent avec le grand maître au Château-Vieux, où ils devaient loger.

Les uns et les autres soupèrent dans leurs appartements respectifs, et le soir les enfants de la ville, vêtus à la mauresque, allèrent danser « aux sonnectes » et divertirent fort l'illustre compagnie. Puis les secrétaires de M. de Tournon jouèrent « une commédie de bergers », composée par l'un d'eux, et la reine et les princes, qui y assistèrent, se divertirent fort. En même temps les fourriers partaient pour Saint-Vincent afin de tout préparer pour le logement.

Le dimanche 3 juillet, Éléonore d'Autriche entendit la messe chez elle, et les princes ayant déjeuné vers onze heures, se rendirent chez la reine pour continuer leur voyage. Le cortège se mit en route dans le même ordre, laissant les Bayonnais dans l'admiration et de la beauté de la reine et de la grâce des deux enfants royaux.

On arriva assez tôt à Saint-Vincent, qui était marqué pour le lieu de la première étape : le 4, on se rendit à Dax, où il y eut encore entrée solennelle, et où les princes voulurent aller voir les bains de boue et assistèrent aux danses du pays. « Les femmes sont habillées d'autre sorte et plus belles que celles de Bayonne, parce qu'elles portent chapperons sur leur teste, qui ont une corne sur le devant de leur dit chapperon, et par derrière une petite queue, de laquelle fut faicte demande à une dame de quoy elle

servoit ; elle respondit que c'estoit à prendre les fols, qui fut payé tout comptant ».

Le mardi, la reine coucha à Tartas, où elle fut reçue par le roi de Navarre, et enfin le mercredi 6 on rencontra le roi François Ier avec sa cour, au couvent de Beyries, dans la paroisse du Frèche où, le 7 juillet 1530, eut lieu le mariage royal (1). Sans s'arrêter davantage on partit pour Bordeaux où la reine, mère du roi, la reine de Navarre et la duchesse de Vendôme attendaient les illustres époux.

L'entrée solennelle à Bordeaux fut une des plus merveilleuses que l'on put voir dans ce siècle de luxe et de richesses artistiques. Le roi avait quitté la reine pour aller retrouver sa mère qui l'attendait à Touan, environ une lieue de Bordeaux. De Langon à Bordeaux, Éléonore d'Autriche et sa suite naviguèrent sur des bateaux merveilleusement ornés, peints, dorés et vitrés. L'entrée devait avoir lieu le 11 juillet, et ce fut une journée mémorable dans l'histoire de la ville. Près de 400 pièces de canon avaient été rangées en bon ordre sur la grève, prêtes à tirer leurs salves, et 170 à 180 navires ancrés dans le port se tenaient prêts à les appuyer de toute leur artillerie. Chaque navire avait ses vergues et ses hunes décorées d'étendards de soie aux armes royales. A la porte de la ville, sur le rivage, avaient été disposés la litière et les mulets de la reine, harnachés d'or frisé, ainsi que ses pages et ses laquais. Depuis cette porte jusqu'à l'église cathédrale de Saint-André, les rues étaient tendues très

(1) Les chroniqueurs ne sont pas d'accord sur le nom et le lieu où eut lieu le mariage. Voir *Revue de Gascogne*, 1873, pp. 88 et 140, et les historiens locaux ont discuté ce faict. Mais M. Emile Labeyrie paraît avoir résolu le problème dans une intéressante étude ayant pour titre : *Étude historique sur la forme, le lieu et la date du mariage de François Ier avec Eléonore d'Autriche*, par M. Emile Labeyrie. Gr. in-8° de 44 p. Paris, 1873.

richement, et en plusieurs endroits on jouait des mystères dont les titres ne nous ont pas été conservés. Nous pouvons toutefois signaler trois grands théâtres, élevés spécialement pour la circonstance, où étaient peintes les armes du roi, de la reine, de Madame, des princes et de la reine de Navarre, avec de beaux personnages et de jeunes enfants figurant la noble compagnie qu'ils représentaient. Des légendes en gros caractères se lisaient partout. Le théâtre, situé près du Palais et marqué aux armes royales, portait : *Veni sponsa mea, veni de Liberno, et coronaberis.* Autour des armes du Dauphin et du duc d'Orléans était écrit : *Euntes ibant et stebant, venientes autem, venient con exultacione.* La ville de Bordeaux, parlant au Dauphin, lui disait : *Dum tempus affueris te precor esse virum.* Et le Conseil, parlant au-dessus des jeunes princes, disait : *Timete Dominum filii mei et regine honorate.*

Au second théâtre, et sous les armes royales, était l'inscription : *Sedes tua in seculum seculi virga directionis virga regni tui.* Sous les armes de la reine, on lisait : *Falia inclina aurem tuam obliviscere domum patris tui, et concupiscet Rex décorem tuum.* Sous les armes du Dauphin, l'inscription : *Deus indicium trium regi da et instiliam tuam filio regis.* Sous les armes du duc d'Orléans : *Dies super dies regis adiicies.* Sous les armes d'Angoulême : *Dii gariti quos tollet ad æthera virtus.* Autour des armes de la reine mère : *Manent immota tuorum fata tibi.* Avec les armes de la reine de Navarre : *Ego regina iouisque soror, ac Palladii filia.* Enfin autour des armes du roi : *Intende, prospera, procede et regna.*

Le troisième théâtre, non moins richement orné que les deux autres, se faisait remarquer par un amour couché dans un lit somptueux, accompagné à droite de l'inscription : *Justice et Raison,* et à gauche : *Alliance et Paix.* En un

berceau, un groupe de petites filles avec l'inscription suivante, en gros caractères :

> *Amour*, par le vouloir de Dieu,
> Engendre *Paix* comme l'on voit,
> Puis *Alliance* tient le lieu
> De la nourrice à très bon droit :
> *Iustice* et *Raison*, où que soit,
> Suivant leurs gestes anciennes,
> *D'Amour* et *Paix* sont gardiennes.

Au même moment arrivèrent à Bordeaux, envoyées par la reine-mère, la comtesse de Nevers et de Dreux, Mme de la Trémouille, la maréchale de la Marche, la grande sénéchale, et d'autres dames et demoiselles, au nombre de trente environ, la plupart habillées de velours cramoisy, et les autres de satin de la même couleur et garnies de chaînes dorées.

Madame de Nevers partit vers deux heures de l'après-midi pour aller au devant de la reine, accompagnée de chevaliers, dames et seigneurs. Elle se transporta jusqu'au bord du fleuve, où se trouvait le galion royal, épuipé et tapissé avec le plus grand luxe. Il avait sur son bord un orchestre complet, composé de clairons, trompettes, cornemuses, cornets, saquebuttes, hautbois, fifres, tambourins, doucines et autres instruments alors en usage. Le galion se mit en marche et rencontra le roi qui se rendait à Bordeaux, et François Ier rencontrant ainsi Madame de Nevers, lui cria à la grande joie de toute l'assistance : « *Or, allez, allez, et faites bien vostre devoir* ». On rencontra bientôt la reine, et les deux galions s'approchèrent l'un de l'autre au bruit des décharges de l'artillerie. Madame de Nevers passa à bord du navire de la reine, et après les présentations, la belle Éléonore d'Autriche lui montra les

deux petits princes en lui disant : *« Voyez, ma cousine, si ces mignons sont empirez en Espagne ? »*

Le cortège reprit sa marche sur Bordeaux, et la reine, descendant sur le rivage, fut reçue par le légat et chancelier de France et autres grands personnages, tandis que Madame de Nevers portait la queue de sa robe.

E. DUCÉRÉ.

(A continuer).

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES & ARTS

DE

BAYONNE

Séance du 15 Janvier 1901

Présidence de M. CUZACQ

Présents : MM. Yturbide, Ragon, Le Beuf, Sautet, Lévy, Salane, Serval, Cuzacq, Ducéré.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. L. Bonnat, adressée à M. le Président et remerciant la Société des félicitations qui lui ont été envoyées à l'occasion de sa promotion au grand cordon de la Légion d'honneur.

La commission des conférences fait son rapport sur la question, et il est décidé qu'une lettre sera adressée à M. le Président afin de lui donner les conclusions adoptées par la Société.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 2 Mars 1901

Présidence de M. SERVAL

Présents : MM. Salane, Cuzacq, Serval, Yturbide, Hiriart, Ducéré.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont reçus après vote comme membres titulaires :

M. J. Labat, ancien député des Basses-Pyrénées, et M. A. Lebas, ingénieur à Bayonne, présentés par MM. E. Ragon et E. Ducéré.

M. Ducéré lit à la Société la première partie d'un ouvrage ayant pour titre : *Entrées solennelles, passages et séjours des rois, reines et grands personnages dans la ville de Bayonne.*

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 6 Mai 1901

Présidence de M. SERVAL

Présents : MM. Salane, Le Beuf, Sautet, Monod, Dr Delvaille, Yturbide, Hiriart, Serval, Ducéré.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

D'après une information de M. J. Legrand, président de la Société, M. H. Lorin, professeur de géographie coloniale à la Faculté de Bordeaux, accepte de venir à Bayonne faire une conférence sous le patronage de la Société. Le sujet choisi par le conférencier est : l'*Entente Franco-Espagnole,* et la réunion sera présidée par M. Legrand, député des Basses-Pyrénées et président de la Société. Il est décidé que des invitations seront lancées non seulement envers les membres de la Société, mais encore parmi les notables de Bayonne.

Une commission, composée de MM. Le Beuf, Dr Delvaille et Sautet, est nommée pour s'occuper de la préparation de la conférence.

M. Serval lit une série de lettres datées de Metz pendant le blocus de 1870. Elles seront imprimées prochainement dans le *Bulletin.*

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 4 Juin 1901

Présidence de M. SERVAL

Présents : MM. Yturbide, Salane, Manecy, Hiriart, Détroyat, Cuzacq, Serval, Ducéré.

M. Le Beuf fait excuser son absence.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

L'échange des publications est admis avec la *Société archéologique du Midi de la France.*

M. Cuzacq présente à la Société une étude sur La Hire, son lieu d'origine, Rion-des-Landes, sa vie et ses actions de guerre.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 1er Octobre 1901

Présidence de M. Jules LEGRAND, député des Basses-Pyrénées

Présents : MM. Cuzacq, Le Beuf, Hiriart, Larralde, Legrand, A. Gommès, Ducéré, Yturbide, Serval, Delvaille.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président rappelle en peu de mots la grande perte qu'elle vient de faire dans la personne de M. Ch. Bernadou, l'un de ses membres récemment décédés. Il dit combien il avait été dévoué à la Société, lui prêtant fréquemment l'appui de sa plume si autorisée, et croit que la Société doit l'autoriser à écrire en son nom une lettre de condoléance à M. F. Bernadou, frère de notre ami regretté.

M. le Président dit que la conférence n'a pas produit le résultat qu'on en espérait, relativement au recrutement de nouveaux membres. Aussi, sans abandonner toute idée

sur ce mode de propagation, il présente à la Société un modèle de lettre circulaire qui devra être adressée aux Bayonnais notables et aux personnages en place pour leur demander leur adhésion.

Après quelques observations et adjonctions au corps de la circulaire, le texte en est adopté par la Société.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 12 Novembre 1901

Présidence de M. SERVAL

Présents : MM. Salane, grand-rabbin E. Lévy, L. Hiriart, Serval, Ducéré.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

MM. Le Beuf et Monod font excuser leur absence.

M. le Secrétaire lit une lettre de remerciement adressée par M. F. Bernadou à M. le Président en réponse aux compliments de condoléance pour la perte de son frère, M. Ch. Bernadou, membre de la Société.

Sont reçus après vote comme membres titulaires :

Mgr Jauffret, évêque de Bayonne ; M. le comte de Gontaut-Biron, député des Basses-Pyrénées ; M. le Proviseur du Lycée de Bayonne ; M. Hérelle, professeur au Lycée de Bayonne ; M. le Directeur du Grand-Séminaire, présentés par MM. J. Legrand et Ducéré.

La séance est levée à 6 heures.

SOCIÉTÉ DES SCIENCES & ARTS DE BAYONNE

FONDÉE EN 1873

LISTE DES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 1901

BUREAU

Président................	MM. J. LEGRAND, député.
Vice-Présidents...........	CUZACQ. SERVAL.
Secrétaire...............	DUCÉRÉ.
Trésorier................	H. SALANE.

MEMBRES TITULAIRES

MM. AMYOT, avoué-licencié, à Bayonne.
BERNADOU (Charles), négociant, à Bayonne.
BOCHER, au château *Caradoc*, à St-Étienne, Bayonne.
BONNAT (L.), membre de l'Institut, à Paris.
BONNECARRÈRE (J.), propre, à St-Étienne, Bayonne.
BOUTIN (R.), ingénieur, à St-Jean-de-Luz.
BRANDÉIS (le Dr), à Bayonne.
CAMPAN, pharmacien, à Bayonne.
CANTÉRO, à Bayonne.
CANTIN, à Sordes.
CARO-DELVAILLE (Mme), à Bayonne.
CASTENCAU (A.), négociant, à Bayonne.
CAVAILLÉS (H.), professeur au Lycée, à Bayonne.
CHAGÉ (l'abbé), curé à St-Étienne.
CHAMBRE DE COMMERCE DE BAYONNE.

MM. CHASTEIGNIER (DE), à Biarritz.
CORRÈGES (Ferdinand), à Bayonne.
CROSTE (Th.), à Bayonne.
CUZACQ, géomètre, à Tarnos.
DAGUERRE-DOSPITAL (A.), à Séville.
DAGRANT (G.-P.), à Bordeaux.
DAGUENET, notaire, à Bayonne.
DELVAILLE (le docteur C.), à Bayonne
DEMOLON, pharmacien, à Bayonne.
DÉTROYAT (Arnaud), à Bayonne.
DIRIART (P.), propriét^re, château de *Saubès,* à Tarnos.
DOLHATS, à Bayonne.
DOURS (L.), à Bayonne.
DUBARAT (l'abbé), aumônier du Lycée, à Pau.
DU SÉRECH DE SAINT-AVIT, directeur des douanes, à Bayonne.
DURRUTY (le docteur), à Bayonne.
DUCAZAU, ingénieur de la ville de Bayonne.
DUCÉRÉ (Edouard), bibliothécaire archiviste adjoint, à Bayonne.
DUMONTEL, maire, à Boucau.
DUVERDIER, receveur des finances, à Bayonne.
FOY (Edmond), Président de la Chambre de Commerce, à Bayonne.
GABARRA (l'abbé), curé de Capbreton.
GARAT, avocat, à Bayonne.
GENTINNE (Jules), à Bayonne.
GOMMÈS (Armand), banquier, à Bayonne.
GONTAUT-BIRON (le vicomte), député des Basses-Pyrénées, à Pau.
GUICHENNÉ (L.), avocat, à Bayonne.
HAULON (S.), sénateur des Basses-Pyrénées, à Bayonne.

MM. Hérelle, professeur au Lycée, à Bayonne.
Hervé (le général), à Bayonne.
Hiriart (Léon), bibliothécaire archiviste de la ville de Bayonne.
Hourquet (E.), libraire, à Bayonne.
Iribarnégaray (B.), à Bayonne.
Ithurbide (Charles d'), négociant, à Bayonne.
Jauffret (Mgr), évêque de Bayonne.
Jolyet, directeur de l'École de Dessin et de Peinture, à Bayonne.
Joseph (H)., supérieur du Grand-Séminaire, à Bayonne.
Labat (J.), à Biarritz.
Labat (L.), à Bayonne.
Labille, avocat, à Saint-Jean-de-Luz.
Laborde-Noguez (Amédée de), à Ustaritz.
Lacoin, négociant, à Bayonne.
Lafont (le docteur P.), à St-Martin-de-Seignanx.
Lafore, receveur de l'enregistrement, à Bayonne.
Lailhacar (de), à Paris.
Lamaignère (Alfred), rédacteur en chef du *Courrier de Bayonne*.
Lambert, professeur au Lycée, à Bayonne.
Larralde-Diustéguy (de), à Urrugne.
Larralde (M.), à Bayonne.
Larréguy, pharmacien à Bayonne.
Larribière (N.), à Bayonne.
Lascoutx, à Bayonne.
Lasserre (le docteur), à Bayonne.
Laudumiey, pharmacien, à Bayonne.
Lazard (Mme), à Paris.
Le Barillier, maire, à Anglet.

MM. Lebas (A.), ingénieur, à Bayonne.
Le Beuf (Lucien), pharmacien, à Bayonne.
Léglise (F.), député des Landes.
Legrand (J.), député des Basses-Pyrénées, à Bayonne.
Léon (Henry), à Biarritz.
Lévy (E.), grand-rabbin, à Bayonne.
Lœwy d'Abartiague, à Ossès.
Louis (Pierre), architecte, à Biarritz.
Manecy, contrôleur des douanes, à Bayonne.
Malapert, à Bayonne.
Marmissolle, à Bayonne.
Marassé (A.), agent général d'assurances, à Biarritz.
Massot, horloger, à Bayonne.
Miallet, à Bayonne.
Monod, pasteur de l'Eglise réformée, à Bayonne.
Moureu, pharmacien, à Bayonne.
Nogués, vétérinaire, à Bayonne.
Olhagaray, propriétaire, à Villefranque.
Pellot (Ch.), propriétaire, à Biarritz.
Piche, ancien conseiller de préfecture, à Pau.
Pourquié, rue Lormand, à Bayonne.
Proviseur du Lycée, à Bayonne.
Ragon (Émile), à Bayonne.
Ribeton (le Dr), à Bayonne.
Salane (H.), relieur, à Bayonne.
Salzédo (A.), à Bayonne.
Salzédo (A.), banquier, à Bayonne.
Sautet, professeur au Lycée, à Bayonne.
Serval, ancien inspecteur divisionnaire des douanes, à Bayonne.
Silva (G.), propriétaire, à Bayonne.
Sodes (E.), à Bayonne.

MM. Soulice, bibliothécaire de la ville de Pau.
Viguerie, sous-préfet, à Bayonne.
Vinson (J.), à Paris.
Weiller, avoué, à Bayonne.
Wentworth Webster, à Sare.
Yturbide (P.), à Bayonne.